Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 2 octobre 2019

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté* - 1197157009

Accorder un contrat à la firme "Site Intégration Plus inc." pour le préachat d'équipements de contrôle d'accès électrifié pour les immeubles de la Ville de Montréal. Dépense totale de 479 215,80 $ taxes incluses A.O.# 19-17700, 4 soumissionnaires conformes

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics* - 1195241002

Accorder un contrat pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée de un (1) an à Sig-Nature et à Remorquage TGF, pour assurer le service de remorquage pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pendant les opérations de déneigement et ce, au prix et aux conditions de leurs soumissions, conformément à l'appel d'offre public 19-17650 (5 soumissionnaires). Autoriser à cette fin une dépense approximative totalisant 550 564.16 $ (toutes taxes incluses)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1195085001

Conclure avec C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.) deux ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de fusées routières. Appel d'offres public 19-17615 pour le lot 1 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 202 594,46 $, incluant les taxes, et le lot 2 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 122 788,99 $ incluant les taxes

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1194922004

Accorder deux contrats aux firmes « Les produits Turf Car Canada » (lot 1 : 461 107,24 $, taxes incluses) et « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 615 622,29 $, taxes incluses) pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains - Dépense totale 507 217,96 $ pour le lot 1 et de 707 965,63 $ pour le lot 2, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes - lot 2 : 2 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de la culture , Direction des bibliothèques* - 1197962002

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre d'approvisionnement conclue avec les Entreprises Intmotion inc. (CE16 1734), pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, à l'usage des 45 bibliothèques de Montréal, soit du 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020 (dépense estimée à 65 301 $, taxes incluses)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1197360005

Conclure une entente-cadre avec la firme Tech-Mix, division de Bau-Val inc. (lot 1 : 527 735,25 $, incluant les taxes et lot 2 : 118 654,20 $, incluant les taxes) pour une période de trente (30) mois pour la fourniture et livraison sur demande, d'enrobés bitumineux pour réparation à froid, au montant total estimé de 646 389,45 $ incluant les taxes - appel d'offres public 19-17658 (2 soumissionnaires). Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze pour cent (15 %) de celui octroyé, soit 96 958,42 $ incluant les taxes, pour un total de 743 347,87 $ incluant les taxes

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1196320005

Accorder un contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'exploitation et d'entretien d'une chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 pour une durée d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale totale de 249 772,61 $ (taxes, variations et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17731 - (1 soumissionnaire)

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1194922011

Accorder deux contrats à la firme « O.J. Compagnie » (item 1 : 403 217,33 $ et item 2 : 285 942,83 $, taxes incluses) pour la fourniture de 6 tondeuses de type industriel - Dépense totale 443 539,06 $ pour l'item 1 et de 314 537,11 $ pour l'item 2, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17662 (2 soum. pour chacun des items)

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Ville-Marie , Direction des travaux publics* - 1195382019

Accorder un contrat à LuckyLuc Auto (lots 5-6-8) et un contrat à 9216-1686 Québec inc - Remorquage TGF (lot 7) pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement des saisons 2019-2020, 2020-2021 - Dépense totale de 627 768,73 $ - Appel d'offres public 19-17650 - (5 soumissionnaires)

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438021

Accorder un contrat de vingt-quatre (24) mois à Grues Maurice Gendron ltée. pour la location sur demande de grues avec opérateurs, pour une somme maximale de 184 386,56 $ taxes incluses - Appel d'offres public no. 19-17734 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.011 Contrat de construction

CG *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438024

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 $, taxes incluses (Contrat: 693 778,70 $ et contingences: 69 377,87 $) - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.012 Contrat de construction

CE *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438025

Accorder un contrat à Les services électriques Blanchette inc. pour les travaux de raccordements des communications et de l'alimentation de relève au poste de transformation électrique 315 kv/25kv de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 475 412,43 $, taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public DP19049-178734-C - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.016 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.019 Immeuble - Location

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1195323004

Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de 2 ans à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 $, exonéré de TPS et TVQ

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.020 Immeuble - Location

CM *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194069017

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2020, des locaux, situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, pour un loyer total de 339 741,12 $, excluant les taxes. Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 374 500 $. (Bâtiment 2453-108)

20.021 Immeuble - Location

CM *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194069015

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc. pour une période de 12 ans 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, 2 locaux d'une superficie locative totale de 425,5 pieds carrés, situés au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est pour une recette totale est de 36 988,73 $ excluant les taxes

20.022 Subvention - Contribution financière

CE *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1195978002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 375 $ à 14 organismes pour l'organisation de 16 événements, pour l'année 2019, pour l'événement et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du 3e dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2019 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.023 Subvention - Contribution financière

CE *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1196307005

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 356 750 $ à 8 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du programme Initiatives collaboratives art-industrie-savoir en créativité numérique 2019-2020 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM).

20.024 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales* - 1194300001

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

20.025 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1198080001

Accorder un soutien financier de 6 459,43 $ (taxes incluses) au théâtre Tortue Berlue pour effectuer des travaux de remplacement du toit de son autobus, dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 /Approuver le projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Société du Parc Jean-Drapeau* - 1197862007

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat d'assurances collectives destiné à ses employés à la firme SSQ, pour une période de cinq ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2024, conformément à l'appel d'offres public 20190203PUBSP, et autoriser à cette fin, une dépense de 4 108 000 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles* - 1196407001

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles* - 1196407002

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE *Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil* - 1194320003

Autoriser le déplacement de Mme Cathy Wong, présidente du conseil de ville et conseillère de ville du district de Peter McGill, à Québec du 27 au 29 octobre 2019 pour effectuer différentes rencontres et visites protocolaires. Montant estimé : 475 $

30.006 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE *Service du greffe* - 1190843008

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. François Limoges, leader de la majorité et conseiller de ville, du 27 au 29 octobre 2019, à Québec, pour effectuer différentes rencontres et visites protocolaires dans le contexte de la rénovation et de la restauration de l'hôtel de ville de Montréal. Montant estimé : 400 $

30.007 Administration - Nomination de membres

CM *Service du greffe* - 1190132005

Renouveler le mandat de monsieur Peter Jacobs, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un deuxième mandat de 3 ans à compter du 23 novembre 2019

30.008 Administration - Nomination de membres

CM *Direction générale , Cabinet du directeur général* - 1194689001

Nommer monsieur Martin Savard, directeur de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de monsieur Benoit Dagenais, pour une période de 3 ans se terminant le 30 septembre 2022

30.009 Budget - Autorisation de dépense

CM *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1190649009

Autoriser le paiement des frais d'aménagement d'un local au 4305 rue Hogan, à la firme Les Investissements Dalu inc. (CM15 0060), au montant de 77 547,39 $ (taxes incluses)

30.010 Budget - Autorisation de dépense

CM *Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques* - 1194281040

Autoriser un budget additionnel de revenu et dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal (CM19 0423) dans le cadre de l'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M$ à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve, dans le cadre du projet de la Plage de l'Est

30.011 Budget - Virement / Annulation de crédits

CG *Société du Parc Jean-Drapeau* - 1197862005

Autoriser un virement budgétaire de 650 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.015 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'évaluation de rendement insatisfaisant d'un fournisseur. En vertu du paragraphe 7.2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1198475001

Approuver l'ordonnance au Règlement sur les tarifs d'agglomération de Montréal (RCG 16-0684) pour accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, d'une valeur de 5 475,00 $, à Excellence sportive de l'île de Montréal, le 1er novembre 2019, dans le cadre de la Soirée des Lauréats montréalais

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

40.002 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194501001

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle, située au nord-ouest de la rue L.-O.-David entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-1863-02

40.003 Règlement - Adoption

CM *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1194520001

Adopter le règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

40.004 Règlement - Emprunt

CG *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438019

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 $ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.005 Règlement - Emprunt

CG *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438018

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 $ pour le financement de travaux sur les collecteurs d'égouts.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.006 Règlement - Emprunt

CG *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438020

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 $ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE *Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs* - 1197128006

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

60.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 22
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 17

CE : 12.001

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.002

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.003

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.004

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.005

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.006

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.007

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.001

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1197157009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme "Site Intégration Plus inc." pour le préachat d'équipements de contrôle d'accès électrifié pour les immeubles de la Ville de Montréal. Dépense totale de 479 215,80 $ taxes incluses A.O.# 19-17700, 4 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :
1. d'accorder à la firme "Site Intégration Plus inc.", plus bas soumissionnaires conformes, le contrat pour le préachat d'équipements de contrôle d'accès électrifié pour les immeubles de la Ville de Montréal, pour le montant de 479 215,80 $ taxes incluses, et ce conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 19-17700;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 39,65 % par l'agglomération.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-23 10:01

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197157009**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme "Site Intégration Plus inc." pour le préachat d'équipements de contrôle d'accès électrifié pour les immeubles de la Ville de Montréal. Dépense totale de 479 215,80 $ taxes incluses A.O.# 19-17700, 4 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal doit s'assurer que les bâtiments sous sa responsabilité soient sécuritaires pour ses occupants et les usagers. Pour se faire, la Ville de Montréal dispose de plusieurs outils afin de s'acquitter de ce mandat, dont les systèmes de contrôles d'accès électrifiés pour les bâtiments.
Le système actuel de contrôle d'accès électrifié de la Ville de Montréal est réparti dans plus de 65 bâtiments, dont le rôle propriétaire concerne le central et l'agglomération.

Constitués de plus de 1300 lecteurs de cartes, de 120 contrôleurs d'accès et d'environ 13 000 cartes d'accès en circulation, les systèmes actuels de contrôle d'accès électrifiés nécessitent une mise à niveau afin de répondre aux exigences et standards de sécurité et sûreté actuels.

Dans le cadre d'un projet de remplacement des cartes d'accès par une nouvelle technologie plus sécuritaire, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de la Ville de Montréal doit aussi remplacer les lecteurs de cartes et plusieurs de ses contrôleurs d'accès afin d'assurer une compatibilité technologique. Le SGPI veut donc procéder au préachat des équipements de contrôle d'accès électrifiés compatibles avec ces nouvelles cartes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le mandat consiste principalement à acquérir quatre types de composantes du système de contrôle d'accès électrifié. Ces composantes sont les suivantes :

- Panneau contrôleur intelligent

- Module de contrôle deux portes
- Lecteur de cartes d’accès multi technologies (125 KHz et 13.56 MHz)
- Carte d’accès intelligente

Le remplacement des composantes de contrôle d'accès sera effectué par les équipes techniques de la Division de la sécurité du SGPI.

JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'acquisition de diverses composantes touchant aux systèmes de contrôle d'accès électrifiés de divers bâtiments municipaux.
À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, 7 firmes se sont procurés les documents d'appel d'offres et cinq (5) ont présenté des soumissions.

À la suite de l'analyse, quatre (4) soumissions ont été jugées conformes, soit celles des firmes suivantes:

- Site Intégration Plus inc.
- Groupe Central (2642-0224 Québec inc.)
- Stanley Black & Decker Canada Corp.
- Télécommunication Grimard inc.

La soumission de la cinquième firme, Altec inc, a été jugée non conforme en raison de l'absence d'une lettre d'engagement de la part de celle-ci : un document obligatoire à fournir lors de la soumission.

Soumissions conformes	Coût de base	Taxes	Total
Site Intégration Plus inc.	416 800,00 $	62 415,80 $	479 215,80 $
Groupe Central (2642-0224 Québec inc.)	440 673,54 $	65 990,86 $	506 664,40 $
Stanley Black & Decker Canada Corp.	451 878,62 $	67 668,82 $	519 547,44 $
Télécommunication Grimard inc.	501 607,54 $	75 115,73 $	576 723,27 $
Dernière estimation réalisée ($)	807 381,56 $	120 905,39 $	928 286,95 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			520 537,73 $ 8,62%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme) Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			97 507,47 $ 20,35%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-449 071,15 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-48,38%
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme – plus basse) Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100	27 448,60 $ 5,73%

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 479 215,80 $ taxes incluses, soit 48,38 % inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique par une estimation basée selon le coût à l'unité des composantes chez le fabricant, alors qu'elle aurait dû tenir compte du coût en gros, en raison des quantités demandées. Une estimation plus précise, tenant compte du coût en gros, était difficile à effectuer pour deux raisons :

- Il n'y a pas d'historique récent d'un tel volume d'achat pour ce type de composantes à la Ville de Montréal
- Une investigation de prix en gros auprès des fournisseurs avant le processus d'appel d'offres contreviendrait aux lois des contrats municipaux

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute du contrat à octroyer calculée totalise la somme de 416 800,00 $. Cette dépense d’entretien est imputée dans un centre de responsabilité mixte et sera assumée à 39,65 % par l'agglomération. La répartition Agglo/central est basée sur le taux d’occupation des bâtiments.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report d'octroi ou un refus d'octroyer le contrat pourrait compromettre la sécurité des occupants et des lieux en raison de la vétusté des équipements actuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-16
Bruno SIMARD Conseiller analyse - contrôle de gestion	Jordy REICHSON Chef de division
Tél : 514 872-5084 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-0047 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Louise BRADETTE Directrice	Sophie LALONDE Directrice
Tél : 514-872-8484 **Approuvé le :** 2019-09-20	**Tél :** 514-872-1049 **Approuvé le :** 2019-09-23

Ouvrage	Nom desservant	Nb. Lecteurs	% lecteurs à remplacer (sur total du projet)	PW6K1IC	PW6K1R2	Répartition cartes d'accès (Nb)	Répartition bâtiment AGGLO	Répartition bâtiment CORPO	TOTAL AGGLO	TOTAL CORPO
0002 EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE	Agglomération	60	5.00%	1	2	650	59.69%	40.31%	2.98%	2.02%
0025 ÉDIFICE DU 200 BELLECHASSE	Agglomération	10	0.83%	0	0	108	70.41%	29.59%	0.59%	0.25%
0088 ÉDIFICE MARIE-VICTORIN	Central	7	0.58%	0	0	76	11.50%	88.50%	0.07%	0.52%
0095 COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD	Central	50	4.17%	4	20	542	4.26%	95.74%	0.18%	3.99%
0105 ÉDIFICE DU 1500 DES CARRIÈRES	Central	50	4.17%	0	0	542	36.86%	63.14%	1.54%	2.63%
0106 ÉDIFICE DU 1400 DES CARRIÈRES	Central	15	1.25%	1	8	163	19.01%	80.99%	0.24%	1.01%
0107 ÉDIFICE DU 1650 DES CARRIÈRES	Arrondissement	30	2.50%	1	4	325	3.96%	96.04%	0.10%	2.40%
0109 ÉDIFICE DU 1351 DES CARRIÈRES	Arrondissement	2	0.17%	1	1	22	14.92%	85.08%	0.02%	0.14%
0111 EDIFICE DU 1220 DES CARRIÈRES	Arrondissement	5	0.42%	1	3	54	0.00%	100.00%	0.00%	0.42%
0113 GARAGE, COUR DES CARRIÈRES	Central	5	0.42%	0	0	54	37.42%	62.58%	0.16%	0.26%
0114 GARAGE 1620, COUR DES CARRIÈRES	Arrondissement	7	0.58%	1	4	76	5.64%	94.36%	0.03%	0.55%
0128 VOÛTE ET L'ANTENNE DE LA VILLE DE MTL	Agglomération	15	1.25%	0	0	163	51.09%	48.91%	0.64%	0.61%
0133 MAISON DU CITOYEN	Arrondissement	4	0.33%	1	2	43	0.00%	100.00%	0.00%	0.33%
0138 EDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON	Central	52	4.33%	4	26	563	24.21%	75.79%	1.05%	3.28%
0142 BIBLIO ET CENTRE COMMUNAUTAIRE CDN-NORD	Arrondissement	40	3.33%	4	18	433	0.00%	100.00%	0.00%	3.33%
0154 COMPLEXE GADBOIS	Arrondissement	25	2.08%	2	9	271	0.00%	100.00%	0.00%	2.08%
0213 QUARTIER GÉNÉRAL DU SIM	Agglomération	22	1.83%	0	0	238	93.07%	6.93%	1.71%	0.13%
0240 BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU	Arrondissement	8	0.67%	0	0	87	0.00%	100.00%	0.00%	0.67%
0246 ATELIERS MUNICIPAUX VIAU	Central	21	1.75%	2	11	228	37.42%	62.58%	0.65%	1.10%
0248 ATELIERS MUNICIPAUX ROUEN	Central	8	0.67%	1	4	87	37.42%	62.58%	0.25%	0.42%
0270 STATION DE POMPAGE MCTAVISH (RÉSERVOIR)	Agglomération	18	1.50%	1	7	195	100.00%	0.00%	1.50%	0.00%
0285 ÉDIFICE GASTON-MIRON	Central	4	0.33%	0	0	43	18.81%	81.19%	0.06%	0.27%
0286 BUREAUX ET GARAGE SAINT-MICHEL	Arrondissement	2	0.17%	0	0	22	0.00%	100.00%	0.00%	0.17%
0312 PISCINE INT. DU PARC RENÉ-GOUPIL (PAT.)	Arrondissement	5	0.42%	0	0	54	0.00%	100.00%	0.00%	0.42%
0393 USINE DE FILTRATION DES BAILLETS	Agglomération	60	5.00%	4	9	650	99.99%	0.01%	5.00%	0.00%
0396 USINE DE FILTRATION ATWATER (C. VERDUN)	Agglomération	30	2.50%	3	14	325	100.00%	0.00%	2.50%	0.00%
0422 CENTRE DE FORMATION DES POMPIERS	Agglomération	30	2.50%	0	0	325	100.00%	0.00%	2.50%	0.00%
0434 ÉDIFICE DICKSON DU C.S.M. DICKSON	Central	10	0.83%	1	3	108	31.41%	68.59%	0.26%	0.57%
0435 2150 DICKSON (C.S.M. DICKSON)	Arrondissement	10	0.83%	1	1	108	27.41%	72.59%	0.23%	0.60%
0436 ATELIER DE SOUDURE DICKSON (C.S.M.)	Central	27	2.25%	2	14	293	45.61%	54.39%	1.03%	1.22%
0450 ARÉNA MAURICE-RICHARD	Central	13	1.08%	1	7	141	3.86%	96.14%	0.04%	1.04%
0560 CENTRE ÉTIENNE-DESMARTEAU	Arrondissement	20	1.67%	0	0	217	0.00%	100.00%	0.00%	1.67%
0578 ÉDIFICE CHAUVEAU (COUR CHAUVEAU)	Central	10	0.83%	0	0	108	0.00%	100.00%	0.00%	0.83%
0608 ARÉNA MICHEL-NORMANDIN	Central	15	1.25%	0	0	163	3.86%	96.14%	0.05%	1.20%
0631 CENTRE DE SOCCER INTÉRIEUR CESM	Central	32	2.67%	0	0	347	3.86%	96.14%	0.10%	2.56%
0669 GARAGE REMISAGE COUR DE LA COMMUNE	Arrondissement	15	1.25%	1	5	163	27.41%	72.59%	0.34%	0.91%
0745 GARAGE DE LA COUR BERCY	Arrondissement	15	1.25%	1	8	163	8.99%	91.01%	0.11%	1.14%
0868 CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN	Arrondissement	10	0.83%	0	0	108	0.00%	100.00%	0.00%	0.83%
0889 CENTRE AQUATIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	Arrondissement	5	0.42%	1	3	54	0.00%	100.00%	0.00%	0.42%
0987 ÉDIFICE DU 6000 NOTRE-DAME OUEST	Central	14	1.17%	0	0	152	18.99%	81.01%	0.22%	0.95%
1033 CENTRE CULTUREL DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	Arrondissement	14	1.17%	0	0	152	0.00%	100.00%	0.00%	1.17%
1043 MAISON DU CITOYEN ET BUR. D'ARROND.	Arrondissement	29	2.42%	0	0	314	0.00%	100.00%	0.00%	2.42%
1135 MODULAIRE ADMINISTRATIF DES BAILLETS	Agglomération	1	0.08%	0	0	11	100.00%	0.00%	0.08%	0.00%
1136 MODULAIRE ADMINISTRATIF ATWATER	Agglomération	1	0.08%	0	0	11	100.00%	0.00%	0.08%	0.00%
1137 MODULAIRE RÉSEAUX ET RÉSERVOIRS	Agglomération	1	0.08%	0	0	11	100.00%	0.00%	0.08%	0.00%
1139 MODULAIRE CONTREMAÎTRES	Agglomération	1	0.08%	0	0	11	100.00%	0.00%	0.08%	0.00%
1140 MODULAIRE ADMINISTATIF ST-PATRICK	Agglomération	3	0.25%	0	0	33	100.00%	0.00%	0.25%	0.00%
1405 PAVILLON DU CANADA (S. STATION ÉLECTR.)	Agglomération	3	0.25%	1	2	33	27.41%	72.59%	0.07%	0.18%
1485 SOUS-STATION ÉLECTRIQUE ,ILE NOTRE-DAME	Agglomération	10	0.83%	1	5	108	27.41%	72.59%	0.23%	0.60%

2406 ÉDIFICE A BUREAUX RÉGION EST	Central	10	0.83%	0	0	108	27.41%	72.59%	0.23%	0.60%
2480 GUERITE USINE ATWATER (RUE JOSEPH)	Agglomération	10	0.83%	1	3	108	100.00%	0.00%	0.83%	0.00%
2483 CENTRE OPÉRATIONNEL DU CESM	Agglomération	31	2.58%	3	16	336	61.68%	38.32%	1.59%	0.99%
2490 GUÉRITE USINE ATWATER (RUE DUPUIS)	Agglomération	7	0.58%	1	4	76	100.00%	0.00%	0.58%	0.00%
2547 PDQ NO 38 EST (OPER.)	Agglomération	12	1.00%	0	0	130	100.00%	0.00%	1.00%	0.00%
3227 USINE DE FILTRATION PIERREFONDS	Agglomération	4	0.33%	0	0	43	100.00%	0.00%	0.33%	0.00%
3241 COUR MONT-ROYAL (EX-CUM SIÈGE SOCIAL)	Central	10	0.83%	3	5	108	44.33%	55.67%	0.37%	0.46%
3665 "2580" ST-JOSEPH	Central	60	5.00%	5	21	650	48.39%	51.61%	2.42%	2.58%
3670 BUREAU SPVM, PLACE VERSAILLES	Agglomération	4	0.33%	0	0	43	92.14%	7.86%	0.31%	0.03%
3678 ÉDIFICE DU 255 CRÉMAZIE EST	Agglomération	20	1.67%	0	0	217	75.04%	24.96%	1.25%	0.42%
3837 USINE DE FILTRATION - LACHINE	Agglomération	16	1.33%	1	12	173	100.00%	0.00%	1.33%	0.00%
4397 ENTREPÔT DU 3444 SAINT-JOSEPH	Central	21	1.75%	0	0	228	27.41%	72.59%	0.48%	1.27%
8064 BUREAU D'ARRONDISSEMENT CDN / NDG	Arrondissement	18	1.50%	2	10	195	0.00%	100.00%	0.00%	1.50%
8071 1380 ROSEMONT	Arrondissement	12	1.00%	1	2	130	27.41%	72.59%	0.27%	0.73%
8140 B.ARR. VILLERAY/ST-MICHEL/PARC EXTENSION	Arrondissement	24	2.00%	2	12	260	0.00%	100.00%	0.00%	2.00%
8165 5800 SAINT-DENIS	Central	20	1.67%	0	0	217	36.07%	63.93%	0.60%	1.07%
8215 CENTRE DE DISTRIBUTION	Agglomération	12	1.00%	0	0	130	50.10%	49.90%	0.50%	0.50%
8248 ÉDIFICE TÉLUS	Central	60	5.00%	0	0	650	50.26%	49.74%	2.51%	2.49%
8471 2915-2925 STE-CATHERINE	Arrondissement	5	0.42%	1	3	54	1.00%	99.00%	0.00%	0.41%
Total		1200		62	278	13000			39.65%	60.35%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197157009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Objet :	Accorder un contrat à la firme "Site Intégration Plus inc." pour le préachat d'équipements de contrôle d'accès électrifié pour les immeubles de la Ville de Montréal. Dépense totale de 479 215,80 $ taxes incluses A.O.# 19-17700, 4 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17700 Nouvelle Appel D'offres.pdf19-17700 pv.pdf19-17700 TCP (6) 20190917.pdf

19-17700 Liste des commandes 20190917.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-18

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17700

No du GDD : 1197157009

Titre de l'appel d'offres : Préachat - Composantes d'équipements de contrôle d'accès électrifié

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 8 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 5 - 9 - 2019

Ouverture faite le : 5 - 9 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 22 - 8 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 71,43

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 20

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Altel inc	Sans lettre d'engagement de la caution

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 3 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 3 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

L'octroi de contrat est recommandé à la firme cochée

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	en entier
Site Intégration Plus inc	479 215,80	√	
2642-0224 Québec inc (Groupe Central)	506664,40		
Stanley Black % Decker Canada Corporation	519 547,44		
Télécommunication Grimard inc	576 723,27		

Information additionnelle

La firme recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendue non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville, n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) et est admissible et conforme administrativement, L'autorisation de l'AMP n'est pas exigée dans le cadre de cet appel d'offres public en biens, Un preneur de cahier des charges n'a pas soumissionné car l'objet de l'appel d'offres ne correspond pas à son secteur d'activités, La soumission déposée par Altel inc est rejetée compte tenu que la lettre d'engagement de la caution n'a pas été déposée avec sa soumission,

Préparé par : Daniel Léger

Le 17 - 9 - 2019

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de période	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
								(vide)	- $	- $
Total ()									**- $**	**- $**
Site Intégration Plus inc										
	1	Contrôle d'accès	1	Panneau contrôleur	62	CH	1	1 425,00 $	88 350,00 $	101 580,41 $
			2	Module de contrôle	278	CH	1	550,00 $	152 900,00 $	175 796,78 $
			3	Lecteur de cartes	1200	CH	1	110,00 $	132 000,00 $	151 767,00 $
			4	Cartes d'accès	13000	CH	1	3,35 $	43 550,00 $	50 071,61 $
Total (Site Intégration Plus inc)									**416 800,00 $**	**479 215,80 $**
2642-0224 Québec inc (Groupe Central)										
	1	Contrôle d'accès	1	Panneau contrôleur	62	CH	1	1 469,84 $	91 130,08 $	104 776,81 $
			2	Module de contrôle	278	CH	1	585,07 $	162 649,46 $	187 006,22 $
			3	Lecteur de cartes	1200	CH	1	115,12 $	138 144,00 $	158 831,06 $
			4	Cartes d'accès	13000	CH	1	3,75 $	48 750,00 $	56 050,31 $
Total (2642-0224 Québec inc (Groupe Central))									**440 673,54 $**	**506 664,40 $**
Altel inc										
	1	Contrôle d'accès	1	Panneau contrôleur	62	CH	1	1 524,71 $	94 532,02 $	108 688,19 $
			2	Module de contrôle	278	CH	1	606,80 $	168 690,40 $	193 951,79 $
			3	Lecteur de cartes	1200	CH	1	120,48 $	144 576,00 $	166 226,26 $
			4	Cartes d'accès	13000	CH	1	3,18 $	41 340,00 $	47 530,67 $
Total (Altel inc)									**449 138,42 $**	**516 396,90 $**
Stanley Black & Decker Canada Corporation										
	1	Contrôle d'accès	1	Panneau contrôleur	62	CH	1	1 545,10 $	95 796,20 $	110 141,68 $
			2	Module de contrôle	278	CH	1	604,39 $	168 020,42 $	193 181,48 $
			3	Lecteur de cartes	1200	CH	1	118,91 $	142 692,00 $	164 060,13 $
			4	Cartes d'accès	13000	CH	1	3,49 $	45 370,00 $	52 164,16 $
Total (Stanley Black & Decker Canada Corporation)									**451 878,62 $**	**519 547,44 $**
Télécommunications Grimard inc										
	1	Contrôle d'accès	1	Panneau contrôleur	62	CH	1	1 670,67 $	103 581,54 $	119 092,88 $
			2	Module de contrôle	278	CH	1	665,00 $	184 870,00 $	212 554,28 $
			3	Lecteur de cartes	1200	CH	1	130,83 $	156 996,00 $	180 506,15 $
			4	Cartes d'accès	13000	CH	1	4,32 $	56 160,00 $	64 569,96 $
Total (Télécommunications Grimard inc)									**501 607,54 $**	**576 723,27 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par QGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17700
Numéro de référence : 1293304
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Préachat - composantes d'équipements de contrôle d'accès électrifié

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Altel Inc 4858 Cherrier Laval, QC, H7T2Y4	Madame Rosemarie Page Téléphone : 514 682-9788 Télécopieur :	**Commande : (1629651)** 2019-08-15 15 h 47 **Transmission :** 2019-08-15 15 h 47	3174512 - 19-17700 addenda 1 2019-08-22 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Clercom Inc 1100, rue Bégin, suite 200 Montréal, QC, H4R1X1	Monsieur Michel Roussell Téléphone : 514 645-0006 Télécopieur :	**Commande : (1629259)** 2019-08-15 8 h 53 **Transmission :** 2019-08-15 8 h 53	3174512 - 19-17700 addenda 1 2019-08-22 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Central 4477 Boul Métropolitain est Montréal, QC, H1P 3G7	Monsieur Luc Aubry Téléphone : 514 254-4420 Télécopieur : 514 254-4420	**Commande : (1627429)** 2019-08-12 10 h 07 **Transmission :** 2019-08-12 10 h 07	3174512 - 19-17700 addenda 1 2019-08-22 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Sécurité Robillard Inc. 91 Beaubien Est Montréal, QC, H2S 1R1 http://Www.grouperobillard.com	Monsieur Janko Simoncic Téléphone : 514 279-7317 Télécopieur : 514 279-5222	**Commande : (1626001)** 2019-08-07 13 h 17 **Transmission :** 2019-08-07 13 h 17	3174512 - 19-17700 addenda 1 2019-08-22 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Site Intégration Plus Inc . 1356 rue Newton Boucherville, QC, J4B 5H2	Madame Nadia Rouab Téléphone : 450 449-0094 Télécopieur : 450 449-0018	**Commande : (1624875)** 2019-08-05 15 h 58 **Transmission :** 2019-08-05 15 h 58	3174512 - 19-17700 addenda 1 2019-08-22 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stanley Black & Decker Canada Corporation 8125 boul du Golf Montréal, QC, H1J0B2	Monsieur Guy Labrie Téléphone : 1855 634-6095 Télécopieur : 514 955-2800	**Commande : (1626662)** 2019-08-08 14 h 58 **Transmission :** 2019-08-08 14 h 58	3174512 - 19-17700 addenda 1 2019-08-22 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Télécommunications Grimard 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5	Monsieur Patrice Allard Téléphone : 450 665-	**Commande : (1625229)** 2019-08-06 10 h 44 **Transmission :**	3174512 - 19-17700 addenda 1 2019-08-22 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

http://www.grimard.ca	5553 Télécopieur : 450 665-3655	2019-08-06 10 h 44	électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197157009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Objet :	Accorder un contrat à la firme "Site Intégration Plus inc." pour le préachat d'équipements de contrôle d'accès électrifié pour les immeubles de la Ville de Montréal. Dépense totale de 479 215,80 $ taxes incluses A.O.# 19-17700, 4 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197157009 - Équipements de contrôle d'accès.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 20.002

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1195241002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée de un (1) an à Sig-Nature et à Remorquage TGF, pour assurer le service de remorquage pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pendant les opérations de déneigement et ce, au prix et aux conditions de leurs soumissions, conformément à l'appel d'offre public 19-17650 (5 soumisionnaires). Autoriser à cette fin une dépense approximative totalisant 550 564.16 $ (toutes taxes incluses).

Il est recommandé :
1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la fourniture du service de remorquage pendant les opérations de déneigement dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de trois ans avec deux options de renouvellement d'un an, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17650;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
9115-7883 inc / Sig-Nature	lot 9	258 139,97 $
9216-1686 Quebec inc. / Remorquage TGF	lot 10	292 424,19 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-15 22:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1195241002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée de un (1) an à Sig-Nature et à Remorquage TGF, pour assurer le service de remorquage pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pendant les opérations de déneigement et ce, au prix et aux conditions de leurs soumissions, conformément à l'appel d'offre public 19-17650 (5 soumisionnaires). Autoriser à cette fin une dépense approximative totalisant 550 564.16 $ (toutes taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Lors de son assemblée le 16 septembre le conseil municipal a adopté le Règlement 19-047 (CM19 1039) subdélégant aux arrondissements de la Ville de Montréal les activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement, soit le suivi et la gestion opérationnelle des contrats de remorquage. Plus précisément, les activités qui relèveront des arrondissements consistent à tenir les réunions de démarrage, participer à l'inspection des équipements, veiller au respect des normes contractuelles, effectuer les suivis auprès des adjudicataires, assurer le contrôle de la santé et de la sécurité des travailleurs, compiler les activités opérationnelles en vue des paiements et traiter les requêtes des citoyens. Le conseil de la ville demeurera compétent en ce qui concerne l'octroi des contrats, la gestion contractuelle et le suivi administratif.

Étant donné que les revenus et les dépenses des contrats de remorquage sont demeurés sous la responsabilité des arrondissements, et ce malgré les modifications des compétences des dernières années, les arrondissements doivent donc poursuivre l'octroi et les prolongations des contrats en les faisant entériner par l'instance compétente, soit le comité exécutif ou le conseil municipal. D'ici 2020, les enveloppes budgétaires seront transférées au Service de la concertation des arrondissements qui prendra alors en charge la totalité de la gestion contractuelle des contrats de remorquage liés aux activités de déneigement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DAUDELIN
Agent(e) technique en environnement

--
Tél :
Télécop. : --

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 9 septembre 2019	Résolution: CA19 09 0195

Recommander au conseil municipal d'accorder un contrat à 9115-7883 Québec inc. (Sig-Nature) et à 9216-1686 Québec inc. (Remorquage TGF) pour la fourniture du service de remorquage pendant les opérations de déneigement dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de trois ans avec deux options de renouvellement d'un an / Appel d'offres public 19-17650 – 5 soumissionnaires / Autoriser une dépense approximative de 550 564,16 $, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. de recommander au conseil municipal d'accorder un contrat à 9115-7883 Québec inc. (Sig-Nature) et à 9216-1686 Québec inc. (Remorquage TGF) pour la fourniture du service de remorquage pendant les opérations de déneigement dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de trois ans avec deux options de renouvellement d'un an, conformément à l'appel d'offres public 19-17650;

2. d'autoriser une dépense approximative de 550 564,16 $, taxes incluses;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1195241002

Émilie THUILLIER
Mairesse d'arrondissement

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 septembre 2019

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.002

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1195241002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée de un (1) an à Sig-Nature et à Remorquage TGF, pour assurer le service de remorquage pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pendant les opérations de déneigement et ce, au prix et aux conditions de leurs soumissions, conformément à l'appel d'offre public 19-17650 (5 soumisionnaires). Autoriser à cette fin une dépense approximative totalisant 550 564.16 $ (toutes taxes incluses).

Accorder un contrat pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée de un (1) ans à Sig-Nature et à Remorquage TGF, pour assurer le service de remorquage pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pendant les opérations de déneigement et ce, pour une dépense approximative totalisant 550 564.16 $ (toutes taxes incluses).

- D'autoriser à cette fin une dépense approximative de 550 564.16 $ (toutes taxes incluses) et;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Lisa SIMINARO **Le** 2019-08-20 09:42

Signataire : Lisa SIMINARO

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195241002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée de un (1) an à Sig-Nature et à Remorquage TGF, pour assurer le service de remorquage pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pendant les opérations de déneigement et ce, au prix et aux conditions de leurs soumissions, conformément à l'appel d'offre public 19-17650 (5 soumisionnaires). Autoriser à cette fin une dépense approximative totalisant 550 564.16 $ (toutes taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Présentement, le déneigement de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville est divisé en neuf (9) secteurs. Sept (7) de ces secteurs sont réalisés par des entrepreneurs privés et deux (2) secteurs sont réalisés en régie.
Pour le déneigement en régie, l'arrondissement utilise son propre équipement et ses employés, mais pour certains appareils spécialisés, tel que les remorqueuses, il est nécessaire d'octroyer des contrats pour assurer ce service.

Chaque secteur en régie nécessite l'utilisation d'une remorqueuse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 19 0198 - 18 avril 2019 - Adopter le règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées.
GDD 1197711014 - à venir à la séance du 19 août du conseil municipal - Adopter le règlement du conseil de la ville sur la subdélégation aux arrondissements des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement.

DESCRIPTION

Le présent contrat vise à couvrir le service de remorquage dans deux (2) secteurs de déneigement. La répartition sera d'une (1) remorqueuse par secteur pour toute la durée du contrat.
Le service est payé en fonction des heures travaillées. 576 heures prévisionnelles sont prévues au contrat par saison mais seulement 200 heures sont garanties.

JUSTIFICATION

Lors des opérations d'enlèvement de la neige, l'utilisation d'une remorqueuse est cruciale afin de déplacer les véhicules qui n'ont pas respecté les restrictions de stationnement en vigueur et qui nuisent au bon déroulement des opérations de déneigement. L'arrondissement n'a pas l'équipement ni la main-d'oeuvre pour effectuer ce service. Selon les règles administratives, l'appel d'offres a été préparé par la Direction de l'approvisionnement en collaboration avec la Direction des travaux publics de l'arrondissement. Cet appel d'offre visait à couvrir les besoins de service de remorquage de douze (12) arrondissements différents. Les soumissionnaires devaient inscrire l'ordre de préférence d'arrondissement où ils désiraient travailler. C'est pour cette raison que ce ne sont pas nécessairement les plus bas soumissionnaires qui ont été retenus pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

L'appel d'offres a été publié sur SEAO et l'ouverture des soumissions s'est faite le 25 juin 2019.

Au total, cinq (5) soumissionnaires ont soumis des prix pour le service de remorqueuse, mais un (1) d'entre eux a été déclaré non-conforme à l'analyse de conformité administrative :

Soumissions conformes	Taux heure	Nbre heures	Total avant taxes	Total avec taxes
Sig-Nature	128 $	1728	221 184,00 $	254 306,30 $
Groupe Direct Ouest / Tr.Goineau*	140 $	1728	241 920,00 $	278 147,52 $
Remorquage TGF	145 $	1728	250 560,00 $	288 081,36 $
Remorquage Montreal Plus inc	135 $	1728	233 280,00 $	268 213,68 $
Dernière estimation réalisée ($)	160 $	1728	280 647,94 $	322 674,97 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				236 736,00 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse) x 100				-6,91%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)				33 775,06 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x100				13,28%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)				(68 368,67) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation / estimation) x 100				-21,19%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)				13 907,38 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100				5,47%

* Le Groupe Direct Ouest / Transport Goineau a été rejeté suite au non respect de la conformité technique

Des ajustements de prix sont faits à compter de la deuxième saison hivernale (2020-2021). Les prix indiqués au Bordereau de Prix sont augmentés d'un et demi pour cent (1,5 %) annuellement.

Si le DONNEUR D'ORDRE exerce l'option de renouvellement selon les modalités prévues à l'annexe 15.01 - Expiration les prix en vigueur lors du renouvellement sont augmentés d'un

et demi pour cent (1,5 %) pour le période visée.

AN 1 2019-2020				
ENTREPRISES	2019-2020			
	TAUX HEURE	NBR HEURES	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL AVEC TAXES
SIG-NATURE	128 $	576	73 728,00 $	84 768,77 $
REMORQUAGE TGF	145 $	576	83 520,00 $	96 027,12 $
AN 2 2020-2021 - MAJORATION 1,5%				
ENTREPRISES	2019-2020			
	TAUX HEURE	NBR HEURES	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL AVEC TAXES
SIG-NATURE	129,92 $	576	74 833,92 $	86 040,30 $
REMORQUAGE TGF	147,18 $	576	84 772,80 $	97 467,53 $
AN 3 2021-2022 - MAJORATION 1,5%				
ENTREPRISES	2019-2020			
	TAUX HEURE	NBR HEURES	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL AVEC TAXES
SIG-NATURE	131,87 $	576	75 956,43 $	87 330,90 $
REMORQUAGE TGF	149,38 $	576	86 044,39 $	98 929,54 $

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Malgré les changements de compétences des dernières années dans ce dossier, le suivi et la gestion opérationnelle des contrats de remorquage sont demeurés sous la responsabilité des arrondissements. Par contre, comme le coût des contrats de remorquage en déneigement est désormais assumé par le conseil d'agglomération, une mise à jour des enveloppes budgétaires du Service de la concertation des arrondissements (le porteur de dossier administratif) et des arrondissements sera nécessaire. Ceci se fera lors de la confection du budget 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ralentissement des opérations de chargement de la neige qui a pour conséquence d'augmenter considérablement les coûts liés au déneigement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement le 9 septembre 2019
Conseil municipal 22 octobre 2019
Début du contrat le 1e novembre 2019
Fin du contrat le 30 avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-08-12
Mélanie DAUDELIN Agent(e) technique en environnement	Thomas RIVARD Chef de division	
Tél : 514-***-**** **Télécop. :**	**Tél :** 514.872.6415 **Télécop. :**	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1195241002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Objet :	Accorder un contrat pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée de un (1) an à Sig-Nature et à Remorquage TGF, pour assurer le service de remorquage pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pendant les opérations de déneigement et ce, au prix et aux conditions de leurs soumissions, conformément à l'appel d'offre public 19-17650 (5 soumisionnaires). Autoriser à cette fin une dépense approximative totalisant 550 564.16 $ (toutes taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17650_Intervention_AHU.pdf 19-17650_TPC_AHU.pdf 19-17650_PV.pdf

19-17650_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agente d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-16

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17650

No du GDD : 1195241002

Titre de l'appel d'offres : Service de remorquage pour les opérations de déneigement pour divers arrondissements (Ahuntsic-Cartierville)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 6 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 25 - 6 - 2019

Ouverture faite le : 25 - 6 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 14 - 6 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 24

Nbre de soumissions reçues : 5

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de réponses : 21

% de rejets : 40

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
UMN Nature inc.	Non-conformité administrative (Il ne s'est pas procuré les documents par SEAO)
Groupe Direct Ouest inc. / Transport Goineau	Non-conformité techniquement

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 12 - 2019

Date d'échéance révisée : 22 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes - LOT 9	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
9115-7883 Québec inc. / Sig-Nature	254 306,30 $	√	9
Remorquage Montréal Plus inc.	268 213,68 $		9
9216-1686 Québec inc. / Remorquage TGF	288 081,36 $		9

Nom des firmes - LOT 10	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
9115-7883 Québec inc. / Sig-Nature (Non-conforme puisque ce lot est au dessus de sa capacité)	254 306,30 $		10
Remorquage Montréal Plus inc. (Non-conforme puisque ce lot est au dessus de sa capacité)	268 213,68 $		10
9216-1686 Québec inc. / Remorquage TGF	288 081,36 $	√	10

Information additionnelle

La dépanneuse de 9115-7883 Québec inc. / Sig-Nature est non-conforme pour le lot 10 puisque son offre est au dessus de sa capacité. La dépanneuse disponible a été attribuée au lot 9.
La dépanneuse de Remorquage Montréal Plus inc. est non-conforme pour le lot 10 puisque son offre est au dessus de sa capacité. Les dépanneuses disponibles ont été attribuées à d'autre lots.
Les dix-neuf (19) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :
- Treize (13) n'ont pas fait d'offres pour les lots 9 et 10
- Cinq (5) n'ont donné aucune réponse
- Un (1) n'était pas interessé à cause de l'achat obligatoire des vignettes du Bureau du Taxi

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 15 - 8 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17650
Titre : Service de remorquage pour les opérations de déneigement pour divers arrondissements
Date d'ouverture des soumissions : 25 juin 2019

	Article	Quantité	9216-1686 Québec inc. / Remorquage TGF			9115-7883 Québec inc. / Sig-Nature			Remorquage Montréal Plus inc.			Groupe Direct Ouest inc. / Transport Goineau			UMN Nature inc. (1)		
			Capacité		4	Capacité		1	Capacité		6	Capacité		2	Capacité		N/A
			Préférence	Prix unitaire	Montant total	Préférence	Prix unitaire	Montant total	Préférence	Prix unitaire	Montant total	Préférence	Prix unitaire	Montant total	Préférence	Prix unitaire	Montant total
9	Location d'une dépanneuse de type plate-forme avec opérateur Ahuntsic – Cartierville Hivers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022	1 728	4	145,00 $	250 560,00 $	1	128,00 $	221 184,00 $	6	135,00 $	233 280,00 $			- $		128,00 $	221 184,00 $
	TPS 5 %				12 528,00 $			11 059,20 $			11 664,00 $			- $			11 059,20 $
	TVQ 9,975 %				24 993,36 $			22 063,10 $			23 269,68 $			- $			22 063,10 $
	Montant total				288 081,36 $			254 306,30 $			268 213,68 $			- $			254 306,30 $
10	Location d'une dépanneuse de type plate-forme avec opérateur Ahuntsic – Cartierville Hivers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022	1 728	4	145,00 $	250 560,00 $	1	128,00 $	221 184,00 $	6	135,00 $	233 280,00 $	2	140,00 $	241 920,00 $		128,00 $	221 184,00 $
	TPS 5 %				12 528,00 $			11 059,20 $			11 664,00 $			12 096,00 $			11 059,20 $
	TVQ 9,975 %				24 993,36 $			22 063,10 $			23 269,68 $			24 131,52 $			22 063,10 $
	Montant total				288 081,36 $			254 306,30 $			268 213,68 $			278 147,52 $			254 306,30 $
	Signature		OUI			OUI			OUI			OUI			OUI		
	Achat SEAO		OK			OK			OK			OK			NON		
	Numéro TPS/TVQ		OUI			OUI			OUI			OUI			N/A		
	Numéro de fournisseur VDM		423091			183113			À venir			423100			N/A		
	Numéro NEQ		1166231887			1160753902			1174658022			1166879867			N/A		
	Vérification REQ		OK			OK			OK			OK			N/A		
	RENA		OK			OK			OK			OK			N/A		
	Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OK			OK			OK			OK			N/A		
	Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK			OK			OK			OK			N/A		
	Garantie		OK			OK			OK			OK			N/A		
	CNESST		OK			OK			OK			OK			N/A		
	Preuve de propriété		OUI			OUI			OUI			OUI			N/A		
	Conformité technique		OUI			OUI						NON					

(1) Le soumissionnaire ne s'est pas procuré les documents par SEAO

Remarque :
- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies

Date : 3 juillet 2019

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17650

Numéro de référence : 1273935

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de remorquage pour les opérations de déneigement pour divers arrondissements

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	100 limites environnement inc 12144 industriel Montréal, QC, h1b5r7 NEQ : 1170763115	Monsieur Martin Bilodeau Téléphone : 514 961-7007 Télécopieur :	**Commande : (1605941)** 2019-06-10 17 h 34 **Transmission :** 2019-06-10 17 h 34	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	9216-1686 quebec inc 585 jeanne d,arc Montréal, QC, h1w3t2 NEQ : 1166231887	Monsieur Martin jr Goulet Téléphone : 514 444-0345 Télécopieur : 514 522-4480	**Commande : (1602867)** 2019-06-03 13 h 33 **Transmission :** 2019-06-03 13 h 33	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Télécopie 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 19 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	9310-8710 Québec Inc 665 90e Avenue Montréal, QC, H8r3a3 NEQ : 1170414982	Monsieur Kevin Bobay Téléphone : 514 803-5969 Télécopieur :	**Commande : (1610942)** 2019-06-25 **Transmission :** 2019-06-25	3141817 - Addenda 1 2019-06-25 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-25 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	9379-0434 Québec inc. 95 rue Boivin Châteauguay, QC, J6J 2Z1 NEQ : 1173700668	Monsieur Sébastien Bouvier Téléphone : 514 503-7341 Télécopieur :	**Commande : (1602839)** 2019-06-03 12 h 59 **Transmission :** 2019-06-03 12 h 59	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	belanger sr inc 2393 arcand Montréal, QC, h1n 3c2 http://transport-rfa.com NEQ : 1144315786	Monsieur Sylvain Bélanger Téléphone : 514 259-5955 Télécopieur :	**Commande : (1610183)** 2019-06-20 13 h 27 **Transmission :** 2019-06-20 13 h 27	3141817 - Addenda 1 2019-06-20 13 h 27 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-20 13 h 27 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Déneigement et remorquage SMGR inc. 8646, 10e ave Montréal, QC, H1Z 3B8 NEQ : 1141641507	Madame Aline Constantin Téléphone : 514 727-2992 Télécopieur : 514 728-7647	**Commande : (1603504)** 2019-06-04 13 h 11 **Transmission :** 2019-06-04 13 h 11	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	J.M.A.C REMORQUAGE ,TRANSPORT ET DÉNEIGEMENT INC 60 montée guy mousseau Lavaltrie, QC, J5T3B2 NEQ : 1173355414	Monsieur Sylvain Paul Téléphone : 514 582-0738 Télécopieur : 450 935-2220	**Commande : (1603145)** 2019-06-04 7 h 33 **Transmission :** 2019-06-04 7 h 33	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Laflamme Auto 1446 av de valleyfield, Laval, QC, H7C2P5 NEQ : 2272409964	Monsieur Martin Laflamme Téléphone : 514 862-1517 Télécopieur :	**Commande : (1604096)** 2019-06-05 11 h 03 **Transmission :** 2019-06-05 11 h 03	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LUDOS AUTOS INC. 197 CHEMIN DU PETIT BOIS Varennes, QC, J3X1P7 NEQ : 1147927983	Monsieur LUDOVIC TANGUAY Téléphone : 450 652-0020 Télécopieur : 450 929-3056	**Commande : (1604919)** 2019-06-06 15 h 54 **Transmission :** 2019-06-06 15 h 54	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	lukyluc auto inc. 3646 rue Université Longueuil, QC, J3y5r5 NEQ : 1141577685	Monsieur Luc Poirier Téléphone : 514 386-7309 Télécopieur :	**Commande : (1607632)** 2019-06-13 17 h 40 **Transmission :** 2019-06-13 17 h 40	3141817 - Addenda 1 2019-06-13 17 h 40 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	MJ contach enr 5920 Industriel Montréal Nord Montréal, QC, H1g 3j2 http://mjcontachfrank@outlook. NEQ : 3348485338	Monsieur Francesco Massarelli Téléphone : 514 325-2160 Télécopieur : 514 325-8895	**Commande : (1606485)** 2019-06-11 16 h 14 **Transmission :** 2019-06-11 16 h 14	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 16 h 14 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 19 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	P marchand remorquage et transport 1868 avenue. Bourbonniere Montreal, AB, H1w3n6 NEQ : 2249026537	Monsieur Pierre Marchand Téléphone : 514 297-1666 Télécopieur :	**Commande : (1606264)** 2019-06-11 11 h 50 **Transmission :** 2019-06-11 11 h 50	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	rem groupe extreme inc 1419 Jean-Vincent Carignan, QC, J3l3p9 NEQ : 1166769050	Monsieur Mathieu Leblanc Téléphone : 514 606-3295 Télécopieur : 450 403-0561	**Commande : (1602837)** 2019-06-03 12 h 55 **Transmission :** 2019-06-03 13 h 04	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	REMORQUAGE MONTRÉAL PLUS INC 12140 BOUL INDUSTRIEL Montréal, QC, H1B5R7 NEQ : 1174658022	Monsieur MARTIN BILODEAU Téléphone : 514 640-7007	**Commande : (1609533)** 2019-06-19 9 h 58 **Transmission :**	3141817 - Addenda 1 2019-06-19 9 h 58 - Téléchargement 3143873 - Addenda

		Télécopieur : 514 640-7001	2019-06-19 9 h 58	2 2019-06-19 9 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Remorquage Centre Ville 2512 St Patrick Montréal, QC, H3K 1B7 NEQ : 1164336514	Monsieur Carlos Ferraria Téléphone : 514 932-3494 Télécopieur :	**Commande : (1603133)** 2019-06-04 7 h 04 **Transmission :** 2019-06-04 7 h 04	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Remorquage discount 753 5ieme Montréal, QC, H8s2w5 NEQ : 1162505649	Monsieur Michel Boucher Téléphone : 514 717-9114 Télécopieur :	**Commande : (1603477)** 2019-06-04 12 h 14 **Transmission :** 2019-06-04 12 h 14	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Remorquage Marco 506 99e avenue Montréal-Est, QC, H1A2C3 NEQ : 2246947222	Monsieur Marco Barriault Téléphone : 438 886-8666 Télécopieur :	**Commande : (1604910)** 2019-06-06 15 h 44 **Transmission :** 2019-06-06 16 h 11	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Remorquage o secours inc. 2568 prefontaine	Monsieur Albini Langlois	**Commande : (1610864)**	3141817 - Addenda 1

	Longueuil, QC, J4K3Y5 NEQ : 1173091993	Téléphone : 514 995-0033 Télécopieur :	2019-06-22 9 h 01 **Transmission :** 2019-06-22 9 h 01	2019-06-22 9 h 01 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-22 9 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sciage Montréal inc 4007 chemin st charles Terrebonne, QC, J6V 1A3 NEQ : 1161789566	Monsieur Stéphane Boyle Téléphone : 514 794-9221 Télécopieur : 450 471-9873	**Commande : (1605422)** 2019-06-08 9 h 47 **Transmission :** 2019-06-09 23 h 13	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Service Routier Maximum inc. 12132 boulevard industriel Montréal, QC, H1B5R7 NEQ : 1165991556	Monsieur Steve St-Pierre Téléphone : 514 498-8585 Télécopieur : 514 498-8485	**Commande : (1609372)** 2019-06-19 7 h 37 **Transmission :** 2019-06-19 7 h 37	3141817 - Addenda 1 2019-06-19 7 h 37 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-19 7 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Sig-Nature 935 Lippmann Laval, QC, h7s1g3 NEQ : 1160753902	Madame Isabelle Lorrain Téléphone : 450 629-8516 Télécopieur : 450 629-9917	**Commande : (1604379)** 2019-06-05 16 h 20 **Transmission :** 2019-06-05 16 h 20	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier

				électronique
☐	Transport Goineau inc. 1850, Chicoine Vaudreuil-Dorion, QC, j7v8p2 NEQ : 1166879867	Madame Christine Brosseau Téléphone : 450 218-2877 Télécopieur : 450 218-4498	**Commande : (1608535)** 2019-06-17 13 h 27 **Transmission :** 2019-06-17 13 h 27	3141817 - Addenda 1 2019-06-17 13 h 27 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-17 13 h 27 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Laval 1, place du Souvenir (Bureau du greffier-Soumissions) Laval, QC, H7V1W7 NEQ :	Monsieur Timothy Muia Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 662-4580	**Commande : (1606524)** 2019-06-11 17 h 03 **Transmission :** 2019-06-11 17 h 03	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 17 h 03 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Longueuil . 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4 NEQ :	Madame Brigitte St-Germain Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur : 450 463-7404	**Commande : (1607515)** 2019-06-13 14 h 37 **Transmission :** 2019-06-13 14 h 37	3141817 - Addenda 1 2019-06-13 14 h 37 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide? **Service clientèle** **À propos** **Partenaires**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

Dossier # : 1195241002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Objet :	Accorder un contrat pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée de un (1) an à Sig-Nature et à Remorquage TGF, pour assurer le service de remorquage pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pendant les opérations de déneigement et ce, au prix et aux conditions de leurs soumissions, conformément à l'appel d'offre public 19-17650 (5 soumisionnaires). Autoriser à cette fin une dépense approximative totalisant 550 564.16 $ (toutes taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

IF-1195241002.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alain DUPUIS
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-20

Mario LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources financières C/E
Tél : 000-0000
Division : Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.003

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1195085001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.) deux ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de fusées routières. Appel d'offres public 19-17615 pour le lot 1 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 202 594,46 $, incluant les taxes, et le lot 2 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 122 788,99 $ incluant les taxes.

Il est recommandé :

1. de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture, sur demande, de fusées routières 20 minutes (lot 1) et 30 minutes (lot 2);

2. d'accorder à la firme C-I-L ORION (Signaux Evan Signals Inc.), seul soumissionnaire conforme pour les deux lots, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17615 et au tableau de prix suivant :

No. de lot	Description	Montant total avant taxes	Montant total incluant les taxes
Lot 1	Fusées routières 20 minutes	176 207,40 $	202 594,46 $
Lot 2	Fusées routières 30 minutes	106 796,25 $	122 788,99 $

1. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires de la Ville, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-16 15:25

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195085001**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.) deux ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de fusées routières. Appel d'offres public 19-17615 pour le lot 1 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 202 594,46 $, incluant les taxes, et le lot 2 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 122 788,99 $ incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'ententes-cadres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de fusées routières pour les unités d'affaires de la Ville de Montréal, principalement pour le Service de police et le Service de sécurité incendie. Les fusées de 20 et de 30 minutes, sont requises pour répondre aux besoins de la Ville en signalisation et pour la sécurité publique.
En juin 2016, un contrat a été octroyé conformément au document d'appel d'offres public 16-15133 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Équipement de sécurité Universel inc. pour un montant total estimé de 339 371.70 $, incluant les taxes.

Les ententes-cadres précédentes étaient valides pour une période de trente-six (36) mois se terminant le 14 juin 2019 sans possibilités de prolongation. Selon l'information disponible, les ententes-cadres ont été utilisées à 90 % du montant total estimé, soit 304 811.41 $ (incluant les taxes). En conséquence, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un nouvel appel d'offres pour l'acquisition de fusées routières pour une période de trente-six (36) mois sans possibilités de prolongation.

Cet appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication a eu lieu durant une période de vingt-deux (22) jours calendaires, soit du 10 au 30 avril 2019.

La soumission reçue pour les 2 lots est valide jusqu'au 30 septembre 2019.

Un (1) addenda a été émis sur SEAO pendant la période de sollicitation afin de répondre aux questions des soumissionnaires par rapport à la livraison et les frais associés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1036, 15 juin 2016 - Conclure avec la firme Équipement de sécurité universel inc., une entente-cadre d'une période de 36 mois (339 371,70 $ taxes comprises), pour la fourniture de fusées routières pour la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15133 (2 soumissionnaires).
CE14 1539, 15 octobre 2014 – Conclure avec la firme Électronique Sécurité Thomas ltée, une entente-cadre d'une période de 36 mois (152 082,00 $ taxes comprises), pour la fourniture sur demande de fusées routières de sécurité, conformément aux documents d'appel d'offres public 14-13784 (2 soumissionnaires).

DG125281001, 6 juin 2012 - Conclure avec la firme Électronique Sécurité Thomas ltée, une entente-cadre d'une période de 24 mois (99 999,99 $ taxes comprises), pour la fourniture sur demande de fusées routières de sécurité, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 12-11991 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La stratégie de sollicitation adoptée avait pour but d'ouvrir le marché à plus d'un fournisseur, soit des entreprises en mesure de lui fournir les fusées routières de 20 minutes (lot 1) et de 30 minutes (lot 2), le tout suivant les spécifications et les exigences définies aux documents de l'appel d'offres public 19-17615.
Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres seulement. Le prix unitaire est ferme pour toute la durée du contrat.

JUSTIFICATION

La conclusion de ces ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables.
Preneur du cahier des charges : (1)

C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals inc.)

Soumissionnaire : (1)

C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals inc.)

Lot 1 pour le SPVM - Firme soumissionnaire	**Prix soumis excluant les taxes**	**Total incluant les taxes**
C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals inc.)	176 207 $	202 594,46 $
Dernière estimation réalisée	232 368 $	267 165,11 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)		-64 570,65 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-24,2 %

((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		
Lot 2 pour le SIM - Firme soumissionnaire	**Prix soumis excluant les taxes**	**Total incluant les taxes**
C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals inc.)	106 796 $	122 788,99 $
Dernière estimation réalisée	109 395 $	125 776,90 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)		-2987,91 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		-2,4 %

La veille de marché effectuée par le Service de l'approvisionnement démontre qu'il y a un seul manufacturier situé aux États-Unis fabriquant ces fusées et quelques distributeurs locaux.

Pour le lot 1, on remarque une économie de 24,2 % par rapport au montant total estimé (267 165,11 $, taxes incluses) et le montant total soumis (202 594,46 $, taxes incluses).

Pour le lot 2, l'économie est de 2,4 % par rapport au montant total estimé (125 776,90 $, taxes incluses) et le montant total soumis (122 788,99 $, taxes incluses).

Globalement et comparativement aux achats précédents de ces produits, la variation de prix à la baisse est justifiée par le fait d'acheter directement du manufacturier, d'augmenter les quantités minimales par livraison et de bénéficier de l'expertise du manufacturier en transport de matière dangereuse.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de la soumission, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription du soumissionnaire sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour la soumission reçue.

Le soumissionnaire dans ce dossier, n'a pas été déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et il n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 267 165,11 $, taxes incluses pour le lot 1 et à 125 776,90 $, taxes incluses pour le lot 2, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur les historiques de consommation exprimés du SPVM et du SIM ainsi que sur les prix courants du marché du printemps 2019. Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs.

Chaque bon de commande devra faire l’objet d’une approbation de crédits.

Le montant total estimé de l’entente-cadre pour le lot 1 pour un période de trente-six (36) mois est de :
176 207,40 $ + 8 810,37 $ TPS (5 %) + 17 576,69 $ TVQ (9,975 %) = 202 594,46 $, incluant les taxes

Le montant total estimé de l’entente-cadre pour le lot 2 pour un période de trente-six (36) mois est de :
106 796,25 $ + 5 339,81 $ TPS (5 %) + 10 652,93 $ TVQ (9,975 %) = 122 788,99 $**,** incluant les taxes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres suite à l’adoption des résolutions :
Comité exécutif : 2 octobre 2019
Début du contrat : 25 octobre 2019
Fin du contrat : 25 octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANGLOIS
Agente Approvisionnement Niveau 2

Tél : 514 868-5957
Télécop. : 514 872-2519

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-06

Pierre GATINEAU
c/d Acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-09-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-09-16

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 26 septembre 2019

Monsieur André Gagnon
CIL-Orion (Signaux Evan Signals inc.)
533, Argenteuil
Lachute (Québec) J8H 3Y2

Courriel: andre.gagnon@cilexplosives.com

Objet : **Prolongation de la durée validité de soumission**
Appel d'offres n° 19-17615
Acquisition de fusées routières pour la Ville de Montréal

Monsieur,

Le délai de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, sera à nouveau insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 27 septembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :

Signature 26 Sept 19
Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Johanne Langlois
Agente d'approvisionnement II
Courriel: johanne.langlois@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 868-5957

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17615

Agent d'approvisionnement
Johanne Langlois

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
1	Fusées routières 20 minutes pour le SPVM	C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.)	1	Fusées routières 20 minutes modèle 9240E	894	caisse	1	197,10 $	176 207,40 $	202 594,46 $
		Total (C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.))							**176 207,40 $**	**202 594,46 $**
2	Fusées routières 30 minutes pour le SIM	C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.)	1	Fusées routières 30 minutes modèle 9340E	825	caisse	1	129,45 $	106 796,25 $	122 788,99 $
		Total (C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.))							**106 796,25 $**	**122 788,99 $**

Tableau comparatif des prix reçus

Lot 1 pour le SPVM - Firme soumissionnaire	**Prix soumis (Sans taxes)**	**Autres (à préciser)**	**Total (tx incl.)**
C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.)	176 207 $		202 594,46 $
Dernière estimation réalisée	232 368 $		267 165,11 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-64 570,65 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-24,2%

Lot 2 pour le SIM - Firme soumissionnaire	**Prix soumis (Sans taxes)**	**Autres (à préciser)**	**Total (tx incl.)**
C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.)	106 796 $		122 788,99 $
Dernière estimation réalisée	109 395 $		125 776,90 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-2 987,91 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-2,4%

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17615
Numéro de référence : 1257126
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de fusées routières pour la Ville de Montréal

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	C-I-L/ORION 533 Argenteuil Lachute, QC, J8H 3Y2 NEQ : 1147118633	Monsieur Andre Gagnon Téléphone : 450 566-0655 Télécopieur : 450 566-0677	**Commande : (1577620)** 2019-04-11 11 h 43 **Transmission :** 2019-04-11 11 h 43	3107367 - 19-17615 Addenda #1 2019-04-12 14 h - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.004

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1194922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Les produits Turf Car Canada » (lot 1 : 461 107,24 $, taxes incluses) et « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 615 622,29 $, taxes incluses) pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains – Dépense totale 507 217,96 $ pour le lot 1 et de 707 965,63 $ pour le lot 2, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes – lot 2 : 2 soum.).

Il est recommandé :
1) d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains, au prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel
d'offres public 19-17469 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Firmes	**Lot**	**Contrat (taxes incluses)**	**Contingences (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Les produits Turf Car Canada	Lot 1 23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique de marque Toro	461 107,24 $	46 110,72 $	507 217,96 $
Lange Patenaude Équipements ltée	Lot 2 15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel de marque Kubota	615 622,29 $	92 343,34 $	707 965,63 $

2) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 20,11% par l'agglomération, pour un montant de 244 424.46 $, taxes incluses.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-17 14:34

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1194922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Les produits Turf Car Canada » (lot 1 : 461 107,24 $, taxes incluses) et « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 615 622,29 $, taxes incluses) pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains – Dépense totale 507 217,96 $ pour le lot 1 et de 707 965,63 $ pour le lot 2, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes – lot 2 : 2 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux et ce, tout en respectant les exigences opérationnelles propres à chacun d'entre eux.
Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2020, le SMRA a identifié le besoin d'acquérir 38 véhicules tout-terrains pour répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires de la Ville.

Ce besoin d'acquérir 38 véhicules tout-terrains a mené au lancement de l'appel d'offres public 19-17469 qui s'est tenu du 21 janvier au 21 février 2019. L'appel d'offres a été publié le 21 janvier 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 32 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Le 13 février 2019, la Ville émettait un addenda pour apporter des précisions aux spécifications techniques et répondre aux questions des preneurs du cahier des charges.

L'appel d'offres a été constitué de deux lots distincts lesquels faisaient référence à des configurations différentes de véhicules tout-terrains répondant aux critères de standardisation déterminés par un comité d'experts en matériel roulant.

Lot	Description	Quantité	Prix de la soumission (taxes incluses)

1	Devis 11818A11 Véhicule tout-terrains à motorisation électrique 4X2 avec benne basculante	23	461 107,24 $
2	Devis 11818B11 Véhicule tout-terrains à motorisation diesel 4X4 avec benne basculante	15	615 622,29 $

A la demande de la Ville, le délai de validité du prix de la soumission a été prolongé jusqu'au 30 novembre 2019.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 19-17469 est celle d'un octroi par lot au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de deux contrats pour l'achat de 38 véhicules tout-terrains à motorisation électrique (x23) et diesel (x15) :
Lot 1
Octroyer un contrat à « Les produits Turf Car Canada » au montant de 461 107,24 $, taxes incluses, pour la fourniture de 23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique 4X2 avec benne basculante de marque et modèle Toro Workman GTX tels que décrits au devis technique 11818A11. Trois des 23 appareils seront dotés d'une cabine avec certification RPOS laquelle assure une protection au conducteur en cas de retournement du véhicule. Les véhicules seront sous la garantie du manufacturier pour une période de 24 mois ou de 1500 heures d'opération selon la première éventualité.

Lot 2
Octroyer un contrat à « Lange Patenaude Équipements ltée » au montant de 615 622,29 $, taxes incluses, pour la fourniture de 15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel 4X4 avec benne basculante de marque et modèle Kubota X1100C tels que décrits au devis technique 11818B11. Pour rendre les appareils conformes à leur usage prévu, certains véhicules seront dotés de diverses options comme un grillage de sécurité, des pneus industriels, des miroirs, un treuil, un chasse-neige, un souffleur, etc. Les véhicules seront sous la garantie du manufacturier pour une période de 12 mois à partir de leur date de mise en service.

Indépendamment de leur type de motorisation, les appareils de classe 118 sont utilisés par les équipes des travaux publics pour l'entretien des parcs, le transport d'outils, d'employés et de matières en vrac. Les appareils à motorisation diesel peuvent aussi être utilisés en saison hivernale pour l'entretien de patinoires et de pistes de ski de fond.

Les véhicules tout-terrains seront livrés au début de l'année 2020. Le contrat prévoit, pour chaque mois de retard de livraison, une pénalité de 2 % de la valeur du bien non livré, excluant les taxes.

Provision – Frais de contingences

Un frais de contingences correspondant respectivement à 10 % et 15 % de la valeur des soumissions des lots 1 (46 110,72 $) et 2 (92 343,34$) pour un total de 138 454,06 $, taxes incluses, est demandé pour pallier à d'éventuels besoins d'équipements ou d'accessoires supplémentaires sur les véhicules tout-terrains. Par cette provision, le SMRA

se donne les moyens de répondre rapidement aux besoins opérationnels des unités d'affaires.

Résumé des coûts

Lot 1 (23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique)

	Coût sans taxes	**Coût taxes incluses**	**Crédits**
Contrat	401 050,00 $	461 107,24 $	421 052,37 $
Contingences 10 %	40 105,00 $	46 110,72 $	42 105,24 $
	441 155,00 $	**507 217,96 $**	**463 157,61 $**

Lot 2 (15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel)

	Coût sans taxes	**Coût taxes incluses**	**Crédits**
Contrat	535 440,13 $	615 622,29 $	562 145,21 $
Contingences 15 %	80 316,02 $	92 343,34 $	84 321,78 $
	615 756,15 $	**707 965,63 $**	**646 466,99 $**

JUSTIFICATION

L'acquisition de 38 véhicules tout-terrains vise le remplacement d'autant d'appareils du même type qui ont atteint leur durée de vie utile : 29 véhicules étaient inscrits à l'inventaire de la Ville et 9 appareils existants se sont avérés être un actif non répertorié au parc de véhicules. La liste des appareils à remplacer est présentée en pièces jointes. La durée de vie d'un véhicule tout-terrains se situe entre 10 et 12 ans. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 10 et 27 ans.
Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'appel d'offres public 19-17469 pour lequel il y a eu 7 preneurs du cahier des charges.

Lot 1 (23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique)

La Ville a reçu quatre soumissions au lot 1 mais l'une d'entre elles a été écartée lors de l'analyse de conformité technique car elle présentait un écart majeur avec les exigences demandées au devis technique.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les Produits TurfCare Canada	461 107,24 $		461 107,24 $
Centre Agricole J.L.D. inc.	466 169,59 $		466 169,59 $
Lange Patenaude Équipements ltée	576 151,19 $		576 151,19 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	414 599,85 $		414 599,85 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			501 142,67 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			8,68 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			115 043,95 $

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	24,95 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	46 507,39 $ 11,22 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	5 062,35 $ 1,10 %

Une analyse de marché préalable au lancement de l'appel d'offres a permis d'estimer l'achat de 23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique au lot 1 à 414 599,85 $, taxes incluses. Le montant du contrat à octroyer est supérieur de 11,22 % (46 507,39 $) à l'estimation de la dépense. Cet écart s'explique par le fait que l'estimation a été établie sur un modèle de base, c'est-à-dire sans les options demandée au devis technique (ex : gyrophare, alarme de recul, pare-brise, etc). L'écart que 1,10 % (5 062,35 $) entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que le prix de l'adjudicataire est compétitif.

Lot 2
Une analyse de marché préalable au lancement de l'appel d'offres a permis d'estimer l'achat de 15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel au lot 2 à 556 938,90 $, taxes incluses. Le montant du contrat à octroyer est supérieur de 10,54 % (58 683,39 $) à l'estimation de la dépense. Tout comme pour le lot précédent, l'estimation a été réalisée sur un modèle de base, sans aucune option, de là l'écart entre l'estimation et le montant du contrat à octroyer. L'écart de 15,22 % (93 683,39 $) entre les deux soumissions reçues s'explique par le système de levage de la benne des appareils proposés : l'un est muni d'un système basculant sur pivot alors que l'autre est doté d'une technologie brevetée qui permet d'abaisser la benne au niveau du sol.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Lange Patenaude Équipements ltée	615 622,29 $		615 622,29 $
J. René Lafond inc.	709 310,67 $		709 310,67 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	556 938,90 $		556 938,90 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			662 466,48 $ 7,61 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			93 688,38 $ 15,22 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			58 683,39 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	10,54 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	93 688,38 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	15,22 %

Deux preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : manque de temps pour préparer une proposition et pour consultation seulement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces deux contrats totalisant 1 215 183,59 $, taxes et provisions pour contingences incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 886 432,47 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (19-018) et un montant maximal de 223 192,13 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 19 -008) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 79,89 % par la ville centre et à 20,11 % par l'agglomération en 2020. Cette répartition correspond au taux de répartition propre à chacune des unités d'affaires pour lequel une compétence d'agglomération s'applique. Le détail de ce calcul est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur les 38 véhicules tout-terrains, 61 % ont une motorisation électrique et 39 % ont une motorisation au diesel.
Le contexte d'utilisation des véhicules est un facteur déterminant dans le choix de la motorisation des appareils de classe 118. Ainsi un usage en période hivernale requiert une forte puissance et une grande autonomie de là le choix d'une motorisation au diesel sur certains appareils.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas acquérir ces véhicules priverait les unités d'affaires d'un équipement essentiel à leurs opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission des bons de commande : octobre 2019
- Livraison des véhicules: janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Minh Hoang LE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Minh Hoang LE, 9 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-06-06

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 4 septembre 2019

Madame Cynthia Pilon
Lange Patenaude Équipements Ltée
18980, Transcanadienne
Montréal (Québec), H9X 3R1

Courriel: cpilon@kubotamontreal.com

Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 19-17469
Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante

Madame,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 12 septembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Madame, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation : 9- septembre 2019

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel: ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

LN86Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 4 septembre 2019

Monsieur Daniel Théoret
Les Produits TurfCare Canada
2499, rang St-Antoine
Vaudreuil-Dorion (Québec)

Courriel: danielt@turfcare.ca

Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 19-17469
Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 12 septembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation : 11 Septembre 2019

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel: ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

LN86Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1194922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Les produits Turf Car Canada » (lot 1 : 461 107,24 $, taxes incluses) et « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 615 622,29 $, taxes incluses) pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains – Dépense totale 507 217,96 $ pour le lot 1 et de 707 965,63 $ pour le lot 2, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes – lot 2 : 2 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17469_Intervention_V4.pdf
19-17469_TPC_VF.pdf
19-17469 PV.pdf
19-17469_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agente d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-13

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17469

No du GDD : 1194922004

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 1 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 21 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 21 - 2 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 13 - 2 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 32 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 71,43

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 20

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Produits Mobilicab Canada inc. (Lot 1)	Technique. Article 4.3: Demande une puissance minimale du moteur de 6HP. Le modèle proposé a seulement 3.7HP.

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 162 jrs

Date d'échéance révisée : 30 - 11 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes - LOT 1	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Les Produits TurfCare Canada	461 107,24 $	√	1
Centre Agricole J.L.D. inc.	466 169,59 $		1
Lange Patenaude Équipements Ltée	576 151,19 $		1

Nom des firmes - LOT 2	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Lange Patenaude Équipements Ltée	615 622,29 $	√	2
J. René Lafond inc.	709 310,67 $		2

Information additionnelle

Les deux (2) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :
- Un (1) a manqué de temps pour soumettre sa soumission
- Un (1) l'a acheté pour information

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 13 - 9 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17469
Titre : Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante
Date d'ouverture des soumissions : 21 février 2019

Article		Quantité	Produits Mobilicab Canada inc. (1)		Les Produits TurfCare Canada		Centre Agricole J.L.D. inc.		Lange Patenaude Équipements Ltée		J. René Lafond inc.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
LOT 1	**Véhicule à motorisation électrique 4X2 Devis technique 11818A11**											
1	Véhicule tout-terrain à motorisation électrique 4X2, avec une benne basculante	23	14 062,00 $	323 426,00 $	16 700,00 $	384 100,00 $	16 770,00 $	385 710,00 $	20 881,00 $	480 263,00 $		- $
2	Option : Cabine Point 12.1 du devis technique	3	6 300,00 $	18 900,00 $	5 650,00 $	16 950,00 $	6 581,00 $	19 743,00 $	6 948,99 $	20 846,97 $		- $
	Total avant taxes LOT 1			342 326,00 $		401 050,00 $		405 453,00 $		501 109,97 $		- $
	TPS 5 %			17 116,30 $		20 052,50 $		20 272,65 $		25 055,50 $		- $
	TVQ 9,975 %			34 147,02 $		40 004,74 $		40 443,94 $		49 985,72 $		- $
	Montant total			**393 589,32 $**		**461 107,24 $**		**466 169,59 $**		**576 151,19 $**		- $
LOT 2	**Véhicule à motorisation dielsel 4X4 Devis technique 11818B11**											
1	Véhicule tout-terrain à motorisation dielsel 4X4, avec une benne basculante	15		- $		- $		- $	32 377,21 $	485 658,15 $	33 595,00 $	503 925,00 $
2	Option : Air Climatisé Point 13.1 du devis technique	4		- $		- $		- $	Inclus	Inclus	4 780,00 $	19 120,00 $
3	Option : Kit de Protecteurs de joints avant Point 13.2 du devis technique	6		- $		- $		- $	158,09 $	948,54 $	575,00 $	3 450,00 $
4	Option : Kit de Protecteurs de joints arrière Point 13.3 du devis technique	6		- $		- $		- $	91,79 $	550,74 $	335,00 $	2 010,00 $
5	Option : Kit de Protecteur de lumières arrière Point 13.4 du devis technique	6		- $		- $		- $	147,04 $	882,24 $	400,00 $	2 400,00 $
6	Option : Set de quatre (4) Pneus industriel HD Point 13.5 du devis technique	6		- $		- $		- $	663,39 $	3 980,34 $	450,00 $	2 700,00 $

Numéro de l'appel d'offres : 19-17469
Titre : Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante
Date d'ouverture des soumissions : 21 février 2019

Article		Quantité	Produits Mobilicab Canada inc. (1)		Les Produits TurfCare Canada		Centre Agricole J.L.D. inc.		Lange Patenaude Équipements Ltée		J. René Lafond inc.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
7	Option : Grillage de sécurité pour vitre arrière Point 13.6 du devis technique	6		- $		- $		- $	280,96 $	1 685,76 $	995,00 $	5 970,00 $
8	Option : Set de deux (2) miroirs extérieurs Point 13.7 du devis technique	6		- $		- $		- $	114,64 $	687,84 $	223,50 $	1 341,00 $
9	Option : Chauffe moteur Point 13.8 du devis technique	4		- $		- $		- $	265,07 $	1 060,28 $	500,00 $	2 000,00 $
10	Option : Treuil avant avec une capacité de 4 000 lb Point 13.9 du devis technique	4		- $		- $		- $	1 269,65 $	5 078,60 $	1 130,00 $	4 520,00 $
11	Option : Benne surdimensionnée d'environ 33% de plus Point 13.10 du devis technique	2		- $		- $		- $	338,99 $	677,98 $	600,00 $	1 200,00 $
12	Option : Doublure de benne en plastique Point 13.11 du devis technique	2		- $		- $		- $	225,24 $	450,48 $	535,00 $	1 070,00 $
13	Option : Systèmes de chenilles aux quatre roues Point 13.12 du devis technique	4		- $		- $		- $	4 220,51 $	16 882,04 $	6 055,00 $	24 220,00 $
14	Option : Chasse-neige en V de 78 po. Point 13.13 du devis technique	4		- $		- $		- $	2 390,10 $	9 560,40 $	5 635,00 $	22 540,00 $
15	Option : Chasse-Neige droit 72'' Point 13.14 du devis technique	2		- $		- $		- $	1 568,58 $	3 137,16 $	4 670,00 $	9 340,00 $
16	Option : Souffleuse Point 13.15 du devis technique	1		- $		- $		- $	4 199,58 $	4 199,58 $	11 120,00 $	11 120,00 $
Total avant taxes LOT 2				- $		- $		- $		535 440,13 $		616 926,00 $
TPS 5 %				- $		- $		- $		26 772,01 $		30 846,30 $
TVQ 9,975 %				- $		- $		- $		53 410,15 $		61 538,37 $
Montant total				- $		- $		- $		**615 622,29 $**		**709 310,67 $**

Numéro de l'appel d'offres : 19-17469
Titre : Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante
Date d'ouverture des soumissions : 21 février 2019

Article	Quantité	Produits Mobilicab Canada inc. (1)		Les Produits TurfCare Canada		Centre Agricole J.L.D. inc.		Lange Patenaude Équipements Ltée		J. René Lafond inc.	
		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Signature		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Achat SEAO		OK		OK		OK		OK		OK	
Numéro TPS/TVQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Numéro de fournisseur VDM		279086		116518		114911		181592		151178	
Numéro NEQ		1173135212		1145028719		1167526293		1166151168		1171818264	
Vérification REQ		OK		OK		OK		OK		OK	
RENA		OK		OK		OK		OK		OK	
Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OK		OK		OK		OK		OK	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK		OK		OK		OK	

(1) Produits Mobilicab Canada inc. : Article 4.3: Demande une puissance minimale du moteur de 6HP. Le modèle proposé a seulement 3.7HP. Non-conformité majeure (Minh Hoang Le, ing.)

Remarque :
- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 01/03/2019

Liste des commandes

Numéro : 19-17469

Numéro de référence : 1229354

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal – Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	J.-René Lafond inc. 3203, Chemin Charles-Leonard Mirabel, QC, J7N 2Y7 http://www.jrenelafond.com NEQ : 1171818264	Monsieur Louis Simard Téléphone : 450 258-2448 Télécopieur : 450 258-4624	**Commande : (1532352)** 2019-01-22 12 h 03 **Transmission :** 2019-01-22 12 h 03	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Lange Patenaude Equipement 18980 route transcanadienne Baie-d'Urfé, QC, H9X 3R1 http://www.kubotamontreal.com NEQ : 1166151168	Monsieur Mathieu O'Rourke Téléphone : 514 457-4333 Télécopieur : 514 457-2875	**Commande : (1532093)** 2019-01-22 9 h 06 **Transmission :** 2019-01-22 9 h 06	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 06 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Lavaltrac Equipement 3900 Autoroute 440, Est Laval, QC, H7E 5N2 http://www.groupejld.ca NEQ : 1167526293	Monsieur Francis Deneault Téléphone : 450 661-9150 Télécopieur : 450 661-2649	**Commande : (1532376)** 2019-01-22 12 h 40 **Transmission :** 2019-01-22 12 h 40	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Les Produits Turf Care Canada 2499 RANG ST-ANTOINE Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2 NEQ : 1145028719	Monsieur Louis-Philippe Boucher Téléphone : 450 218-4544 Télécopieur : 450 218-4550	**Commande : (1535354)** 2019-01-29 8 h 36 **Transmission :** 2019-01-29 8 h 36	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Produits Mobilicab Canada Inc. 280, rue Bonin Acton Vale, QC, J0H 1A0 http://www.clubcar.com NEQ : 1173135212	Monsieur Hugo Bertrand Téléphone : 800 561-7610 Télécopieur : 450 546-0888	**Commande : (1539378)** 2019-02-05 13 h 08 **Transmission :** 2019-02-05 13 h 08	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	United Rentals of Canada, Inc. 3185 Boul Pitfield Montréal, QC, H4S1H6 http://www.unitedrentals.com NEQ : 1149049992	Madame Sylvie Lafleur Téléphone : 833 468-4226 Télécopieur : 888 733-5997	**Commande : (1545042)** 2019-02-14 15 h 08 **Transmission :** 2019-02-14 15 h 08	3065081 - Addenda 1 2019-02-14 15 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Rivière-Rouge. 25, rue L'Annonciation Sud Rivière-Rouge, QC, J0T 1T0 NEQ :	Monsieur Pierre-Alain Bouchard Téléphone : 819 275-2929 Télécopieur : 819 275-3676	**Commande : (1536671)** 2019-01-30 18 h 43 **Transmission :** 2019-01-30 18 h 43	Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Les produits Turf Car Canada » (lot 1 : 461 107,24 $, taxes incluses) et « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 615 622,29 $, taxes incluses) pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains – Dépense totale 507 217,96 $ pour le lot 1 et de 707 965,63 $ pour le lot 2, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes – lot 2 : 2 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194922004 - Acquisition 38 véhicules tout-terrains.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-15

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.005

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1197962002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre d'approvisionnement conclue avec les Entreprises Intmotion inc. (CE16 1734), pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, à l'usage des 45 bibliothèques de Montréal, soit du 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020 (dépense estimée à 65 301 $, taxes incluses)

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre d'approvisionnement conclue avec les Entreprises Intmotion inc. (CE16 1734), pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, à l'usage des 45 bibliothèques de Montréal, soit du 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020;
2. d'imputer ces dépenses de consommation au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-18 19:30

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197962002**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre d'approvisionnement conclue avec les Entreprises Intmotion inc. (CE16 1734), pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, à l'usage des 45 bibliothèques de Montréal, soit du 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020 (dépense estimée à 65 301 $, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a fait le choix en 2009 d'effectuer le virage technologique à la RFID (technologie d'identification des objets par émetteurs de radiofréquence). Actuellement, les puces RFID sont utilisées pour les collections des 45 bibliothèques de Montréal. La technologie RFID facilite la circulation, avec un prêt et un retour rapide, des documents dans les bibliothèques. Cette technologie offre de nombreuses possibilités et continuera d'être exploitée au cours de la prochaine décennie.

Dans le cadre du travail quotidien, l'utilisation de la RFID offre la possibilité de diminuer le temps passé aux tâches répétitives. Ce temps rendu disponible sera utilisé pour encore mieux servir l'usager et offrir un service à valeur ajoutée.

Du côté de l'usager, cette technologie permet une plus grande autonomie dans l'exécution de ses transactions qui se feront rapidement et en toute confidentialité.

Le présent dossier a donc pour objet de se prévaloir de l'option de prolongation de cette entente-cadre d'approvisionnement aux mêmes conditions. En effet, l'article 7 des clauses administratives particulières du cahier de charges de l'appel d'offres 16-15563 énonce ce qui suit :

« Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations.

Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes. »

À cet effet, l'adjudicataire, soit les Entreprises Intmotion inc., ont confirmé l'acceptation de prolongation de contrat dans les délais et selon les termes prévus au contrat (voir le document rattaché en pièce jointe au sommaire décisionnel).

Cette prolongation sera applicable à compter du 9 novembre 2019 pour se terminer le 8 novembre 2020, selon les mêmes conditions que les soumissions présentées dans le cadre de l'appel d'offres public 16-15563.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1734 : Conclure avec les Entreprises Intmotion inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec possibilité de deux (2) prolongations (nombre d'étiquettes selon les besoins) pour la fourniture d'étiquettes RFID, pour supports imprimés et disques, à l'usage des bibliothèques de la Ville de Montréal. Ce dernier avait présenté une soumission conforme, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15563 (quatre (4) soumissionnaires). Le montant estimé de l'entente-cadre est de 360 768,58$ avec taxes, avec une option pour prolonger de 12 mois, pour un maximum de deux (2) prolongations (nombre d'étiquettes selon les besoins) au même coût unitaire.

CM13 0424 - 24 avril 2013 -- Conclure avec la Compagnie 3M Canada, une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations, pour la fourniture d'étiquettes RFID, de stations mobiles de conversion, de lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composants matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal - Appel d'offres public no 13-12525 - (deux soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) - (Montant estimé : 1 348 404 $)

CM13 0123 -- 26 février 2013 -- Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 $, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium / Approuver un projet de convention à cette fin

CE13 0016 -- 16 janvier 2013 -- Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour la fourniture des équipements et accessoires ayant la technologie RFID pour les bibliothèques, et fournir, lorsque requis, les services d'entretien s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel

CM12 0129 -- 21 fév. 2012 -- Offrir au réseau des Bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte, la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service.

DESCRIPTION

L'entente-cadre d'approvisionnement d'étiquettes RFID conclue avec les Entreprises Intmotion inc. inclut une clause permettant à la Ville de Montréal de se prévaloir, à la date d'échéance de ladite entente-cadre, d'une prolongation de douze (12) mois supplémentaires, et ce, aux mêmes conditions. À cet effet, l'adjudicataire, soit les Entreprises Intmotion inc., ont confirmé l'acceptation de prolongation de contrat dans les délais et selon les termes prévus au contrat (voir le document rattaché en pièce jointe au sommaire décisionnel).

Le présent sommaire vise à prolonger avec les Entreprises Intmotion inc. l'entente-cadre d'approvisionnement pour douze (12) mois au coût de 65 301 $, taxes incluses.

- Dans l'entente initiale, le montant estimé des dépenses s'élevait à : 360 768,58 $, taxes incluses.
- Dépensé à ce jour : 174 135,39 $, taxes incluses (151 455 $ avant taxes).

Ce montant est déjà disponible dans le budget du Centre de services partagés—bibliothèques.

La présente demande de prolongation ne nécessite donc aucun ajout budgétaire.

Cette prolongation sera applicable à compter du 9 novembre 2019 pour se terminer le 8 novembre 2020, selon les mêmes conditions que les soumissions présentées dans le cadre de l'appel d'offres public 16-15563.

Le tableau ci-dessous représente l'estimation des étiquettes requises pour les douze (12) prochains mois (A). Le calcul est basé sur la moyenne des rouleaux d'étiquettes utilisés depuis le début de l'entente-cadre d'approvisionnement de 2016 à ce jour, soit 32 mois (B).

TABLEAU 1	**(B) Achat d'étiquettes RFID 2016 - à ce jour (32 mois)**			**(A) Estimation d'étiquettes RFID requises pour 12 mois**		
	Quantité de rouleaux achetés	**Prix unitaire**	**Montant dépensé ($)**	**Quantité de rouleaux requise**	**Prix unitaire**	**Montant ($)**
Étiquette standard opaque (blanche)	532	140 $	74 480 $	200	140 $	**27 930 $**
Étiquette standard claire (translucide)	151	150 $	22 650 $	57	150 $	**8 494 $**
Pellicule pour disques (stingray)	205	265 $	54 325 $	77	265 $	**20 372 $**
TOTAL	888	--	151 455 $	**333**	--	**56 796 $**

JUSTIFICATION

Cette prolongation permettra de répondre aux besoins des 45 bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal.
Lors du processus d'adjudication, les Entreprises Intmotion inc., en plus d'avoir été le plus bas soumissionnaire et proposé des prix unitaires concurrentiels par rapport au précédent appel d'offres répondaient le mieux aux éléments du devis technique.

Les Entreprises Intmotion inc. ont fourni des produits de qualité dans les délais d'exécution et de livraison exigés, et ce, depuis le début de l'entente-cadre d'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une prolongation l'entente-cadre d'approvisionnement pour douze (12) mois, et ce, au même coût unitaire, avec les Entreprises Intmotion inc.
La présente demande de prolongation ne nécessite donc aucun ajout budgétaire.

Le coût estimé s'élève à 65 301 $, taxes incluses.

Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets du Centre de services partagés–bibliothèques, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, ce projet contribue directement au développement durable.
En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

Le projet RFID s'inscrit dans une perspective de développement durable, car il permet de réorienter le personnel vers des fonctions d'animation, de médiation et de formation.

Ces services à valeurs ajoutées permettent de mieux répondre aux besoins des citoyens et, notamment, à ceux de la population apprenante, et ce, en vue de favoriser l'amélioration de la littératie.

De plus, la technologie RFID constitue également une orientation durable, car elle favorise l'autonomie des citoyens au sein du processus d'accès à l'information.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de douze (12) mois de l'entente-cadre d'approvisionnement avec les Entreprises Intmotion inc. permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement, et ce, tout en constituant des volumes d'achats économiques et profitables pour le compte des 45 bibliothèques de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communications en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.
Une communication sera transmise aux responsables des bibliothèques en arrondissements pour les informer de la conclusion de la prolongation de l'entente-cadre d'approvisionnement avec les Entreprises Intmotion inc. ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début de la prolongation de douze (12) mois de l'entente-cadre d'approvisionnement avec les Entreprises Intmotion inc. : 9 novembre 2019
- Fin de la prolongation de douze (12) mois de l'entente-cadre d'approvisionnement avec les Entreprises Intmotion inc. : 8 novembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le 13 juin 2017, la Ville de Montréal a adopté sa nouvelle politique culturelle pour la période de 2017-2022. Dans le cadre de cette politique, la Ville s'engage, « selon trois principes de base — rassembler, stimuler, rayonner — afin que la culture demeure au cœur de l'âme et de l'identité montréalaise et qu'elle contribue à assurer un milieu de vie de qualité aux citoyennes et citoyens, en misant notamment sur :

- un milieu de vie stimulant alimenté par les artistes, artisans, créateurs, travailleurs, entreprises, organisations et industries culturelles;
- le rassemblement des conditions gagnantes afin d'offrir un environnement favorable à la création;
- une créativité rayonnante grâce à sa force et son excellence, signature de Montréal, créant richesse et fierté ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra COURT
Chef de division -Centre de services partagés bibliothèques

Tél : 514 872-6563
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-16

Alexandra COURT
Chef de division -Centre de services partagés bibliothèques

Tél : 514 872-6563
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ivan FILION
Directeur de la Direction des bibliothèques
Tél :
Approuvé le : 2019-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim
Tél :
Approuvé le : 2019-09-17

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 24 juillet 2019

Monsieur Frédéric Abenaim
Président
Entreprises Intmition inc.
109-1955 chemin de la Côté de Liesse
St-Laurent (QC) H4N 3A8

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16- 15563
ÉTIQUETTES RFID POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 30 juillet 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : FREDERIC ABENAIM 29/07/19
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à maintenir la garantie d'exécution sous forme de chèque visé au montant de 10 000 $.

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature Date

Roxana Racasan Oancea
Conseillère approvisionnement
Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.006

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1197360005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Tech-Mix, division de Bau-Val inc. (lot 1 : 527 735,25 $, incluant les taxes et lot 2 : 118 654,20 $, incluant les taxes) pour une période de trente (30) mois pour la fourniture et livraison sur demande, d'enrobés bitumineux pour réparation à froid, au montant total estimé de 646 389,45 $ incluant les taxes – appel d'offres public 19-17658 (2 soumissionnaires). Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze pour cent (15 %) de celui octroyé, soit 96 958,42 $ incluant les taxes, pour un total de 743 347,87 $ incluant les taxes.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de conclure avec la firme Tech-Mix, division de Bau-Val inc. une entente cadre au montant de 646 389,45 $ incluant les taxes, pour la fourniture et la possibilité de livraison sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid à la suite de l'appel d'offres public numéro 19-17658, pour une période approximative de trente (30) mois, à partir du 23 octobre 2019 au 15 avril 2022;

2. d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 96 958,42 $ incluant les taxes, pour un total de 742 347,87 $, incluant les taxes.;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-19 10:02

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197360005**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Tech-Mix, division de Bau-Val inc. (lot 1 : 527 735,25 $, incluant les taxes et lot 2 : 118 654,20 $, incluant les taxes) pour une période de trente (30) mois pour la fourniture et livraison sur demande, d'enrobés bitumineux pour réparation à froid, au montant total estimé de 646 389,45 $ incluant les taxes – appel d'offres public 19-17658 (2 soumissionnaires). Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze pour cent (15 %) de celui octroyé, soit 96 958,42 $ incluant les taxes, pour un total de 743 347,87 $ incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet de conclure une entente-cadre concernant la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux (en vrac et en sac) pour réparation à froid, servant aux travaux de voirie urgents et temporaires effectués en régie. Ce type d'enrobés bitumineux sert pour le colmatage de nids-de-poule en période hivernale. Cette entente-cadre sera offerte pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que pour les services corporatifs.
En octobre 2016, le contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid a été octroyé, conformément au document d'appel d'offres public 16-15574, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Tech-Mix, division de Bau-Val inc., pour un montant total estimé de 370 679,40 $, incluant les taxes. Cette entente-cadre était valide pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une prolongation de douze (12) mois. La consommation a considérablement augmenté au cours de la période allant d'octobre 2016 à mai 2019, et ce, en raison de l'augmentation de la demande pour des chantiers sur le réseau routier montréalais. En janvier 2019, selon les données disponibles, ces ententes-cadres ont été consommées en totalité. Le Service de l'approvisionnement a choisi de ne pas utiliser la période de prolongation de l'entente précédente afin d'ajuster les besoins quantitatifs et qualitatifs de l'appel d'offres antérieur.

L'appel d'offres public 19-17658 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication a couvert une période de trente-huit (38) jours calendaires, soit du 10 juin 2019 au 18 juillet 2019. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent quatre-vingts (180) jours calendaires, soit jusqu'au 14 janvier 2020.

Pendant la période de sollicitation, un (1) addenda a été émis pour un report de date ainsi que pour clarifier la méthode d'adjudication.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1594 - 12 octobre 2016 - conclure avec Tech-Mix, division de Bau-Val inc., une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois, incluant une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie - appel d'offres public 16-15574 (2 soum.) - (montant estimé: 370 679,40 $, incluant les taxes);
CE15 1796 - 07 octobre 2015 - conclure des ententes-cadres avec Contruction DJL inc. et Tech-Mix, division de Bau-Val inc. pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid, utilisés dans le cadre des travaux en régie - appel d'offres public 15 -14598 (2 soum.) - (montant estimé: 155 377,22 $, incluant les taxes);

CM14 0919 - 16 septembre 2014 - conclure une entente-cadre avec Tech-Mix, division de Bau-Val inc. pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie - appel d'offres public 14-13516 (2 soum.) - (montant estimé: 173 894,40 $, incluant les taxes).

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux (en vrac et en sac) pour réparation à froid, pour les travaux de voirie urgents et temporaires effectués en régie. Ce produit sert principalement pour des travaux de petite envergure (nids-de-poule) et de moyenne envergure (réfection de plusieurs mètres carrés de chaussées) en période hivernale pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que pour les services corporatifs.
L'approvisionnement d'enrobés bitumineux à froid en vrac (lot 1) se fait par les camions de la ville qui s'approvisionnent directement à l'usine du fournisseur. Les enrobés bitumineux à froid en sacs (lot 2) sont disponibles pour tous les arrondissements au centre de distribution de la Ville de Montréal. Les sacs sont livrés par le fournisseur à cet endroit où ils sont tenus en stock. Les arrondissements ayant une organisation d'inventaire pourront également se faire livrer les sacs directement. Les frais de livraison sont inclus dans le prix unitaire.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation des vingt-quatre (24) derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de trente (30) mois, pour un approvisionnement approximatif de 4 500 tonnes métriques d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et 400 tonnes métriques (environ 17 620 sacs de 22,7 kg) d'enrobés pour réparation à froid en sacs, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelques quantités que ce soit.

À noter que l'appel d'offres comporte une clause de fluctuation des prix, basée sur la variation mensuelle, à la hausse ou à la baisse pour éviter que les soumissionnaires spéculent des variations et par le fait même, les incluent dans leurs prix.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement pour déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons demandé une garantie de soumission de deux pour cent (2 %) du montant total incluant les taxes, ainsi qu'une garantie d'exécution de dix pour cent (10 %) du montant total du contrat incluant les taxes.

JUSTIFICATION

La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et, par le fait même, garantir un niveau de qualité acceptable pour ces services.

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES (3):
- Tech-Mix, division de Bau-Val inc.;
- Construction DJL inc.;
- Société de développement de la Baie-James.

SOUMISSIONNAIRES (2):
- Tech-Mix, division de Bau-Val inc.;
- Construction DJL inc.

Lot 1 - Enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	459 000,00 $	---	527 735,25 $
Construction DJL inc.	496 440,00 $	---	570 781,89 $
Dernière estimation réalisée	477 787,50 $	---	549 336,18 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			549 258,57 $ 4,08 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			43 046,64 $ 8,16 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 21 600,93 $ - 3,93 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			43 046,64 $ 8,16 %

Lot 2 - Enrobés bitumineux pour réparation à froid en sac

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	103 200,00 $	---	118 654,20 $
Construction DJL inc.	98 154,00 $	---	112 852,56 $
Dernière estimation réalisée	101 600,00 $	---	116 814,60 $

Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	115 756,83 $ 2,60 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	5 794,74 $ 5,10 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	- 3 955,14 $ -3,40 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	5 794,74 $ 5,10 %

Afin de procéder à l'analyse de la performance des enrobés, le soumissionnaire a fait parvenir, sans frais, le jour suivant l'ouverture des soumissions, trois (3) échantillons de qualification (3 sacs d'environ 22,7 kg) du produit proposé. Ces échantillons ont permis d'analyser la hauteur de référence des enrobés à froid et de calculer un prix normalisé servant à l'octroi.

Pour ces types d'enrobés, le prix à la tonne métrique ou au kilogramme ne correspond pas nécessairement à la proposition de prix la plus avantageuse. En effet, comme l'utilité de ce produit est de combler des vides (nids-de-poule), son efficience se mesure au volume une fois compacté. Afin d'éviter de payer pour un produit lourd et moins efficient et de déterminer le prix normalisé du produit, le Service de l'approvisionnement mandate le Service des infrastructures du réseau routier, Direction des infrastructures à procéder aux tests de hauteur de référence.

Des quantités d'enrobés à froid sont prélevées des échantillons fournis par les soumissionnaires et sont compactées sous forme d'éprouvette à l'aide d'un compacteur giratoire, en respectant une méthode d'essai bien précise. Cet exercice permet de déterminer la hauteur de référence (HR) de ces enrobés (on mesure ainsi la hauteur en mm qu'atteint le produit dans l'éprouvette une fois compacté). Une fois la hauteur (HR) déterminée, on la met en rapport avec son prix, ce qui nous permet d'uniformiser les prix soumissionnés en tenant compte des performances. Pour ce faire, nous divisons le prix unitaire de la soumission à la tonne métrique ainsi qu'au kilogramme par la hauteur de référence (HR) du produit **(prix normalisé = prix soumissionné / HR**). La valeur la moins élevée représente le plus bas soumissionnaire (le produit le moins dispendieux pour combler un volume donné).

Type	VRAC					SACS				
	Lot 1 : Enrobés en vrac					Lot 2 : Enrobés en Sacs				
Soumissionnaires	Qté (t.m)	Prix soum.	HR (mm)	Prix norma	Total normalisé	Qté (Kg)	Prix soum.	HR (mm)	Prix normalisé (mm)	Total normalisé

				lisé (mm)						
Construction DJL	4500	110,32$	68,1	1,620$	7 289,87 $	400000	0.2454 $	68,1	0,00360 $	1 441,41 $
Tech-Mix Bauval	4500	102,00$	74,8	1,364$	6 136,36 $	400000	0,2580 $	74,8	0,00345 $	1379,68 $
Prix normalisé grâce à la hauteur de référence HR (mm) pour connaître la capacité de remplissage pour un volume de produit donné, suite aux analyses en laboratoire										

Les analyses ont permis de recommander l'octroi des contrats pour les enrobés à froid, en vrac et en sacs à la compagnie Tech-Mix, division de Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les deux groupes de produits.

Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'est assurée de la conformité de la soumission et octroiera le contrat par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le présent dossier d'appel d'offres exige la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Les autorisations des soumissionnaires se trouvent en pièces jointes au présent dossier.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 666 150,78 $ incluant les taxes, pour les trente (30) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des vingt-quatre (24) derniers mois et est calculée en fonction des derniers prix moyens payés pour ces produits, avec une majoration de 42 % sur trente (30) mois. Cette majoration correspond à l'évolution moyenne de l'IPPI catégorie Mélange d'asphalte pour pavage et pavés ainsi que la hausse marquée du prix du bitume au cours des trente (30) derniers mois (du début de l'entente précédente en octobre 2016 jusqu'à mai 2019), tel que publié par Statistiques Canada dans son rapport mensuel de mai 2019 ainsi que par Bitume Québec, ces rapports étant les plus récents au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2019.
Comparativement aux ententes précédentes conclues en octobre 2016, on remarque une variation à la hausse de 37,84 % du prix unitaire en vrac à la tonne métrique (lot 1), le prix passant de 74,00 $ à 102,00 $ la tonne métrique. Quant au prix unitaire en sac (lot 2), on remarque également une variation à la hausse de 43,33 %, le prix au kilo passant de 0,180 $ à 0,258 $. Ce qui justifie considérablement la hausse qui se trouve être l'augmentation de près de 50 % du prix du bitume des trois dernières années.
Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra

faire l'objet d'une approbation de crédit.

Le montant total estimé de l'entente-cadre, pour une période de trente (30) mois est de :

562 200,00 $ + TPS 28 110,00 $ + TVQ 56 079,45 $ = 646 389,45 $

Un montant équivalent à quinze pour cent (15 %) du montant à octroyer par article, soit 96 958,42 $ incluant les taxes a été ajouté en prévision des variations possibles de quantités au contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La conclusion d'une entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des services, tout en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra une entente-cadre avec la firme retenue.
CE 2 octobre 2019
CM 22 octobre 2019
Début du contrat 23 octobre 2019
Fin du contrat 15 avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-2988
Télécop. : 514 872-0863

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-16

Marie-Claude GUENETTE
c/d acquisition

Tél : 514-872-5396
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-09-19

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 7 septembre 2017

BAU-VAL INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PIERRE MALO
210, BOUL DE MONTARVILLE
#2006
BOUCHERVILLE (QC) J4B 6T3

N° de décision : 2017-CPSM-1049029
N° de client : 3000167015

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- 3RETC
- ASPHALTE HI-TECH
- BAU-VAL CMM
- BAU-VAL STE-SOPHIE
- CARRIÈRE L'ANGE-GARDIEN
- CARRIÈRES RÉGIONALES
- PAVAGES VARENNES
- SABLES L.G.
- TECH-MIX

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BAU-VAL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17658

Agent d'approvisionnement
Étienne Langlois

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
LOT1	Enrobés en vrac	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	1	Enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac	4500	tonnes métriques	459 000,00 $	527 735,25 $
		Total (Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.)					**459 000,00 $**	**527 735,25 $**
		Construction DJL inc.	1	Enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac	4500	tonnes métriques	496 440,00 $	570 781,89 $
		Total (Construction DJL inc.)					**496 440,00 $**	**570 781,89 $**
LOT2	Enrobés en sac	Construction DJL inc.	1	Enrobés bitumineux pour réparation à froid en sac	400000	kg	98 160,00 $	112 859,46 $
		Total (Construction DJL inc.)					**98 160,00 $**	**112 859,46 $**
		Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	1	Enrobés bitumineux pour réparation à froid en sac	400000	kg	103 200,00 $	118 654,20 $
		Total (Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.)					**103 200,00 $**	**118 654,20 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17658
Numéro de référence : 1274099
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Enrobés bitumineux pour réparation à froid

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction DJL Inc. (Carignan) 100 Chemin de la Carrière Carignan, QC, J3L 0N5	Madame Julie Thibault Téléphone : 450 658-7527 Télécopieur : 450 447-3434	**Commande : (1606377)** 2019-06-11 14 h 33 **Transmission :** 2019-06-11 14 h 33	3148941 - 19-17658_ADD1 2019-06-26 15 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Société de développement de la Baie-James. 110, boul. Matagami, C.P. 970 Matagami, QC, J0Y 2A0 http://www.sdbj.gouv.qc.ca	Monsieur jean nouvellet Téléphone : 819 638-8411 Télécopieur : 819 638-8838	**Commande : (1619125)** 2019-07-16 12 h 04 **Transmission :** 2019-07-16 12 h 04	3148941 - 19-17658_ADD1 2019-07-16 12 h 04 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Tech-Mix, division de BauVal inc 3350 Rang de la Butte aux Renard Varennes, QC, J3X 1P7 http://www.bauval.com	Monsieur Sylvain Leroux Téléphone : 450 652-0689 Télécopieur : 450 652-0947	**Commande : (1605883)** 2019-06-10 15 h 53 **Transmission :** 2019-06-10 15 h 53	3148941 - 19-17658_ADD1 2019-06-26 15 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Tech-Mix, division de BauVal inc 3350 Rang de la Butte aux Renard Varennes, QC, J3X 1P7 http://www.bauval.com	Monsieur Sylvain Leroux Téléphone : 450 652-0689 Télécopieur : 450 652-0947	**Commande : (1611987)** 2019-06-26 15 h 53 **Transmission :** 2019-06-26 15 h 53	3148941 - 19-17658_ADD1 2019-06-26 15 h 53 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.007

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1196320005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'exploitation et d'entretien d'une chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 pour une durée d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale totale de 249 772,61 $ (taxes, variations et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17731 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc., pour les services d'exploitation et d'entretien des chutes à neige mécanisées du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 pour une durée d'une (1) saison hivernale pour un montant maximal de 208 143,84 $ (taxes incluses et variations de quantités et contingences non incluses) - Appel d'offres public 19-17731 - 1 soumissionnaire;

2. d'autoriser une dépense de 31 221,58 $ à titre de budget pour la variation de quantités;

3. d'autoriser une dépense de 10 407,19 $ à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-23 10:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196320005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'exploitation et d'entretien d'une chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 pour une durée d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale totale de 249 772,61 $ (taxes, variations et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17731 - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contrepartie, les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige sont déléguées aux arrondissements, comme la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les lieux d'élimination.
Le SCA a lancé l'appel d'offres 19-17731 dans le but de renouveler le contrat d'exploitation et de services d'entretien, d'inspection et de réparation de la chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras # 2 dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le lancement a eu lieu le 12 août 2019. Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir. Un seul addenda a été publié afin de reporter la date d'ouverture des soumissions. Finalement, l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 10 septembre dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1244 - 22 octobre 2018 - Accorder un contrat à Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'entretien des chutes à neige mécanisées des lieux d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 et Stinson, pour la durée d'une saison hivernale - Dépense maximale totale de 329 748,30 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17201 (1 soum.)
CA13 08 0493 - 6 août 2013 - Octroyer un contrat de 1 590 104,25 $ à Entreprise Maintenance Man inc. pour l'entretien, la réparation et la fourniture de pièces de rechange pour les chutes à neige des sites Stinson et Jules-Poitras pour les saisons hivernales 2013/2014, 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018 - Soumission 13-020.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'attribution du contrat de services d'exploitation et d'entretien de la chutes mécanisée de Jules-Poitras #2 situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Ce contrat est d'une durée d'un (1) an avec une option d'une année de prolongation. Ce contrat est de courte durée, car, pour la première fois cette année, le contrat combine l'entretien de la chute mécanisée et son exploitation.

Le SCA recommande l'octroi du contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. La conformité administrative de la soumission est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Au total, sept (7) entreprises ont acheté les documents d'appel d'offres et une (1) seule entreprise a déposé une offre pour ce contrat.
Le résultat de l'analyse de la soumission se retrouve ci-dessous:

Soumission conforme	**TOTAL (TAXES INCLUSES)**
Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	208 143,84 $
Dernière estimation réalisée	193 985,82 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	208 143,84 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	14 158,02 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

Comme il s'agit d'équipements sophistiqués munis d'une programmation automate, rares sont les entreprises capables de réaliser ce mandat. En 2013 et en 2018, seule l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. avait déposé une soumission.

Selon l'article 573.3.3. de la Loi sur les cités et Villes, la Ville peut s'entendre avec le seul soumissionnaire conforme pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations. Comme le prix initial représentait un écart de 9 % avec l'estimation de la Ville, un processus de négociation a permis de réduire le prix de la soumission de 1,89 %.

Le contrat prévoit une prolongation d'une durée d'une année. La décision de prolonger ou non le contrat se prend dans les mois précédant la fin d'un contrat. La valeur de la prolongation est présentée dans le tableau ci-dessous.

Adjudicataire	Contrat	Valeur de la prolongation (TTC)
Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	LEN JPS #2	208 143,84 $

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total demandé pour ce contrat est présenté dans le tableau suivant.

Adjudicataire	Contrat	Montant (variations, contingences et TTC)
Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	LEN JPS #2	249 772,61 $

Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le but d'assurer une gestion efficace des équipements servant aux opérations de déneigement, il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat d'exploitation et de services d'entretien, d'inspection et de réparation de la chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras # 2 dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : 22 octobre 2019
Début du contrat : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique NAULT, Saint-Laurent
François LAPALME, Saint-Laurent
José Alberto CARDENAS AVILA, Service de la concertation des arrondissements
Benjamin PUGI, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

François LAPALME, 18 septembre 2019
Benjamin PUGI, 18 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle HÉBERT
Conseillère en planification - gestion des processus d'appels d'offres

Tél : 514-868-0816
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-18

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-09-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1196320005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'exploitation et d'entretien d'une chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 pour une durée d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale totale de 249 772,61 $ (taxes, variations et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17731 - 1 soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17731_SEAO__Liste des commandes.pdf
19-17731 PV.pdf
19-17731_Tableau de vérification_prix_V2_prix négocié.pdf
19-17731_Intervention_appro..pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d'approvisionnement, 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-18

Denis LECLERC
Chef de section app. strat. en biens
Tél : 514-868-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17731

No du GDD : 1196320005

Titre de l'appel d'offres : Service d'exploitation et d'entretien des chutes à neige mécanisées dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 8 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 3 - 9 - 2019

Ouverture faite le : 10 - 9 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 30 - 8 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 1

% de réponses : 14,29

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 8 - 1 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 8 - 1 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI) avant négociation	√	# Lot
Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	212 082,89 $		

Nom des firmes	Montant soumis (TTI) après négociation	√	# Lot
Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	208 143,84 $	√	

Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt des soumissions sont: Deux (2) preneurs disent que leur carnet de commandes est complet, un (1) preneur dit que leur soumission a été déposée en retard, un (1) preneur dit qu'il ne fournit pas les produits ou les services demandés et deux (2) preneurs disent qu'ils se sont procuré le cahier des charges à des fins de lecture du dossier (sous-traitants).Le prix a été négocié en référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – « Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité.

Préparé par : Éliane Clavette

Le 18 - 9 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17731
Titre : Service d'exploitation et d'entretien des chutes à neige mécanisées dans l'arrondissement de Saint-Laurent (Jules-Poitras)
Date de publication sur le SÉAO : lundi, 12 août 2019
Date d'ouverture des soumissions : mardi, 10 septembre 2019

Addenda # 1 : 30 août 2019, report de date d'ouverture

					Prix soumis initaux		Prix suivant la négociation	
					Gestion Industrielle Maintenance Man inc.		Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	
				Numéro de fournisseur VDM	454022		454022	
				Numéro NEQ	1162096193		1162096193	
Article	**Description**	**Quantité**		**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
Entretien								
1	Travaux informatiques	60		Heures	75,00 $	4 500,00 $	71,25 $	4 275,00 $
2	Travaux hydrauliques	300		Heures	70,00 $	21 000,00 $	68,00 $	20 400,00 $
3	Travaux mécaniqes	300		Heures	85,00 $	25 500,00 $	84,00 $	25 200,00 $
4	Travaux électriques	60		Heures	75,00 $	4 500,00 $	71,25 $	4 275,00 $
5	Inspection (visuelle et fonctionnelle) et rapport d'inspection	2		Forfaitaire	15 000,00 $	30 000,00 $	14 250,00 $	28 500,00 $
6	Pièces	1		N/A		50 000,00 $		50 000,00 $
Exploitation								
7	Opération des chutes JPS	576		Heures	85,00 $	48 960,00 $	84,00 $	48 384,00 $
		Total avant taxes				184 460,00 $		181 034,00 $
		TPS 5 %				9 223,00 $		9 051,70 $
		TVQ 9,9975 %				18 399,89 $		18 058,14 $
		Montant total				212 082,89 $		208 143,84 $

	Requis		
Signature		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Conforme	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Conforme	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Conforme	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Conforme	
Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Conforme	
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	Non		
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Oui	Conforme	Numéro 8315-0136-27
Garantie de soumission	Non		
Lettre d'engagement	Oui	Conforme	Aviva en date du 21 août 2019
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»	Non		
Validation de conformité - CNESST	Oui	Conforme	En date du 15 août 2019
Autres conditions d'admissibilité ou documentd requis			
Liste du personnel affectée, qualifications et certifications	Oui	Conforme	
Copie des immatriculations des véhicules	Non		
Copie assurance	Oui	Conforme	
Renseignements complémentaires	Oui	Conforme	
Fiches techniques de tous les équipements, machineries & accessoires	Non		

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette **Date : 18 septembre 2019**

Liste des commandes

Numéro : 19-17731

Numéro de référence : 1295644

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service d'exploitation et d'entretien des chutes à neige mécanisées dans l'arrondissement de Saint-Laurent

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1628424)** 2019-08-13 14 h 18 **Transmission :** 2019-08-13 14 h 18	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-08-30 9 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Gestion Industrielle Maintenance Man inc. 30 Émilien-Marcoux, local 108 Blainville, QC, J7C 0B5 NEQ : 1162096193	Monsieur Etienne Nadeau Téléphone : 514 383-0001 Télécopieur : 514 383-0001	**Commande : (1628347)** 2019-08-13 12 h 34 **Transmission :** 2019-08-13 12 h 34	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-08-30 9 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	**Commande : (1635882)** 2019-09-02 18 h 37 **Transmission :** 2019-09-02 18 h 37	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-09-02 18 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Pegase Construction Inc. 2099, boul. Fernand	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 514	**Commande : (1635067)** 2019-08-29 10 h	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-08-30 9 h 55 -

	Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 NEQ : 1149650716	982-5633 Télécopieur : 514 788-0972	33 **Transmission :** 2019-08-29 10 h 33	Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Robert Lapointe Transport inc 5020 Ambroise-Lafortune Boisbriand, QC, J7H 1S6 NEQ : 1144375798	Monsieur Robert Lapointe Téléphone : 450 818-4020 Télécopieur : 450 818-0117	**Commande : (1628289)** 2019-08-13 11 h 31 **Transmission :** 2019-08-13 11 h 31	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-08-30 9 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SDX MÉCANIQUE INC 850 bould. des érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, j6t6g4 NEQ : 1173992570	Monsieur Serge Landry Téléphone : 450 373-3739 Télécopieur : 450 373-2661	**Commande : (1636756)** 2019-09-04 13 h 48 **Transmission :** 2019-09-04 13 h 48	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-09-04 13 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Simo Management Inc 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://www.simo.qc.ca NEQ : 1141631276	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-1903 Télécopieur : 450 646-9832	**Commande : (1630927)** 2019-08-19 17 h 15 **Transmission :** 2019-08-19 17 h 15	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-08-30 9 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide? Aide en ligne

Service clientèle Grille des tarifs

À propos À propos de SEAO

Partenaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196320005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'exploitation et d'entretien d'une chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 pour une durée d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale totale de 249 772,61 $ (taxes, variations et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17731 - 1 soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1196320005 Coût prolongation loc hor H19-20.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-19

Cathy GADBOIS
Chef de section
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.008

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1194922011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à la firme « O.J. Compagnie » (item 1 : 403 217,33 $ et item 2 : 285 942,83 $, taxes incluses) pour la fourniture de 6 tondeuses de type industriel – Dépense totale 443 539,06 $ pour l'item 1 et de 314 537,11 $ pour l'item 2, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 19-17662 (2 soum. pour chacun des items).

Il est recommandé :
1) d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des items, les commandes pour la fourniture de 6 tondeuses de type industriel, au prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17662 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes	**Item**	**Contrat (taxes incluses)**	**Contingences (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
O.J. Compagnie	Item 1 Tondeuse automotrice 4x4 à trois plateaux de coupe d'une largeur de 192 pouces.	403 217,33 $	40 321,73 $	443 539,06 $
O.J. Compagnie	Item 2 Tondeuse automotrice 4x4 à trois plateaux de coupe d'une largeur de 124 pouces.	285 942,83 $	28 594,28 $	314 537,11 $

2) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-23 10:34

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1194922011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à la firme « O.J. Compagnie » (item 1 : 403 217,33 $ et item 2 : 285 942,83 $, taxes incluses) pour la fourniture de 6 tondeuses de type industriel – Dépense totale 443 539,06 $ pour l'item 1 et de 314 537,11 $ pour l'item 2, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 19-17662 (2 soum. pour chacun des items).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux et ce, tout en respectant les exigences opérationnelles propres à chacun d'entre eux.
Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2020, le SMRA a identifié le besoin d'acquérir 6 tondeuses de type industriel pour répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires de la Ville.

Ce besoin d'acquérir de nouvelles tondeuses a mené au lancement de l'appel d'offres public 19-17662 qui s'est tenu du 24 avril au 28 mai 2019. L'appel d'offres a été publié le 24 avril 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 35 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Le 26 avril 2019, la Ville émettait un addenda pour inclure une nouvelle configuration de tondeuse, émettre un nouveau bordereau de prix et modifier la règle d'adjudication.

L'appel d'offres a été constitué de deux items lesquels faisaient référence à des configurations différentes de tondeuses répondant aux critères de standardisation déterminés par un comité d'experts en matériel roulant.

Item	Description	Quantité	Prix soumission (taxes incluses)
1	Devis 59819A11 : Tondeuse automotrice 4x4 à trois plateaux de coupe d'une largeur de 192 pouces.	3	403 217,33 $
2	Devis 59719A11 : Tondeuse automotrice 4x4 à trois plateaux de coupe d'une largeur de 124 pouces.	3	285 942,83 $

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 19-17662 est celle d'un

octroi de contrat par item au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des items.

Le 10 septembre 2019, la Ville a demandé aux soumissionnaires de prolonger le délai de validité de leur soumission jusqu'au 30 novembre 2019. Un des trois soumissionnaires à l'item 2 a refusé cette prolongation ce qui a entraîné le rejet de la sa soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision antérieure pour des tondeuses de classe 597 et 598 :
CM17 1319 – 27 novembre 2017 : Accorder deux contrats aux firmes « Les Produits Turf Care Canada ltée » et « Kubota Montréal » pour la fourniture de six (6) tondeuses de type industriel - Dépense totale de 521 780.55 $, taxes incluses - Appel d'offres public17-16240 (1 soum. par article).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de deux contrats pour l'achat de 6 tondeuses de type industriel :
Item 1
Octroyer un contrat à « O.J. Compagnie » au montant de 403 217,33 $, taxes incluses, pour la fourniture de 3 tondeuses autoportées 4X4 à trois plateaux de coupe d'une largeur de 192 pouces telles que décrites au devis technique 59819A11 de l'appel d'offres.

Item 2
Octroyer un contrat à « O.J. Compagnie » au montant de 285 942,83 $, taxes incluses, pour la fourniture de 3 tondeuses autoportées 4X4 à plateaux multiples d'une largeur de 124 pouces telles que décrites au devis technique 59719A11 de l'appel d'offres.

Les tondeuses de classe 597 et 598 sont utilisées pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de grande superficie.

Dans les deux cas, les tondeuses seront sous la garantie de base du fabricant pour une période de 24 mois ou de 2000 heures d'opération, selon la première éventualité.

Les tondeuses seront livrées en janvier 2020. Les contrats prévoient, pour chaque semaine de retard dans la livraison, une pénalité de 1 % de la valeur des biens non livrés, excluant les taxes.

Provision – Frais de contingences

Un frais de contingences correspondant à 10 % de la valeur des soumissions de l'item 1 (40 321,73 $) et 2 (28 594,28 $) pour un total de 68 916,01 $, taxes incluses, est demandé pour pallier à d'éventuels besoins d'équipements ou d'accessoires supplémentaires sur les tondeuses (ex : plateau de coupe). Par cette provision, le SMRA se donne les moyens de répondre rapidement aux besoins opérationnels des unités d'affaires.

Résumé des coûts

Item 1 (3 tondeuses de classe 598)

	Coût sans taxes	Coût taxes incluses	Crédits
Contrat	350 700,00 $	403 217,33 $	368 191,16 $
Contingences 10%	35 070,00 $	40 321,73 $	36 819,12 $
	385 770,00 $	443 539,06 $	405 010,28 $

Item 1 (3 tondeuses de classe 597)

	Coût sans taxes	Coût taxes incluses	Crédits

Contrat	248 700,00 $	285 942,83 $	261 103,91 $
Contingences 10 %	24 870,00 $	28 594,28 $	26 110,39 $
	273 570,00 $	314 537,11 $	287 214,30 $

JUSTIFICATION

Cet achat vise le remplacement de 5 appareils qui ont atteint leur durée de vie utile. La sixième tondeuse est un ajout au parc de véhicules de la ville. La durée de vie d'une tondeuse de classe 597 et 598 est de 15 ans. L'âge des appareils à remplacer se situe entre 9 et 15 ans. La mise au rancart prématurée de certaines tondeuses s'explique par leur condition déficiente compte tenu de leur usage intensif et/ou d'un coût d'entretien élevé. La liste des appareils à remplacer est présentée en pièces jointes.
Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'appel d'offres public 19-17662 pour lequel il y a eu 4 preneurs du cahier des charges.

Pour estimer la dépense de chacun des items, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur des prix budgétaire obtenu avant le lancement de l'appel d'offres. Les montants des contrats à octroyer à l'item 1 est inférieur à l'estimation de 24,58 % % (131 416,42 $) alors qu'il est de 29,15 % % (117 619,42 $) à l'item 2. Cet écart négatif s'explique difficilement outre le fait que l'adjudicataire a probablement usé d'une stratégie de prix agressive pour obtenir le contrat. On peut présumer que la stratégie mise de l'avant par le fournisseur visait à écouler un stock de tondeuses en inventaire. L'écart de 8,35 % (33 687,67 $) à l'item 1 et de 6,15 % (17 591,17 $) à l'item 2 entre les deux soumissions reçues confirme que le prix soumis par l'adjudicataire est compétitif.

Item 1

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
O.J. COMPAGNIE	403 217,33 $		403 217,33 $
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	436 905,00 $		436 905,00 $
Dernière estimation réalisée	534 633,75 $		534 633,75 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			420 061,17 $ 4,18 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			33 687,67 $ 8,35 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 131 416,42 $ - 24,58 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			33 687,67 $ 8,35 %

Item 2

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
O.J. COMPAGNIE	285 942,83 $		285 942,83 $
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	303 534,00 $		303 534,00 $
Dernière estimation réalisée	403 562,25 $		403 562,25 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			294 738,42 $ 3,08 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			17 591,17 $ 6,15 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 117 619,42 $ - 29,15 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			17 591,17 $ 6,15 %

Un des preneurs du cahier des charges n'a transmis aucun motif pour ne pas avoir présenté d'offres à la Ville.

Aucune soumission n'a été rejetée pour des raisons administratives ou de non-conformités techniques.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 19-17662.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces deux contrats totalisant 758 076,17 $, taxes et provisions pour contingences incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 692 225 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (19-018) destinée aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des tondeuses respecte la norme américaine de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air.

Cet achat répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.
Les tondeuses de type industriel à motorisation 100 % électrique n’est pas un produit offert sur le marché.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas acquérir ces tondeuses priverait les unités d’affaires d’un équipement essentiel à leurs opérations en matière d’entretien des parcs et espaces verts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission des bons de commande : octobre 2019
- Livraison des tondeuses : janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Decebal Nicolae DUCRA, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Decebal Nicolae DUCRA, 10 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-06-10

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-09-23

Lot	Devis	Description	Remplace le	Année mise en service	Age	Unité d'affaires	Prix unitaire	Contingences 10%	Prix unitaire avec contingences	TPS	TVQ	Total unitaire (tx incl)	Crédit / unitaire	Agglo (%)	Agglo ($)	Corpo (%)	Corpo ($)
													- $				
Item 1	59819A11	592-TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-07516	2007	12	76-Arr.L'Île Bizard - Ste-Geneviève	116 900,00 $	11 690,00 $	128 590,00 $	6 429,50 $	12 826,85 $	147 846,35 $	135 003,43 $	0,0%	- $	100,0%	135 003,43 $
Item 1	59819A11	TONDEUSE AUTOMOTRICE 4X4	598-04567	2004	14	89-Arr.Lasalle	116 900,00 $	11 690,00 $	128 590,00 $	6 429,50 $	12 826,85 $	147 846,35 $	135 003,43 $	0,0%	- $	100,0%	135 003,43 $
Item 1	59819A11	TONDEUSE AUTOMOTRICE 4X4	598-09417	2009	9	89-Arr.Lasalle	116 900,00 $	11 690,00 $	128 590,00 $	6 429,50 $	12 826,85 $	147 846,35 $	135 003,43 $	0,0%	- $	100,0%	135 003,43 $
Item 2	59719A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	597-10333	2005	14	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	82 900,00 $	8 290,00 $	91 190,00 $	4 559,50 $	9 096,20 $	104 845,70 $	95 738,10 $	0,0%	- $	100,0%	95 738,10 $
Item 2	59719A11	TONDEUSE 7 COUTEAUX	597-04230	2004	15	79-Arr.Anjou	82 900,00 $	8 290,00 $	91 190,00 $	4 559,50 $	9 096,20 $	104 845,70 $	95 738,10 $	0,0%	- $	100,0%	95 738,10 $
Item 2	59719A11	TONDEUSE 7 COUTEAUX	597-AJOUT			76-Arr.L'Île Bizard - Ste-Geneviève	82 900,00 $	8 290,00 $	91 190,00 $	4 559,50 $	9 096,20 $	104 845,70 $	95 738,10 $	0,0%	- $	100,0%	95 738,10 $
							599 400,00 $	**59 940,00 $**	**659 340,00 $**	**32 967,00 $**	**65 769,17 $**	**758 076,17 $**	**692 224,58 $**		**- $**		**692 224,58 $**

	Crédits	%
Agglo	- $	0,00%
Corpo	692 224,58 $	100,00%
	692 224,58 $	100,00%

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 10 septembre 2019

Madame Gabrielle Jangl
Vice-Présidente
COMPAGNIE OTTO JANGL LTÉE
294 rang Saint-Paul
Saint-Patrice-de-Sherrington (Québec) J0L2N0

Courriel : gaby@ojcompagnie.com

Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 19-17662
Acquisition de diverses tondeuses autoportées à plateaux multiples

Madame,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire afin de procéder à l'émission du bon de commande, soit jusqu'au 30 novembre 2019. Toutefois, un enjeu interne fait en sorte que nous ne pourrons effectuer le paiement avant le début de l'année 2020. De ce fait, la livraison devra être effectuée après le 3 janvier 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 12 septembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Madame, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation : Gabrielle 11 Sept. 2019
Signature Date

Je refuse le délai de prolongation : _____ _____
Signature Date

Renée Veillette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: rveillette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1057

LN86Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1194922011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats à la firme « O.J. Compagnie » (item 1 : 403 217,33 $ et item 2 : 285 942,83 $, taxes incluses) pour la fourniture de 6 tondeuses de type industriel – Dépense totale 443 539,06 $ pour l'item 1 et de 314 537,11 $ pour l'item 2, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 19-17662 (2 soum. pour chacun des items).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17662_Intervention_«SMRA»_Rev1.pdf19-17662_TCP - Rev1.pdf19-17662 PV.pdf
19-17662_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : (514) 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-18

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : (514) 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17662

No du GDD : 1194922011

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de diverses tondeuses autoportées à plateaux multiples

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 4 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Ouverture originalement prévue le : 28 - 5 - 2019

Date du dernier addenda émis : 26 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 28 - 5 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

ITEM no 1

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

ITEM no 2

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 75

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 25

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC. — Refus de prolonger la durée de validité de sa soumisison pour un délai supplémentaire

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 25 - 9 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 66 jrs

Date d'échéance révisée : 30 - 11 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Item no 1 — Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
O.J. COMPAGNIE	403 217,33 $	√	
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	436 905,00 $		

Item no 2 — Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
O.J. COMPAGNIE	285 942,83 $	√	
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	303 534,00 $		

Information additionnelle

Addenda no 1, regroupement de besoin - Ajout d'un Item et modification de la règle d'octroi originale par: le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par item. Il faut préciser que la manufacturier John Deere n'offre pas de produit pour l'item no 1.

Préparé par : Renée Veillette

Le 18 - 9 - 2019

Direction générale adjointe
Service de l'approvisionnement

Montréal

Tableau de vérification

Numéro de l'appel d'offres : 19-17662
Titre : Acquisition de diverses tondeuses autoportées à plateaux multiples
Date d'ouverture des soumissions : 28 mai 2019

Numéro Item	Description	Quantité	O.J. COMPAGNIE		TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED		CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Acquisition de tondeuses autoportées 4x4, à trois plateaux de coupe d'une largeur de 192 pouces	3	116 900,00 $	350 700,00 $	126 666,67 $	380 000,00 $		- $
		Total avant taxes		350 700,00 $		380 000,00 $		- $
		TPS 5 %		17 535,00 $		19 000,00 $		- $
		TVQ 9,975 %		34 982,33 $		37 905,00 $		- $
		Montant total		403 217,33 $		436 905,00 $		- $
2	Acquisition de tondeuses autoportées à plateaux multiples, d'une largeur de 124 pouces	3	82 900,00 $	248 700,00 $	88 000,00 $	264 000,00 $	92 300,00 $	276 900,00 $
		Total avant taxes		248 700,00 $		264 000,00 $		276 900,00 $
		TPS 5 %		12 435,00 $		13 200,00 $		13 845,00 $
		TVQ 9,975 %		24 807,83 $		26 334,00 $		27 620,78 $
		Montant total		285 942,83 $		303 534,00 $		318 365,78 $

Formulaire de soumission signé	Oui	Oui	Oui
Achat du cahier des charges sur le SEAO	Oui	Oui	Oui
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)	1 émit le 26 avril 2019	1 émit le 26 avril 2019	1 émit le 26 avril 2019
Numéro NEQ	1143222454	1145028719	1167526293
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Oui	Oui
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Oui	Oui
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Oui	Oui
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Oui	Oui
Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Oui	Oui
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	Non Requis	Non Requis	Non Requis
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Non Requis	Non Requis	Non Requis
Garantie de soumission	Non	Non	Non
Lettre d'engagement, requis ou non	Non Requis	Non Requis	Non Requis
n cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»	Non Requis	Non Requis	Non Requis
Validation de conformité - CNESST	Non Requis	Non Requis	Non Requis

Remarque : règle d'octroi, ref add 1: le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par item

- Non-conforme - Refus de prolonger la durée de validité de sa soumisison pour un délai supplémentaire
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : *Renée Veillette* **Date : 18 septembre 2019**

2019-09-18

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Avis du jour | Service à la clientèle | Aide | Recherche avancée

Mon SEAO | Mes avis | Rapports | Profil | Organisation | COMMANDES | PANIER

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17662

Numéro de référence : 1260590

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de tondeuses autoportées 4x4, à trois plateaux de coupe d'une largeur de 192 pouces

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Colvoy Metal Pless Equipment oa CME 1683, boulevard des Sucreries Plessisville, QC, G6L1W4 NEQ :	Monsieur Derek Scholten Téléphone : 151 944-9585 Télécopieur : 1519 449-5862	**Commande : (1585472)** 2019-04-27 13 h 03 **Transmission :** 2019-04-27 13 h 03	3115532 - 19-17662 - Addenda no 2 (Modifications) 2019-04-27 13 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Lavaltrac Equipement 3900 Autoroute 440, Est Laval, QC, H7E 5N2 http://www.groupejld.ca NEQ : 1167526293	Monsieur Francis Deneault Téléphone : 450 661-9150 Télécopieur : 450 661-2649	**Commande : (1585032)** 2019-04-26 11 h **Transmission :** 2019-04-26 11 h	3115532 - 19-17662 - Addenda no 2 (Modifications) 2019-04-26 11 h - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Les Produits Turf Care Canada 2499 RANG ST-ANTOINE Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2 NEQ : 1145028719	Monsieur Louis-Philippe Boucher Téléphone : 450 218-4544 Télécopieur : 450 218-4550	**Commande : (1584066)** 2019-04-25 7 h 08 **Transmission :** 2019-04-25 7 h 08	3115532 - 19-17662 - Addenda no 2 (Modifications) 2019-04-26 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Les Produits Turf Care Canada 2499 RANG ST-ANTOINE Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2 NEQ : 1145028719	Monsieur Louis-Philippe Boucher Téléphone : 450 218-4544 Télécopieur : 450 218-4550	**Commande : (1584071)** 2019-04-25 7 h 18 **Transmission :** 2019-04-25 7 h 18	3115532 - 19-17662 - Addenda no 2 (Modifications) 2019-04-26 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	OJ Compagnie 294 Rang St-Paul Saint-Patrice-de-Sherrington, QC, J0L 2N0 NEQ : 1143222454	Madame Erika Lambeets Téléphone : 514 990-2050 Télécopieur : 450 247-3195	**Commande : (1584664)** 2019-04-25 15 h 28 **Transmission :** 2019-04-25 15 h 28	3115532 - 19-17662 - Addenda no 2 (Modifications) 2019-04-26 9 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194922011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats à la firme « O.J. Compagnie » (item 1 : 403 217,33 $ et item 2 : 285 942,83 $, taxes incluses) pour la fourniture de 6 tondeuses de type industriel – Dépense totale 443 539,06 $ pour l'item 1 et de 314 537,11 $ pour l'item 2, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 19-17662 (2 soum. pour chacun des items).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194922011 - Six tondeuses de type industriel.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-19

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.009

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1195382019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au prix unitaire de 128,98 $/h à LuckyLuc Auto (lots 5-6-8) et un contrat au prix unitaire de 155 $/h à 9216 -1686 Québec inc - Remorquage TGF (lot 7) pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement des saisons 2019-2020, 2020-2021 et autoriser une dépense maximale 627 768,73 $ (appel d'offres public 19-17650 - 5 soumissionnaires (4 conformes, 1 non-conforme))

Il est recommandé :
1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la location de quatre (4) dépanneuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement 2019-2020 et 2020-2021 de l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17650;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
LukyLuc Auto inc.	lots 5, 6 et 8	448 220,89 $
9216-1686 Québec inc. - Remorquage TGF	lot 7	179 547,84 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-12 07:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195382019**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au prix unitaire de 128,98 $/h à LuckyLuc Auto (lots 5-6-8) et un contrat au prix unitaire de 155 $/h à 9216-1686 Québec inc - Remorquage TGF (lot 7) pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement des saisons 2019-2020, 2020-2021 et autoriser une dépense maximale 627 768,73 $ (appel d'offres public 19-17650 - 5 soumissionnaires (4 conformes, 1 non-conforme))

CONTENU

CONTEXTE

Lors des périodes d'enlèvement de la neige par la Direction des travaux publics, l'utilisation de remorqueuses est nécessaire afin de déplacer les véhicules qui nuisent à l'avancement des opérations.
La Division de la voirie utilise des remorqueuses lors des opérations, mais ne possède pas ce genre de véhicule. L'impartition de cette activité est une nécessité économique étant donné qu'elle requiert des pièces d'équipement qui ne servent que lors des chargements de neige.

Le 3 juin dernier, le service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal lançait un appel d'offres public groupé pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement pour divers arrondissements.

Lors de son assemblée le 16 septembre, le conseil municipal a adopté le Règlement 19-047 (CM19 1039) subdéléguant aux arrondissements de la Ville de Montréal les activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement, soit le suivi et la gestion opérationnelle des contrats de remorquage. Plus précisément, les activités qui relèveront des arrondissements consistent à tenir les réunions de démarrage, participer à l'inspection des équipements, veiller au respect des normes contractuelles, effectuer les suivis auprès des adjudicataires, assurer le contrôle de la santé et de la sécurité des travailleurs, compiler les activités opérationnelles en vue des paiements et traiter les requêtes des citoyens. Le conseil de la ville demeurera compétent en ce qui concerne l'octroi des contrats, la gestion contractuelle et le suivi administratif.

Étant donné que les revenus et les dépenses des contrats de remorquage sont demeurés sous la responsabilité des arrondissements, et ce, malgré les modifications des compétences des dernières années, les arrondissements doivent donc poursuivre l'octroi et les prolongations des contrats en les faisant entériner par l'instance compétente, soit le comité exécutif ou le conseil municipal. D'ici 2020, les enveloppes budgétaires seront transférées au Service de la concertation des arrondissements qui prendra alors en charge

la totalité de la gestion contractuelle des contrats de remorquage liés aux activités de déneigement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 19 0198 - 18 avril 2019 - Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées.
CM 19 0935 - 19 août 2019 - Adopter le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation aux arrondissements des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement.
CA18 240581 - 21 novembre 2018 - Accorder un contrat au prix unitaire de 110 $/h à J.M.A.C Remorquage transport et déneigement inc. pour la location de 2 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement des saisons 2018-2019, 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 252 945 $ (appel d'offres public 18-17242 – 4 soumissionnaires)

DESCRIPTION

En regard des opérations hivernales des précédentes saisons, la division de la voirie évalue son besoin opérationnel à six (6) remorqueuses lors des opérations de chargement effectuées en régie.
L'arrondissement avait déjà accorder un contrat pour deux (2) remorqueuses.

Le présent dossier accorde un contrat pour quatre (4) remorqueuses.

Le contrat est pour les saisons hivernales 2019-2020 et 2020-2021, soit entre le 1er novembre 2019 et le 30 avril 2021. L'arrondissement pourra, au besoin, se prévaloir d'une année de prolongation en effectuant l'indexation des prix (voir Annexe 15.01 du contrat).

La Division de la voirie garantie un minimum de 200 heures par appareil, par saison. Nous estimons nos besoins à 500 heures par appareil par saison.

La répartition des heures et montant se décline approximativement comme suit:

		Saison 2019-2020			Saison 2020-2021		
Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Total	Quantité	Prix unitaire	Total
5	Location d'une dépanneuse avec opérateur - LukyLuc Auto inc.	500	128,98 $	64 490,00 $	500	130,91 $	65 457,35 $
6	Location d'une dépanneuse avec opérateur - LukyLuc Auto inc.	500	128,98 $	64 490,00 $	500	130,91 $	65 457,35 $
8	Location d'une dépanneuse avec opérateur - LukyLuc Auto inc.	500	128,98 $	64 490,00 $	500	130,91 $	65 457,35 $
	sous-total			193 470,00 $			196 372,05 $
	TPS 5%			9 673,50 $			9 818,60 $
	TVQ 9,975			19 298,63 $			19 588,11 $
	Montant total			**222 442,13 $**			**225 778,76 $**
7	Location d'une dépanneuse avec opérateur - 9216-1686 Québec inc.	500	155,00 $	77 500,00 $	500	157,33 $	78 662,50 $
	TPS 5%			3 875,00 $			3 933,13 $
	TVQ 9,975			7 730,63 $			7 846,58 $
	Montant total			**89 105,63 $**			**90 442,21 $**

JUSTIFICATION

Le contrat consiste au remorquage de véhicules sur les rues de l'arrondissement Ville-Marie lors des opérations de chargement de la neige afin de maintenir les rues dégagées de voitures sur le côté de la voie publique où s'effectue les opérations de déneigement.
Il est impératif que chaque secteur de déneigement dispose d'au moins une remorqueuse afin d'assurer la bonne marche des opérations. Nous requérons donc le service de quatres (4) remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires.

Tableau normalisé en fonction du taux horaire pour l'An 1 du contrat:

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
LuckyLuc Auto	128,98 $		128,98 $
9216-1686 Québec inc. / Remorquage TGF	155,00 $		155,00 $
Remorquage Montréal Plus inc.	160,00 $		160,00 $
Service routier Maximim inc	175,00 $		175,00 $
Dernière estimation réalisée ($)	125,00 $		125,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($)			154,75 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			19,98%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)			46,02 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			35,68%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			3,98 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			3,18%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			26,02 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			20,17%

Selon le Service de l'approvisionnement, l'écart de 26,02 % entre les taux soumis pourrait s'expliquer, entre autres, par :

- L'âge des dépanneuses: si les dépanneuses sont récentes, il est probable que le prix soumissionné soit plus élevé;
- La localisation géographique du fournisseur;
- L'intérêt du fournisseur pour l'arrondissement concerné.

L'analyse des soumissions a permis de constater que le deuxième plus bas soumissionnaire, 9216-1686 Québec inc - Remorquage TGF, a soumissionné aux taux suivants : 110 $ à St-Léonard, 135 $ à Mercier/H/M, 145 $ à Ahuntsic. Ce fournisseur est situé dans Mercier. Il est possible que son prix tienne compte de la distance et de la circulation plus dense dans l'arrondissement de Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Malgré les changements de compétences des dernières années dans ce dossier, le suivi et la gestion opérationnelle des contrats de remorquage sont demeurés sous la responsabilité des arrondissements. Par contre, comme le coût des contrats de remorquage en déneigement est désormais assumé par le conseil d'agglomération, une mise à jour des enveloppes budgétaires du Service de la concertation des arrondissements (le porteur de dossier administratif) et des arrondissements sera nécessaire. Ceci se fera lors de la confection du budget 2020.
Ces montants sont des estimations, car les heures peuvent être inférieurs ou supérieurs tout dépendant des précipitations annuelles de neige, ce qui aurait une incidence sur le nombre d'opérations de chargement de la neige.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En 2015, la Ville de Montréal se dotait, dans sa politique de déneigement, des objectifs suivant :

« L'efficacité, la fluidité et la sécurité des déplacements des usagers circulant sur les voies publiques (piétons, utilisateurs de transport en commun, automobilistes et cyclistes) sont, depuis toujours, la raison même des opérations de déneigement.»

En support aux opérations, les remorqueuses sont essentielles au bon fonctionnement de l'enlèvement de la neige rendant ainsi un meilleur service aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : Octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ROUSSELET, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Caroline ROUSSELET, 4 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin LAZURE
C/S - Chef de section

Tél : 514 872-6197
Télécop. : 514 872-2006

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-23

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics

Tél : 514-872-9763
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics
Tél : 514-872-9763
Approuvé le : 2019-08-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc LABELLE
Directeur d'arrondissement délégué
Tél : 514 872-2698
Approuvé le : 2019-09-10

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1195382019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Objet :	Accorder un contrat au prix unitaire de 128,98 $/h à LuckyLuc Auto (lots 5-6-8) et un contrat au prix unitaire de 155 $/h à 9216 -1686 Québec inc - Remorquage TGF (lot 7) pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement des saisons 2019-2020, 2020-2021 et autoriser une dépense maximale 627 768,73 $ (appel d'offres public 19-17650 - 5 soumissionnaires (4 conformes, 1 non-conforme))

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17650_Intervention_VM.pdf 19-17650_TPC_VM.pdf 19-17650_PV.pdf

19-17650_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agente d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-27

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17650

No du GDD : 1195382019

Titre de l'appel d'offres : Service de remorquage pour les opérations de déneigement pour divers arrondissements (Ville-Marie)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 6 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 25 - 6 - 2019

Ouverture faite le : 25 - 6 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 14 - 6 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 24

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 20,83

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 20

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Remorquage JMAC Transport et Déneigement	Non-conformité administrative (La soumission n'a pas été signée)

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 12 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 22 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes - LOT 5	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
LukyLuc Auto inc. / Luc Poirier	148 294,76 $	√	5
9216-1686 Québec inc. / Remorquage TGF	178 211,25 $		5
Remorquage Montréal Plus inc.	183 960,00 $		5
Service Routier Maximum inc.	201 206,25 $		5

Nom des firmes - LOT 6	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
LukyLuc Auto inc. / Luc Poirier	148 294,76 $	√	6
9216-1686 Québec inc. / Remorquage TGF	178 211,25 $		6
Remorquage Montréal Plus inc.	183 960,00 $		6
Service Routier Maximum inc.	201 206,25 $		6

Nom des firmes - LOT 7	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
9216-1686 Québec inc. / Remorquage TGF	178 211,25 $	√	7
Remorquage Montréal Plus inc.	183 960,00 $		7

Nom des firmes - LOT 8	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
LukyLuc Auto inc. / Luc Poirier	148 294,76 $	√	8
Remorquage Montréal Plus inc.	183 960,00 $		8
9216-1686 Québec inc. / Remorquage TGF	201 206,25 $		8

Information additionnelle

Les dix-neuf (19) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :
- Treize (13) n'ont pas fait d'offres pour les lots 5 à 8
- Trois (3) n'ont donné aucune réponse
- Deux (2) l'ont pris pour information (municipalités)
- Un (1) n'était pas interessé à cause de l'achat obligatoire des vignettes du Bureau du Taxi

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 26 - 8 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17650
Titre : Service de remorquage pour les opérations de déneigement pour divers arrondissements
Date d'ouverture des soumissions : 25 juin 2019

	Article	Quantité	9216-1686 Québec inc. / Remorquage TGF			LukyLuc Auto inc. / Luc Poirier (3)			Remorquage Montréal Plus inc.			Service Routier Maximum inc.			Remorquage JMAC Transport et Déneigement (1)		
			Capacité		4	Capacité		3	Capacité		6	Capacité		2	Capacité		N/A
			Préférence	Prix unitaire	Montant total	Préférence	Prix unitaire	Montant total	Préférence	Prix unitaire	Montant total	Préférence	Prix unitaire	Montant total	Préférence	Prix unitaire	Montant total
5	Location d'une dépanneuse avec opérateur Ville-Marie Hivers 2019-2020 et 2020-2021	1 000	5	155,00 $	155 000,00 $	2	128,98 $	128 980,00 $	9	160,00 $	160 000,00 $	5	175,00 $	175 000,00 $	1	110,00 $	110 000,00 $
	TPS 5 %				7 750,00 $			6 449,00 $			8 000,00 $			8 750,00 $			5 500,00 $
	TVQ 9,975 %				15 461,25 $			12 865,76 $			15 960,00 $			17 456,25 $			10 972,50 $
	Montant total				178 211,25 $			148 294,76 $			183 960,00 $			201 206,25 $			126 472,50 $
6	Location d'une dépanneuse avec opérateur Ville-Marie Hivers 2019-2020 et 2020-2021	1 000	5	155,00 $	155 000,00 $	2	128,98 $	128 980,00 $	9	160,00 $	160 000,00 $	5	175,00 $	175 000,00 $	1	110,00 $	110 000,00 $
	TPS 5 %				7 750,00 $			6 449,00 $			8 000,00 $			8 750,00 $			5 500,00 $
	TVQ 9,975 %				15 461,25 $			12 865,76 $			15 960,00 $			17 456,25 $			10 972,50 $
	Montant total				178 211,25 $			148 294,76 $			183 960,00 $			201 206,25 $			126 472,50 $
7	Location d'une dépanneuse avec opérateur Ville-Marie Hivers 2019-2020 et 2020-2021	1 000	5	155,00 $	155 000,00 $			- $	9	160,00 $	160 000,00 $			- $			- $
	TPS 5 %				7 750,00 $			- $			8 000,00 $			- $			- $
	TVQ 9,975 %				15 461,25 $			- $			15 960,00 $			- $			- $
	Montant total				178 211,25 $			- $			183 960,00 $			- $			- $
8	Location d'une dépanneuse avec opérateur Ville-Marie Hivers 2019-2020 et 2020-2021	1 000	5	175,00 $	175 000,00 $	2	128,98 $	128 980,00 $	9	160,00 $	160 000,00 $			- $			- $
	TPS 5 %				8 750,00 $			6 449,00 $			8 000,00 $			- $			- $
	TVQ 9,975 %				17 456,25 $			12 865,76 $			15 960,00 $			- $			- $
	Montant total				201 206,25 $			148 294,76 $			183 960,00 $			- $			- $
	Signature		OUI			OUI			OUI			OUI			NON		
	Achat SEAO		OK			OK			OK			OK			OK		
	Numéro TPS/TVQ		OUI			OUI			OUI			OUI			N/A		
	Numéro de fournisseur VDM		423091			113978			À venir			227282			N/A		
	Numéro NEQ		1166231887			1141577685			1174658022			1165991556			N/A		
	Vérification REQ		OK			OK			OK			OK			N/A		
	RENA		OK			OK			OK			OK			N/A		
	Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OK			OK			OK			OK			N/A		
	Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK			OK			OK			OK			N/A		
	Garantie		OK			OK			OK			OK			N/A		
	CNESST		OK			OK			OK			OK			N/A		
	Preuve de propriété		OUI			OUI			OUI			OUI			N/A		

(1) Le soumissionnaire n'a pas remis le Formulaire de soumission et la portion "signature"

(2) Le soumissionnaire ne s'est pas procuré les documents par SEAO

(3) Le nom de Luc Poirier (propriétaire) a été inscrit comme soumissionnaire pour LukyLuc Auto au Formulaire de soumission. Le NEQ est le bon, il est donc jugé conforme.

(4) La 6e dépanneuse est n'est pas propriété du fournisseur. Elle n'est donc pas conforme

Remarque :
- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies

Date : 3 juillet 2019

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17650

Numéro de référence : 1273935

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de remorquage pour les opérations de déneigement pour divers arrondissements

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	100 limites environnement inc 12144 industriel Montréal, QC, h1b5r7 NEQ : 1170763115	Monsieur Martin Bilodeau Téléphone : 514 961-7007 Télécopieur :	**Commande : (1605941)** 2019-06-10 17 h 34 **Transmission :** 2019-06-10 17 h 34	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	9216-1686 quebec inc 585 jeanne d,arc Montréal, QC, h1w3t2 NEQ : 1166231887	Monsieur Martin jr Goulet Téléphone : 514 444-0345 Télécopieur : 514 522-4480	**Commande : (1602867)** 2019-06-03 13 h 33 **Transmission :** 2019-06-03 13 h 33	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Télécopie 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 19 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	9310-8710 Québec Inc 665 90e Avenue Montréal, QC, H8r3a3 NEQ : 1170414982	Monsieur Kevin Bobay Téléphone : 514 803-5969 Télécopieur :	**Commande : (1610942)** 2019-06-25 **Transmission :** 2019-06-25	3141817 - Addenda 1 2019-06-25 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-25 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	9379-0434 Québec inc. 95 rue Boivin Châteauguay, QC, J6J 2Z1 NEQ : 1173700668	Monsieur Sébastien Bouvier Téléphone : 514 503-7341 Télécopieur :	**Commande : (1602839)** 2019-06-03 12 h 59 **Transmission :** 2019-06-03 12 h 59	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	belanger sr inc 2393 arcand Montréal, QC, h1n 3c2 http://transport-rfa.com NEQ : 1144315786	Monsieur Sylvain Bélanger Téléphone : 514 259-5955 Télécopieur :	**Commande : (1610183)** 2019-06-20 13 h 27 **Transmission :** 2019-06-20 13 h 27	3141817 - Addenda 1 2019-06-20 13 h 27 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-20 13 h 27 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Déneigement et remorquage SMGR inc. 8646, 10e ave Montréal, QC, H1Z 3B8 NEQ : 1141641507	Madame Aline Constantin Téléphone : 514 727-2992 Télécopieur : 514 728-7647	**Commande : (1603504)** 2019-06-04 13 h 11 **Transmission :** 2019-06-04 13 h 11	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	J.M.A.C REMORQUAGE ,TRANSPORT ET DÉNEIGEMENT INC 60 montée guy mousseau Lavaltrie, QC, J5T3B2 NEQ : 1173355414	Monsieur Sylvain Paul Téléphone : 514 582-0738 Télécopieur : 450 935-2220	**Commande : (1603145)** 2019-06-04 7 h 33 **Transmission :** 2019-06-04 7 h 33	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Laflamme Auto 1446 av de valleyfield, Laval, QC, H7C2P5 NEQ : 2272409964	Monsieur Martin Laflamme Téléphone : 514 862-1517 Télécopieur :	**Commande : (1604096)** 2019-06-05 11 h 03 **Transmission :** 2019-06-05 11 h 03	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LUDOS AUTOS INC. 197 CHEMIN DU PETIT BOIS Varennes, QC, J3X1P7 NEQ : 1147927983	Monsieur LUDOVIC TANGUAY Téléphone : 450 652-0020 Télécopieur : 450 929-3056	**Commande : (1604919)** 2019-06-06 15 h 54 **Transmission :** 2019-06-06 15 h 54	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	lukyluc auto inc. 3646 rue Université Longueuil, QC, J3y5r5 NEQ : 1141577685	Monsieur Luc Poirier Téléphone : 514 386-7309 Télécopieur :	**Commande : (1607632)** 2019-06-13 17 h 40 **Transmission :** 2019-06-13 17 h 40	3141817 - Addenda 1 2019-06-13 17 h 40 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	MJ contach enr 5920 Industriel Montréal Nord Montréal, QC, H1g 3j2 http://mjcontachfrank@outlook. NEQ : 3348485338	Monsieur Francesco Massarelli Téléphone : 514 325-2160 Télécopieur : 514 325-8895	**Commande : (1606485)** 2019-06-11 16 h 14 **Transmission :** 2019-06-11 16 h 14	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 16 h 14 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 19 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	P marchand remorquage et transport 1868 avenue. Bourbonniere Montreal, AB, H1w3n6 NEQ : 2249026537	Monsieur Pierre Marchand Téléphone : 514 297-1666 Télécopieur :	**Commande : (1606264)** 2019-06-11 11 h 50 **Transmission :** 2019-06-11 11 h 50	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	rem groupe extreme inc 1419 Jean-Vincent Carignan, QC, J3l3p9 NEQ : 1166769050	Monsieur Mathieu Leblanc Téléphone : 514 606-3295 Télécopieur : 450 403-0561	**Commande : (1602837)** 2019-06-03 12 h 55 **Transmission :** 2019-06-03 13 h 04	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	REMORQUAGE MONTRÉAL PLUS INC 12140 BOUL INDUSTRIEL Montréal, QC, H1B5R7 NEQ : 1174658022	Monsieur MARTIN BILODEAU Téléphone : 514 640-7007	**Commande : (1609533)** 2019-06-19 9 h 58 **Transmission :**	3141817 - Addenda 1 2019-06-19 9 h 58 - Téléchargement 3143873 - Addenda

		Télécopieur : 514 640-7001	2019-06-19 9 h 58	2 2019-06-19 9 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Remorquage Centre Ville 2512 St Patrick Montréal, QC, H3K 1B7 NEQ : 1164336514	Monsieur Carlos Ferraria Téléphone : 514 932-3494 Télécopieur :	**Commande : (1603133)** 2019-06-04 7 h 04 **Transmission :** 2019-06-04 7 h 04	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Remorquage discount 753 5ieme Montréal, QC, H8s2w5 NEQ : 1162505649	Monsieur Michel Boucher Téléphone : 514 717-9114 Télécopieur :	**Commande : (1603477)** 2019-06-04 12 h 14 **Transmission :** 2019-06-04 12 h 14	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Remorquage Marco 506 99e avenue Montréal-Est, QC, H1A2C3 NEQ : 2246947222	Monsieur Marco Barriault Téléphone : 438 886-8666 Télécopieur :	**Commande : (1604910)** 2019-06-06 15 h 44 **Transmission :** 2019-06-06 16 h 11	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Remorquage o secours inc. 2568 prefontaine	Monsieur Albini Langlois	**Commande : (1610864)**	3141817 - Addenda 1

	Longueuil, QC, J4K3Y5 NEQ : 1173091993	Téléphone : 514 995-0033 Télécopieur :	2019-06-22 9 h 01 **Transmission :** 2019-06-22 9 h 01	2019-06-22 9 h 01 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-22 9 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sciage Montréal inc 4007 chemin st charles Terrebonne, QC, J6V 1A3 NEQ : 1161789566	Monsieur Stéphane Boyle Téléphone : 514 794-9221 Télécopieur : 450 471-9873	**Commande : (1605422)** 2019-06-08 9 h 47 **Transmission :** 2019-06-09 23 h 13	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Service Routier Maximum inc. 12132 boulevard industriel Montréal, QC, H1B5R7 NEQ : 1165991556	Monsieur Steve St-Pierre Téléphone : 514 498-8585 Télécopieur : 514 498-8485	**Commande : (1609372)** 2019-06-19 7 h 37 **Transmission :** 2019-06-19 7 h 37	3141817 - Addenda 1 2019-06-19 7 h 37 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-19 7 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Sig-Nature 935 Lippmann Laval, QC, h7s1g3 NEQ : 1160753902	Madame Isabelle Lorrain Téléphone : 450 629-8516 Télécopieur : 450 629-9917	**Commande : (1604379)** 2019-06-05 16 h 20 **Transmission :** 2019-06-05 16 h 20	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 13 h 30 - Courriel 3143873 - Addenda 2 2019-06-14 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier

				électronique
☐	Transport Goineau inc. 1850, Chicoine Vaudreuil-Dorion, QC, j7v8p2 NEQ : 1166879867	Madame Christine Brosseau Téléphone : 450 218-2877 Télécopieur : 450 218-4498	**Commande : (1608535)** 2019-06-17 13 h 27 **Transmission :** 2019-06-17 13 h 27	3141817 - Addenda 1 2019-06-17 13 h 27 - Téléchargement 3143873 - Addenda 2 2019-06-17 13 h 27 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Laval 1, place du Souvenir (Bureau du greffier-Soumissions) Laval, QC, H7V1W7 NEQ :	Monsieur Timothy Muia Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 662-4580	**Commande : (1606524)** 2019-06-11 17 h 03 **Transmission :** 2019-06-11 17 h 03	3141817 - Addenda 1 2019-06-11 17 h 03 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Longueuil . 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4 NEQ :	Madame Brigitte St-Germain Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur : 450 463-7404	**Commande : (1607515)** 2019-06-13 14 h 37 **Transmission :** 2019-06-13 14 h 37	3141817 - Addenda 1 2019-06-13 14 h 37 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide? **Service clientèle** **À propos** **Partenaires**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs

Dossier # : 1195382019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Objet :	Accorder un contrat au prix unitaire de 128,98 $/h à LuckyLuc Auto (lots 5-6-8) et un contrat au prix unitaire de 155 $/h à 9216 -1686 Québec inc - Remorquage TGF (lot 7) pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement des saisons 2019-2020, 2020-2021 et autoriser une dépense maximale 627 768,73 $ (appel d'offres public 19-17650 - 5 soumissionnaires (4 conformes, 1 non-conforme))

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention financière_GDD no 1195382019.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nathalie N HÉBERT
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 868-4567

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-27

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et matérielles
Tél : 514 872-2995
Division : Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.010

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1193438021

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de vingt-quatre (24) mois à Grues Maurice Gendron ltée. pour la location sur demande de grues avec opérateurs, pour une somme maximale de 184 386,56 $ taxes incluses - Appel d'offres public no. 19-17734 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de vingt-quatre (24) mois à Grues Maurice Gendron ltée. pour la location sur demande de grues avec opérateurs par la Direction de l'épuration des eaux usées pour une somme maximale de 184 386,56 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17734;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-20 12:19

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193438021**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de vingt-quatre (24) mois à Grues Maurice Gendron ltée. pour la location sur demande de grues avec opérateurs, pour une somme maximale de 184 386,56 $ taxes incluses - Appel d'offres public no. 19-17734 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de travaux planifiés ou de réparations urgentes sur les équipements de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) et des intercepteurs, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) doit faire appel aux services d'entreprises spécialisées dans la location de grues avec opérateurs pour soulever et déplacer des charges lourdes. La capacité des grues requises pour effectuer ces travaux peut varier entre 17 et 250 tonnes.

Un appel d'offres a été lancé le 26 juin 2019 sur le site SEAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 août 2019 et la période de validité est de 180 jours. Un addenda a été émis, pour reporter la date d'ouverture et répondre aux questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 1281950 - 22 juin 2018 Accorder un contrat de douze mois à Grues Bellerive inc. pour la location sur demande de grues avec opérateurs pour une somme maximale de 87 875,39 $ - Appel d'offres sur invitation - 3 soumissionnaires
Bon de commande 1210750 - 6 novembre 2017 Accorder un contrat à Grues Bellerive inc. pour la location sur demande de grues avec opérateurs pour une somme maximale de 60 062,94 $ - Appel d'offres sur invitation - 4 soumissionnaires

DESCRIPTION

Ce contrat de vingt-quatre (24) mois a pour objet la location à taux horaire et sur demande de grues avec opérateurs dont les capacités de levage peuvent varier de 17 à 250 tonnes.

JUSTIFICATION

Deux entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et ont déposé une soumission:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Grues Maurice Gendron ltée.	184 386,56 $	--	184 386,56 $
Guay inc.	242 970,92 $	--	242 970,92 $
Dernière estimation réalisée	191 581,69 $		191 581,69 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			213 678,74 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			15,89 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(7 195,13 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(3,76 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			54 584,36 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			31,77 %

Veuillez-vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse conforme est favorable de 3,76 %. Celui entre la deuxième plus basse et la plus basse (31,77 %) s'explique par le peu de soumissionnaires pour cet appel d'offres.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Grues Maurice Gendron ltée. au prix de sa soumission, soit 184 386,56 $ taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises du RENA ont été faites. La firme Maurice Gendron ltée. n’est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Les firmes n’étaient pas tenues de détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres et Maurice Gendron ltée. n’a pas présenté une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 184 386,56 $, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2019, 2020 et 2021 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.
Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 168 369,51 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale (8 018,55 $) et provinciale (7 998,50 $).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien
Objet de dépenses : Entretien, Services techniques - Équipement et matériel roulant avec opérateur

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité de grues avec opérateurs empêcherait l'exécution de plusieurs travaux d'entretien planifiés et urgents sur les équipements de la DEEU.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: 3 octobre 2019
Fin du contrat: 4 octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-23

Stéphane BELLEMARE
Surintendant Entretien

Tél : 514 280-4098
Télécop. : 514 280-6567

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-08-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1193438021

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de vingt-quatre (24) mois à Grues Maurice Gendron ltée. pour la location sur demande de grues avec opérateurs, pour une somme maximale de 184 386,56 $ taxes incluses - Appel d'offres public no. 19-17734 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17734 intervention lot 2.pdf17734 Tableau de vérification lo 2.pdf17734 Det cah.pdf

19-17734 pv.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514-872-4542

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-26

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : (514) 872-5241
Division : Direction -Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17734

No du GDD : 1193438021

Titre de l'appel d'offres : Location de grues avec opérateur pour le Service de l'eau de la Ville de Montréal (LOT 2)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 6 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 18 - 7 - 2019

Ouverture faite le : 15 - 8 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 17 - 7 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 49 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 100

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 11 - 2 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 11 - 2 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Grues Maurice Gendron ltée	1 84 386,56 $	√	2
Guay inc.	242 970,92 $		

Information additionnelle

Préparé par : Badre Eddine Sakhi

Le 26 - 8 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17734
Titre : Location de grues avec opérateur pour le Service de l'eau de la Ville de Montréal
Date de publication sur le SÉAO : 26 juin 2019.
Date d'ouverture des soumissions : jeudi 18 juillet 2019
Addenda # 1 : - 17 juillet 2019 - précision technique

Tableau 1			Frais de location					Frais de transport					Total location et transport	
Numéro du lot	Description du lot	Description par article	Temps de location prévu (heures) 24 mois	Frais de location Taux horaire régulier (heures) 24 mois	Total location 24 mois	Frais de location Taux horaire régulier (heures) 24 mois	Total location 24 mois	Transport Nombre de déplacement aller et retour prévu - 24 mois	Frais de transport grue, accessoires, flèche, contrepoids et outillage (total aller et retour)	Transport Total Frais de déplacement prévu 24 mois	Frais de transport grue, accessoires, flèche, contrepoids et outillage (total aller et retour)	Transport Total Frais de déplacement prévu 24 mois	Montant total de location	Montant total de location
Direction de l'épuration des eaux usées de la Ville de montréal - Durée de 24 mois														
				Grues Maurice Gendron Itée		Guay inc.			Grues Maurice Gendron Itée		Guay inc.		Grues Maurice Gendron Itée	Guay inc.
			A	B	C (A x B)	B	C (A x B)	D	E	F (D x E)	E	F (D x E)	C + F	C + F
2	Location de grues de diverses capacités, sur demande, le tout conformément au devis technique de la **Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU)**	17 à 22 tonnes	24	107,50 $	2 580,00 $	140,00 $	3 360,00 $	6	90,00 $	540,00 $	280,00 $	1 680,00 $	3 120,00 $	5 040,00 $
		25 tonnes	100	108,00 $	10 800,00 $	140,00 $	14 000,00 $	14	90,00 $	1 260,00 $	280,00 $	3 920,00 $	12 060,00 $	17 920,00 $
		30 tonnes	20	119,00 $	2 380,00 $	150,00 $	3 000,00 $	5	90,00 $	450,00 $	300,00 $	1 500,00 $	2 830,00 $	4 500,00 $
		35 tonnes	12	140,00 $	1 680,00 $	160,00 $	1 920,00 $	2	120,00 $	240,00 $	320,00 $	640,00 $	1 920,00 $	2 560,00 $
		40 tonnes	16	149,00 $	2 384,00 $	170,00 $	2 720,00 $	4	120,00 $	480,00 $	340,00 $	1 360,00 $	2 864,00 $	4 080,00 $
		45 tonnes	42	163,00 $	6 846,00 $	220,00 $	9 240,00 $	7	120,00 $	840,00 $	440,00 $	3 080,00 $	7 686,00 $	12 320,00 $
		50 tonnes	18	220,00 $	3 960,00 $	225,00 $	4 050,00 $	3	225,00 $	675,00 $	450,00 $	1 350,00 $	4 635,00 $	5 400,00 $
		60 tonnes	35	237,00 $	8 295,00 $	295,00 $	10 325,00 $	3	707,00 $	2 121,00 $	590,00 $	1 770,00 $	10 416,00 $	12 095,00 $
		90 tonnes	16	287,00 $	4 592,00 $	330,00 $	5 280,00 $	2	737,00 $	1 474,00 $	1 360,00 $	2 720,00 $	6 066,00 $	8 000,00 $
		100 tonnes	220	289,00 $	63 580,00 $	330,00 $	72 600,00 $	16	739,00 $	11 824,00 $	1 360,00 $	21 760,00 $	75 404,00 $	94 360,00 $
		110 tonnes	16	315,00 $	5 040,00 $	350,00 $	5 600,00 $	2	865,00 $	1 730,00 $	1 400,00 $	2 800,00 $	6 770,00 $	8 400,00 $
		165 tonnes	16	385,00 $	6 160,00 $	460,00 $	7 360,00 $	2	995,00 $	1 990,00 $	1 620,00 $	3 240,00 $	8 150,00 $	10 600,00 $
		250 tonnes	16	500,00 $	8 000,00 $	630,00 $	10 080,00 $	2	1 100,00 $	2 200,00 $	2 660,00 $	5 320,00 $	10 200,00 $	15 400,00 $
		Tracteur et remorque	20	90,00 $	1 800,00 $	125,00 $	2 500,00 $	5	90,00 $	450,00 $	250,00 $	1 250,00 $	2 250,00 $	3 750,00 $
												Montant total (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire - Lot 2	**154 371,00 $**	**204 425,00 $**

Numéro du lot	Description du lot	Description de l'article	Nombre d'heures prévisionnel	Taux horaire temps supplémentaire	
Direction de l'épuration des eaux usées de la Ville de montréal - Durée de 24 mois					
Tableau 2				Grues Maurice Gendron Itée	Guay inc.
			A	B	B
2	Location de grues de diverses capacités, sur demande, le tout conformément au devis technique de la **Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU)**	Opérateur, temps supplémentaire	100	60,00 $	69,00 $
			sous total	6 000,00 $	6 900,00 $
			Montant total (2 Tableaux)	**160 371,00 $**	**211 325,00 $**
			TPS	8 018,55 $	10 566,25 $
			TVQ	15 997,01 $	21 079,67 $
			MTTC	**184 386,56 $**	**242 970,92 $**

Analyse administrative des soumissionnaires			Grues Maurice Gendron Itée	Guay inc.
		Requis		
	Signature	Oui	Conforme	Conforme
	Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Conforme	Conforme
	Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Conforme	Conforme
	Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Conforme	Conforme
	Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Conforme	Conforme
	Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Conforme	Conforme
	Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	Oui	Non requis	Non requis
	Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Oui	Conforme	Conforme
	Garantie de soumission lot 2	Oui	5 532,00 $ chèque visé	7 289,13 $ chèque visé
	Validation de conformité - CNESST	Oui	Conforme	Conforme

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Badre Sakhi **Date :** 19 août 2019

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17734
Numéro de référence : 1281630
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Location de grues avec opérateur pour le Service de l'eau de la Ville de Montréal

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Grues Maurice Gendron Ltée 10025, rue Sherbrooke est Montréal-Est, QC, H1B 1B3 NEQ : 1144038008	Monsieur Maurice Gendron Téléphone : 514 521-8552 Télécopieur : 514 521-9596	**Commande : (1615651)** 2019-07-08 9 h 10 **Transmission :** 2019-07-08 9 h 10	3158189 - 19-17734 Addenda # 1 (devis) 2019-07-17 8 h 45 - Courriel 3158190 - 19-17734 Addenda # 1 (bordereau) 2019-07-17 8 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Service de Grue Guay 1160 rue Bouvier Québec, QC, G2K 1L9 http://gruesguay.com NEQ : 1143736263	Monsieur Hector JImenez Téléphone : 514 259-1535 Télécopieur : 514 259-4131	**Commande : (1614808)** 2019-07-04 14 h 03 **Transmission :** 2019-07-04 14 h 03	3158189 - 19-17734 Addenda # 1 (devis) 2019-07-17 8 h 45 - Courriel 3158190 - 19-17734 Addenda # 1 (bordereau) 2019-07-17 8 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438021

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de vingt-quatre (24) mois à Grues Maurice Gendron ltée. pour la location sur demande de grues avec opérateurs, pour une somme maximale de 184 386,56 $ taxes incluses - Appel d'offres public no. 19-17734 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1193438021_InterventionFinancière__DEEU_BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-27

Yves BRISSON
Conseiller budgetaire
Tél : 514-280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.011

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1193438024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 $, taxes incluses (Contrat: 693 778,70 $ et contingences: 69 377,87 $) - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Reftech international inc.pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 693 778,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19067-BF0000-C;
2. d'autoriser une dépense de 69 377,87 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-20 12:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193438024**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 $, taxes incluses (Contrat: 693 778,70 $ et contingences: 69 377,87 $) - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean R.-Marcotte (Station) est dotée de quatre incinérateurs qui servent à brûler les boues recueillies au cours du traitement des eaux usées. Ces incinérateurs sont en opération depuis 1988 et requièrent régulièrement la remise à neuf de certaines composantes majeures. L'expérience acquise au cours des dernières années confirme la nécessité d'une remise à niveau majeure du réfractaire et de l'acier sur chacun des quatre incinérateurs de la Station à tous les deux ans. Les incinérateurs 1 et 3 sont remis à niveau en alternance avec les incinérateurs 2 et 4.
Des arrêts pour la mise à niveau des incinérateurs à planchers multiples 1 et 3 sont donc à nouveau planifiés, à compter de la première semaine du mois de novembre 2019 pour le premier incinérateur et en janvier 2020 pour le second.

Un appel d'offres a été lancé le 12 août 2019 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 septembre 2019. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 % pour tenir compte des imprévus probables vue l'âge des installations existantes. Aucun addenda n'a été émis.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Compte tenu des imprévus probables dus à l'âge des installations faisant l'objet des travaux, un budget de 10% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0489 - 20 septembre 2018 - Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 637 939,43 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP18066-BF0000-C (2 soum.)
CG17 0439 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 1 et 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 596 254,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP17057-BF0000-C (2 soum.)

CG16 0527 – 30 septembre 2016 - Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 586 986,06 $, taxes incluses, - Appel d'offres 1935-AE-16 - 2 soumissionnaires (1163334019);

CG15 0546 - 24 septembre 2015 - Accorder à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 653 675,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1924-AE-15 (1153334025);

DESCRIPTION

L'envergure des travaux à réaliser à l'intérieur des incinérateurs 1 et 3 sera précisée lors de l'inspection après la mise hors service et le nettoyage de ceux-ci. Il est très probable que des remises à neuf soient requises pour les composantes suivantes des incinérateurs : deux des onze planchers, les briques d'assises des planchers, les bras racleurs, les cages de brûleurs et des arches de planchers endommagés. Toutefois, année après année, des travaux récurrents sont effectués et sont reliés à l'usage intensif des incinérateurs. À cet effet, le bordereau des prix comprend l'ensemble des travaux qui pourraient être exécutés mais qui ne seront confirmés qu'une fois les incinérateurs inspectés.
Certaines parties de parois des gaines des gaz et la cheminée d'urgence pourraient être corrodées de façon importante par les gaz de combustion. Le cas échéant, le remplacement des sections endommagées exigera obligatoirement la réfection du revêtement métallique, les ancrages, les blocs isolants, le béton réfractaire, etc. Ces travaux permettront, s'ils s'avèrent requis, de maintenir l'intégrité de la structure métallique et d'éliminer les risques d'émission de gaz toxiques d'incinération dans le bâtiment des boues causés par des perforations dans les gaines d'acier, ce qui pourrait mettre en péril la santé et la sécurité du personnel de la Station.

Ce type de travaux exige une main d'œuvre spécialisée, dans des conditions très difficiles et en majeure partie sous des conditions de haute sécurité reliées à des travaux en espaces clos.

Durant une période d'environ six semaines, la capacité d'incinération de la Station sera réduite de 25 %, rendant l'opération d'incinération plus vulnérable en cas d'imprévus sur l'un des trois autres incinérateurs en fonction. Pour cette raison, l'arrêt des incinérateurs est planifié en novembre 2019 et en janvier 2020, correspondant à des périodes de l'année durant lesquelles la Station reçoit normalement moins d'eaux usées à traiter, minimisant ainsi la vulnérabilité d'incinération en cas d'imprévus.

JUSTIFICATION

Trois entreprises et une association (ACQ-Provincial) se sont procuré les documents d'appel d'offres. Deux entreprises ont présenté une soumission et aucun avis de désistement n'a été reçu.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Reftech international inc.	693 778,70 $	69 377,87 $	763 156,57 $
Refrabec inc.	722 762,74 $	72 276.27 $	795 039,02 $
Dernière estimation réalisée	704 463.32 $	70 446,33 $	774 909,65 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			779 097,79 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2,09 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			31 882,45 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			4,18 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(11 753,09 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(1,52 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			31 882,45 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			4,18 %

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission conforme est favorable de 1,52 %. L'écart entre le montant octroyé en 2018 et la plus basse conforme de 2019 s'explique par des augmentations de quantités au bordereau de soumission entre autres pour la fourniture et la soudure de plaques d'acier ainsi que du temps prévu pour la démolition et la reconstruction du réfractaire (+ de 78 716. $).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la compagnie Reftech international inc. plus bas soumissionnaire conforme, au montant de sa soumission, soit 693 778,70 $, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Reftech international inc. - 1825, 32 ième Avenue, Lachine (Québec) H8T 3J1. L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec, expirant le 31 décembre 2019, avec sa soumission.

Les soumissionnaires n'avaient pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés publics dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 763 156,57 $, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2019 de la Direction de l'épuration des eaux usées et sera priorisée au budget 2020.
Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 696 863,67 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'était pas octroyé, la fiabilité des incinérateurs serait compromise. La capacité d'incinération risquerait de diminuer par rapport aux besoins et les boues devraient être disposées dans un site d'enfouissement externe. Il est à noter que le coût pour la disposition au site d'enfouissement s'élève à presque 50 $ par tonne et le coût journalier d'enfouissement s'élève en moyenne à 9 500 $.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : novembre 2019
Fin des travaux : mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice LANGEVIN
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes (service eau)
Tél : 514 280-6642
Approuvé le : 2019-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-20

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : SP19067-BF0000-C
Numéro de référence : 1296026
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de mise à niveau des systèmes d'incinération des boues no. 1 et no. 3 à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1628146)** 2019-08-13 9 h 50 **Transmission :** 2019-08-13 9 h 50	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Refrabec 925, boul. Lionel-Boulet Varennes, QC, J3X 1P7	Madame Isabelle Marcoux Téléphone : 450 449-5390 Télécopieur : 450 449-5520	**Commande : (1628208)** 2019-08-13 10 h 35 **Transmission :** 2019-08-13 10 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mécanique CNC (2002) Inc. 1470 rue Graham-Bell Boucherville, QC, J4B 6H5 http://www.cnc2002.ca	Madame Caroline Bourget Téléphone : 450 652-6319 Télécopieur : 450 652-1935	**Commande : (1628350)** 2019-08-13 12 h 52 **Transmission :** 2019-08-13 12 h 52	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Reftech International Inc. 1825 32e Avenue Montréal, QC, H8T3J1	Monsieur Martin Goyette Téléphone : 514 633-8665 Télécopieur : 514 633-8665	**Commande : (1636152)** 2019-09-03 11 h 46 **Transmission :** 2019-09-03 11 h 46	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 $, taxes incluses (Contrat: 693 778,70 $ et contingences: 69 377,87 $) - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1193438024_InterventionFinancière_BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-19

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.012

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1193438025

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les services électriques Blanchette inc. pour les travaux de raccordements des communications et de l'alimentation de relève au poste de transformation électrique 315 kv/25kv de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 475 412,43 $, taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public DP19049-178734-C - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Les services électriques Blanchette inc.pour les travaux de raccordements des communications et de l'alimentation de relève au poste de transformation électrique 315kv/25kv de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour un montant de 475 412,43 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public DP19049-178734-C;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-20 12:26

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193438025**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les services électriques Blanchette inc. pour les travaux de raccordements des communications et de l'alimentation de relève au poste de transformation électrique 315 kv/25kv de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 475 412,43 $, taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public DP19049-178734-C - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) permettra l'intégration d'une nouvelle phase de traitement des eaux usées. Ceci complétera la chaîne de traitement prévue lors de la conception initiale et diminuera grandement les risques d'infection en cas de contacts indirects lors d'activités sur le fleuve, favorisant ainsi les activités récréotouristiques. Le procédé de désinfection consiste à produire et mettre en contact 2500 kg d'ozone par heure avec les eaux usées de la Station afin de réduire grandement le niveau de bactéries, de virus et de substances émergentes. Or, pour produire cette importante quantité d'ozone, une grande quantité d'électricité est requise. Les équipements de l'unité d'ozonation et de l'unité de production d'oxygène auront une puissance installée de l'ordre de 49 MW.
Un poste de transformation électrique 315 kV/25 kV est présentement en construction sur le site de la Station pour fournir une alimentation 25 kV à ces deux unités. Ce poste sera raccordé au réseau d'Hydro-Québec via une ligne haute tension d'une longueur de 250 mètres dont Hydro-Québec aura la responsabilité.

Le raccordement des services de communication et d'alimentation électrique de relève provenant de la Station vers le poste de transformation électrique est requis pour les essais et la mise en service de ce dernier.

Un appel d'offres public a été publié le 16 juillet 2019 sur le site SEAO et dans le journal Le

Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 29 août 2019. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Quatre (4) addenda ont été émis.

- addenda no. 1: ajout de dessins manquants
- addenda no. 2: report de date
- addenda no. 3: report de date
- addenda no. 4: réponses aux questions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0093 - 30 mars 2017 - Accorder un contrat à Générale Électrique du Canada International inc. pour la conception et la construction du poste de transformation 315 kv/25 kv à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), pour une somme maximale de 31 140 422,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 7057-AE (3 soum.)

DESCRIPTION

Le présent contrat est de type forfaitaire et consiste à fournir et réaliser tous les travaux de raccordements électriques et de communication entre le poste électrique 315 kv actuellement en construction et la Station. Pour ce faire, l'Adjudicataire doit fournir, installer et vérifier tout le câblage et les composantes pour le système d'intercom, de téléphonie, les réseaux et les réseaux de contrôles.
L'adjudicataire doit intervenir ponctuellement dans des chantiers de tierces parties. Il doit coordonner ses travaux et obtenir les autorisations du maître d'oeuvre de ces chantiers en cours sur le site de la Station. Il doit aussi se coordonner avec la Ville pour mobiliser ses travailleurs sur les différents lieux de travail et obtenir les autorisations auprès des intervenants désignés de la Ville.

JUSTIFICATION

Cinq entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et deux d'entre elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu. Deux entreprises n'ont pas soumissionné, parce qu'elles étaient trop occupées.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les services électriques Blanchette inc.	475 412,43 $	--	475 412.43 $
Filtrum inc.	524 630,93 $	--	524 630,93 $
Estimation du professionnel externe	242 181,10 $	--	242 181,10 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			500 021,68 $ 5,18 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			49 218,50 $ 10,35 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* 242181.1			233 231,33 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	96,30 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	49 218,50 $ 10,35 %

L'écart entre la plus basse conforme et l'estimé du professionnel externe est défavorable de 96.30%.
La majeure partie de cet écart (215 039 $) est due à une sous-estimation des articles du bordereau de soumission relatifs à la fourniture et à l'implantation des câbles réseaux et électriques (articles 2.1 à 2.5).

Après révision de son estimation, le professionnel externe est arrivé à un montant de 348 788.57 $, diminuant ainsi l'écart défavorable à 36.30 % au lieu de 96.30 %.

Cette révision prend en considération des éléments qualitatifs inconnus ou sous-estimés lors de l'évaluation initiale et qui ont un impact sur les coûts comme le temps additionnel de travail sur site relié à la coordination avec les autres entrepreneurs, les pertes de temps dans l'exécution dû à des contraintes de circulation, la possibilité de plusieurs mobilisations et démobilisations successives ainsi que la disponibilité de la main d'œuvre.

D'autres éléments qualitatifs ont aussi été revus comme la fourniture et l'installation de connecteurs WIC, les fusibles, les percements, un bloc d'heure pour l'assistance à la mise en service et déploiement.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises du RENA ont été faites. La firme Les services électriques Blanchette inc. n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Les firmes n'étaient pas tenues de détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres. Les services électriques Blanchette inc. détiennent cette attestation valide jusqu'au 15 décembre 2019.

Considérant que tout retard dans l'octroi de ce contrat aura pour conséquence de reporter la mise en service de l'unité de transformation électrique 315kv/25kv et d'entraîner des coûts additionnels de mobilisation et d'exécution de travaux, pouvant s'élever à 50 000. $ par jour; nettement supérieurs à l'écart entre l'estimé et la plus basse conforme, il est recommandé d'octroyer un contrat à Les services électriques Blanchette inc. au prix de sa soumission, soit 475 412,43 $ toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les travaux de raccordements des communications et de l'alimentation de relève pour le poste électrique 315 kv/25 kv de la Station sont de 475 412,43 $ taxes incluses ou 434 114,92 $ net de ristourne de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.
Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat fait partie du projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station qui permettra d'éliminer grandement les quantités de bactéries, virus et autres produits émergents des eaux rejetées au fleuve par la Station. Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'île aux Vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés à cause de la qualité de l'effluent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont requis pour effectuer les tests de mise en service du poste de transformation électrique 315kv/25kv prévus pour décembre 2019. Tout retard dans l'installation des raccordements au delà de cette date occasionnera des coûts supplémentaires pour la mise en service du poste. Ces coûts sont reliés aux délais d'exécution et de mobilisation supplémentaires. **Ils pourraient s'élever jusqu'à 50 000. $ par jour de retard et feraient l'objet de réclamations envers la Ville.**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 2 octobre 2019
Début des travaux: 7 octobre 2019
Fin des travaux: début décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-19

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice LANGEVIN
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes (service eau)
Tél : 514 280-6642
Approuvé le : 2019-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-20

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : DP19049-178734-C
Numéro de référence : 1280090
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de raccordements des communications et alimentation de relève pour le poste électrique 315kv de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Automatisation D2E 494 du Brome Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3a2t3 http://www.d2e.ca	Monsieur David Fournier Téléphone : 418 476-1441 Télécopieur :	**Commande : (1610476)** 2019-06-21 8 h 52 **Transmission :** 2019-06-21 8 h 52	3144432 - Addenda 1 (devis) 2019-06-21 8 h 52 - Téléchargement 3144433 - Addenda 1 (plan) 2019-06-21 8 h 52 - Téléchargement 3155798 - Addenda 2 (comporte un report de date) 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3160294 - Addenda 3 2019-07-22 14 h 49 - Courriel 3170370 - Addenda 4 (Devis) 2019-08-14 14 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Filtrum Inc. 1255 boul. Lebourgneuf suite 450 Québec, QC, G2K0M6 http://www.filtrum.qc.ca	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1621386)** 2019-07-23 15 h 07 **Transmission :** 2019-07-23 15 h 11	3144432 - Addenda 1 (devis) 2019-07-23 15 h 07 - Messagerie 3144433 - Addenda 1 (plan) 2019-07-23 15 h 07 - Messagerie 3155798 - Addenda 2 (comporte un report de date) 2019-07-23 15 h 07 - Messagerie 3160294 - Addenda 3 2019-07-23 15 h 07 - Messagerie 3170370 - Addenda 4 (Devis) 2019-08-14 14 h 34 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Services Électriques Blanchette Inc. 2451 boul Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4N 1N7	Madame Nathalie Emond Téléphone : 450 442-1166 Télécopieur : 450 442-4206	**Commande : (1609461)** 2019-06-19 9 h 04 **Transmission :** 2019-06-19 9 h 07	3144432 - Addenda 1 (devis) 2019-06-19 9 h 04 - Messagerie 3144433 - Addenda 1 (plan) 2019-06-19 9 h 04 - Messagerie 3155798 - Addenda 2 (comporte un report de date) 2019-07-11 14 h 32 - Courriel

			3160294 - Addenda 3 2019-07-22 14 h 49 - Courriel 3170370 - Addenda 4 (Devis) 2019-08-14 14 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Mofax Electrique Ltée 850 Marshall Laval, QC, H7S 1K1	Monsieur Jean-Sébastien Giguère Téléphone : 450 667-6877 Télécopieur : 450 667-4277	**Commande : (1619584)** 2019-07-17 11 h 40 **Transmission :** 2019-07-17 11 h 40	3144432 - Addenda 1 (devis) 2019-07-17 11 h 40 - Téléchargement 3144433 - Addenda 1 (plan) 2019-07-17 11 h 40 - Téléchargement 3155798 - Addenda 2 (comporte un report de date) 2019-07-17 11 h 40 - Téléchargement 3160294 - Addenda 3 2019-07-22 14 h 49 - Courriel 3170370 - Addenda 4 (Devis) 2019-08-14 14 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Télécon Inc 7450 rue du Mile End Montréal, QC, h2r2z6 http://Telecon.ca	Monsieur Martin Grégoire Téléphone : 514 705-6889 Télécopieur : 514 644-0649	**Commande : (1618498)** 2019-07-15 9 h 43 **Transmission :** 2019-07-15 9 h 43	3144432 - Addenda 1 (devis) 2019-07-15 9 h 43 - Téléchargement 3144433 - Addenda 1 (plan) 2019-07-15 9 h 43 - Téléchargement 3155798 - Addenda 2 (comporte un report de date) 2019-07-15 9 h 43 - Téléchargement 3160294 - Addenda 3 2019-07-22 14 h 49 - Courriel 3170370 - Addenda 4 (Devis) 2019-08-14 14 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438025

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection
Objet :	Accorder un contrat à Les services électriques Blanchette inc. pour les travaux de raccordements des communications et de l'alimentation de relève au poste de transformation électrique 315 kv/25kv de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 475 412,43 $, taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public DP19049-178734-C - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1193438025 InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-20

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaires
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.013

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.014

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.015

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.016

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.017

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.018

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.019

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1195323004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de 2 ans à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 $, exonéré de TPS et TVQ. Bâtiment 8122.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1er août 2019, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,80 m², à des fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseaux routier, moyennant un loyer total de 269 772,86 $, exonéré des TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 88,6 % par la Ville centrale et à 11,4 % par l'agglomération.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-09 10:53

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195323004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de 2 ans à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 $, exonéré de TPS et TVQ. Bâtiment 8122.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la Ville loue un terrain vague appartenant à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'un chantier et d'aire d'entreposage pour les besoins opérationnels de la Division des Grands projets du SIRR, particulièrement les projets des rues Saint-Paul et Sainte-Catherine Ouest. Le bail est échu depuis le 31 juillet 2019.
Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de négocier un projet de renouvellement de bail pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1er août 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0610 - 22 novembre 2018 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une durée de 13 mois et 21 jours, soit du 8 juin 2018 au 31 juillet 2019, moyennant un loyer total de 151 004,76 $, excluant les taxes.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la SHDM, un terrain vague connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 364,8 m², à des fins d'entreposage pour les besoins opérationnels du SIRR,

situé sur la rue Ann, pour un loyer total de 269 772,86 $, exonérant les TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions du projet de prolongation de bail. Le projet de prolongation du bail prévoit également une option de résiliation à compter du 31 août 2020, pour chacune des parties suivant un préavis de 90 jours.

JUSTIFICATION

Ce projet de prolongation de bail est très avantageux pour la Ville, car le loyer payable à la SHDM est limité au montant des taxes foncières municipales et scolaires du terrain. Tous les autres coûts d'exploitation et d'entretien du site seront pris en charge entièrement par les budgets des projets du SIRR.
Le terrain présente un emplacement stratégique pour les besoins opérationnels de la Division des Grands projets afin de permettre de l'entreposage temporaire et le transbordement de matériaux des chantiers (pavés de béton et granite, bordures de granite, lampadaires, grilles d'arbres, etc.).
La location de ce terrain pour les opérations courantes des projets permet de réduire les nuisances des chantiers pour les citoyens et d'accélérer les échéanciers globaux des projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Détail du loyer pour la durée du terme:

	Loyer antérieur 2019	Loyer 1er août au 31 décembre 2019	Loyer annuel 2020	Loyer 1er janvier au 31 juillet 2021	Total du 1er août 2019 au 31 juillet 2021
Taxes foncières	125 857,34 $	53 195,17 $	130 221,77 $	77 481,95 $	260 898,89 $
Taxes scolaires	5 145,25 $	1 848,74 $	4 436,98 $	2 588,25 $	8 873,97 $
Total exonéré TPS -TVQ	131 002,59 $	55 043,91 $	134 658,75 $	80 070,20 $	269 772,86 $

Pour l'année 2020, le loyer pourra fluctuer selon le nouveau compte de taxes foncières.
Depuis le 1er janvier 2014, la SHDM est exonérée du paiement des taxes de ventes (TPS et TVQ).

Cette dépense de 269 772,86 $ sera comptabilisée au budget PTI du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) des projets suivants:

36200 - Aménagement du Vieux-Montréal;
68030 - Quartier des gares;
75015 - Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest.

Un montant maximal de 30 825 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-069 – « Réaménagement rue St-Paul » - # CG15 0512.;
Un montant maximal de 62 200 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-022 – « Aménagement et réaménagement du Quartier des Gares » - # CM17 0190;
Un montant maximal de 176 748 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-025 – « Aménagement et réaménagement rue St-Catherine O.» - # CM17 0191.

La répartition de la dépense par année et par projet est la suivante :

	2019	2020	2021
36200 Aménagement du Vieux-Montréal	30 825 $		
68030 Quartier des gares	24 219 $	37 981 $	

75015 Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest		96 678 $	80 070 $
Total	55 044 $	134 659 $	80 070 $

Cette dépense sera imputée conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances. Cette dépense est prise en charge par l'agglomération (11.4%) et par la Ville centre (88.6%).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon le SIRR, les opérations d'entreposage et d'utilisation du terrain seront réalisées en conformité avec les lois et règlements en vigueur afin d'éviter toute contamination du site. Une attention particulière sera portée afin d'éviter que les opérations ne nuisent à la qualité de l'air (poussière) ou à la qualité de l'eau (prévention de l'érosion et du ruissellement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus d'approuver ce dossier, le SIRR devra trouver un autre site à des conditions inconnues et encourir des frais de manutention pour déplacer les matériaux actuellement entreposés sur le site.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE: octobre 2019
CM: octobre 2019
CG : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tristan DESJARDINS DROUIN, Service des infrastructures du réseau routier
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Christianne RAIL, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Claude DAUPHINAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Sonia VIBERT, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ariane QUIRION LAMOUREUX, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Tristan DESJARDINS DROUIN, 9 août 2019
Claude DAUPHINAIS, 31 juillet 2019
Ariane QUIRION LAMOUREUX, 31 juillet 2019
Guy CHARBONNEAU, 23 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

Tél : 514-872-2493
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-10

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-09

PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL,** personne morale constituée par lettres patentes délivrées en vertu du chapitre V de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), le 15 juin 2010 ayant son siège social au 800, boul. De Maisonneuve Est, bureau 2200 à Montréal, province de Québec, H2L 4L8, agissant et représentée par M. Carl Bond, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la politique de délégation d'autorité adoptée par le conseil d'administration de la Société en date du 26 novembre 2013, amendée le 31 mars 2015, le 25 août 2015 et le 25 avril 2016 ??.

TPS :
TVQ :

Ci-après appelée le « **Locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Ci-après appelée le « **Locataire** »

Le Locateur et le Locataire sont également désignés collectivement comme les « Parties ».

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail, le 19 Novembre 2019, (le « Bail Initial »), portant sur la location d'un terrain vague d'une superficie approximative de CINQUATE-SEPT MILLES PIEDS CARRÉS (57 000 p²), connu comme étant désigné comme étant le lot DEUX MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE SIX CENT VINGT-DEUX (2 596 622) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, (« Lieux Loués »), pour un terme de treize mois (13) mois et 21 jours, débutant le 8 juin 2018 et se terminant le 31 juillet 2019;

ATTENDU QUE le Locataire désire apporter certaines modifications au Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent;

ATTENDU QUE le Locataire souhaite prolonger son occupation des Lieux Loués pour une durée additionnelle de deux ans, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent ;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1.1 Le préambule fait partie intégrante de la présente Prolongation du Bail.

ARTICLE 2
DURÉE

2.1 Cette prolongation du bail est consentie pour une durée additionnelle de DEUX (2) ans, à compter du 1er août 2019 et se terminant le 31 juillet 2021.

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE

Nonobstant, la durée stipulée ci-dessus, chacune des parties pourra, après le 31 août 2020, résilier la présente prolongation du bail, moyennant un préavis écrit au Locataire de quatre-vingt-dix (90) jours. La résiliation deviendra effective à l'expiration de ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours. Toute telle résiliation du bail sera faite sans compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

ARTICLE 3
LOYER

3 Aucun loyer de base n'est exigible pour les Lieux Loués.

3.1 Le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer additionnel pour les Lieux Loués, le remboursement des taxes foncières et les taxes scolaires, qui seront ajustées annuellement selon le coût réel défrayé par le Locateur et appuyés par les pièces justificatives appropriées. Le Loyer additionnel pour les Lieux Loués pour l'année 2019 est estimé à un montant de cent-trente- deux mille cinq cent cinq dollars et trente-huit cents (132 105,38$) payable d'avance en douze (12) versements mensuels égaux et consécutifs de 11 008,78 $ chacun le premier jour de chaque mois.

Taxes foncières 2019 : 127 668,40 $
Taxes scolaires 2019/2020 : 4 436,98 $
Total de : 132 105,38 $
Le Locateur déclare être exonéré de payer les taxes de ventes.

ARTICLE 4
AUTRES CONDITIONS

À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTREAL

Le ___ jour du mois de _____ 2019

par : _____
Nom : Carl Bond
Titre : Directeur de la gestion immobilière

VILLE DE MONTRÉAL,

Le ___ jour du mois de _____ 2019

par : _____
Nom : Me Yves Saindon
Titre : Greffier Ville de Montréal

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES LOCATIONS

Ville-Marie
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-7872-03
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:900
Date: 05-04-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195323004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de 2 ans à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 $, exonéré de TPS et TVQ. Bâtiment 8122.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1195323004 - Location de terrain.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-27

Josée BÉLANGER
Conseiller budgetaire
Tél : (514) 872-3238
Division : Service des finances, Direction du conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.020

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1194069017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2020, des locaux, situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, pour un loyer total de 339 741,12 $, excluant les taxes. Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 374 500 $. (Bâtiment 2453-108)

Il est recommandé :
1. d'approuver le projet prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2020, des locaux situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, moyennant un loyer total de 339 741,12 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;

2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-12 14:37

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194069017**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2020, des locaux, situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, pour un loyer total de 339 741,12 $, excluant les taxes. Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 374 500 $. (Bâtiment 2453-108)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle. Il abrite plusieurs organismes tels que, Montréal arts interculturels, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.
Depuis le 1er février 2000, la Ville loue à l'organisme L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc. (« l'Atelier »), trois locaux (211, 212, 213) d'une superficie totale de 9 523,68 pi² pour des fins communautaires. L'Atelier est un organisme sans but lucratif, qui a pour mission la lutte contre la pauvreté et l'insertion sociale, par l'apprentissage des métiers d'art, des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale.

En juillet dernier, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (le « SDIS ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de louer les locaux à l'organisme pour une durée additionnelle de 3 ans.

Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes ce projet de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1431 – 19 décembre 2016 - approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2017, moyennant un loyer total de 317 088,48 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
CM14 1244 - le 15 décembre 2014 - Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1er février 2015, des locaux situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une

superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, moyennant un loyer total de 196 298,52 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

CM10 0067 - le 1er février 2010 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une durée de 5 ans à compter du 1er février 2010, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, moyennant un loyer total de 442 851,96 $, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2020, des locaux situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, moyennant un loyer total de 339 741,12 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail.
Le locataire a la responsabilité de veiller lui-même à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.
Le SDIS est favorable au renouvellement du bail de L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc. selon les conditions spécifiées dans le sommaire décisionnel. L'organisme communautaire dessert une clientèle défavorisée et souffrant de troubles de santé mentale. Le SDIS considère qu'en offrant des locaux à prix moindre par rapport à la valeur réelle du marché immobilier, la Ville contribue à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ce qui est en accord avec sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est répartie de la façon suivante :

	Loyer antérieur	**Recette totale du 1er février 2020 au 31 janvier 2023**
Superficie	9 523,68 pi²	9 523,68 pi²
Recette avant taxes	**108 835,32 $**	**339 741,12 $**
TPS (5 %)	5 441,77 $	16 987,06 $
TVQ (9,975 %)	10 856,32 $	33 889,18 $
Recette totale incluant les taxes	125 133,41 $	390 617,36 $

Pour le détail annuel du loyer voir le dossier « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 11,89 $/pi².

Le taux de location annuel marchand pour ce local est de 25,00 $/pi².

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 374 500 $. La subvention est établie de la façon suivante : (25,00 $/pi² - 11,89 $/pi²) x 9 523,68 pi² x 3

ans = 374 566,33 $.

Pour l'année 2019, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 52 500 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Lyne RAYMOND, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Johanne DEROME, 29 juillet 2019
Lyne RAYMOND, 29 juillet 2019
Sylvain LEBLANC, 25 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-24

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-11

Détail annuel de la recette

	Loyer antérieur	2020 (11 mois)	2021	2022	2023 (1 mois)	Recette totale du 1er février 2020 au 31 janvier 2023
Superficie	9 523,68	9 523,68	9 523,68	9 523,68	9 523,68	9 523,68
Recette avant taxes	**108 835,32 $**	**101 761,00 $**	**113 047,22 $**	**115 308,16 $**	**9 624,74 $**	**339 741,12 $**
TPS (5%)	5 441,77 $	5 088,05 $	5 652,36 $	5 765,41 $	481,24 $	16 987,06 $
TVQ (9,975%)	10 856,32 $	10 150,66 $	11 276,46 $	11 501,99 $	960,07 $	33 889,18 $
Recette totale incluant les taxes	125 133,41 $	116 999,71 $	129 976,04 $	132 575,56 $	11 066,04 $	390 617,35 $

CONVENTION DE PROLONGATION DE BAIL

ENTRE

L'ATELIER D'ARTISANAT CENTRE-VILLE INC., personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège sociale au 3680, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2X 2K5, suite 213, agissant et représentée par madame Catherine Dupuis, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'elle le déclare ;

(ci-après appelée le « **Locataire**»)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 ;

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ATTENDU QUE L'ATELIER D'ARTISANAT CENTRE-VILLE INC.,, a signé avec la Ville de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le «Bail») le 19 décembre 2016 concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 9 523,68 pi² de l'Édifice sis au 3680, rue Jeanne-Mance, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er février 2017 et se terminant le 31 janvier 2020;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entre autres, d'augmenter le loyer et de modifier le terme du Bail selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 <u>Préambule</u>

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 <u>Durée</u>

La présente convention de prolongation est d'une durée de trois (3) ans débutant le 1er février 2020 et se terminant le 31 janvier 2023.

3 <u>Option de renouvellement</u>

Aucune option de renouvellement n'est prévue à la présente Convention de prolongation de bail.

4 <u>Loyer</u>

Pour la période du 1er février 2020 au 31 janvier 2021, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de cent onze mille douze dollars (111 012,00 $), par des versements mensuels de neuf mille deux cent cinquante et un dollars (9 251,00 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Locateur	Locataire

Pour la période du 1er février 2021 au 31 janvier 2022, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de cent treize mille deux cent trente-deux dollars et vingt-quatre cents (113 232,24 $), par des versements mensuels de neuf mille quatre cent trente-six dollars et deux cents (9 436,02 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Pour la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2023, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-huit cents (115 496,88 $), par des versements mensuels de neuf mille six cent vingt-quatre dollars et soixante-quatorze cents (9 624,74 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

5 Règlement de gestion contractuelle

Le Locataire a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19).

6 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette Convention, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par la Locataire à Montréal ce 13 e jour du mois de Sept. 2019

Par Catherine Dupuis
Madame Catherine Dupuis

POUR LE LOCATEUR :

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____2019_

Par _____

Me Yves Saindon

Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194069017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2020, des locaux, situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, pour un loyer total de 339 741,12 $, excluant les taxes. Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 374 500 $. (Bâtiment 2453-108)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194069017 - Ville loue à Atelier Artisanat.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-30

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.021

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1194069015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc. pour une période de 12 ans 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, 2 locaux d'une superficie locative totale de 425,5 pieds carrés, situés au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est pour une recette totale est de 36 988,73 $ excluant les taxes (Bâtiment 0057-101)

Il est recommandé :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc., pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, 2 locaux d'une superficie totale de 425,5 pi², situés au sous-sol de l'immeuble sis 105, rue Ontario E, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 36 988,73 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-12 14:36

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194069015**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc. pour une période de 12 ans 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, 2 locaux d'une superficie locative totale de 425,5 pieds carrés, situés au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est pour une recette totale est de 36 988,73 $ excluant les taxes (Bâtiment 0057-101)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 5 mars 2002, le Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam (CPE) détient, pour une période de 20 ans, une propriété superficiaire pour l'espace situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 105, rue Ontario (Caserne 5). En plus du terme de 20 ans, le CPE a l'option de renouveler automatiquement la propriété superficiaire pour un terme additionnel de 10 ans.
Depuis le 1er janvier 2010, le CPE loue 2 espaces d'entreposage au sous-sol de l'immeuble. Les locaux ont une superficie locative totale de 425,5 pi² (280,2 pi² et 145,3 pi²) et sont utilisés à des fins d'entreposage pour les besoins du CPE. Le bail pour ces espaces viendra à échéance le 31 décembre 2019 et le CPE souhaite prolonger son occupation pour un terme additionnel de 12 ans, 2 mois et 4 jours à compter du 1er janvier 2020.

Le présent sommaire vise à faire approuver ce projet de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0453 - 23 février 2015 - approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à CPE - Fleur de Macadam inc, 2 locaux, d'une superficie locative totale de 425,5 pi², situés au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est, pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2015.
CE02 0102 - 20 février 2002 - approuver le projet d'acte de cession de propriété superficiaire par lequel la Ville de Montréal cède, à titre gratuit, le rez-de-chaussée et de la cour arrière de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est, au CPE - Fleur de Macadam inc., pour une durée de 20 ans.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à CPE - Fleur de Macadam inc, pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, 2 locaux d'une superficie totale de 425,5 pi², situés au sous-

sol de l'immeuble sis 105, rue Ontario, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 36 988,73 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
Le bail est négocié pour un terme de 12 ans, 2 mois et 4 jours afin d'arrimer la date de fin de ce bail à la date de fin projetée de la propriété superficiaire. Le CPE prévoit se prévaloir de son option de renouvellement de la propriété superficiaire pour un terme additionnel de 10 ans. Son échéance sera alors le 4 mars 2032.

Si le CPE ne se prévalait pas de son option de renouvellement au plus tard le 5 mars 2021, le bail prévoit la résiliation de l'entente de location pour les deux espaces d'entreposage. De plus, si la Ville souhaitait reprendre les espaces, il est prévu que le bail pourra être résilié de part et d'autre suivant la réception d'un avis écrit 90 jours avant la date de résiliation.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière est en accord avec l'occupation du CPE dans ces locaux puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représenta la recette pour la durée du terme.

425,50 pi²	Loyer antérieur	Total du 1er janvier 2020 au 4 mars 2032
Loyer avant taxes	2 659,20 $	36 988,73 $
TPS (5%)	132,96 $	1 849,44 $
TVQ (9,975%)	265,26 $	3 689,63 $
Loyer taxes incluses	3 057,42 $	42 527,79 $

Pour le détail annuel de la recette voir le dossier « Détail annuel de la recette » en pièce jointe.

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 7,15 $/pi².

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local dans le secteur oscille entre 7,00 $/pi² et 8,00 $/pi².

Compte tenu que le loyer est dans la fourchette du taux de location marchand, aucune subvention immobilière n'est accordée au CPE pour cette location.

Pour l'année 2019, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 1 300 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier décisionnel entraînerait une perte de revenus pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : 22 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Mylène LORTIE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-22

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-07-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-11

BAIL

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* et des résolutions suivantes :

a) a) la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) la résolution numéro CG19_____, adoptée par le conseil agglomération à sa séance du_____ 2019;

ci-après nommée le "Locateur"

ET :

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE – FLEUR DE MACADAM INC., personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège sociale au 102-105 , rue Ontario Est, à Montréal, province de Québec, H2X 1G9, agissant et représentée par madame Sylvie Bouthillette , dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare.

ci-après nommée le "Locataire"

OBJET : **Local d'entreposage au sous-sol du 105 Ontario Est**

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont signés une cession de propriété superficiaire le 5 mars 2002 (la « Propriété superficiaire »), concernant des locaux situés au rez-de-chaussée, de l'immeuble sis au 105 rue Ontario Est, à Montréal, pour un terme de 20 ans, débutant le 5 mars 2002 ;

ATTENDU QUE le Locataire détient l'option de prolonger la Propriété superficiaire pour un terme additionnel de 10 ans et qu'il souhaite se prévaloir de son option au moment convenu dans l'acte de cession;

ATTENDU QUE le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

Locateur	Locataire
	SB

1.0 LIEUX LOUÉS

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire ici présent et acceptant, les locaux situé au sous-sol de l'édifice portant le numéro 105 rue Ontario Est, à Montréal, province de Québec, H2X 1G9, ci-après appelé les Lieux Loués, le tout tel que montré sur le plan joint aux présentes comme Annexe A.

2.0 SUPERFICIE

Les Lieux Loués ont une superficie locative totale de quatre cent vingt-cinq virgule cinq pieds carrés (425,5 pi²) répartis de la façon suivante : un local d'une superficie locative de deux cent quatre-vingt virgule deux pieds carrés (280,2 pi²) et un local d'une superficie locative de cent quarante-cinq virgule trois (145,3 pi²)

3.0 DURÉE

3.1 Ce bail est consenti pour un terme de douze (12) ans deux (2) mois et quatre (4) jours commençant le premier (1er) janvier deux mille vingt (2020) et se terminant le quatre (4) mars deux mille trente-deux (2032).

3.2 Ce bail se terminera de plein droit et sans avis à la date ci-devant stipulée en 3.1 et l'occupation des Lieux Loués après cette date par le Locataire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce bail ni de le reconduire. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux Loués contre la volonté du Locateur. En conséquence, une pénalité de cent DOLLARS (100 $) sera chargée au Locataire pour chaque journée de retard au-delá de la date stipulée de fin de bail.

4.0 RÉSILIATION

4.1 Nonobstant le terme fixé pour la durée du présent bail, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps en signifiant à l'autre partie un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours á cet effet.

4.2 Nonobstant le terme fixé pour la durée du présent bail, le Bail prendra fin si :

- le Locataire n'exerce pas son option de prolongation de la Propriété superficiaire pour un temps de 10 ans additionnel ;

- la fin de la Propriété superficiaire.

5.0 OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 donner libre accès aux Lieux Loués aux employés du Locataire, en tout temps pendant la durée du présent bail.

5.2 chauffer et maintenir en tout temps dans les lieux loués une température convenable aux besoins du Locataire;

5.3 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux Loués selon les besoins du Locataire.

Locateur	Locataire
JG	SB

6.0 OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 prendre les Lieux Loués dans l'état où ils se trouvent présentement;

6.2 n'utiliser les Lieux Loués qu'aux seules fins d'entreposage;

6.3 respecter les jours et heures d'ouverture mentionnés en 5.1. Pour tenir des activités en dehors de ces jours et heures, le Locataire devra obtenir au préalable l'autorisation du responsable des Lieux Loués désigné par le Locateur;

6.4 voir lui-même, et à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie;

6.5 tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants;

6.6 souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente location, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins TROIS MILLIONS DE DOLLARS (3 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux Loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au numéro 303, rue Sherbrooke Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, un préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

6.7 se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux Loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux Loués pendant ses périodes d'occupation;

6.8 assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Loués, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal;

Locateur	Locataire
JG	SB

6.9 ne point céder ses droits dans le présent bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux Loués, en tout ou en partie, sans le consentement exprès ou écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans un motif sérieux;

6.10 aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux Loués ou à chacun de leurs accessoires;

6.11 fournir, au préalable, s'il désire s'identifier à l'extérieur de l'immeuble, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite du Locateur;

6.12 n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur;

6.13 permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'édifice ou d'entrer dans les Lieux Loués à ces fins, sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable;

6.14 permettre, pendant les trois (3) mois qui précèdent la fin du bail ou de son renouvellement, que les Lieux Loués soient visités, en tout temps durant les heures de bureau, par ceux qui désirent les louer et permettre, en tout temps pendant la durée du bail ou de son renouvellement, à tout acheteur éventuel de visiter les Lieux Loués;

6.15 remettre à ses frais, à l'expiration du terme, les Lieux Loués dans leur état initial à moins qu'il en soit décidé autrement par les parties.

7.0 LOYER

7.1 Pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de deux mille sept cent douze dollars et trente-six cents (2 712,36$), par des versements mensuels de deux cent vingt-six dollars et trois cents (226,03$) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ si applicable.

Pour les années suivantes, à la date d'anniversaire du Bail soit le 1er janvier de chaque année, le loyer sera augmenté de deux pour cent (2%)

7.2 Tout versement de loyer mensuel est payable d'avance le premier jour de chaque mois, sans demande préalable et sans aucune réduction, compensation ni déduction.

7.3 Tout versement de loyer mensuel non payé à échéance portera intérêt quotidien, selon les règles définies par le Locateur dans de tel circonstance

8.0 DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

8.1 Si, pendant la durée du présent bail ou pendant toute période de renouvellement, l'édifice ou les Lieux Loués sont, en tout ou en partie,

Locateur	Locataire
JG	SB

endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis du Locateur les Lieux Loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux Loués.

8.2 S'il décide de ne pas procéder aux réparations, il en avisera le Locataire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux Loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, le tout sans préjudice aux droits du Locateur de réclamer du Locataire tous dommages lui résultant de tel événement.

8.3 S'il décide de procéder aux réparations, le présent bail demeurera en vigueur et le Locateur s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire, et le loyer sera alors réduit en proportion de la partie encore utilisable des Lieux Loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux Loués. En aucun cas le Locateur ne pourra être tenu responsable des dommages et inconvénients subis par le Locataire à moins d'une faute ou négligence de la part du Locateur, ses employés ou agents.

9.0 USAGE DU TABAC

9.1 Le Locataire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac dans les Lieux Loués ainsi que dans leurs accès. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans ces lieux.

10.0 FORCE MAJEURE

10.1 Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

11.0 AVIS

11.1 Tout avis à être donné en vertu du présent bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur :

- Pour le Locateur :
Ville de Montréal
Service des immeubles
Gestion des baux
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal, Québec

Locateur	Locataire
JG	SB

H2Y 3Y8
Télécopieur : 514-872-8350

- Pour le Locataire :

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE – FLEUR DE MACADAM INC.
Madame Sylvie Bouthillette
102- 105, rue Ontario Est,
Montréal, Québec, H2X 1G9
Télécopieur : 514-845-1737
Téléphone : 514-845-1080

11.2 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

11.3 Les adresses ci-devant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure judiciaire de Montréal.

12.0 <u>ÉLECTION DE DOMICILE</u>

12.1 Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit, relativement au bail, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

13.1 <u>CONVENTION COMPLÈTE</u>

13.1 Le présent bail contient tous les droits et toutes les obligations des parties à l'égard des Lieux Loués, il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les parties pour ces Lieux Loués.

13.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent bail ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

Locateur	Locataire
PG	SB

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le__e jour du mois de _____2019

Le Locateur

par : _____
Monsieur Yves Saindon

Le 10e jour du mois de Septembre 2019

Le Locataire

par : Sylvie Bouthillette
Madame Sylvie Bouthillette

Locateur	Locataire
JG	SB

ANNEXE A

PLAN DES LIEUX LOUÉS

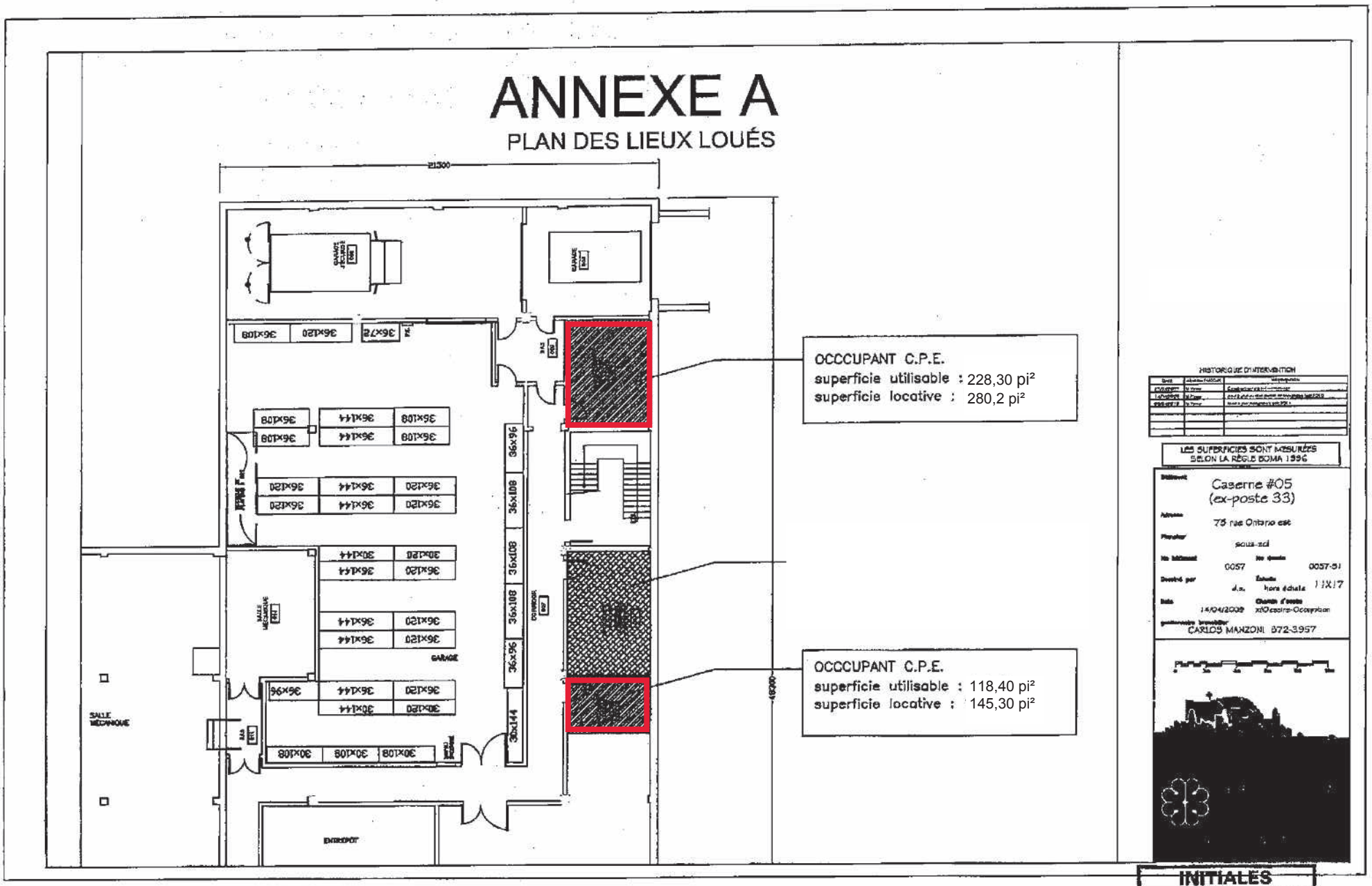

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

Détail annuel de la recette - CPE

425,5	Loyer antérieur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032 (2 mois et 4 jours)	Total du 1er janvier 2020 au 4 mars 2032
Loyer avant taxes	2 659,20 $	2 712,36 $	2 766,61 $	2 821,94 $	2 878,38 $	2 935,95 $	2 994,66 $	3 054,56 $	3 115,65 $	3 177,96 $	3 241,52 $	3 306,35 $	3 372,48 $	610,31 $	36 988,73 $
TPS (5%)	132,96 $	135,62 $	138,33 $	141,10 $	143,92 $	146,80 $	149,73 $	152,73 $	155,78 $	158,90 $	162,08 $	165,32 $	168,62 $	30,52 $	1 849,44 $
TVQ (9,975%)	265,26 $	270,56 $	275,97 $	281,49 $	287,12 $	292,86 $	298,72 $	304,69 $	310,79 $	317,00 $	323,34 $	329,81 $	336,40 $	60,88 $	3 689,63 $
Loyer taxes incluses	3 057,42 $	3 118,54 $	3 180,91 $	3 244,52 $	3 309,42 $	3 375,60 $	3 443,12 $	3 511,98 $	3 582,22 $	3 653,86 $	3 726,94 $	3 801,48 $	3 877,51 $	701,70 $	42 527,79 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194069015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc. pour une période de 12 ans 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, 2 locaux d'une superficie locative totale de 425,5 pieds carrés, situés au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est pour une recette totale est de 36 988,73 $ excluant les taxes (Bâtiment 0057-101)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194069015- Ville loue à CPE-Fleur de Macadam-SS au 105Ontario Est-#57.xlsx

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-23

Cathy GADBOIS
Chef de section
Tél : 514 872-1443
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.022

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1195978002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 375 $ à 14 organismes pour l'organisation de 16 événements, pour l'année 2019, pour l'événement et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du 3e dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2019 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Il est recommandé :

- D'accorder un soutien financier à 16 événements pour une somme totale de 135 375 $, soit plus spécifiquement :

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 - Dépôt 3 - 15 août 2019			
Événements	**Organismes**	**Soutien recommandé**	**Soutien en proportion du budget de l'événement**
Volet 1 : International			
Championnat du Monde Maîtres d'haltérophilie 2019	Société des championnats d'haltérophilie Maîtres de Montréal 2019	20 000 $	11 %
3X3 FIBA Word Tour	Basketball Montréal	25 000 $	2 %
Psicobloc Open Series	Championnat d'escalade libre canadien	10 000 $	3 %
Open du Canada	Association de Tae-kwon-do du Québec inc	18 000 $	5 %

Coupe du monde ISU	La fédération de patinage de vitesse du Québec	12 000 $	2 %
Coupe Canada	L'association canadienne de water-polo inc.	5 000 $	3 %
Championnat International Camo Invitation	Club de Plongeon CAMO Montréal Inc.	5 000 $	11 %
Tournoi ITF 18 ans (Catégorie 2)	Association Canadienne de Tennis	5 000 $	15 %
Championnat International de Tennis en Fauteuil Roulant	Association Canadienne de Tennis	5 000 $	18 %
Volet 2 : National			
Championnat canadien de soccer masculin Usports	Université de Montréal	5 000 $	5 %
Régate ERA	Club d'aviron Terrebonne-GPAT	4 875 $	16 %
Championnats canadiens Birmingham 2019	Parasports Québec	2 500 $	8 %
Championnat Canadien Junior 16 ans et moins	Fondation Elite Junior Tennis IDS	2 500 $	9 %
Championnats canadiens courte piste	La fédération de patinage de vitesse du Québec	2 500 $	9 %
Volet 3 : Métropolitain			
Championnats de cross-country	RSEQ Montréal	6 500 $	4 %
43e Omnium du Québec/entraînement jeunesse	Judo-Québec inc	6 500 $	8 %
	Total	**135 375 $**	

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-17 15:58

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1195978002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 375 $ à 14 organismes pour l'organisation de 16 événements, pour l'année 2019, pour l'événement et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du 3e dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2019 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 décembre 2018, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (Programme).
Ce Programme relève de la compétence de l'agglomération en matière d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. L'enveloppe budgétaire globale pour 2019 est de 450 000 $.

Le présent dossier décisionnel porte sur les demandes de soutien reçues dans le cadre de la 3e date de dépôt (15 août 2019).

Le Programme demeure le vecteur principal de contributions de la Ville aux événements sportifs des quatre catégories suivantes : internationale, nationale, métropolitaine et candidature. Toutefois, il est à noter que les événements dits de grande envergure, lesquels se distinguent notamment par le grand rayonnement qu'ils procurent à Montréal, ainsi que par les retombées sociales et économiques importantes qu'ils génèrent, sont évalués séparément.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0857 - 29 mai 2019
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 147 750 $ aux organismes ci-après mentionnés, pour l'année 2019, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation de ces événements dans le cadre du 2e dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2019

CE19 0390 - 13 mars 2019
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 172 875 $ aux organismes ci-après mentionnés, pour l'année 2019, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation de ces événements dans le cadre du 1er dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2019

CG18 0693 - 20 décembre 2018
Prendre acte du bilan 2012-2018 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains / Approuver le renouvellement du Programme pour l'année 2019

CE18 1802 - 7 novembre 2018
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 127 250 $ à 16 organismes pour l'organisation de 17 événements pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation de ces événements dans le cadre du 3e dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2018

DESCRIPTION

Le Programme a pour objectif de :

- Soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- Soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs qui s'engagent dans un processus de dépôt d'une candidature pour l'accueil à Montréal d'un événement sportif sanctionné d'envergure internationale ou nationale.

Le Programme comporte quatre volets, lesquels ont des critères d'admissibilité ainsi que des critères d'évaluation distincts. Un comité d'évaluation formé de quatre (4) experts du domaine d'expertise évalue chaque demande admissible. Le guide et les formulaires de demande de soutien sont présentés en pièces jointes. Le tableau suivant présente le soutien maximal pour un événement selon chaque volet :

Volet	Événements ou Candidatures	Soutien maximal/événement
Volet 1	Événements sportifs internationaux	25 000 $
Volet 2	Événements sportifs nationaux	10 000 $
Volet 3	Événements sportifs métropolitains	15 000 $
Volet 4	Candidatures aux événements internationaux	25 000 $
	Candidatures aux événements nationaux	10 000 $

Pour le 3e dépôt, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a reçu 21 demandes en provenance de 18 organismes. 2 ont été jugées inadmissibles et 3 n'ont pas été priorisées.

Il est recommandé d'accorder un soutien financier à 16 événements pour une somme totale de 135 375 $, soit plus spécifiquement :

- 9 événements internationaux pour une somme totale de 105 000 $;
- 5 événements nationaux pour une somme totale de 17 375 $;
- 2 événements métropolitains pour un montant de 13 000 $.

JUSTIFICATION

Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes de soutien de la part des organisateurs d'événements. Le soutien aux organismes contribue à assurer la réussite organisationnelle et financière des événements, et supporte ainsi l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.
À plus long terme, la tenue d'événements favoriserait le développement de l'expertise organisationnelle de la communauté sportive montréalaise. Le Programme permet d'affirmer le positionnement international de Montréal et de renforcer son image de « Ville sportive » de premier plan. En encourageant la pratique sportive, il soutient également la promotion de saines habitudes de vie, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 135 375 $, est prévu au SGPMRS. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Budget PSES 2019	450 000 $
Soutien accordé – 1er dépôt du PSES (13 mars 2019)	172 875 $*
Soutien accordé – 2e dépôt du PSES (5 juin 2019)	147 750 $
Soutien disponible – 3e dépôt du PSES (16 octobre 2019)	**135 375 $**

** En raison de l'annulation d'un événement, une somme de 6 000 $ octroyée lors du dépôt 1 n'a pas été versée.*

La liste des contributions antérieures versées depuis 2016 par toute unité de la Ville à ces organismes promoteurs des événements soutenus est en pièce jointe.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 - Dépôt 3 - 15 août 2019			
Événements	**Organismes**	**Soutien recommandé**	**Soutien en proportion du budget de l'événement**
Volet 1 : International			
Championnat du Monde Maîtres d'haltérophilie 2019	Société des championnats d'haltérophilie Maîtres de Montréal 2019	20 000 $	11 %
3X3 FIBA Word Tour	Basketball Montréal	25 000 $	2 %
Psicobloc Open Series	Championnat d'escalade libre canadien	10 000 $	3 %
Open du Canada	Association de Tae-kwon-do du Québec inc	18 000 $	5 %

Coupe du monde ISU	La fédération de patinage de vitesse du Québec	12 000 $	2 %
Coupe Canada	L'association canadienne de water-polo inc.	5 000 $	3 %
Championnat International Camo Invitation	Club de Plongeon CAMO Montréal Inc.	5 000 $	11 %
Tournoi ITF 18 ans (Catégorie 2)	Association canadienne de Tennis	5 000 $	15 %
Championnat International de Tennis en Fauteuil Roulant	Association canadienne de Tennis	5 000 $	18 %
Volet 2 : National			
Championnat canadien de soccer masculin Usports	Université de Montréal	5 000 $	5 %
Régate ERA	Club d'aviron Terrebonne-GPAT	4 875 $	16 %
Championnats canadiens Birmingham 2019	Parasports Québec	2 500 $	8 %
Championnat Canadien Junior 16 ans et moins	Fondation Elite Junior Tennis IDS	2 500 $	9 %
Championnats canadiens courte piste	La fédération de patinage de vitesse du Québec	2 500 $	9 %
Volet 3 : Métropolitain			
Championnats de cross-country	RSEQ Montréal	6 500 $	4 %
43e Omnium du Québec/entraînement jeunesse	Judo-Québec inc	6 500 $	8 %
	Total	**135 375 $**	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le SGPMRS a sensibilisé les promoteurs à organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet, notamment en le précisant dans le guide du Programme. Un critère d'évaluation spécifique à cet égard a aussi été appliqué lors de l'analyse de la demande de soutien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. Le Programme incite les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations, promoteurs, etc.) à attirer davantage d'événements à Montréal.
Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier afin de solliciter des fonds additionnels de la part des deux paliers de gouvernement ainsi que de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les promoteurs des événements soutenus par le Programme doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2019 Présentation au comité exécutif pour approbation.
Automne 2019 Dépôt du bilan annuel, approbation du nouveau Guide et reconduction du Programme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sadia BOUMRAR
Agente de recherche

Tél : 514 8720734
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-12

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 5148724720
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2019-09-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-09-16

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-09-13***

NOM_FOURNISSEUR	BASKETBALL MONTREAL
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER	
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE18 1143	5 000,00 $	5 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**5 000,00 $**	**5 000,00 $**
Total général		**5 000,00 $**	**5 000,00 $**

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-09-13***

NOM_FOURNISSEUR	LA FEDERATION DE PATINAGE DE VITESSE DU QUEBEC
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER		
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE16 1362	2 500,00 $	2 500,00 $	5 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**2 500,00 $**	**2 500,00 $**	**5 000,00 $**
Total général		**2 500,00 $**	**2 500,00 $**	**5 000,00 $**

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-09-13***

NOM_FOURNISSEUR	L'ASSOCIATION CANADIENNE DE WATER-POLO INC.
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER		
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE16 0841	10 000,00 $		10 000,00 $
	CE18 0660		19 000,00 $	19 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**10 000,00 $**	**19 000,00 $**	**29 000,00 $**
Total général		**10 000,00 $**	**19 000,00 $**	**29 000,00 $**

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-09-13***

NOM_FOURNISSEUR	ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUEBEC INC.
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER		
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE17 0094		7 000,00 $	7 000,00 $
	CE17 1765		35 000,00 $	35 000,00 $
	(vide)	224,00 $	224,00 $	448,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**224,00 $**	**42 224,00 $**	**42 448,00 $**
Total général		**224,00 $**	**42 224,00 $**	**42 448,00 $**

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-09-13***

NOM_FOURNISSEUR	CHAMPIONNAT D'ESCALADE LIBRE CANADIEN
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER	
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE18 1802	20 000,00 $	20 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**20 000,00 $**	**20 000,00 $**
Total général		**20 000,00 $**	**20 000,00 $**

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-09-13***

NOM_FOURNISSEUR	CLUB D'AVIRON TERREBONNE-GPAT
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER		
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE17 1765	3 100,00 $		3 100,00 $
	CE18 1802		5 000,00 $	5 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**3 100,00 $**	**5 000,00 $**	**8 100,00 $**
Total général		**3 100,00 $**	**5 000,00 $**	**8 100,00 $**

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-09-13***

NOM_FOURNISSEUR	RSEQ MONTREAL
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CA17 1765		9 000,00 $		9 000,00 $
	CE16 0841	6 000,00 $			6 000,00 $
	CE16 1362	18 000,00 $			18 000,00 $
	CE17 0910		15 000,00 $		15 000,00 $
	CE18 0660			6 000,00 $	6 000,00 $
	CE18 1802			9 000,00 $	9 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**24 000,00 $**	**24 000,00 $**	**15 000,00 $**	**63 000,00 $**
Total général		**24 000,00 $**	**24 000,00 $**	**15 000,00 $**	**63 000,00 $**

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-09-13***

NOM_FOURNISSEUR	ASSOCIATION CANADIENNE DE TENNIS
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER		
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE16 1362	10 000,00 $		10 000,00 $
	CE18 1143		15 000,00 $	15 000,00 $
	CE18 1802		10 000,00 $	10 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**10 000,00 $**	**25 000,00 $**	**35 000,00 $**
Total général		**10 000,00 $**	**25 000,00 $**	**35 000,00 $**

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-09-13***

NOM_FOURNISSEUR	CLUB DE PLONGEON CAMO MONTREAL INC
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE16 1362	14 500,00 $			14 500,00 $
	CE17 0910		7 000,00 $		7 000,00 $
	CE17 1765		7 500,00 $		7 500,00 $
	CE18 1143			5 000,00 $	5 000,00 $
	CM13 1133	62 419,00 $			62 419,00 $
	CM17 0591		58 434,00 $	71 417,92 $	129 851,92 $
Total Diversité sociale et des sports		**76 919,00 $**	**72 934,00 $**	**76 417,92 $**	**226 270,92 $**
Total général		**76 919,00 $**	**72 934,00 $**	**76 417,92 $**	**226 270,92 $**

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-09-13***

NOM_FOURNISSEUR	UNIVERSITE DE MONTREAL
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	2018	Total général
Espace pour la vie	CE180519			95 000,00 $	95 000,00 $
Total Espace pour la vie				**95 000,00 $**	**95 000,00 $**
Infrastructures, voirie et transports	CE17 0254		6 700,00 $		6 700,00 $
Total Infrastructures, voirie et transports			**6 700,00 $**		**6 700,00 $**
Service de la mise en valeur du territoi	CE151858	3 000,00 $			3 000,00 $
	cg15 0075		20 000,00 $		20 000,00 $
	cg150075		25 000,00 $		25 000,00 $
	CM17 0680		40 000,00 $		40 000,00 $
tal Service de la mise en valeur du territoire		**3 000,00 $**	**85 000,00 $**		**88 000,00 $**
Service des grands parcs	CG160253	50 889,50 $		8 980,50 $	59 870,00 $
Total Service des grands parcs		**50 889,50 $**		**8 980,50 $**	**59 870,00 $**
Technologies de l'information	CE17 0649		25 000,00 $		25 000,00 $
Total Technologies de l'information			**25 000,00 $**		**25 000,00 $**
Total général		**53 889,50 $**	**116 700,00 $**	**103 980,50 $**	**274 570,00 $**

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-09-13***

NOM_FOURNISSEUR	PARASPORTS QUEBEC
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE16 0841	7 000,00 $			7 000,00 $
	CE17 0094		5 000,00 $		5 000,00 $
	(vide)	713,00 $	713,00 $	713,00 $	2 139,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**7 713,00 $**	**5 713,00 $**	**713,00 $**	**14 139,00 $**
Total général		**7 713,00 $**	**5 713,00 $**	**713,00 $**	**14 139,00 $**

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-09-13***

NOM_FOURNISSEUR	JUDO-QUEBEC INC.
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE16 1362	8 500,00 $			8 500,00 $
	CE17 1765		9 000,00 $		9 000,00 $
	(vide)	1 004,00 $	1 004,00 $	1 004,00 $	3 012,00 $
	CE18 1802			14 750,00 $	14 750,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**9 504,00 $**	**10 004,00 $**	**15 754,00 $**	**35 262,00 $**
Total général		**9 504,00 $**	**10 004,00 $**	**15 754,00 $**	**35 262,00 $**

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-09-13***

NOM_FOURNISSEUR	FONDATION ELITE JUNIOR TENNIS IDS
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE16 1362	5 000,00 $			5 000,00 $
	CE17 1765		5 000,00 $		5 000,00 $
	CE18 1802			5 000,00 $	5 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**5 000,00 $**	**5 000,00 $**	**5 000,00 $**	**15 000,00 $**
Total général		**5 000,00 $**	**5 000,00 $**	**5 000,00 $**	**15 000,00 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195978002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 375 $ à 14 organismes pour l'organisation de 16 événements, pour l'année 2019, pour l'événement et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du 3e dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2019 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1195978002 SGPMRS.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-13

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.023

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1196307005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 356 750 $ à 8 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du programme Initiatives collaboratives art-industrie-savoir en créativité numérique 2019-2020 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM).

Il est recommandé:
1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 356 750 $ à 8 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du programme Initiatives collaboratives art-industrie-savoir en créativité numérique 2019-2020 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM).

Organisme	**Subvention accordée ($)**
Wapikoni mobile	50 000
Grand costumier	50 000
La Puce à l'oreille média jeunesse	50 000
MUTEK	50 000
Association des galeries d'art du Canada	50 000
Château Dufresne	46 750
Festival du nouveau cinéma	25 000
Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM)	35 000
TOTAL	**356 750**

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-23 11:06

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196307005**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 356 750 $ à 8 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du programme Initiatives collaboratives art-industrie-savoir en créativité numérique 2019-2020 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'axe 3 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise «Le numérique au service de l'expérience culturelle du citoyen», le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place le programme de soutien financier Initiatives collaboratives art-industrie-savoir en créativité numérique (ci-après Programme). Ce programme remplace le volet II – Nouveaux modèles de collaboration en créativité numérique de la mesure spéciale 2017 intitulée Initiatives collaboratives en créativité numérique. Le volet I de cette initiative a été intégré dans le programme Médiations culturelles MTL 2018-2019.
Dans sa politique de développement culture 2017-2022, la Ville de Montréal identifie le numérique comme un chantier transversal. Elle reconnaît que les transformations liées à la révolution numérique représentent un défi majeur, ce tant pour l'écosystème culturel que pour les citoyens. Plus particulièrement, elle souligne l'importance du secteur de la créativité numérique et souhaite contribuer à positionner Montréal comme un leader mondial dans ce domaine. Enfin, l'entrepreneuriat culturel et créatif et le renouvellement des modèles d'affaire y figurent également à titre de priorités pour la vitalité et la pérennité du secteur culturel.

Depuis 2017, les diverses parties prenantes de la créativité et des arts numériques se sont mobilisées et ont travaillé de manière concertée afin d'identifier les enjeux et les pistes d'action prioritaires pour consolider leurs actions et pour se positionner, tant à Montréal qu'à l'international. À cet effet, l'étude *Comprendre et valoriser l'écosystème montréalais de la créativité numérique* produite en 2017 par le Printemps numérique, ainsi que le plan d'action de la commission numérique de Culture Montréal identifient comme un axe d'intervention structurant la nécessité d'accroître les maillages et les synergies entre le milieu des arts et l'industrie.

Dans le cadre de ce Programme, le Service de la culture a reçu 13 projets admissibles provenant d'organismes culturels professionnels, totalisant des demandes de 1 327 787 $. Le comité d'évaluation était composé de deux représentants du milieu culturel (OBNL culturel et entreprise privée en créativité numérique) et de deux représentants de la Ville (Service du développement économique et Service de la culture). Un représentant du Ministère de la culture et de communications était observateur. Le comité a analysé l'ensemble des projets déposés et en a retenu huit (8) pour un total de 356 750 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1323 – 8 août 2018 - Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente; de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.
CE17 1076 - 14 juin 2017 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 217 800 $ aux organismes culturels ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la mesure Initiatives collaboratives en créativité numérique de l'Entente MCC/Ville 2016-2017.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accorder huit (8) contributions financières pour un coût total de programme d'une valeur de 356 750 $ dans le cadre du programme Initiatives collaboratives art-industrie-savoir en créativité numérique. Ledit Programme permet d'appuyer les initiatives qui stimulent l'innovation par la mise en place de nouveaux modèles de collaboration et par le développement de maillages art-industrie-savoir. À cet égard, il souhaite mettre à contribution les organismes culturels intéressés à travailler en partenariat avec les industries culturelles et créatives, les entreprises du secteur de la créativité numérique, ainsi que le milieu de la recherche. Les projets retenus, orientés vers l'expérimentation collaborative avec divers milieux, contribueront au développement artistique et économique du secteur de la créativité numérique, particulièrement dynamique à Montréal. Les résultats obtenus et les apprentissages réalisés feront l'objet d'une présentation publique. Ainsi, les projets soutenus:

• Soutiennent et accompagnent le maillage entre les organismes culturels, les entreprises en créativité numérique ou les institutions d'enseignement autour d'enjeux communs ou d'objectifs structurants;

• Favorise l'émergence de nouveaux modèles de collaboration, d'affaires, de production, de diffusion ou d'exportation spécifiques aux réalités numériques actuelles;

• Soutiennent des initiatives collaboratives innovantes contribuant au rayonnement de la créativité numérique et de ses artisans;

• Stimulent l'échange de connaissances et d'expertises entre les diverses communautés numériques.

Voici la liste des huit (8) organismes recommandés dans le cadre du Programme, ainsi que leurs partenaires principaux. Pour une description des projets, voir les documents afférents dans les pièces-jointes de ce sommaire.

Organisme	**Nom du projet**	**Partenaires principaux**	**% du budget***	**Subvention accordée ($)**

Wapikoni mobile	Natakanu: plateforme interactive de création autochtone en réseau pair-à-pair	Université Concordia Uhu labos nomades	65	50 000
Grand costumier	Pôle spécialisé en costumes numériques	Guilde des développeurs de jeux indépendants Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) Ubisoft	33	50 000
La Puce à l'oreille média jeunesse	Affiches sonores augmentées	UQÀM La Pastèque BANQ Spoken adventure	53	50 000
MUTEK	Laboratoire de création en intelligence artificielle	Stratidgi AI United creators (Japon) ZÜ	53	50 000
Association des galeries d'art du Canada (AGAC)	ART: réalité augmentée et mise en marché en galeries d'art	DPT.	77	50 000
Château Dufresne	Transformer l'expérience du Château Dufresne grâce à la réalité augmentée (phase 1)	Illogika	85	46 750
Festival du nouveau cinéma	Québec/Canada XR	XN Québec Phi Rencontres internationales du documentaire de Montréal AFXR-Association francophone pour la VR (France) MUTEK	33	25 000
Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM)	L'intelligence artificielle comme outils de création en arts médiatiques et en entreprises créatives	Element AI UQÀM Eastern bloc	87	35 000

*La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet. La variation s'explique par les montages financiers variant d'un projet à l'autre et respecte les paramètres du Programme.

JUSTIFICATION

Ce programme répond aux objectifs et aux priorités identifiés dans la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal, puisqu'il contribue à positionner Montréal comme un leader en créativité numérique et soutient l'entrepreneuriat culturel et créatif.

Ce programme répond à l'objectif de l'axe 3 de l'Entente qui vise à «libérer le potentiel des acteurs culturels et créatifs ainsi que celui des citoyens partout sur le territoire afin que la culture numérique se développe de façon organique et durable». De plus, il s'inscrit dans la continuité des actions menées en matière de créativité numérique, notamment dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ).

Les projets soutenus par ce programme consolident le secteur de la créativité numérique en favorisant son adaptation aux enjeux actuels et en soutenant de nouveaux modèles de collaboration et de partenariats structurants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 356 750 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-009 Entente 2018-2021 / Années antérieures de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.
Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

La dépense de 356 750 $ est subventionnée à 178 783,50 $ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 178 783,50 $ et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes: 19-03.01.03.00-0051, 18-03.01.03.00-0052 et 18-02.04.01.00-0053.

Pour le détail des contributions octroyées aux organismes dans les cinq dernières années, voir le document relatif inséré dans les pièces jointes de ce sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme atteint plusieurs objectifs de l'Agenda 21 de la culture, notamment:

· soutenir la créativité et la liberté d'expression;
· contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet appel à projets facilite l'adaptation du milieu culturel face aux multiples défis du numérique et accroît les collaborations dans une approche d'innovation, de transfert et de partage de connaissances.

Certains projets auront un impact structurant non seulement sur le territoire montréalais, mais également sur l'ensemble du territoire québécois (ex. : Grand costumier, Wapikoni mobile, Puce à l'oreille, AGAC). En soutenant ces projets, la Ville fait donc preuve de leadership.

En suscitant l'innovation entre les divers acteurs du secteur culturel numérique, ce programme contribue à assurer le positionnement de Montréal comme un leader en créativité numérique, permet aux acteurs culturels de diversifier leur modèle d'affaires et de diversifier et d'augmenter la qualité de l'offre culturelle pour les citoyen.nes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel 2019-2020.

Une opération de communication est élaborée avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2019: Octroi des subventions aux organismes
Octobre 2019 à avril 2020: Réalisation des projets par les organismes
Été 2020: Dépôt des bilans des projets par les organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 150 000 $, le service des Affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine C LAREAU, Service du développement économique

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuelle HÉBERT
conseiller(ere) en planification

Tél : 514-872-3731
Télécop. : 514-872-3409

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-16

Geneviève PICHET
Directrice

Tél : 514-872-1156
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie ROSE
Chef de division par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim

Tél :
Approuvé le : 2019-09-20

Tél :
Approuvé le : 2019-09-23

Programme de soutien financier 2019-2020

Initiatives collaboratives art-industrie-savoir en créativité numérique

Service de la culture

Montréal Québec

TABLE DES MATIÈRES

1. AVANT-PROPOS 3
Contexte 3
Le numérique au service de l'expérience culturelle du citoyen 3

2. DESCRIPTION DU PROGRAMME 4
Présentation 4
Objectifs 4
Caractéristiques 4
Admissibilité 5
Critères d'évaluation 6
Aide financière 6
Documents à soumettre 7

2. RENSEIGNEMENTS 8

Loop – Luminothérapie 7e édition.
Crédit photo de la page couverture : Ulysse Lemerise, OSA

AVANT-PROPOS

1.1 CONTEXTE

Le programme de soutien financier *Initiatives collaboratives art-industrie-savoir en créativité numérique* s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 intervenue entre la Ville de Montréal (Ville) et le gouvernement du Québec. Cette entente s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit le patrimoine, les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne, le numérique et l'entrepreneuriat culturel. Ce programme répond aux objectifs de l'axe suivant : « Le numérique ». Il correspond également aux enjeux définis dans la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*, en favorisant une approche transversale qui mise sur le pouvoir de la culture comme levier de développement. Plus particulièrement, il s'inscrit dans les chantiers transversaux « L'entrepreneuriat culturel et créatif afin de pérenniser la création », ainsi que « Le numérique au service du citoyen ». Il s'appuie aussi sur les orientations de la Politique culturelle du Québec, *Partout, la culture*, soit l'orientation 2 « Façonner un environnement propice à la création et au rayonnement des arts et de la culture »; l'orientation 3 « Dynamiser la relation entre la culture et le territoire » et l'orientation 4 « Accroître l'apport de la culture et des communications à l'économie et au développement du Québec ». Il s'inscrit plus particulièrement dans l'objectif 3.4.2 « Miser sur l'énergie culturelle de Montréal, métropole du Québec ». De plus, il répond à la mesure 32 du *Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023* « Renforcer la reconnaissance de Montréal comme chef de file en créativité numérique ».

Développé dans ce contexte, le programme *Initiatives collaboratives art-industrie-savoir en créativité numérique* s'inscrit dans la continuité des actions menées en matière de créativité numérique, notamment dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ). Ce nouveau programme remplace le volet II – Nouveaux modèles de collaboration en créativité numérique de la mesure spéciale 2017 intitulée *Initiatives collaboratives en créativité numérique*. Le volet I de cette initiative a été intégré dans le programme *Médiations culturelles MTL 2018-2019*.

1.2 LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'EXPÉRIENCE CULTURELLE DU CITOYEN

La culture a le potentiel de contribuer fortement à la qualité de vie des citoyens. Le numérique annonce de nouveaux modes de création, de narration, de collaboration et d'accès aux arts et à la culture. L'intégration des plus récentes avancées technologiques dans les projets d'aménagement des espaces publics et des équipements culturels contribue à créer les conditions propices à une expérience culturelle d'exception, tant pour les créateurs que pour les citoyens, et favorise les maillages entre les milieux des arts, du savoir et les industries culturelles et créatives.

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général de ce programme est de libérer le potentiel des acteurs culturels et créatifs ainsi que celui des citoyens partout sur le territoire afin que la culture numérique se développe de façon organique et durable.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 PRÉSENTATION

La Ville et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) souhaitent appuyer les initiatives collaboratives en créativité numérique1[1] afin de stimuler l'innovation par la mise en place de nouveaux modèles de collaboration et par le développement de maillages art-industrie-savoir. À cet égard, la Ville et le MCC souhaitent mettre à contribution les organismes culturels intéressés à travailler en partenariat avec les industries culturelles et créatives, les entreprises du secteur de la créativité numérique, ainsi que le milieu de la recherche.

Pour ce faire, la Ville et le MCC proposent un appel de projets pour les initiatives collaboratives art-industrie-savoir en créativité numérique, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Cet appel de projets vise à faciliter l'adaptation du milieu culturel face aux multiples défis du numérique et à accroître les collaborations dans une approche de transfert et de partage de connaissances.

Les projets retenus, orientés vers l'expérimentation collaborative avec divers milieux, contribueront au développement artistique et économique du secteur de la créativité numérique, particulièrement dynamique à Montréal. Les résultats obtenus et les apprentissages réalisés feront l'objet d'une présentation publique.

2.2 OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME

Les projets soutenus par ce programme consolident le secteur de la créativité numérique en favorisant son adaptation aux enjeux actuels et en soutenant de nouveaux modèles de collaboration et de partenariat structurants. Ces initiatives sont réalisées par des organismes culturels en partenariat avec les entreprises du secteur de la créativité numérique, les associations professionnelles ou sectorielles, les institutions de recherche ou encore les organismes en développement économique.

2.2 CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS

Les projets de collaboration en créativité numérique prennent diverses formes. Les activités réalisées lors de ces projets peuvent :

- soutenir et accompagner le maillage entre les organismes culturels et les entreprises en créativité numérique autour d'enjeux communs ou d'objectifs structurants;
- favoriser l'émergence de nouveaux modèles de collaboration, d'affaires, de production, de diffusion ou d'exportation spécifiques aux réalités numériques actuelles;
- soutenir des initiatives collaboratives innovantes contribuant au rayonnement de la créativité numérique et de ses artisans;
- stimuler l'échange de connaissances et d'expertises entre les diverses communautés numériques.

1 Il est entendu que la créativité numérique réfère plus particulièrement aux arts numériques, à l'édition numérique, au multimédia, à l'audiovisuel, au jeu vidéo, à la réalité virtuelle et augmentée, aux effets visuels, aux installations immersives et interactives ainsi qu'aux projections numériques dans l'espace public.

À titre d'exemple de projets répondant aux objectifs de cette initiative, les activités suivantes peuvent être soutenues :

- Démarche d'accompagnement dans le développement de modèles d'affaires ou tout autre enjeu lié au numérique (ex. : mise en marché, etc.);
- Projet-pilote permettant d'expérimenter, de faire de la recherche et développement ou de mettre en application de nouveaux modèles collaboratifs applicables à la créativité numérique ou de nouveaux équipements technologiques (création, exportation, rayonnement international, etc.);
- Initiative mettant à profit une expertise croisée : artistes, recherche universitaire et industrie autour de projets de développement ou de résolution d'enjeux (ex. : propriété intellectuelle);
- Développement ou codéveloppement d'expertises et de compétences liées à la consolidation d'un secteur d'activités ou d'entreprises;
- Initiatives renforçant les collaborations entre les diverses communautés du numérique : processus et parcours d'échanges, résidences, animation, plateformes collaboratives.

Cependant, certains projets ou activités sont inadmissibles :

- Projet pour la création, le développement ou la mise à jour de site web;
- Projet où les partenaires sont dans une relation de client et de fournisseur d'un produit ou d'un service ou lorsque le partenariat est relatif à la sous-traitance d'une partie du projet ou à la réalisation du projet (ex. : développement d'applications);
- Au cours de la même année, un même projet ne peut faire l'objet de deux demandes auprès du Service de la culture de la Ville ou du MCC.

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

4.1 Organismes admissibles

Pour être admissibles à ce programme, les organismes demandeurs doivent :

- être un organisme à but non lucratif culturel[2] ou en valorisation du patrimoine;
- être constitué à titre de corporation (personne morale) à but non lucratif;
- avoir leur siège social sur le territoire de la Ville;
- soumettre une demande complète;
- avoir respecté leurs engagements lors de l'attribution de soutiens financiers antérieurs et être en règle avec les différents services de la Ville et du MCC;
- s'engager à rendre publics, dans le cadre d'un événement du Service de la culture, les résultats, les bonnes pratiques et les défis résultant du processus de réalisation de leur projet.

4.2 Organismes non-admissibles

- Les établissements d'enseignement et de formation professionnelle;
- Les organismes en situation d'infraction en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- Les organismes socioculturels, de loisirs, de mode et de design.

4.3 Projets admissibles

Pour être admissible à ce programme, le projet soumis doit :

- répondre aux objectifs du programme et être basé sur une démarche collaborative;
- obligatoirement être proposé en partenariat avec une ou des entreprise(s) du secteur de la créativité numérique, une institution de recherche, une association professionnelle ou sectorielle, un organisme en développement économique, etc. L'expertise du ou des partenaire(s) doit être reconnue relativement au projet proposé. Une lettre de confirmation des partenaires est obligatoire;

2 Organisme dont la vocation culturelle est inscrite dans la mission.

- se réaliser sur le territoire de la Ville. Par ailleurs, il peut comprendre une composante à l'extérieur de la Ville si cette activité est justifiée et pertinente pour le projet;
- être réalisé au plus tard le 31 mars 2020.

Au cours de la même année, un même projet ne peut faire l'objet de deux demandes auprès du Service de la culture ou du MCC.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

Le Service de la culture mettra en place un comité d'évaluation constitué de représentants de la Ville, du MCC, du milieu culturel et de celui des industries culturelles et créatives. Une attention particulière sera apportée à la diversité des membres du comité d'évaluation du programme.

Le comité d'évaluation analysera les projets soumis selon les critères suivants :

- La concordance du projet avec les objectifs de la mesure;
- La qualité générale et le caractère innovant de l'initiative proposée;
- Le potentiel structurant de l'initiative proposée (pérennité, reproductibilité, etc.);
- La qualité et la réciprocité des apprentissages anticipés;
- La pertinence, la clarté, l'agilité et la qualité des partenariats et du caractère collaboratif du projet (engagements et attentes exprimés, échéancier anticipé, etc.);
- Le respect de l'éthique et de l'équité dans les processus collaboratifs, en particulier en ce qui a trait à la propriété intellectuelle;
- La stratégie envisagée pour mettre en valeur et faire rayonner les diverses actions et réalisations;
- La pertinence du processus d'évaluation des résultats et des indicateurs proposés;
- la clarté et la pertinence du budget;
- La capacité de l'organisme et de l'ensemble des partenaires à mettre en œuvre et à réaliser le projet.

6. NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

La contribution financière maximale est de 50 000 $ et ne peut pas excéder 85 % du budget proposé. Le paiement se fera en deux versements. Le versement final de la subvention (10 % du soutien) sera effectué sur approbation du bilan.

Les dépenses admissibles sont celles qui sont liées à :

- la conception, la réalisation et la promotion du projet;
- l'évaluation du projet et au partage des apprentissages;
- l'acquisition de l'équipement technologique directement relié au projet (maximum de 20 % du budget total);
- l'administration du projet (maximum de 15 % du budget total).

Les dépenses non admissibles sont celles liées aux :

- frais de fonctionnement des organismes (loyer, électricité, assurances, etc.);
- projets d'immobilisation, incluant les améliorations locatives;
- projets déjà soutenus par le Service de la culture ou le MCC;
- dépassements de coûts du projet et au déficit de l'organisme.

7. DOCUMENTS À SOUMETTRE

Les demandes de soutien doivent être remplies dans le formulaire prévu à cet effet. Le formulaire doit être signé par le représentant autorisé de l'organisme. Vous pouvez l'obtenir à l'adresse suivante :

ville.montreal.qc.ca/culture/initiatives-collaboratives-art-industrie-savoir-en-creativite-numerique

LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROJET INCLUT :

Présentation du projet

- Le concept et les objectifs;
- Les activités prévues;
- L'historique de l'organisme demandeur et des partenaires (résumé);
- Les partenaires, leurs rôles et leurs contributions;
- Les apprentissages anticipés et la réciprocité de ceux-ci;
- La démonstration du potentiel structurant du projet;
- Les retombées attendues ainsi que les indicateurs de performances prévus;
- L'échéancier de réalisation;
- La fiche budget (revenus ET dépenses);
- Le plan de promotion incluant la visibilité offerte à la Ville, au gouvernement du Québec et à l'Entente sur le développement culturel;
- Le bilan de la dernière édition du projet réalisé, s'il y a lieu;
- Les lettres d'engagement des partenaires.

Documents administratifs

- Les états financiers du dernier exercice complété de l'organisme demandeur, s'il y a lieu;
- Les lettres patentes de l'organisme;
- Une résolution du conseil d'administration de l'organisme demandeur autorisant le dépôt de la demande de soutien financier et mandatant une personne responsable pour signer tout engagement relatif à cette demande;
- La liste des membres du conseil d'administration, leur fonction et la durée de leur implication au sein de celui-ci.

8. RAPPORT D'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Voici les obligations auxquelles un organisme qui bénéficie d'une aide financière dans le cadre de ce programme doit s'engager :

- L'organisme devra informer le représentant de la Ville des changements apportés au projet pendant sa réalisation et faire état des avancées et des défis rencontrés selon les indicateurs et les objectifs.
- Il devra, au maximum deux (2) mois après la fin de son projet, produire un bilan final du projet, signé par le représentant autorisé de l'organisme, comprenant notamment une analyse des résultats en fonction des objectifs et des indicateurs énoncés ainsi qu'un bilan financier du projet. Il devra également remettre trois photographies libres de droits en format électronique.
- Le versement final de la subvention (10 % du soutien) sera remis à l'organisme sur approbation du bilan complet par le représentant de la Ville de Montréal.
- L'organisme s'engage à présenter publiquement les résultats de l'initiative lors d'un événement public organisé par le Service de la culture, dans une optique de transfert des savoirs et des pratiques.

Les responsabilités et obligations des organismes soutenus sont inscrites dans le formulaire d'inscription signé par le représentant autorisé de l'organisme. Ce formulaire fait foi de protocole d'entente.

Date limite de dépôt des projets

Le formulaire rempli et signé ainsi que les autres documents obligatoires devront être acheminés au plus tard le 21 juin 2019 à 17 h. Aucun document ne sera accepté après cette date et heure limites.

Annonce des résultats

Il faut prévoir un délai approximatif de trois mois entre le dépôt de la demande et l'annonce de la décision.

10. ENVOI DE LA DEMANDE

Le formulaire de demande doit être envoyé par courriel à creativite-numerique@ville.montreal.qc.ca

Veuillez noter que :

- les envois par la poste ne sont pas acceptés;
- les dossiers incomplets, non signés ou ne répondant pas aux critères d'admissibilité seront automatiquement rejetés.

11.2 RENSEIGNEMENTS

11.1 Rencontre publique

Une rencontre publique aura lieu le mardi 16 avril, de 10 h 30 à 12 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Ville-Marie, située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

11.2 Renseignements – service de la culture, ville de montréal

Emmanuelle Hébert, conseillère aux industries culturelles et créatives :
emmanuelle.hebert@ville.montreal.qc.ca
ou 514 872-3731

Pour consulter la liste complète des programmes du Service de la culture : ville.montreal.qc.ca/culture/programmes-daide-financiere

11.3 AUTRES PROGRAMMES OFFERTS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

Pour les arrondissements et le réseau

Accès culture :

Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais ville.montreal.qc.ca/culturemediation-culturelle-des-arrondissements-montrealais

Pour les organismes en loisir culturel :

La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers ville.montreal.qc.ca/cultureloisir/nouveau-lapratique-artistique-amateur-vers-une-citoyenneteculturelle-dans-les-quartiers

Pour les organismes culturels professionnels :

Programme d'art mural ville.montreal.qc.ca/culture/programme-dart-mural

Pour les organismes culturels en patrimoine :

Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais ville.montreal.qc.ca/culture/diffusion-du-patrimoine-montrealais

Contributions financières versées depuis 2015

Préparé le 29 août 2019

Organisme	2015	2016	2017	2018	2019	Total général
Wapikoni mobile	24 552.00 $	28 700.00 $	30 285.00 $	36 510.33 $	38 500.00 $	158 547.33 $
Grand costumier	0.00 $	75 000.00 $	25 000.00 $	0.00 $	0.00 $	100 000.00 $
La Puce à l'oreille média jeunesse	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	- $
MUTEK	109 500.00 $	126 500.00 $	143 500.00 $	165 000.00 $	122 300.00 $	666 800.00 $
Association des galeries d'art du Canada	41 209.00 $	60 194.00 $	55 727.00 $	53 407.00 $	47 610.00 $	258 147.00 $
Château Dufresne	123 200.00 $	82 500.00 $	105 000.00 $	101 900.00 $	130 600.00 $	543 200.00 $
Festival du nouveau cinéma	183 262.00 $	213 262.00 $	213 279.00 $	201 304.00 $	210 000.00 $	1 021 107.00 $
Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM)	8 768.00 $	14 870.00 $	30 280.00 $	13 126.00 $	16 679.00 $	83 723.00 $

INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE - 2019			
NOM DE L'ORGANISME : Wapikoni mobile			
NOM DU PROJET : Natakanu : plateforme innovante de co-création virtuelle autochtone			
	REVENUS	**Confirmé (X)**	**Budget prévisionnel du projet faisant l'objet de la demande**
SUBVENTIONS			
	Fédéral		
	Conseil des arts du Canada		$
	Patrimoine canadien		$
	Développement économique Canada		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Provincial		
	Conseil des arts et des lettres du Québec		$
	SODEC		$
	Ministère Culture, Communications et Condition féminine		$
	Ministère Affaires municipales et occupation du territoire / Secrétariat à la Région métropolitaine		$
	Ministère de l'économie et de l'innovation		$
	Ministère du Tourisme		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Municipal		
	Conseil des arts de Montréal		$
	Service de la culture - Initiatives collaboratives numériques		50 000,00 $
	Service du développement économique		$
	Arrondissement(s)		$
	Tourisme Montréal		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES SUBVENTIONS		50 000,00 $
REVENUS AUTONOMES			
	Contribution de l'organisme au projet	X	10 285,00 $
	Billeterie et entrées		$
	Commandites en argent		$
	Commandites en biens et services		$
	Dons		$
	Campagne de sociofinancmenet		$
	Contribution des partenaires - Université Concordia	X	3 571,84 $
	Contribution des partenaires - Montréal Autochtone	X	1 255,00 $
	Contribution des partenaires - Netflix	X	12 089,69 $
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES REVENUS AUTONOMES		27 201,53 $
	TOTAL DES REVENUS		**77 201,53 $**

INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE - 2019

NOM DE L'ORGANISME : Wapikoni mobile

NOM DU PROJET : Natakanu : plateforme innovante de co-création virtuelle autochtone

	DÉPENSES		Budget du projet faisant l'objet de la demande
RÉALISATION ET PRODUCTION			
	Salaires et avantages sociaux		$
	Cachets		23 700,59 $
	Droits d'auteur, droits de suite		$
	Location d'équipements (salle, équipement et services)		3 642,50 $
	Frais déplacements / représentation		3 780,00 $
	Transport (précisez)		2 731,60 $
	Équipements numériques (précisez)		
	Autre - clés USB		90,00 $
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES DÉPENSES RÉALISATION ET PRODUCTION		**33 944,69 $**
DÉVELOPPEMENT DE PROJET			
	Recherche et conception		29 266,88 $
	Déverloppement stratégique (recherche de partenariats)		$
	Direction artistique		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DÉVELOPPEMENT DE PROJET		**29 266,88 $**
COMMUNICATIONS			
	Promotion (réseaux sociaux, relations d epresse, outils, etc.)		100,00 $
	Frais de représentation		$
	Production d'outils		50,00 $
	Frais de traduction et de rédaction		100,00 $
	Frais de documentaion (photos, vidéos, etc.)		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL PROMOTION ET PUBLICITÉ		**250,00 $**
ADMINISTRATION			
	Salaires et avantages sociaux (coordination)		7 087,50 $
	Frais administratifs généraux		6 652,47 $
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL ADMINISTRATION		**13 739,97 $**
	TOTAL DES DÉPENSES		**77 201,53 $**
	ÉCART DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		**(0,00) $**

INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE - 2019				
NOM DE L'ORGANISME : La puce à l'oreille média jeunesse				
NOM DU PROJET : Affiches sonores augmentées (titre de travail)				
	REVENUS	**Confirmé (X)**	**Budget prévisionnel du projet faisant l'objet de la demande**	
SUBVENTIONS				
	Fédéral			
	Conseil des arts du Canada		$	
	Patrimoine canadien		$	
	Développement économique Canada		$	
	Autre (précisez)		$	
	Autre (précisez)		$	
	Provincial			
	Conseil des arts et des lettres du Québec		$	
	SODEC		$	
	Ministère Culture, Communications et Condition féminine		$	
	Ministère Affaires municipales et occupation du territoire / Secrétariat à la Région métropolitaine		$	
	Ministère de l'économie et de l'innovation		$	
	Ministère du Tourisme		$	
	Autre (précisez)		$	
	Autre (précisez)		$	
	Municipal			
	Conseil des arts de Montréal		$	
	Service de la culture		$	
	Service du développement économique		$	
	Arrondissement(s)		$	
	Tourisme Montréal		$	
	Programme Art-industrie-savoir		50000,00 $	
	Autre (précisez)		$	
	TOTAL DES SUBVENTIONS		50000,00 $	
REVENUS AUTONOMES				
	Contribution de l'organisme au projet	*10000,00 $*	10000,00 $	
	Billeterie et entrées		$	
	Commandites en argent		$	
	Commandites en biens et services		5000,00 $	
	Dons		$	
	Campagne de sociofinancmenet		$	
	Contribution des partenaires (Spoken adventures - frais de licence)	*20000,00 $*	20000,00 $	

	Autre (Chaire en LMM - documentation)	*6000,00 $*	6000,00 $	
	Autre (Contribution en services des autres partenaires)	*3500,00 $*	3500,00 $	
	TOTAL DES REVENUS AUTONOMES	***39500,00 $***	44500,00 $	
	TOTAL DES REVENUS		**94500,00 $**	
INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE - 2019				
NOM DE L'ORGANISME : La puce à l'oreille média jeunesse				
NOM DU PROJET : Affiches sonores augmentées (titre de travail)				
	DÉPENSES		**Budget du projet faisant l'objet de la demande**	**Dépenses couvertes par la subvention**
RÉALISATION ET PRODUCTION				
	Salaires et avantages sociaux		15000,00 $	4000,00 $
	Cachets		3500,00 $	3500,00 $
	Droits d'auteur, droits de suite		5000,00 $	5000,00 $
	Location d'équipements (salle, équipement et services)		2000,00 $	
	Frais déplacements / représentation		1000,00 $	
	Transport (précisez)		$	
	Équipements numériques (précisez)		$	
	Autre (Impressions affiches tests)		$	
	Autre (précisez)		$	
	TOTAL DES DÉPENSES RÉALISATION ET PRODUCTION		**26500,00 $**	12500,00 $
DÉVELOPPEMENT DE PROJET				
	Recherche et conception		3500,00 $	2000,00 $
	Déverloppement stratégique (recherche de partenariats)		1500,00 $	1000,00 $
	Direction artistique		7500,00 $	5000,00 $
	Autre (Développement et intégration numérique)		18000,00 $	15000,00 $
	Autre (J. Bélisle - Design interactif)		3000,00 $	3000,00 $
	Autre (Coordination éditoriale)		10000,00 $	8000,00 $
	TOTAL DÉVELOPPEMENT DE PROJET		**43500,00 $**	34000,00 $
COMMUNICATIONS				
	Promotion (réseaux sociaux, relations d epresse, outils, etc.)		3000,00 $	1000,00 $
	Frais de représentation		$	
	Production d'outils		1500,00 $	
	Frais de traduction et de rédaction		2500,00 $	1000,00 $
	Frais de documentaion (photos, vidéos, etc.)		1000,00 $	
	Autre (Consultation à la documentation - T. Lebrun)		1500,00 $	1500,00 $
	Autre (précisez)		$	

	Autre (précisez)		$	
	TOTAL PROMOTION ET PUBLICITÉ		**9500,00 $**	3500,00 $
ADMINISTRATION				
	Salaires et avantages sociaux (coordination)		2500,00 $	
	Frais administratifs généraux		10000,00 $	
	Autre (Frais juridiques)		2500,00 $	
	Autre (précisez)		$	
	TOTAL ADMINISTRATION		15000,00 $	0,00 $
	TOTAL DES DÉPENSES		**94500,00 $**	50000,00 $
	ÉCART DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		**0,00 $**	

INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE - 2019			
NOM DE L'ORGANISME : MUTEK			
NOM DU PROJET :LABORATOIR DE CRÉATION EN IA			
	REVENUS	**Confirmé (X)**	**Budget prévisionnel du projet faisant l'objet de la demande**
SUBVENTIONS			
	Fédéral		
	Conseil des arts du Canada		$
	Patrimoine canadien		2 500.00$
	Développement économique Canada		$
	Provincial		
	Conseil des arts et des lettres du Québec		$
	SODEC		$
	Ministère Culture, Communications et Condition féminine		$
	Ministère Affaires municipales et occupation du territoire / Secrétariat à la Région métropolitaine		$
	Ministère de l'économie et de l'innovation		$
	Ministère du Tourisme		$
	Municipal		
	Conseil des arts de Montréal		2 500.00$
	Service de la culture		50 000.00$
	Service du développement économique		$
	Arrondissement(s)		$
	Tourisme Montréal		$
	TOTAL DES SUBVENTIONS		55 000.00$
REVENUS AUTONOMES			
	Contribution de l'organisme au projet (coordination et administration, communications)		7 700.00$
	Billeterie et entrées		$
	Commandites en argent		$
	Commandites en biens et services		$
	Dons		$
	Campagne de sociofinancmenet		$
	Contribution des partenaires (détaillez)		$
	Contribution de Zu (lieux de réalisation)		15 000.00$
	Contribution de Stradigi AI (équipement et heures de travail)		10 000.00$
	Contribution de United Curators (adaptation et développement)		7 600.00$
	TOTAL DES REVENUS AUTONOMES		40 300.00$
	TOTAL DES REVENUS		95 300.00$

INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE - 2019
NOM DE L'ORGANISME : MUTEK
NOM DU PROJET :LABORATOIRE DE CRÉATION EN IA

	DÉPENSES		Budget du projet faisant l'objet de la demande
RÉALISATION ET PRODUCTION			
	Salaires et avantages sociaux: coordination MUTEK	5 000.00$	3 000.00$
	Cachets (10 artistes x 1200$ + 1000$ aux commissaires x 5)	17 000.00$	17 000.00$
	Droits d'auteur, droits de suite		$
	Location d'équipements (salle, équipement et services): Locaux chez Zù pour 2 semaines	15 000.00$	
	Frais déplacements / représentation: 5 personnes du collectif United Curators x 3000$ en moyenne - déplacement et séjour	15 000.00$	15 000.00$
	Transport (précisez)		$
	Équipements numériques (précisez): valeur d'accès aux équipements fournis par Zù et Stradigi AI	12 000.00$	3 000.00$
	Autre: Accès et soutien technique Cloud computering	3 000.00$	1 800.00$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES DÉPENSES RÉALISATION ET PRODUCTION	67 000.00$	**39 800.00$**
DÉVELOPPEMENT DE PROJET			
	Recherche et conception: Adaptation du projet par les commissaires de UC, particpation des partenaires	6 000.00$	**$**
	Rencontre des partenaires lors de MUTEK IMG 2019	900.00$	**900.00$**
	Développement stratégique (recherche de partenariats): Zu	3 000.00$	**3 000.00$**
	Direction artistique: United Curators - travail effectué en amont, valeur de reconnaissance	2 000.00$	**$**
	Comité de sélection des artistes et startups	2 000.00$	**500.00$**
	TOTAL DÉVELOPPEMENT DE PROJET	13 000.00$	**4 400.00$**
COMMUNICATIONS			
	Promotion (réseaux sociaux, relations de presse, outils, etc.)	5 000.00$	$
	Frais de représentation		$
	Production d'outils	1 500.00$	
	Frais de traduction et de rédaction	1 000.00$	1 000.00$
	Frais de documentaion (photos, vidéos, etc.): embauche d'une vidéaste photographe et livraison de capsule vidéo montées	2 000.00$	2 000.00$
	Produciton d'un panel de discussion pour partager les résultats lors de MUTEK IMG 2020	2 000.00$	
	TOTAL PROMOTION ET PUBLICITÉ	11 500.00$	3 000.00$
ADMINISTRATION			
	Salaires et avantages sociaux		
	Frais administratifs généraux/ MUTEK (contrats etc.)	3 000.00$	2 000.00$
	Contingence	800.00$	800.00$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL ADMINISTRATION	3 800.00$	2 800.00$
	TOTAL DES DÉPENSES	95 300.00$	**50 000.00$**
	ÉCART DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	0.00$	**45 300.00$**

INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE - 2019			
NOM DE L'ORGANISME :			
NOM DU PROJET :			
	REVENUS	**Confirmé (X)**	**Budget prévisionnel du projet faisant l'objet de la demande**
SUBVENTIONS			
	Fédéral		
	Conseil des arts du Canada		$
	Patrimoine canadien		$
	Développement économique Canada		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Provincial		
	Conseil des arts et des lettres du Québec		$
	SODEC		$
	Ministère Culture, Communications et Condition féminine		$
	Ministère Affaires municipales et occupation du territoire / Secrétariat à la Région métropolitaine		$
	Ministère de l'économie et de l'innovation		$
	Ministère du Tourisme		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Municipal		
	Conseil des arts de Montréal		$
	Service de la culture		50000
	Service du développement économique		$
	Arrondissement(s)		$
	Tourisme Montréal		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES SUBVENTIONS		0
REVENUS AUTONOMES			
	Contribution de l'organisme au projet		5000
	Billeterie et entrées		$
	Commandites en argent		$
	Commandites en biens et services		$
	Dons		$
	Campagne de sociofinancmenet (La ruche)		5000
	Contribution des partenaires (échange médias)		5000
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES REVENUS AUTONOMES		0

	TOTAL DES REVENUS		65000

INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE - 2019
NOM DE L'ORGANISME :
NOM DU PROJET :

	DÉPENSES		**Budget du projet faisant l'objet de la demande**
RÉALISATION ET PRODUCTION			
	Salaires et avantages sociaux		$
	Cachets		$
	Droits d'auteur, droits de suite		$
	Location d'équipements (salle, équipement et services)		$
	Frais déplacements / représentation		$
	Transport (précisez)		$
	Équipements numériques (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES DÉPENSES RÉALISATION ET PRODUCTION		0
DÉVELOPPEMENT DE PROJET			
	Recherche et conception		40000
	Déverloppement stratégique (recherche de partenariats)		$
	Direction artistique		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DÉVELOPPEMENT DE PROJET		40000
COMMUNICATIONS			
	Promotion (réseaux sociaux, relations d epresse, outils, etc.)		8000
	Frais de représentation (cachet porte-parole)		2000
	Production d'outils		
	Frais de traduction et de rédaction		2000
	Frais de documentaion (photos, vidéos, etc.)		
	Production d'une vidéo promotionnelle (crowd funding)		$3 000
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL PROMOTION ET PUBLICITÉ		15000
ADMINISTRATION			
	Salaires et avantages sociaux (coordination)		
	Frais administratifs généraux		9000
	Autre (précisez)		1000
	Autre (précisez)		$

	TOTAL ADMINISTRATION		10000
	TOTAL DES DÉPENSES		**65000**
	ÉCART DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		**0**

INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE - 2019			
NOM DE L'ORGANISME : Le Grand Costumier			
NOM DU PROJET : Pôle spécialisé en costumes numériques			
	REVENUS	**Confirmé (X)**	**Budget prévisionnel du projet faisant l'objet de la demande**
SUBVENTIONS			
	Fédéral		
	Conseil des arts du Canada		$
	Patrimoine canadien		$
	Développement économique Canada		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Provincial		
	Conseil des arts et des lettres du Québec		$
	SODEC		$
	Ministère Culture, Communications et Condition féminine		$
	Ministère Affaires municipales et occupation du territoire / Secrétariat à la Région métropolitaine		20 000 $
	Ministère de l'économie et de l'innovation		$
	Ministère du Tourisme		$
	Ministère de l'économie et de l'innovation - Programme Innovation		50 000 $
	Autre (précisez)		$
	Municipal		
	Conseil des arts de Montréal		$
	Service de la culture		50 000 $
	Service du développement économique		$
	Arrondissement(s)		$
	Tourisme Montréal		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES SUBVENTIONS		120 000 $
REVENUS AUTONOMES			
	Contribution de l'organisme au projet		30 000 $
	Billeterie et entrées		$
	Commandites en argent		$
	Commandites en biens et services		$
	Dons		$
	Campagne de sociofinancmenet		$
	Contribution des partenaires (détaillez)		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES REVENUS AUTONOMES		30 000 $
	TOTAL DES REVENUS		**150 000 $**

INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CREATIVITE NUMERIQUE - 2019

NOM DE L'ORGANISME : Le Grand Costumier

NOM DU PROJET : Pôle spécialisé en costumes numériques

	DÉPENSES		Budget du projet faisant l'objet de la demande
RÉALISATION ET PRODUCTION			
	Salaires et avantages sociaux		0 $
	Cachets (inclut expertise prototypage et étude de marchés)		110 000 $
	Droits d'auteur, droits de suite		$
	Location d'équipements (salle, équipement et services)		$
	Frais déplacements / représentation		1 500 $
	Transport (précisez)		$
	Équipements numériques (précisez) : achat de serveurs		3 500 $
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES DÉPENSES RÉALISATION ET PRODUCTION		**115 000 $**
DÉVELOPPEMENT DE PROJET			
	Recherche et conception		7 500 $
	Développement stratégique (recherche de partenariats)		**$**
	Direction artistique		**$**
	Autre (précisez)		**$**
	Autre (précisez)		**$**
	Autre (précisez)		**$**
	TOTAL DÉVELOPPEMENT DE PROJET		**7 500 $**
COMMUNICATIONS			
	Promotion (réseaux sociaux, relations d epresse, outils, etc.)		$
	Frais de représentation		$
	Production d'outils		$
	Frais de traduction et de rédaction		$
	Frais de documentaion (photos, vidéos, etc.)		5 000 $
	Autre (précisez)		$
	TOTAL PROMOTION ET PUBLICITÉ		5 000 $
ADMINISTRATION			
	Salaires et avantages sociaux (coordination)		14 000 $
	Frais administratifs généraux		8 500 $
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL ADMINISTRATION		22 500 $
	TOTAL DES DÉPENSES		**150 000 $**
	ÉCART DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		**0 $**

INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE - 2019			
NOM DE L'ORGANISME : Société du Château Dufresne			
NOM DU PROJET : Transformer l'expériene de visite au Château Dufresne grâce à la réalité			
	REVENUS	**Confirmé (X)**	**Budget prévisionnel du projet faisant l'objet de la demande**
SUBVENTIONS			
	Fédéral		
	Conseil des arts du Canada		$
	Patrimoine canadien		$
	Développement économique Canada		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Provincial		
	Conseil des arts et des lettres du Québec		$
	SODEC		$
	Ministère Culture, Communications et Condition féminine		$
	Ministère Affaires municipales et occupation du territoire / Secrétariat à la Région métropolitaine		$
	Ministère de l'économie et de l'innovation		$
	Ministère du Tourisme		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Municipal		
	Conseil des arts de Montréal		$
	Service de la culture		$
	Service du développement économique		$
	Arrondissement(s)		$
	Tourisme Montréal		$
	Programme art-industrie-savoir		46 750
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES SUBVENTIONS		0
REVENUS AUTONOMES			
	Contribution de l'organisme au projet		$
	Billeterie et entrées		$
	Commandites en argent		$
	Commandites en biens et services		$
	Dons		$
	Campagne de sociofinancmenet		$
	Contribution des partenaires (détaillez)		8 250
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES REVENUS AUTONOMES		0
	TOTAL DES REVENUS		55 000

INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE - 2019

NOM DE L'ORGANISME : Société du Château Dufresne

NOM DU PROJET : Transformer l'expériene de visite au Château Dufresne grâce à la réalité augmentée

	DÉPENSES		Budget du projet faisant l'objet de la demande
RÉALISATION ET PRODUCTION			
	Salaires et avantages sociaux		$
	Cachets		16500
	Droits d'auteur, droits de suite		$
	Location d'équipements (salle, équipement et services)		2000
	Frais déplacements / représentation		500
	Transport (précisez)		$
	Équipements numériques (précisez) Buying 3D Unity Asset		100
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES DÉPENSES RÉALISATION ET PRODUCTION		**19100**
DÉVELOPPEMENT DE PROJET			
	Recherche et conception		**16000**
	Déverloppement stratégique (recherche de partenariats)		**2000**
	Direction artistique		**3000**
	Autre (précisez) Sound Effecs		**2 000**
	Autre (précisez) Numérisation artefacts/archives		**3000**
	Autre (précisez) Focus groups tests		**1000**
	TOTAL DÉVELOPPEMENT DE PROJET		**27000**
COMMUNICATIONS			
	Promotion (réseaux sociaux, relations d epresse, outils, etc.)		200
	Frais de représentation		$
	Production d'outils		200
	Frais de traduction et de rédaction		$
	Frais de documentaion (photos, vidéos, etc.)		200
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL PROMOTION ET PUBLICITÉ		600
ADMINISTRATION			
	Salaires et avantages sociaux (coordination)		7 000
	Frais administratifs généraux		1 300
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL ADMINISTRATION		8300
	TOTAL DES DÉPENSES		**55000**

	ÉCART DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		**0**

INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE - 2019			
NOM DE L'ORGANISME : Festival du nouveau cinéma de Montréal			
NOM DU PROJET : Québec/Canada XR			
	REVENUS	**Confirmé (X)**	**Budget prévisionnel du projet faisant l'objet de la demande**
SUBVENTIONS			
	Fédéral		
	Conseil des arts du Canada		
	Patrimoine canadien		$
	Développement économique Canada		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Provincial		
	Conseil des arts et des lettres du Québec		$
	SODEC		
	Ministère Culture, Communications et Condition féminine		
	Ministère Affaires municipales et occupation du territoire / Secrétariat à la Région métropolitaine		$
	Ministère de l'économie et de l'innovation		$
	Ministère du Tourisme		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Municipal		
	Conseil des arts de Montréal		$
	Service de la culture		50 000.00 $
	Service du développement économique		$
	Arrondissement(s)		$
	Tourisme Montréal		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES SUBVENTIONS		50 000.00 $
REVENUS AUTONOMES			
	Contribution de l'organisme au projet		5 000.00 $
	Billeterie et entrées		$
	Commandites en argent		$
	Commandites en biens et services		
	Dons		$
	Campagne de sociofinancmenet		$
	Contribution des partenaires (détaillez)		20 000.00 $
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES REVENUS AUTONOMES		25 000.00 $
	TOTAL DES REVENUS		75 000.00 $

INITIATIVES COLLABORATIVES ART-INDUSTRIE-SAVOIR EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE - 2019

NOM DE L'ORGANISME : Festival du nouveau cinéma de Montréal

NOM DU PROJET : Québec/Canada XR

	DÉPENSES		Budget du projet faisant l'objet de la demande
RÉALISATION ET PRODUCTION			
	Salaires et avantages sociaux		5 000.00 $
	Cachets		4 000.00 $
	Droits d'auteur, droits de suite		$
	Location d'équipements (salle, équipement et services)		4 000.00 $
	Frais déplacements / représentation		2 000.00 $
	Transport :		8 000.00 $
	Équipements numériques (précisez)		$
	Autre : hébergement intervenants		4 000.00 $
	Autre (précisez)		$
	TOTAL DES DÉPENSES RÉALISATION ET PRODUCTION		**27 000.00 $**
DÉVELOPPEMENT DE PROJET			
	Recherche et conception		5 000.00 $
	Développement stratégique (recherche de partenariats)		$
	Direction artistique		
	Autre : Étude sur le licencing		5 000.00 $
	Autre : production d'outils / prototype micro-paiement		10 000.00 $
	Autre : consultants production d'outils / prototype micro-paiement		2 000.00 $
	TOTAL DÉVELOPPEMENT DE PROJET		**22 000.00 $**
COMMUNICATIONS			
	Promotion (réseaux sociaux, relations d epresse, outils, etc.)		10 000.00 $
	Frais de représentation		$
	Production d'outils		5 000.00 $
	Frais de traduction et de rédaction		2 000.00 $
	Frais de documentaion (photos, vidéos, etc.)		1 000.00 $
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	Autre (précisez)		$
	TOTAL PROMOTION ET PUBLICITÉ		**18 000.00 $**
ADMINISTRATION			
	Salaires et avantages sociaux (coordination)		5 000.00 $
	Frais administratifs généraux		3 000.00 $
	Autre (précisez)		
	Autre (précisez)		$
	TOTAL ADMINISTRATION		**8 000.00 $**
	TOTAL DES DÉPENSES		**75 000.00 $**
	ÉCART DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		**- $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196307005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 356 750 $ à 8 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du programme Initiatives collaboratives art-industrie-savoir en créativité numérique 2019-2020 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1196307005 CULTURE _ V2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-20

Cédric AGO
Conseiller budgetaire
Tél : 514-872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.024

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1194300001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:
1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020, 2021) à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-13 15:08

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194300001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (OCTGM), connu sous le nom Tourisme Montréal, est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de fédérer l'effort de promotion et d'accueil pour le positionnement de la destination «Montréal» auprès des marchés de voyages d'affaires et d'agrément et de créer des occasions d'affaires pour ses membres et ses partenaires. Il lui incombe de générer des retombées économiques pour la région et d'orienter le développement du produit touristique montréalais en fonction de l'évolution des marchés. Ainsi, l'OCTGM met sur pied des activités, au Canada comme à l'international, afin d'attirer des congrès et des réunions d'affaires à Montréal. L'organisme offre également un soutien logistique aux organisateurs de congrès ainsi qu'aux journalistes de la presse étrangère spécialisée. Il conçoit et élabore des outils destinés à convaincre les voyageurs d'agrément de séjourner à Montréal.
La Ville appuie financièrement l'OCTGM depuis plusieurs années. Un tableau récapitulatif des contributions depuis 2011 est joint au présent dossier. La dernière entente de contribution entre la Ville et l'Organisme a pris fin le 31 décembre 2018. La Ville contribue également, depuis 2008, au financement de la mise en œuvre de la stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre des ententes avec le Ministère de la Culture et des Communications sur le développement culturel de Montréal.

Ce sommaire vient répondre à la demande de soutien financier déposée (voir pièces jointes) par l'OCTGM pour soutenir l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal.

Il propose l'attribution d'une contribution financière non récurrente de 2 790 000 $, soit 930 000 $ pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0688 - 20 décembre 2018 - Accorder un soutien financier de 930 000 $, pour l'année 2018, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal.
CG18 0430 - 23 août 2018 - Approuver l'entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG17 0474 - 28 septembre 2017 - Accorder un soutien financier de 1 070 000 $, pour l'année 2017, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel.

CG16 0717 - 22 décembre 2016 - Accorder un soutien financier de 140 000 $ à l'OCTGM, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017.

CE16 1167 – 6 juillet 2016 – Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG15 0550 – 24 septembre 2015 – Accorder un soutien financier annuel de 140 000 $ à l'OCTGM, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2015-2016.

CG15 0396 – 18 juin 2015 – Accorder un soutien financier de 2 000 000 $, pour les années 2015 et 2016, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste.

CG14 0365 – 21 août 2014 - Accorder un soutien financier de 240 000 $ à l'OCTGM pour une période de deux ans (2014-2015) afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal- MCC-Ville de Montréal 2012-2015.

CG 14-0204 – 1er mai 2014 – Accorder un soutien financier de 420 000 $ à l'OCTGM, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal-MCC-Ville de Montréal 2012-2015.

CG12 0471- 16 janvier 2013 - Approuver l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le projet d'entente de contribution vient appuyer la mise en oeuvre du plan stratégique 2018-2022 *Voir grand pour Montréal* de l'OCTGM. Les objectifs de ce plan ont pour but de conserver les acquis de Montréal sur la scène mondiale, mais également de faire croître le nombre de touristes accueillis annuellement de plus de 2 000 000 d'ici 2022. Les orientations prévues dans ce plan sont :

1. d'optimiser la performance commerciale de Tourisme Montréal;
2. de faire rayonner l'authenticité, la vivacité et la créativité de Montréal;
3. de placer l'expérience visiteur au coeur des interventions de Tourisme Montréal;
4. de contribuer activement au développement de la destination urbaine.

La somme maximale octroyée de 2 790 000 $ pour l'entente 2019- 2021 doit soutenir les activités de publicité, marketing (ex.:campagnes du type *Montréal vous accueille)* et contribuer à la promotion de l'offre de produits touristiques excluant la promotion du tourisme culturel.

JUSTIFICATION

La métropole se démarque dans plusieurs marchés tels le tourisme d'affaires, le tourisme culturel et la gastronomie. Les perspectives de croissance sont en hausse du côté des croisières internationales et des événements sportifs.
Le tourisme est un secteur économique important pour la métropole et industrie créatrice d'emplois. Il génère des retombées importantes dans la région : 11 millions de touristes en 2018, soit 1,9% de plus qu'en 2017, 57 200 emplois et des dépenses touristiques totalisant 4,5 G$ pour l'agglomération de Montréal, soit une augmentation de 5,1% par rapport à 2017. Le nombre de passagers de croisière a augmenté, par rapport à 2017, de 11 % en 2018.

En poursuivant ce soutien financier, la Ville s'assure que les activités de promotion se poursuivent dans le but d'atteindre les objectifs du plan stratégique de l'OCTGM au bénéfice de l'agglomération de Montréal.

Finalement, les actions de l'OCTGM s'inscrivent dans deux des cinq orientations de la Stratégie de développement économique 2018-2022 *Accélérer Montréal* :

1. Propulser Montréal à l'international
2. Stimuler l'entrepreneuriat

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale maximale de 2 790 000 $. Le calendrier des versements est présenté ci-dessous.

Année	**2019**	**2020**	**2021**	**Soutien recommandé**
Contribution	930 000 $	930 000 $	930 000 $	2 790 000 $

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique.

Ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de la Ville à l'OCTGM permettra de poursuivre la mise en oeuvre des activités et initiatives liées à son plan stratégique 2018-2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention à intervenir entre la Ville et l'OCTGM comprend un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'Organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En continu: réalisation des activités planifiées conformément au plan stratégique 2018-2022 de l'OCTGM pour les années 2019, 2020, 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CORBEIL
Conseiller au développement économique

Tél : 514.868.7681
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-19

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directeur(trice) - investissement et developpement strategique

Tél : 514 872-1908
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2019-09-12

Le tableau suivant présente l'historique des contributions de l'agglomération de Montréal à l'OCTGM.

	Contribution Agglomération de Montréal	Budget annuel de Tourisme Montréal	Part de la contribution de la Ville dans le budget
2011	1,2 M$	31,5 M$	3.80%
2012	1,0 M$	31,5 M$	3.20%
2013	1,2 M$	32,6 M$	3.80%
2014	1,0 M$	32,9 M$	3.20%
2015	1,0 M$	35,2 M$	3.00%
2016	1,0 M$	37,7 M$	3.00%
2017	1,07 M$	49,1 M$	2.20%
2018	930 000 $	54,5 M$	1.70%

Montréal, le 14 juin 2019

Madame Véronique Doucet
Directrice - Service du développement économique
Ville de Montréal
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Bureau 28-342
Montréal (Québec) H3B 5M2

Objet : Demande de soutien financier

Madame la directrice,

La présente est pour solliciter le renouvellement du soutien financier de la Ville de Montréal à Tourisme Montréal.

Depuis maintenant 100 ans, Tourisme Montréal agit en effet en collaboration avec les principaux acteurs de notre industrie pour assurer la croissance du tourisme et jouer son rôle de leader économique. La Ville de Montréal est un partenaire de la première heure et nous souhaitons poursuivre cette collaboration. C'est pourquoi nous souhaitons renouveler ce partenariat dans le cadre d'une entente triennale pour les années 2019, 2020 et 2021. Notre demande à la Ville de Montréal s'élève à 930 000 $ par année pour les 3 prochaines années. Il est entendu que la présente convention ne comprend pas la promotion du tourisme culturel et la somme de 140 000 $ qui y est associée, qui fera partie d'une entente distincte.

Cette participation permettra à notre organisation de remplir parfaitement son mandat de concerter les actions de nos 900 membres, de promouvoir la destination Montréal, de l'accueil de nos visiteurs et de voir au développement harmonieux du tourisme dans notre ville. De plus, cette collaboration assurera le soutien de l'offre de produits touristiques; elle viendra compléter les actions déjà importantes de Tourisme Montréal en cette matière.

Ainsi, nous proposons qu'au cours des trois années de cette entente, des montants de 250 000 $ en 2019, 250 000 $ en 2020 et 400 000 $ en 2021 soient dédiés principalement pour assurer la promotion et le marketing d'événements montréalais à rayonnement international.

Nous croyons sincèrement que l'entente que nous proposons renforcera les actions de l'industrie touristique, participera à la croissance de notre économie et démontrera la pertinence de cette collaboration fructueuse.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie de recevoir, Madame la directrice, mes meilleures salutations.

Le président-directeur général,

Yves Lalumière

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, ayant son siège au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec H3B 1X9, agissant et représentée aux présentes par monsieur Yves Lalumière, président-directeur général, et par Monsieur Pierre Bellerose, vice-président, relations publiques, accueil, recherche et développement du produit, dûment autorisés tels qu'ils le déclarent;

No d'inscription T.P.S. : 122310428
No d'inscription T.V.Q. : 1006114918

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme œuvre à développer et faire rayonner Montréal comme destination qui se distingue par les expériences uniques et authentiques qu'elle offre à ses visiteurs, afin de maximiser les retombées économiques;

ATTENDU QUE sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : la description du Projet;

2.2 « Annexe 2 » : la reddition de compte;

2.3 « Annexe 3 » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.4 « Annexe 4 » : le Plan stratégique 2018-2022 *Voir grand pour Montréal*;

2.5 « Projet » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.6 « Rapport annuel » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.7 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.8 « Responsable » : Directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé;

2.9 « Unité administrative » : Service du développement économique de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet.

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 1er février de l'année suivante et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1er janvier au 31 décembre d'une année, pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE dollars (2 790 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année **2019** :

5.2.1.1 une somme maximale de NEUF CENT TRENTE MILLE dollars (930 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

5.2.2 Pour l'année **2020** :

5.2.2.1 une somme maximale de NEUF CENT TRENTE MILLE dollars (930 000 $) dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la remise d'une reddition de compte annuel 2019 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année **2021** :

5.2.3.1 une somme maximale de SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE dollars (780 000 $) dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la remise d'une reddition de compte annuel 2020 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 $) dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la remise d'une reddition de compte annuel 2021 à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021,

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de CINQ MILLIONS de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat

de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

10.4

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec, H3B 1X9, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2019

L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.

Par : _____
Yves Lalumière, président-directeur général

Par : _____
Manuela Goya, vice-présidente,
Vice-présidente, développement de la destination et affaires publiques

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 2019 (Résolution CG_____)

ANNEXE 1

PROJET

Renouvellement du soutien financier de la Ville de Montréal à Tourisme Montréal.

Depuis maintenant 100 ans, Tourisme Montréal agit en collaboration avec les principaux acteurs de l'industrie pour assurer la croissance du tourisme et jouer son rôle de leader économique. Tourisme Montréal souhaite renouveler le partenariat avec la Ville de Montréal dans le cadre d'une entente triennale pour les années 2019, 2020 et 2021. Une contribution financière de 930 000$ par année est sollicitée.

Cette entente permettra à Tourisme Montréal de remplir son mandat de concerter les actions de ses 900 membres, de promouvoir la destination Montréal, de l'accueil de nos visiteurs et de voir au développement harmonieux du tourisme dans la ville. De plus, cette collaboration assurera le soutien de l'offre de produits touristiques; elle viendra compléter les actions déjà importantes de Tourisme Montréal en cette matière. Un soutien financier pour la promotion du tourisme culturel ne fait pas partie de l'actuelle demande.

Toujours dans le cadre de son plan d'action 2018-2021 (voir annexe 4), Tourisme Montréal propose notamment qu'au cours de ces trois années, des montants de 250 000 $ en 2019, 250 000 $ en 2020 et 400 000 $ en 2021 soient dédiés principalement pour assurer la promotion et le marketing d'événements montréalais à rayonnement international.

Finalement, Tourisme Montréal maintiendra son service de cueillette de données quantitatives et qualitatives permettant l'évaluation de la performance du tourisme à Montréal et la compréhension des clientèles cibles. Elle mettra à la disposition de la Ville de Montréal les résultats de ces recherches.

ANNEXE 2

REDDITION DE COMPTE

Documents et délais de transmission

- Pour l'année **2019** :

- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er juillet 2020;

- Pour l'année **2020** :

- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er juillet 2021;

- Pour l'année **2021** :

- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er juillet 2022;

■ Indicateurs

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Liste des indicateurs :

- nombre de touristes ayant visité Montréal;
- nombre de congressistes;
- durée des séjours;
- total des dépenses des touristes;
- nombre de demandes traitées aux comptoirs d'accueil touristique;
- taux d'occupation des hôtels de l'île de Montréal;
- nombre de nuitées inscrit par l'équipe des ventes et du marché affaires de Tourisme Montréal;
- nombre de missions à l'étranger (événements, salons, etc.);
- couverture médiatique (articles, commentaires, mentions) : presse – médias électroniques – médias sociaux;
- nombre d'événements à rayonnement international ayant bénéficié d'un soutien pour la promotion et le marketing;
- nombre de recherches et études produites.

ANNEXE 3

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

- Apposer les logos de la Ville, sur les principaux outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal;

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairesse.montreal.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11).

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville;

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, le site https://mairesse.montreal.ca.

ANNEXE 4

PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022 «VOIR GRAND POUR MONTRÉAL»

Voir grand pour Montréal

Objectifs et orientations stratégiques

Plan 2018-2022

TOURISME / MONTRÉAL

TOURISME / MONTRÉAL

Contexte

Ayant connu une **croissance soutenue des visites de touristes, culminant en un record de fréquentation en 2017 avec 11,1 millions de visiteurs**, année du 375e anniversaire de Montréal, la métropole peut aujourd'hui se targuer de faire partie des principales destinations touristiques d'agrément et d'affaires de son groupe (villes de taille moyenne), notamment grâce aux actions de Tourisme Montréal.

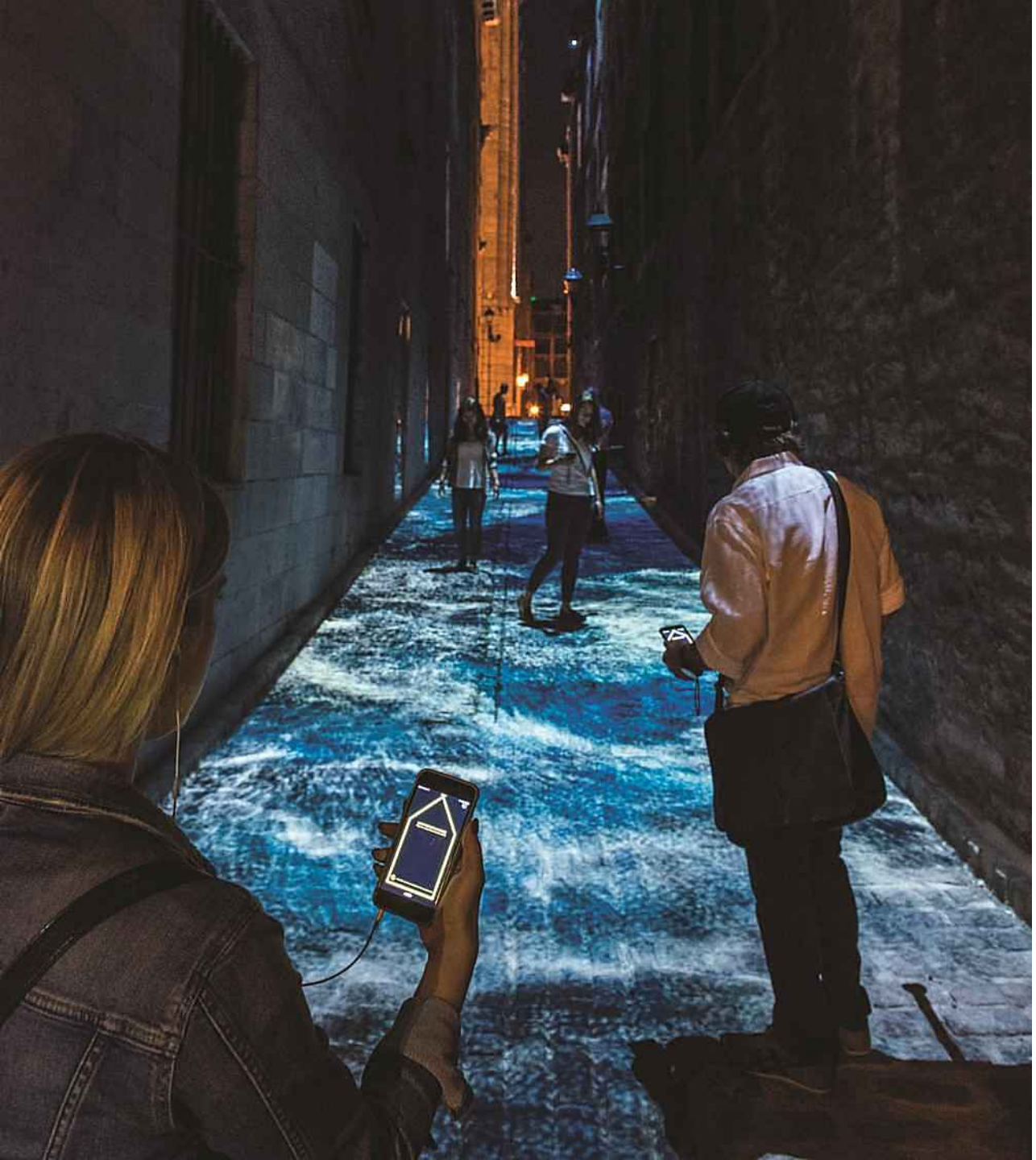

Contexte

Les observateurs reconnaissent la **performance exceptionnelle de la destination Montréal et de Tourisme Montréal**. Tourisme Montréal a atteint la majorité des objectifs que l'organisation s'était fixée en 2013, non seulement en termes quantitatifs, mais également en termes qualitatifs. Par ailleurs, le tourisme est aujourd'hui reconnu par l'ensemble des intervenants comme un moteur de développement socio-économique dont les retombées sont significatives et la voix de Tourisme Montréal est plus que jamais présente et pertinente dans les grands enjeux et projets de la métropole.

TOURISME / MONTRÉAL

Contexte

On s’interroge toutefois sur **les opportunités et les défis** à venir. Le **marché mondial du tourisme étant en forte croissance à l’échelle internationale**, il est primordial que la « destination Montréal » se positionne façon encore plus avantageuse sur le marché et qu’elle mette en valeur ses principaux attributs distinctifs qui en font une destination reconnue pour son authenticité, sa vivacité et la qualité de son accueil.

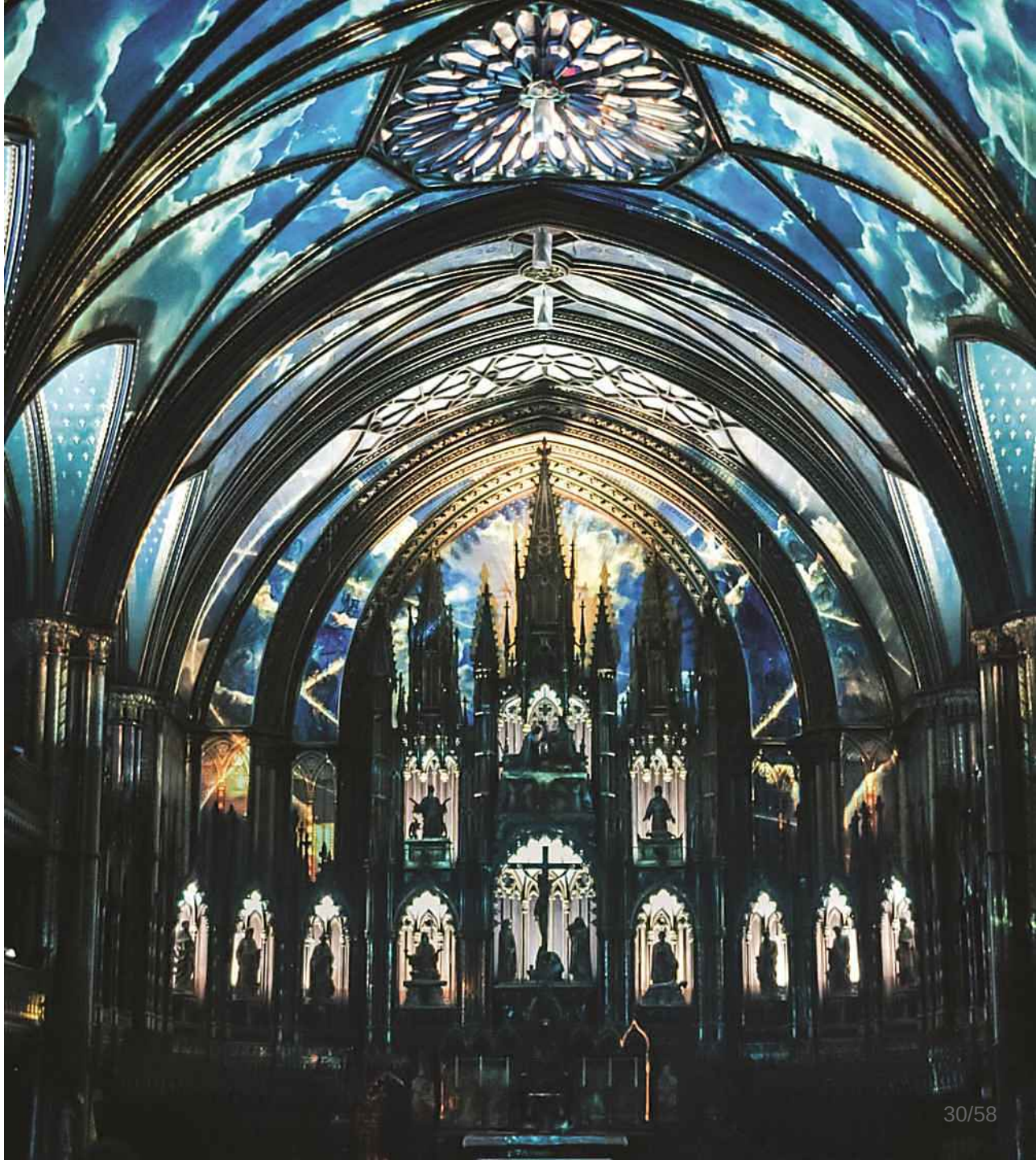

Contexte

Par ailleurs, ici comme ailleurs, les offices de tourisme ne peuvent se contenter de viser à accroître le nombre de visiteurs et de nuitées sans s'interroger sur le positionnement et le développement de la destination, la fréquentation et le profil de clientèles, l'impact des nouvelles technologies, et ce afin **d'assurer un développement touristique et économique compatible avec les atouts de la destination ainsi que sur le plan de l'apport à la qualité de vie des citoyens.**

C'est dans ce contexte en mouvance constante que Tourisme Montréal a produit la mise à jour de son plan stratégique pour l'horizon 2018 à 2022. Le présent document détaille la vision, la mission, les cibles et les orientations stratégiques priorisées pour atteindre ces objectifs ambitieux.

Tendances et évolution du rôle des offices de tourisme

Un marché touristique en pleine mouvance qui influence significativement le rôle des offices de tourisme

- Croissance soutenue du tourisme mondial
- Important générateur de retombées économiques

TENDANCES MACRO

TENDANCES DE L'INDUSTRIE

LES TENDANCES INTERNATIONALES

TENDANCES VOYAGEURS

- Perturbations sociales, climatiques et politiques
- Amélioration de l'accès aérien
- Technologies : mobilité, désintermédiation, *big data* et intelligence

- Recherche d'authenticité et de connexions humaines
- Personnalisation des expériences
- Voyageurs connectés

→

IMPACT SUR LES VILLES

- Accueil
- Planification urbaine
- Pratiques durables
- Réglementation

→

IMPACT SUR LES OFFICES DE TOURISME

- D'Offices de tourisme à Organisme de marketing, de gestion et de développement de la destination (OMGDD)

Un virage dans le rôle des offices de tourisme s'observe dans plusieurs destinations

UNE ÉVOLUTION VERS UN RÔLE PLUS PROACTIF, PLUS STRATÉGIQUE
DANS LA GESTION DE LA DESTINATION ET DE L'EXPÉRIENCE DES VISITEURS

Offices de tourisme

Organisme de promotion et de commercialisation de la destination

↓

OMGDD

Organisme de **M**arketing, de **G**estion et de **D**éveloppement de la **D**estination

RÔLES	MISSION	KPI ET GOUVERNANCE

CETTE TRANSFORMATION A UN IMPACT SUR LA MISSION,
LES RÔLES ET LA GOUVERNANCE DES OFFICES DE TOURISME

Une évolution déjà amorcée par Tourisme Montréal, qui se poursuivra au cours des prochaines années

PLUS
DE CONCERTATION

PLUS
DE COHÉRENCE

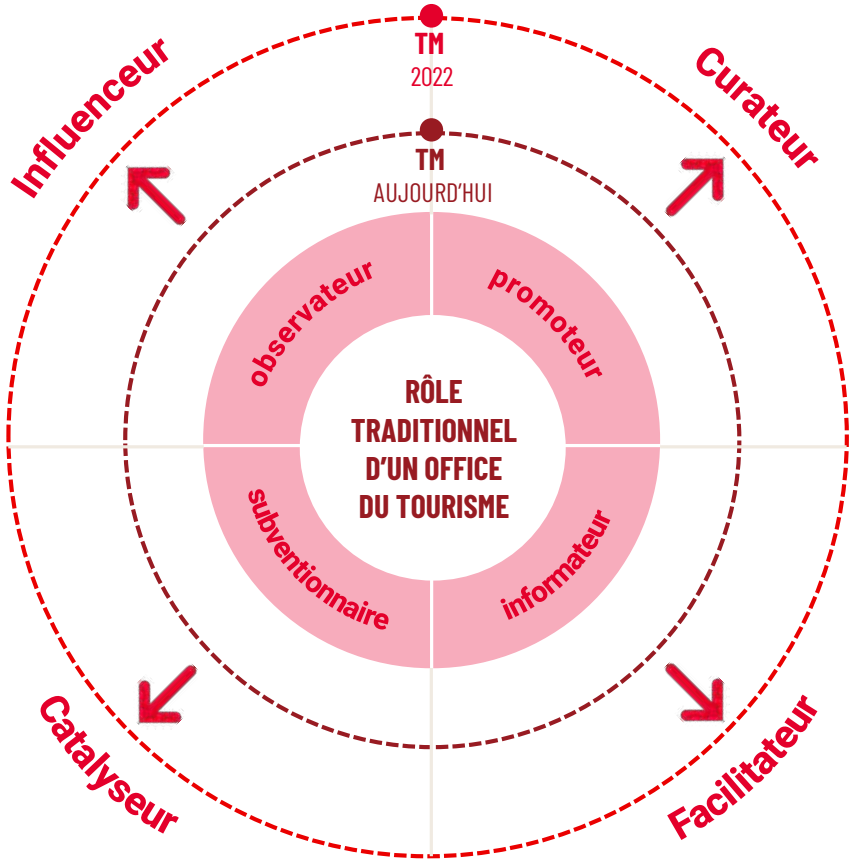

PLUS
D'EFFET DE LEVIER

PLUS
D'INTELLIGENCE

Vers un rôle plus affirmé dans la gestion et le développement de la destination

INFLUENCEUR

dans les grands dossiers transversaux touchant le développement économique, urbain et culturel de Montréal

- Concertation et mobilisation des parties prenantes
- Influence sur les dossiers urbains, économiques, etc.
- Présence active dans le milieu d'affaires, le milieu académique, etc.

CATALYSEUR

dans le développement du produit et de l'expérience comme initiateur, co-développeur et/ou investisseur

- Proactivité et focus sur les priorités
- Soutien et accompagnement des projets / initiatives
- Initiateur / Appel de projets
- Partenariats porteurs

CURATEUR

comme gardien de la marque, dans la stratégie de promotion, la diffusion de l'image, des messages et du contenu sur la destination

- Gardien de la marque / curateur des messages
- Création de contenus
- Stimulation du partage de contenus / forte présence sur les réseaux sociaux

FACILITATEUR

dans le développement d'outils, de plateformes, d'intelligence d'affaires permettant d'outiller les acteurs de l'écosystème touristique

- Intelligence d'affaires (virage numérique, collecte de données - *big data*, applications, etc.)
- Boîte à outils
- Formation
- Certification

Le modèle OMGDD : des avantages concrets pour Montréal

RÉSILIENCE	**Une plus grande résilience de la destination** Moins sensible aux fluctuations et à la conjoncture
ENGAGEMENT	**Plus d'engagement et de fidélisation des visiteurs** Des visiteurs qui reviennent, qui recommandent et qui agissent comme ambassadeurs de la destination
AUTHENTICITÉ	**Plus de mise en valeur de l'authenticité** Une destination qui se distingue par des attributs uniques et cohérents avec son identité
MOBILISATION	**Une plus grande adhésion et mobilisation des parties prenantes** Collaboration des acteurs de l'écosystème et implication des citoyens
INNOVATION	**Une approche misant sur l'innovation** En stimulant les nouveaux modèles de développement, les partenariats porteurs, la co-création, etc.

Mission, vision et objectifs pour les cinq prochaines années

UNE MISSION QUI ÉVOLUE

Mission

Tourisme Montréal, fédérateur de l'écosystème touristique, œuvre à développer et faire rayonner Montréal comme destination qui se distingue par les expériences uniques et authentiques qu'elle offre à ses visiteurs, afin de maximiser les retombées économiques.

UNE VISION AMBITIEUSE POUR LA DESTINATION

Vision

Montréal se classe parmi les destinations urbaines les plus attractives en Amérique du Nord et est reconnue mondialement pour son ouverture, sa vivacité et sa créativité.

Objectifs de la destination

ATTRACTIVITÉ DE LA DESTINATION

RETOMBÉES DU TOURISME

Une destination désirable qui rayonne

- Notoriété
- Retombées de presse
- Gains de réputation
- Engagements sur les plateformes
- Intentions des voyageurs

Une promesse d'expérience tenue

- Satisfaction des visiteurs
- Recommandation / engagement
- Durée du séjour
- Intention de retour

Des impacts économiques maximisés

- Nombre de touristes / congressistes
- Nombre de nuitées
- Fréquentation des attraits et événements
- Dépenses touristiques totales

Retombées touristiques visées

+2M

DE TOURISTES EN 2022

6%

DE CROISSANCE ANNUELLE DES DÉPENSES TOTALES

32,5M

DE REVENUS SUPPLÉMENTAIRES SUR 5 ANS

+1,5M

DE NUITÉES ADDITIONNELLES CUMULATIVES D'ICI 2022

Des objectifs ambitieux : une croissance soutenue du nombre de touristes et de leurs dépenses

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TOURISTES À MONTRÉAL ET DES DÉPENSES TOTALES

2012 à 2022

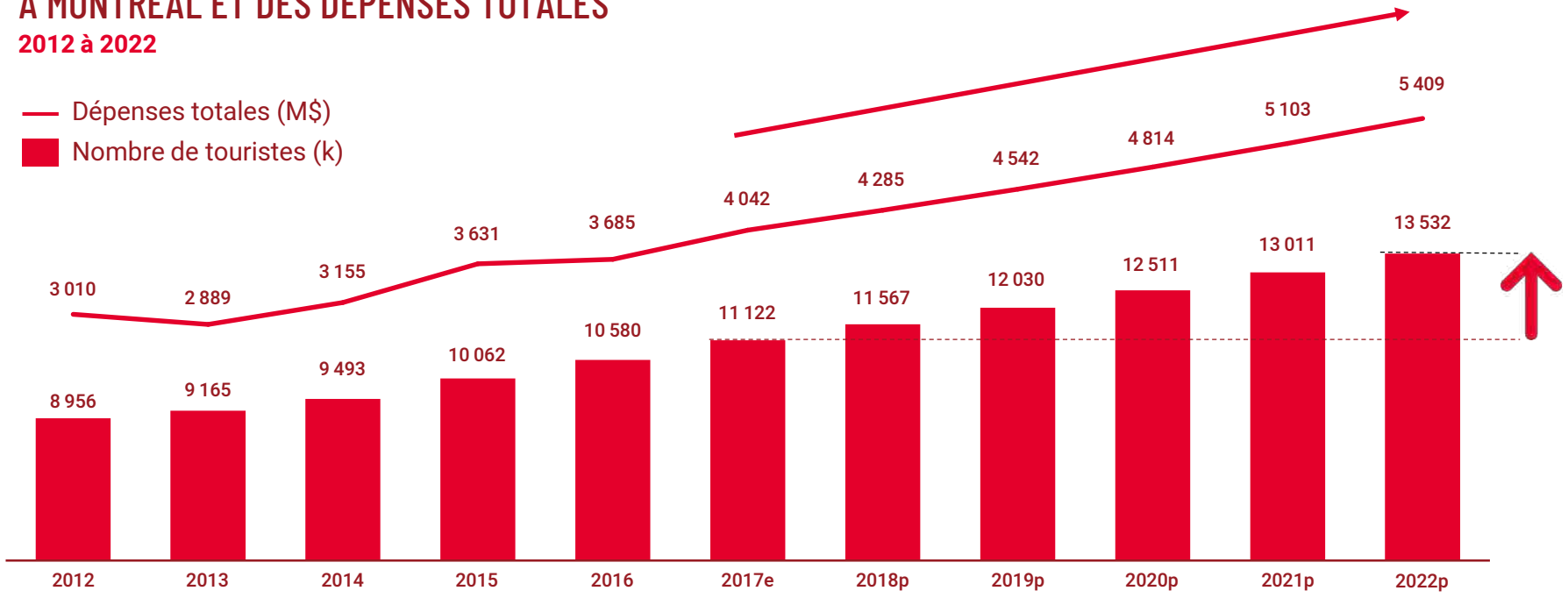

+ 6 %
croissance annuelle

+ 2 M
touristes

SOURCE : PRÉVISIONS/ESTIMATION CONFERENCE BOARD ET TOURISME MONTRÉAL

Des objectifs ambitieux : 1,5 M de nuitées cumulatives additionnelles d'ici 2022

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NUITÉES À MONTRÉAL

2012 à 2022

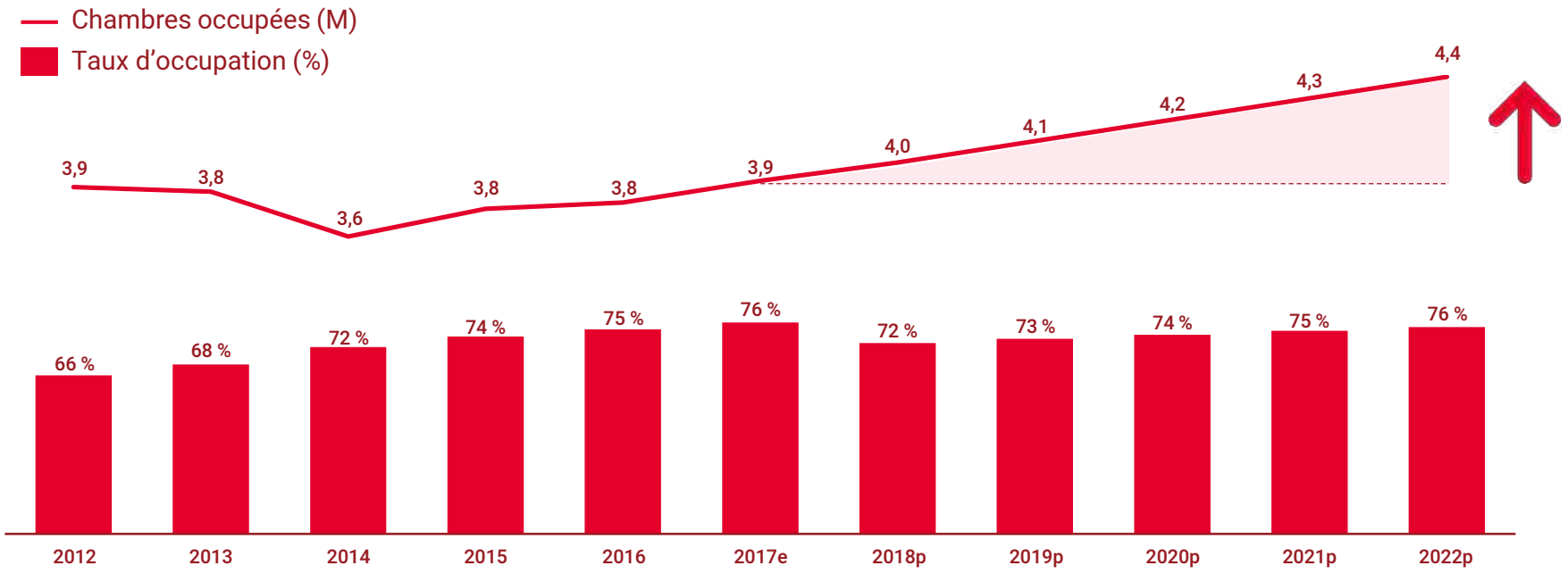

+ 1,5 M

nuitées additionnelles cumulatives sur 5 ans

SOURCE : PRÉVISIONS/ESTIMATION CONFERENCE BOARD ET TOURISME MONTRÉAL

Des objectifs ambitieux : 32,5 M$ de revenus supplémentaires d'ici 2022

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION HÔTELIÈRE ET DES AUTRES TYPES D'HÉBERGEMENT

2012 à 2022

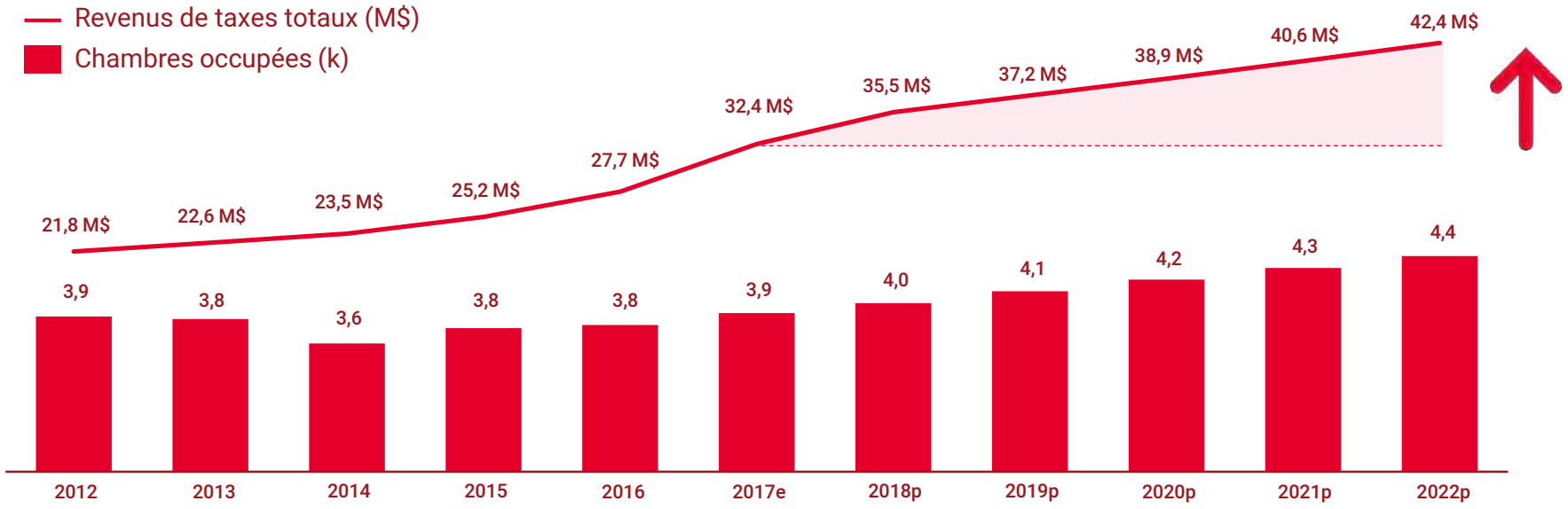

+ 32,5 M$

revenus d'hébergement (TSH) cumulatifs sur 5 ans

SOURCE : PRÉVISIONS/ESTIMATION CONFERENCE BOARD ET TOURISME MONTRÉAL

Les priorités et grandes orientations de Tourisme Montréal

Sur l'horizon du plan, les priorités et l'essentiel des efforts s'inscrivent dans la continuité

La priorité restera la performance commerciale, compte tenu des défis et des contraintes en place pour les prochaines années :

- nouvel inventaire hôtelier à absorber,
- pas d'agrandissement du Palais des congrès au cours des cinq prochaines années,

… et du contexte politique :

- importance de maintenir des liens étroits avec l'administration de la ville et le gouvernement du Québec;
- besoin de maintenir un alignement avec le plan directeur 2020 du MTO.

Pour tenir compte de ces nouveaux paramètres, Tourisme Montréal devra poursuivre :

- **l'évolution des façons de faire** sur le plan de l'agilité, de la transversalité, de la collaboration avec les partenaires externes, de la présence et des liens à l'international, etc.
- **son rôle de facilitateur,** soit l'intelligence d'affaires, outils, formation et certification aux membres et autres partenaires de l'écosystème touristique;
- **son rôle de curateur,** soit le développement de contenus, stratégie de promotion, de partage, etc.

Une évolution vers le modèle OMGDD qui s'échelonnera sur plusieurs années

En parallèle, l'évolution vers le modèle OMGDD se poursuit et s'intensifiera au fil du temps, au fur et à mesure que la légitimité de Tourisme Montréal dans ses nouveaux rôles sera reconnue et que l'organisation poursuivra son évolution, tout en respectant les paramètres établis dans l'entente avec le gouvernement du Québec.

En effet, cette transition a de multiples implications pour Tourisme Montréal :

- faire évoluer la gouvernance et l'organisation : représentativité du CA, plus de ressources d'expériences nouvelles compétences et gestion du changement;
- accroître l'influence de TM dans le développement socio-économique de Montréal en collaboration avec les autres grands acteurs de l'économie montréalaise (Ville, MI, CCMM, CDPQ, etc.);
- devenir plus proactif dans son rôle de catalyseur, notamment en identifiant en amont des initiatives porteuses à soutenir et à accompagner;
- cibler les priorités d'intervention compte tenu des contraintes de ressources afin de concentrer les efforts de l'organisation où elle a le plus d'impact;
- innover dans les modèles d'affaires : maximiser l'effet de levier, favoriser l'incubation de projets / entreprises innovants, susciter l'implication du secteur privé, etc.

Des orientations porteuses

QUATRE GRANDES ORIENTATIONS POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES

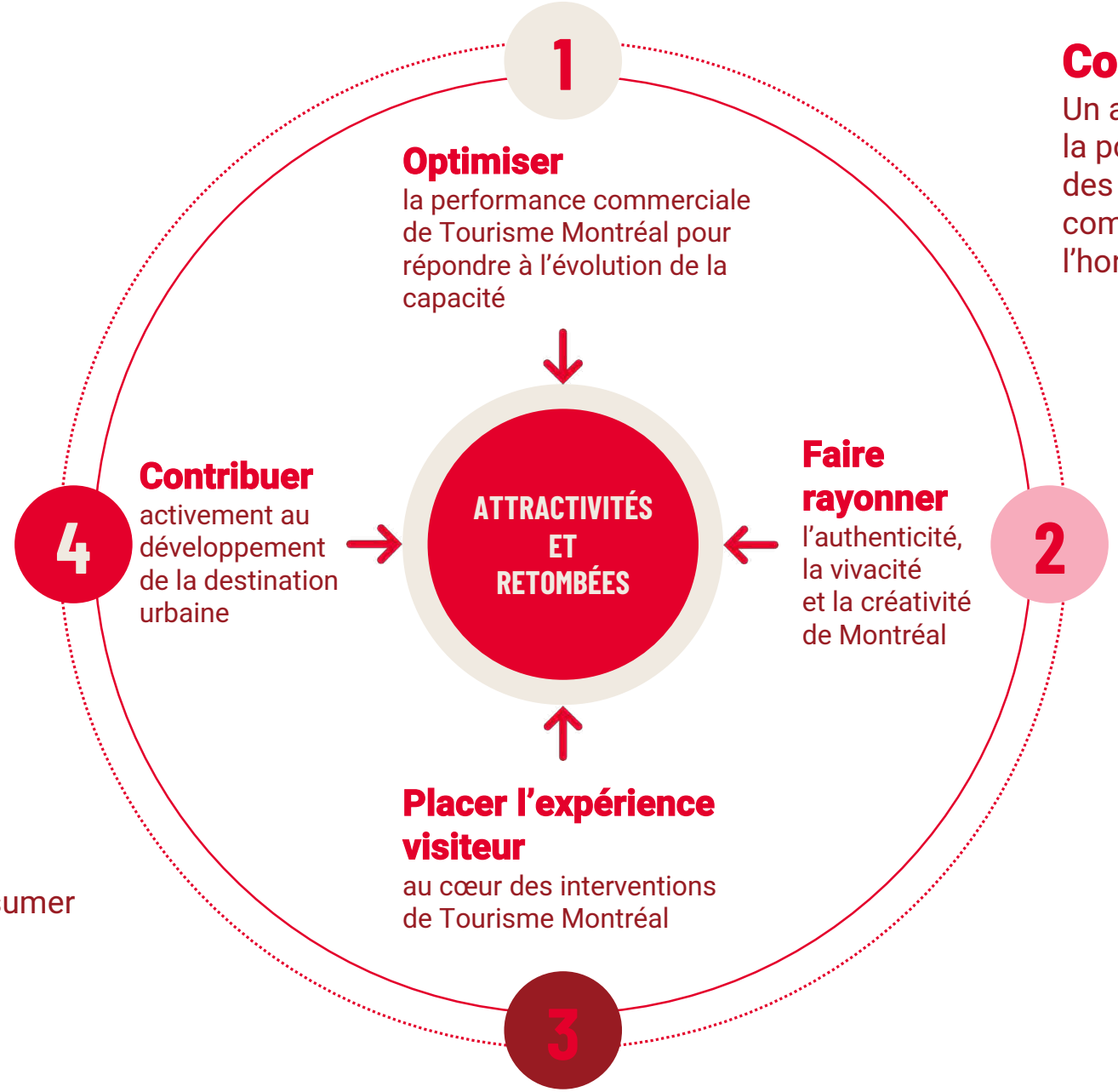

Continuité

Un accent sur la poursuite des activités commerciales sur l'horizon du plan

Évolution

Une évolution à accentuer afin d'être prêt à assumer pleinement les nouveaux rôles d'ici 5 ans

Continuité

1

Optimiser

la performance commerciale de Tourisme Montréal pour répondre à l'évolution de la capacité

- Développement de marché, commercialisation et promotion
- Développement de l'offre d'hébergement
- Bonification de l'expérience affaires
- Valorisation des grands pôles de l'économie

2

Faire rayonner

l'authenticité, la vivacité et la créativité de Montréal

- Cristallisation du positionnement, de l'identité et de la personnalité de la marque
- Optimisation des outils et plateformes numériques
- Visibilité accrue sur les marchés prioritaires et à l'international
- Stratégie d'influenceurs / effet multiplicateur

Évolution

3

Placer l'expérience visiteur

au cœur des interventions de Tourisme Montréal

- Amplification des efforts d'accueil
- Personnalisation de l'expérience
- Plus grande implication des citoyens
- Professionnalisation de l'écosystème

4

Contribuer

activement au développement de la destination urbaine

- Soutien au développement d'attraits et équipements
- Stimulation de projets innovants
- Répartition stratégique des touristes (quartiers/saisons)
- Légitimité de TM dans l'influence des grands dossiers (accès aérien, infrastructures, etc.)

1 Optimiser

LA PERFORMANCE COMMERCIALE DE TOURISME MONTRÉAL POUR RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ

Développement de marché, commercialisation et promotion	• Maximiser l'intelligence d'affaires pour approfondir la connaissance des marchés agrément et affaires • Développer une approche commerciale personnalisée en fonctions des profils des marchés géographiques ou types de marché (associatifs, corporatifs et « incentive ») • Stimuler les revenus en déployant des actions tactiques sur les marchés de proximité • Positionner la « destination d'affaires » auprès des planificateurs et contribuer à la marque affaires Canada
Développement de l'offre d'hébergement	• Favoriser la mixité dans les types d'hébergement • Influencer l'offre d'hébergement en fonction des besoins des clientèles
Bonification de l'expérience affaires	• Faire cheminer le dossier du Palais des Congrès • Favoriser l'ajout d'espace réunion / réception • Bonifier les services et développer des outils numériques • Faciliter le développement d'une offre congrès / réunion innovante et créative
Valorisation des grands pôles de l'économie	• Poursuivre et consolider l'approche sectorielle • Démarcher et prioriser les événements d'affaires récurrents • Fixer des objectifs communs entre TM et MI et raffermir les liens • Stimuler le rôle d'ambassadeur de la destination

2 Faire rayonner

L'AUTHENTICITÉ, LA VIVACITÉ ET LA CRÉATIVITÉ DE MONTRÉAL

Cristallisation du positionnement, de l'identité et de la personnalité de la marque	• Préciser et partager le positionnement, la personnalité de la marque et les messages auprès des membres et partenaires clés, dont MI, la CCMM et la Ville de Montréal, pour qu'ils contribuent ainsi de manière cohérente au rayonnement de la vivacité • Créer et générer des contenus en cohérence avec l'identité de Montréal qui séduit par son côté créatif, son audace, sa culture en constante ébullition et les Montréalais qui l'habitent • Stimuler l'appropriation et l'amplification des contenus par nos partenaires • Favoriser la mise en valeur des créneaux porteurs, des produits et des créateurs locaux
Optimisation des outils et plateformes numériques	• Consolider le développement de la base de données touristiques en ralliant les intervenants à ce projet fédérateur • Développer et activer l'intelligence d'affaires pour maximiser la pertinence des actions • Privilégier les plateformes qui favorisent l'interaction et l'engagement avec les voyageurs
Visibilité accrue sur les marchés prioritaires et à l'international	• Développer des stratégies intégrées en fonction du profil des visiteurs de chaque marché • Amplifier la présence de Montréal sur les plateformes et réseaux internationaux • Consolider nos liens stratégiques avec l'AITQ, le MTO et DC, ainsi qu'avec nos partenaires pour la commercialisation et la promotion de la destination
Stratégie d'influenceurs / effet multiplicateur	• Consolider notre collaboration avec les influenceurs clés sur chacun de nos marchés • Déployer une stratégie de contenu amplifié par les agents multiplicateurs • Intensifier l'engagement des citoyens comme ambassadeurs et diffuseurs de contenu

3 Placer l'expérience visiteur

AU CŒUR DES INTERVENTIONS DE TOURISME MONTRÉAL

Amplification des efforts d'accueil	• Repenser les points d'accueil et d'accès à l'information touristique • Initier et/ou soutenir quelques initiatives majeures d'accueil (ex. : Bonjour) • Préciser la promesse de service et rehausser les standards de qualité
Personnalisation de l'expérience	• Enrichir l'expérience visiteur avec du contenu personnalisé et contextualisé • Créer et/ou soutenir des initiatives de découverte des expériences montréalaises • Assurer le déploiement de l'application de TM • Favoriser l'accès à l'information et la facilité transactionnelle
Plus grande implication des citoyens	• Impliquer les citoyens dans la création d'expériences • Mobiliser les montréalais pour stimuler des interactions / échanges avec les visiteurs • Assurer une communication continue avec les citoyens
Professionnalisation de l'écosystème	• Rehausser l'intelligence d'affaires des membres et partenaires • Développer un mécanisme de certification, des outils de formation • Appuyer les initiatives portant sur la main-d'œuvre et la relève de l'industrie

4 Contribuer

ACTIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA DESTINATION URBAINE

Soutien au développement d'attraits / équipements	• Évaluer les besoins et prioriser les efforts • Appuyer le développement et la promotion des équipements et attraits • Accentuer le démarchage international • Participer au développement de nouveaux créneaux porteurs (ex. : mise en lumière, art public, etc.)
Stimulation de projets innovants	• Revoir la politique de financement et d'accompagnement • Stimuler le financement privé • Initier des appels de projets • Poursuivre le soutien des incubateurs en tourisme
Répartition stratégique des touristes (quartiers/saisons)	• Élaborer une stratégie transversale « Hiver » qui implique tous les acteurs • Stimuler le développement de quartiers à fort potentiel touristique et favoriser la mobilité • Mettre en valeur l'offre des régions limitrophes
Légitimité de TM dans l'influence des grands dossiers (accès aérien, infrastructures…)	• Continuer d'influencer l'évolution de l'accès aérien • Prioriser et documenter la position de TM sur quelques grands dossiers (infrastructure, transport, signalisation, location de court terme) • Initier des réflexions avec les parties prenantes sur les grands dossiers (chantiers, comités)

+ 32,5 M$ de revenus cumulatifs à réinvestir sur 5 ans

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS POTENTIELS ANNUELS

- 1. Commercialisation et ventes
- 2. Rayonnement
- 3. Expérience visiteur
- 4. Développement de la destination

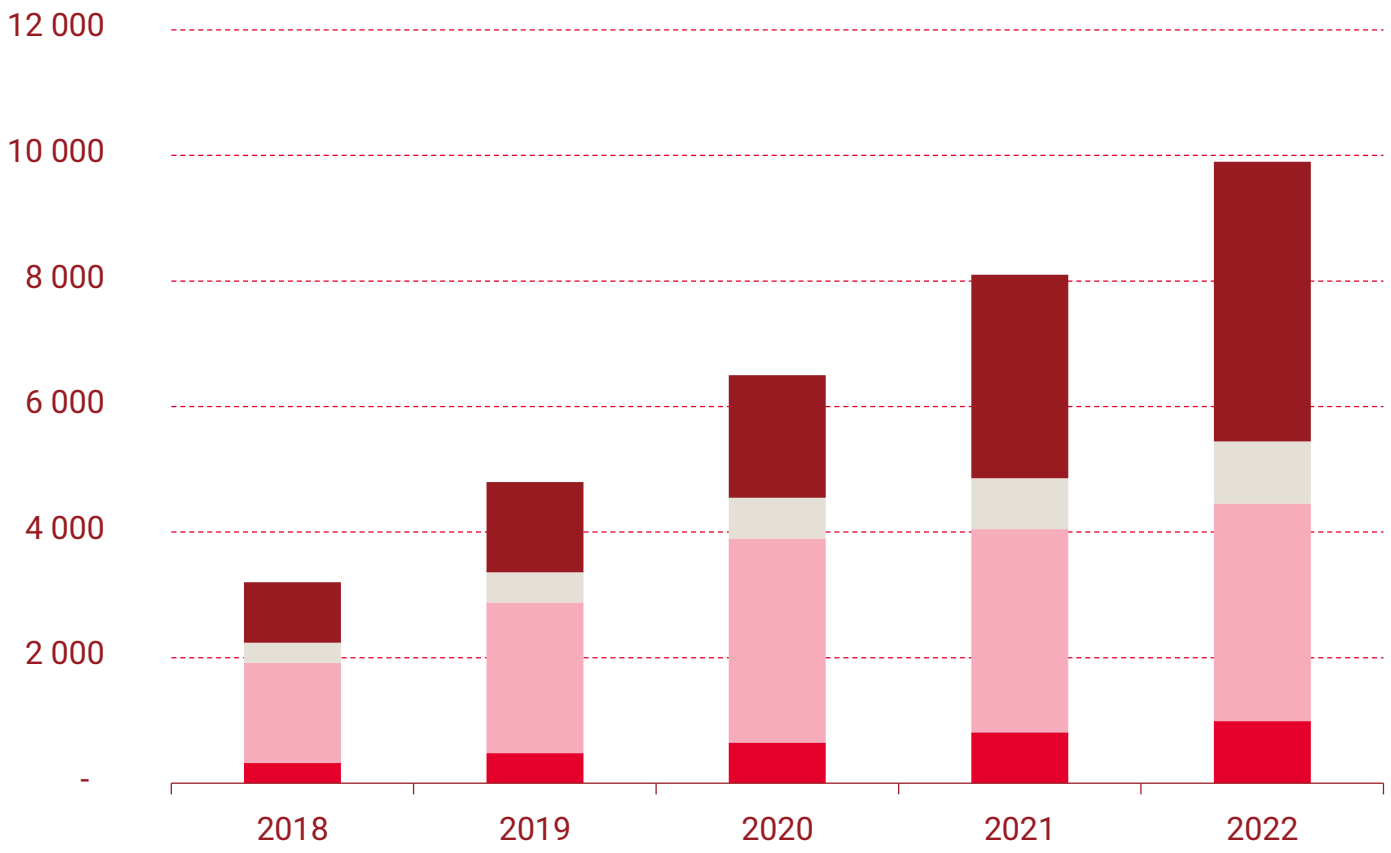

Des conditions de succès à respecter

GOUVERNANCE

Aligner l'organisation avec les objectifs stratégiques à long terme

- Assurer la représentativité de l'écosystème touristique dans la composition du CA
- Préciser la part de l'enveloppe dédiée au développement de la destination dans le budget total
- Définir les principes directeurs pour la priorisation des initiatives à soutenir et l'allocation des fonds

TALENT

Miser sur le talent pour réaliser l'évolution des rôles

- Impliquer plus de ressources d'expérience et développer des profils plus stratégiques
- Allouer davantage de ressources (humaines et financières) pour soutenir le développement de la destination et l'expérience client
- Bonifier sur le plan des compétences et des expériences clés nécessaires
- Assurer la mobilisation des employés

INTELLIGENCE D'AFFAIRES

Devenir une organisation orientée et propulsée par l'intelligence

- Bâtir et optimiser l'intelligence de la destination pour aligner l'ensemble des stratégies de l'organisation
- Activer cette intelligence dans nos actions, nos décisions et processus d'affaires

PARTENARIATS

Multiplier notre force d'intervention

- Miser sur des liens forts avec nos partenaires gouvernementaux : MTO, Ville de Montréal
- Créer un effet de levier avec les réseaux économiques et académiques : Montréal International, CCMM, universités, etc.
- Maximiser le pouvoir de rayonnement de nos membres et partenaires de l'industrie (Alliance et Destination Canada)
- Collaborer étroitement avec les réseaux internationaux basés à Montréal ou à l'étranger

TOURISME / MONTRÉAL

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194300001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1194300001 Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal.xls

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposé au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-26

Isabelle FORTIER
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.025

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1198080001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 6 459,43 $ (taxes incluses) au théâtre Tortue Berlue pour effectuer des travaux de remplacement du toit de son autobus, dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 /Approuver le projet de convention à cet effet .

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 6 459,43 $ (taxes incluses) au théâtre Tortue Berlue pour effectuer des travaux de remplacement du toit de leur autobus, dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-20 16:46

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198080001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 6 459,43 $ (taxes incluses) au théâtre Tortue Berlue pour effectuer des travaux de remplacement du toit de son autobus, dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 /Approuver le projet de convention à cet effet .

CONTENU

CONTEXTE

Tortue Berlue pratique un théâtre d'intervention sociale, de sensibilisation, d'initiation et de création sur mesure. L'organisme a pour mission d'initier les enfants de 2 à 8 ans aux rudiments du théâtre et au plaisir d'apprendre, procurant ainsi une expérience théâtrale unique, immersive et surprenante. En se rendant à la rencontre du public cible, il répond à un besoin sensible du milieu scolaire, qui peine à trouver les ressources pour permettre aux élèves de sortir au théâtre. Avec son autobus-théâtre, il amène le théâtre et son lieu de diffusion aux enfants.
Suite à un dégât d'eau majeur qui a endommagé le toit de l'autobus du théâtre Tortue Berlue, ce dernier doit faire faire une réparation du toit afin de pouvoir faire une trentaine représentations qui sont prévues cet automne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0395 - 13 mars 2019 - Accorder un soutien financier de 9 825 $ au Centre des métiers du cuir de Montréal pour l'acquisition d'équipements relatifs à la pratique de la maroquinerie, dans le cadre du Programme Équipements - Aide d'urgence de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal; Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
CE18 1607- 03 octobre 2018 - Accorder un soutien financier de 5 447,83 $ à l'École nationale de l'humour, pour effectuer des travaux d'accessibilité universelle à l'entrée de l'édifice situé au 2120, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du Programme Équipements - Aide d'urgence de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal; Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce

soutien financier; Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CE18 0907- 23 mai 2018- Accorder un soutien financier de 71 880,76 $ à l'Usine C pour le maintien de son système de climatisation dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence; Approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le projet consiste à faire une réparation urgente de l'autobus du théâtre Tortue Berlue. Cette intervention consiste à installer un toit en aluminium par dessus le toit existant.
Coût du projet:

Objet	Montant
Pièces	1 225,88 $
Main d'oeuvre	6 800,00 $
TOTAL AVANT TAXES	8 025,88 $
TOTAL INCLUANT LES TAXES	**9 277,75 $**

Financement:

Sources de financement	**Montant (taxes incluses)**	**Pourcentage**
Théâtre Tortue Berlue	2 768,32 $	30 %
Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM)	**6 459,43 $**	**70 %**
TOTAL (taxes incluses)	9 227,75 $	100 %

La présente contribution de 6 459,43 $ (taxes incluses) compte pour 70 % du financement total du projet.

JUSTIFICATION

La réparation du toit de l'autobus permettra la poursuite des activités de production et de diffusion du théâtre Tortue Berlue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 6 459,43 $ (taxes incluses) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032-1 Entente 2016-2017.
Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre, mais subventionnée entièrement par le Ministère de la Culture et des Communications.

La dépense de 6 459,43 $ (taxes incluses) est subventionnée à 100 % par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 - programme d'aide d'urgence, dont l'organisme Tortue Berlue a bénéficié des fonds liés à ce programme, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0 $. La dépense a fait l'objet de la recommandation de crédits suivante : **16-04.01.03.00-0129**.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet est en lien avec l'action 10 du Plan d'action de l'administration municipale du Plan Montréal durable 2016-2020 qui visent à « Préserver le patrimoine et promouvoir la culture ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier permettra à l'organisme de poursuive sa mission et ses activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du comité exécutif : 2 octobre 2019.
Réalisation des travaux : Automne 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-08-30
Sabeur KEBAIER Conseiller en planification	Stéphanie ROSE Chef de division par intérim
Tél : 514-868-8791 **Télécop. :**	**Tél :** 514-868-5856 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève PICHET
Directrice
Tél : 514-872-8562
Approuvé le : 2019-09-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2019-09-18

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public, dont l'adresse principale est l'édifice Lucien Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B5, agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE-02-004, article 6 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **THÉÂTRE TORTUE BERLUE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 3618, Avenue Laval, Montréal. QC, H2X 3C9, agissant et représentée par Caroline Gendron, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes telles qu'elle le déclare;

;

Numéro d'inscription T.P.S. : 787295096RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1223413664TQ0001
Numéro d'inscription d'organisme de charité : N/A

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « **MCC** ») (ci-après l'« **Entente** »);

ATTENDU QUE le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme comme promoteur du théâtre éducatif et du théâtre d'intervention sociale. Il permet également de créer un lieu de formation et de développement des compétences théâtrales pour les artistes de la scène et pour les amateurs;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables et tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du service de la culture ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.2.3 dans la mesure où la contribution financière accordée à l'Organisme en vertu de la présente Convention serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « **Décret** »), s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet;

4.2.4 dans la mesure où le Projet pourrait nécessiter des interventions archéologiques sur le site patrimoine déclaré de Montréal et sur le site patrimoine déclaré du Mont-Royal, l'Organisme s'engage, en ce qui concerne ses propriétés, à prendre les mesures nécessaires afin que soient assurées la connaissance et la mise en valeur du potentiel archéologique des sites faisant l'objet de travaux, et ce, en vertu de la contribution financière prévue à la présente Convention;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MCC, conformément aux dispositions concernant le Protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MCC par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MCC avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable les états financiers de l'Organisme, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes et recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation, demande, recours ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de SIX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF dollars ET QUARANTE-TROIS cent (6 459,43 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de CINQ MILLE CENT SOIXANTE-SEPT dollars ET CINQUANTE-QUATRE cent (5 167,54 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant de MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE dollars et QUATRE-VINGT NEUF cent (1 291,89 $), au plus tard 30 juillet 2020;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard 19 août 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars

(2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

CG

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 3618, avenue Laval, Montréal, (Québec), H2X 3C9, et tout avis doit être adressé à l'attention de la responsable des opérations. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5 ème étage, Montréal, (Québec), H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le 09.....e jour de ...septembre..... 2019

THÉÂTRE TORTUE BERLUE

Par : _____
Caroline Gendron, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution CE …….).

ANNEXE 1

PROJET

1- Présentation :

Tortue Berlue pratique un théâtre d'intervention sociale, de sensibilisation, d'initiation et de création sur mesure. L'organisme a pour mission d'initier les enfants de 2 à 8 ans aux rudiments du théâtre et au plaisir d'apprendre, procurant ainsi une expérience théâtrale unique, immersive et surprenante. En se rendant à la rencontre du public cible, ils répondent à un besoin sensible du milieu scolaire, qui peine à trouver les ressources pour permettre aux élèves de sortir au théâtre.

Tortue Berlue fut incorporée PMSBL (personne morale sans but lucratif) le 7 décembre 2015. La première production dans l'autobus, Jérémie a un lion, a débuté en septembre 2016. Un an plus tard, en septembre 2017, une employée a été engagée à temps plein pour appuyer la coordination et l'administration, car les objectifs de la vente ont été dépassés rapidement.

Suite à un dégât d'eau majeur au toit de l'autobus, qui a endommagé les équipements, la compagnie doit faire réparer de façon urgente l'autobus actuel afin de poursuivre sa mission.

Le Théâtre Tortue Berlue a été invité à déposer une demande de soutien financier dans le cadre de l'axe 4 de l'entente sur le développement culturel (Axe 4 - Programme équipements - aide d'urgence)

2- Échéancier :

Décision du comité exécutif : 25 septembre 2019.
Réalisation des travaux : Début de l'automne 2019

3- Documents à remettre à la fin du Projet :

Le bilan final de réalisation du Projet doit comprendre, notamment, les documents suivants à fournir par l'Organisme d'ici le 30 juin 2020:

- Une lettre de transmission.
- Le rapport final du Projet, comprenant le bilan financier du Projet et une copie des pièces Justificatives.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

(Voir pièce jointe)

Service des communications
Direction image de marque et stratégie numérique

Juin 2018

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

Guide d'application du protocole de visibilité pour les organismes subventionnés, les arrondissements et les services de la Ville

Montréal

Entente sur le développement culturel de Montréal

L'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) permet la réalisation de nombreuses initiatives qui visent à consolider le statut de Montréal, métropole culturelle.

La Ville et le MCC ont signé un protocole de visibilité qui s'applique à tous les projets soutenus dans le cadre de cette Entente, qu'ils soient réalisés par un organisme externe, un arrondissement ou un service de la Ville.

Guide d'application du protocole de visibilité

L'organisme subventionné, l'arrondissement ou le service de la Ville doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au ministère de la Culture et des Communications du Québec. En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du projet, il est essentiel de :

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec

- Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Ville pour Twitter et @mtlville pour Facebook) et le gouvernement du Québec (@MCCQuebec pour Twitter et @mccquebec pour Facebook) pour leur soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

  Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.**

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du gouvernement du Québec et tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du gouvernement du Québec, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :
  - Inviter par écrit la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

1) Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2) Pour envoyer une invitation au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications ou demander un mot de la ministre, écrivez à : ministre@mcc.gouv.qc.ca.

Dans les deux cas, il est important de préciser que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

- Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville et de celui du gouvernement du Québec disponibles sur : http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques
- Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires.

  De façon générale, le logo du gouvernement du Québec doit toujours se retrouver à l'extrême droite.

  Quelques cas de figure :

  Montréal + Québec

  Canada + Montréal + Québec

  Arrondissement + Montréal + Québec

  Canada + arrondissement + Montréal + Québec

  Organisme + arrondissement + Montréal + Québec

  Note : il est important que tous les logos aient la même taille.

Exemples de positionnement :

- À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par le Studio de design graphique du Service des communications de la Ville.
  À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité.
  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

- Inviter la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.
- Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :
  - tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);
  - s'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;
  - s'il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville, veuillez adresser votre demande par courriel au Service des communications de la Ville : **visibilite@ville.montreal.qc.ca**

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec : **visibilite@mcc.gouv.qc.ca**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198080001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Objet :	Accorder un soutien financier de 6 459,43 $ (taxes incluses) au théâtre Tortue Berlue pour effectuer des travaux de remplacement du toit de son autobus, dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 /Approuver le projet de convention à cet effet .

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198080001 RC16-04010300_0129.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-05

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.001

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1197862007

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat d'assurances collectives destiné à ses employés à la firme SSQ, pour une période de cinq ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2024, conformément à l'appel d'offres public 20190203PUBSP, et autoriser à cette fin, une dépense de 4 108 000 $, taxes incluses

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat d'assurances collectives destiné à ses employés à la firme SSQ, pour une période de cinq ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2024, conformément à l'appel d'offres public 20190203PUBSP, et autoriser à cette fin, une dépense de 4 108 000 $ taxe incluse.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-18 15:39

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197862007**
Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat d'assurances collectives destiné à ses employés à la firme SSQ, pour une période de cinq ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2024, conformément à l'appel d'offres public 20190203PUBSP, et autoriser à cette fin, une dépense de 4 108 000 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Selon les conventions collectives en vigueur et la politique de rémunération globale des cadres, la Société doit offrir une couverture d'assurances collectives à tous ses employés actifs. Le contrat avec l'assureur La Capitale assurances et services financiers se terminant le 31 octobre 2019, un processus d'appel d'offres a été effectué par le service de l'approvisionnement de la SPJD.
L'ouverture a été faite le 5 septembre 2019 et l'analyse des soumissions a été faite le 13 septembre 2019. Aucun addenda n'a été émis. Sept firmes ont commandé le cahier des charges et deux assureurs ont déposé une soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2019-71 – Séance du 17 septembre 2019 : Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat d'assurances collectives pour ses employés à la firme SSQ, pour une période de cinq ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2024, et autoriser à cette fin, une dépense de 4 108 000 $, taxe incluse.

> CA 2019-35 – Séance du 18 avril 2019 : Autoriser la prolongation du contrat des assurances collectives des employés de la Société du parc Jean-Drapeau auprès de La Capitale assurances et services financiers pour une période de six mois, soit du 1er mai 2019 au 31 octobre 2019, et d'autoriser à cette fin, une dépense de 481 849,18 $ taxe incluse.
> CA 2018-24 – Séance du 29 mars 2018 : Approuver la reconduction du contrat des assurances collectives de la SPJD à La Capitale assurances et services financiers, et autoriser une dépense de 822 955,86 $ taxe incluse.
> CA 2014-18 – Séance du 27 mars 2014 : Octroyer un contrat pour les assurances collectives à la firme La Capitale assurances et services financiers pour une période de trois ans, au coût de sa soumission, soit 597 253 $ taxe incluse, et ce, par année.

DESCRIPTION

Les assurances collectives sont offertes aux employés de la Société selon les cinq groupes suivants : les cadres et les employés non syndiqués, les employés syndiqués cols bleus permanents, les employés cols bleus auxiliaires, les employés syndiqués cols blancs permanents et les membres de la direction. Ces cinq classes ont des couvertures très similaires à quelques exceptions près, en fonction des particularités liées à l'emploi ou des exigences incluses à l'intérieur des conventions collectives en vigueur.

JUSTIFICATION

La Société doit tenir compte du fait que tout changement afférent aux assurances collectives doit être présenté et endossé par les parties syndicales. Or, la SPJD a récemment obtenu une entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des employés cols bleus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de l'appel d'offres qui s'est déroulé du 14 août au 4 septembre 2019, deux soumissions aux montants de 4 108 000 $ et de 4 542 000 $, taxe incluse, ont été déposées.

Soumissions conformes	**Total taxes incluses**
SSQ	4 108 000,00 $
La Capitale	4 542 000,00 $
Dernière estimation réalisée	5 940 000,00 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	4 325 000,00 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	434 000,00 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	11 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)	-1 832 000,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-31 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	434 000,00 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	11 %

L'estimé tenait compte d'une indexation approximative moyenne annuelle de 5 % alors que le plus bas soumissionnaire conforme a proposé une moyenne de 3,6 % par année.

Ce montant est imputable au budget de fonctionnement de la Société du parc Jean-Drapeau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat actuel avec la firme La Capitale assurances et services financiers sera échu le 31 octobre 2019 et il faut un minimum de trois (3) semaines afin d'implanter le régime d'assurances. De plus, la SPJD est tenue, de par ses conventions collectives, d'offrir une couverture d'assurances collectives à ses employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du comité exécutif : 2 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'analyse des soumissions a été réalisé en conformité avec les politiques, règlements et encadrements administratifs. Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-09-17
Jean-François J MATHIEU Chef de section		Ronald CYR Directeur	
Tél :	514 872-7326	**Tél :**	514 872-5574
Télécop. :	514 872-3597	**Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-09-17

CE : 30.002

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.003

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1196407001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);
VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2019, il est résolu :

1. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019 les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-09-20 14:11

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196407001**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Les matières énumérées à la résolution de délégation visée par le présent sommaire décisionnel sont listées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (ci-après, le « Décret ») comme des équipements, infrastructures et activités considérés d'intérêt collectif et qui relèvent de ce fait de la compétence du conseil d'agglomération.
Lors de l'adoption du Décret en décembre 2005 pour faire de ces équipements, infrastructures et activités des matières relevant du conseil d'agglomération, les arrondissements exerçaient déjà certains droits, pouvoirs et obligations à l'égard de ces matières.

Afin d'assurer la continuité des opérations au moment de la mise en place du conseil d'agglomération, l'article 70 du Décret prévoyait une disposition transitoire stipulant qu'un conseil d'arrondissement pouvait, à l'égard d'un équipement, infrastructure ou activité d'intérêt collectif mentionné en annexe, continuer d'exercer les droits, pouvoirs et obligations qu'il exerçait au 31 décembre 2005, et ce, jusqu'au 1er janvier 2008.

Comme l'article 70 du Décret assurant la période de transition cessait d'avoir effet au 1er janvier 2008, afin d'assurer la continuité des opérations quant à ces équipements, infrastructures ou activité d'intérêt collectif, le conseil d'agglomération et le conseil de ville ont périodiquement adopté, depuis 2008, des résolutions dites « similaires » ayant pour but de maintenir la délégation de ces droits, pouvoirs et obligations au conseil de la ville. Ces résolutions sont dites similaires puisqu'elles sont adoptées en vertu de l'article l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* qui prévoit que :

> *« le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période*

déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire. ».

Les matières visées par la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville ont évolué, selon le besoin, au fil des modifications apportées au Décret pour ajouter ou retirer des équipements, infrastructure ou activité d'intérêt collectif.

Il est à noter que suivant l'adoption de la résolution de délégation du conseil d'agglomération et son renouvellement successif depuis 2008, le conseil de la ville, ayant également accepté cette délégation depuis 2008, a pour sa part adopté le *Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (07-053)* pour subdéléguer certains des pouvoirs en question aux conseils d'arrondissement.

Afin de maintenir ce régime de délégation, il est requis d'adopter les résolutions similaires proposées. À défaut d'adopter lesdites résolutions, de nombreuses activités présentement sous la responsabilité des arrondissements se retrouveraient au 1er janvier 2020, sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville qui ne sont pas actuellement dotés des ressources pour les assumer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1268 (22 octobre 2018) et CG18 0557 (25 octobre 2018) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1180643003)

CM17 1384 (11 décembre 2017) et CG17 0566 (14 décembre 2017) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1176407002)

CM16 1401 (19 décembre 2016) et CG16 0733 (22 décembre 2016) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407002)

CM16 1454 (20 décembre 2016) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407003)

CM16 0561 (16 mai 2016) et CG16 0351 (19 mai 2016) visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et à abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782. (1164073001)

CM16 0612 (16 mai 2016) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8

décembre 2005) et d’abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495. (1164073002)

CM15 1456 (14 décembre 2015) et CG15 0782 (17 décembre 2015) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021001).

CM15 1495 (14 décembre 2015) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021002)

CM14 0633 (17 juin 2015) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741002).

CM14 0584 (16 juin 2014) et CG14 038 (19 juin 2014) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741001).

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG 12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin

2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CM10 0096 et CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CM10 0438 et CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CM10 0166 et CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CM08 0974 (24 novembre 2008) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) .

CG07-0412 et CM07-0732 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

CM07 0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du

Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2019.
À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet de déléguer les compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2020 :

1. Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

2. Les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le point # 1 maintient les délégations qui sont adoptées de façon ponctuelle depuis 2008 alors que le point # 2 ci-dessus maintient la délégation relative au réseau cyclable introduite en mai 2016.

JUSTIFICATION

Cette modification est nécessaire pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle CADRIN, Direction générale
Claude CARETTE, Service des infrastructures du réseau routier
Louise-Hélène LEFEBVRE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396
Télécop. : 514 872-2828

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Jean-Philippe GUAY
Avocat

Tél : 514 872-6887
Télécop. : 514 872-2828

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe
Tél : 514 872-4222
Approuvé le : 2019-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville
Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2019-09-19

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.004

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1196407002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);
VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2019, il est résolu :

1. D'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. D'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-09-20 14:11

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196407002**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Les matières énumérées à la résolution de délégation visée par le présent sommaire décisionnel sont listées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (ci-après, le « Décret ») comme des équipements, infrastructures et activités considérés d'intérêt collectif et qui relèvent de ce fait de la compétence du conseil d'agglomération.
Lors de l'adoption du Décret en décembre 2005 pour faire de ces équipements, infrastructures et activités des matières relevant du conseil d'agglomération, les arrondissements exerçaient déjà certains droits, pouvoirs et obligations à l'égard de ces matières.

Afin d'assurer la continuité des opérations au moment de la mise en place du conseil d'agglomération, l'article 70 du Décret prévoyait une disposition transitoire stipulant qu'un conseil d'arrondissement pouvait, à l'égard d'un équipement, infrastructure ou activité d'intérêt collectif mentionné en annexe, continuer d'exercer les droits, pouvoirs et obligations qu'il exerçait au 31 décembre 2005, et ce, jusqu'au 1er janvier 2008.

Comme l'article 70 du Décret assurant la période de transition cessait d'avoir effet au 1er janvier 2008, afin d'assurer la continuité des opérations quant à ces équipements, infrastructures ou activité d'intérêt collectif, le conseil d'agglomération et le conseil de la ville ont périodiquement adopté, depuis 2008, des résolutions dites « similaires » ayant pour but de maintenir la délégation de ces droits, pouvoirs et obligations au conseil de la ville. Ces résolutions sont dites similaires puisqu'elles sont adoptées en vertu de l'article l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* qui prévoit que :

> *« le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire. ».*

Les matières visées par la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville ont

évolué, selon le besoin, au fil des modifications apportées au Décret pour ajouter ou retirer des équipements, infrastructure ou activité d'intérêt collectif.

Il est à noter que suivant l'adoption de la résolution de délégation du conseil d'agglomération et son renouvellement successif depuis 2008, le conseil de la ville, ayant également accepté cette délégation depuis 2008, a pour sa part adopté le *Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (07-053)* pour subdéléguer certains des pouvoirs en question aux conseils d'arrondissement.

Afin de maintenir ce régime de délégation, il est requis d'adopter les résolutions similaires proposées. À défaut d'adopter lesdites résolutions, de nombreuses activités présentement sous la responsabilité des arrondissements se retrouveraient au 1er janvier 2020, sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville qui ne sont pas actuellement dotés des ressources pour les assumer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1268 (22 octobre 2018) et CG18 0557 (25 octobre 2018) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1180643002)

CM17 1384 (11 décembre 2017) et CG17 0566 (14 décembre 2017) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1176407001)

CM16 1401 (19 décembre 2016) et CG16 0733 (22 décembre 2016) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407002)

CM16 1454 (20 décembre 2016) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407003)

CM16 0561 (16 mai 2016) et CG16 0351 (19 mai 2016) visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et à abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782. (1164073001)

CM16 0612 (16 mai 2016) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et d'abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495. (1164073002)

CM15 1456 (14 décembre 2015) et CG15 0782 (17 décembre 2015) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en

annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021001).

CM15 1495 (14 décembre 2015) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021002)

CM14 0633 (17 juin 2015) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741002).

CM14 0584 (16 juin 2014) et CG14 038 (19 juin 2014) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741001).

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG 12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin 2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CM10 0096 et CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CM10 0438 et CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CM10 0166 et CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CM08 0974 (24 novembre 2008) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) .

CG07-0412 et CM07-0732 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

CM07 0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2019.
À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet de déléguer les compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2020 :

1. Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

2. Les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le point # 1 maintient les délégations qui sont adoptées de façon ponctuelle depuis 2008 alors que le point # 2 ci-dessus maintient la délégation relative au réseau cyclable introduite en mai 2016.

JUSTIFICATION

Cette modification est nécessaire pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle CADRIN, Direction générale
Claude CARETTE, Service des infrastructures du réseau routier
Louise-Hélène LEFEBVRE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396
Télécop. : 514 872-2828

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Jean-Philippe GUAY
Avocat

Tél : 514 872-6887
Télécop. : 514 872-2828

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe
Tél : 514 872-4222
Approuvé le : 2019-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville
Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2019-09-19

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.005

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1194320003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de Mme Cathy Wong, présidente du conseil de ville et conseillère de ville du district de Peter McGill, à Québec du 27 au 29 octobre 2019 pour effectuer différentes rencontres et visites protocolaires. Montant estimé : 475 $.

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Cathy Wong, présidente du conseil de ville, du 27 au 29 octobre 2019, afin de participer à différentes rencontres et visites à Québec- montant estimé : 475 $;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-19 09:20

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194320003**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de Mme Cathy Wong, présidente du conseil de ville et conseillère de ville du district de Peter McGill, à Québec du 27 au 29 octobre 2019 pour effectuer différentes rencontres et visites protocolaires. Montant estimé : 475 $.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville de Montréal est actuellement en travaux majeurs de rénovation et de restauration. Il s'agit d'une opportunité pour amener l'édifice au XXIe siècle et faciliter une transition écologique et numérique à la maison des citoyennes et des citoyens. Des bâtiments à vocation politique ou culturelle ont récemment été rénovés à Québec et une mission permettrait d'échanger les expertises et meilleures pratiques en matière de sécurité, d'architecture, d'environnement, de préservation du patrimoine, d'espace d'exposition et d'appropriation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Cathy Wong le 28 et 29 octobre 2019 à Québec pour diverses rencontres et visites dans le contexte de la rénovation et de la restauration de l'hôtel de ville de Montréal. Mme Wong siège au comité de direction de la restauration de l'hôtel de ville avec M. François Limoges et M. Benoît Dorais. M. Limoges prendra part également au déplacement.
Deux jours de visites de lieux récemment rénovés et de rendez-vous avec les personnes clés des projets respectifs sont prévus à Québec. Une visite de l'Assemblée nationale, notamment du nouveau pavillon d'accueil, permettra de découvrir les résultats des travaux majeurs et d'observer leurs meilleures pratiques en termes d'architecture, signalisation, mesures de sécurité, parcours citoyen et mise en valeur de contenu portant sur la démocratie par l'utilisation des nouvelles technologies. Une visite à l'hôtel de ville de Québec avec la personne responsable de la sécurité est prévue afin de découvrir les récentes mises à jour des mesures de sécurité (technologies, architecture, formation), une rencontre avec le directeur général du Grand Marché de Québec permettra de comprendre la place octroyée aux citoyen.nes dans un espace public et une visite de la Maison de la littérature avec l'architecte principale du projet conclue la mission à Québec afin de constater les mesures de conversion de l'édifice.

JUSTIFICATION

Le Bureau de la présidence du conseil est responsable des expositions et des visites guidées et a également comme mandat de renforcer la confiance et la participation des citoyens à la vie publique. Afin de renouveler les pratiques favorisant l'accueil et la participation des citoyen.nes à l'hôtel de ville de Montréal, il est tout indiqué que Mme Wong participe à des rencontres et expérimente des parcours citoyens afin de nourrir ses réflexions.
Le Bureau de la présidence du conseil voit également à la préservation du caractère historique de l'hôtel de ville et de sa sécurité. Membre du comité de direction de la restauration de l'hôtel de ville, Mme Wong entrevoit les travaux de rénovation et de mise à niveau de l'hôtel de ville comme une opportunité et souhaite s'inspirer des récents travaux de rénovation des institutions à fonctions politiques, administratives, citoyennes et touristiques de la Ville de Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses sont assumées par le Bureau de la présidence du conseil. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Budget de fonctionnement
Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2019
0010000-100249-01101-53201.010001.0000.000000.00000.00000 Bureau de la présidence du conseil Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	475 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le déplacement est effectué en bus aller/retour ce qui réduit l'émission des GES grâce au transport collectif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Visite de nouvelles constructions inspirantes

- Partage d'expertise et de bonnes pratiques
- Réseautage

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-09-18

ANNEXE D

Montréal

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
Absence, voyage et frais

NOM DU VOYAGEUR (employé)		FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)
NOM :	Cathy Wong	NOM :
UNITÉ D'AFFAIRES :	Bureau de la présidence du conseil de ville	N° FOURNISSEUR :
N° MATRICULE :		N° BON DE COMMANDE :
OBJET DU DÉPLACEMENT :	Visite de l'assemblée nationale et équipements municipaux Ville de Québec	*OU* N° ENGAGEMENT DE GESTION :
LIEU DU DÉPLACEMENT :	Ville de Québec	Québec ☐ Hors Québec ☐
DATE(S) DU DÉPLACEMENT :	Du 27 au 29 octobre 2019 (2 nuitées)	

	PARTIE 1		***PARTIE 2***	
	ESTIMÉ DES DÉPENSES		**DÉPENSES RÉELLES**	
	Employé	**Fournisseur**	**Employé**	**Fournisseur**
Frais de transport				
Transport en commun	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Avion - Train (Classe économique)	80.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Taxi	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Stationnement	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Transport km (Compléter Annexe E - Déplacements ponctuels - Suivi du kilométrage)	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Frais de repas				
Déplacement Amérique du Nord (maximum prévu à l'Appendice C du Conseil national mixte)	125.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Déplacement extérieur Amérique du Nord (maximum prévu à l'Appendice D du Conseil national mixte)	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Frais d'hébergement				
Établissement hôtelier - logements commerciaux	270.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 $/nuit)	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Frais médicaux	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Autres frais				
Frais d'inscription - colloque/congrès	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Faux frais : -Téléphone personnel; -Nettoyage de vêtements; -Uilisation Internet. (Forfaitaire prévu à l'Appendice C du Conseil national mixte seulement si un coucher dans un établissement hôtelier)	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Divers (Téléphone affaires, chèques de voyage, etc.)	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Frais de représentation (selon les dépenses admissibles à la directive « Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation » - Annexer le formulaire complété)	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $
Sous-total (incluant taxes)	**475.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**
Total des coûts		**475.00 $**		**0.00 $**

Avance à l'employé

Avance versée incluant tous les frais payés à des tiers (À noter que l'avance ne peut dépasser le total des frais de transport, de repas, d'hébergement et de faux frais)		

IMPUTATION BUDGÉTAIRE

ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
						0000	000000	000000	00000	00000	- $
ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
						0000	000000	000000	00000	00000	- $

IMPUTATION COMPTABLE POUR L'AVANCE

ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
2101	100159	000000	00000	16000	000000	0000	000000	000000	00000	00000	- $

Solde à rembourser ou à recevoir de l'employé **0.00 $**

Remise de l'employé : #reçu général :

Remboursement réclamé : (employé)

Facture à payer : (fournisseur)

Requérant : **Date :**

Nom en lettres moulées : **Signature :**

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT

Responsable : **Date :**

Nom en lettres moulées : **Signature :**

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL

Responsable : **Date :**

ANNEXE D

Nom en lettres moulées :	Signature :	

ANNEXE D

PARTIE 3

DÉPENSES QUOTIDIENNES DÉTAILLÉES

Nom : **Matricule :**

Mois	Jour	Transport		Repas	Hébergement	Inscription			Divers	Frais de représentation	Total
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $
Total		0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $		0.00 $

0
0

DÉPENSES QUOTIDIENNES DÉTAILLÉES

Nom : (Compléter Annexe E - Déplacements ponctuels - Suivi du **0** **Matricule :**

Mois	Jour	Transport	Stationnement	Repas	Hébergement	Inscription	Faux frais	Téléphone	Divers	Frais de représentation	Total
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $
						0.00 $					
						0.00 $					
											0.00 $
											0.00 $
						0.00 $					
Total		0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $		0.00 $
						##					

DÉPENSES QUOTIDIENNES DÉTAILLÉES

Nom : **Matricule :**

Mois	Jour	Transport	Stationnement	Repas	Hébergement	Inscription	Faux frais	Téléphone	Divers	Frais de représentation	Total
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $
											0.00 $
Total		0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $		0.00 $

2101

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.006

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1190843008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. François Limoges, leader de la majorité et conseiller de ville, du 27 au 29 octobre 2019, à Québec, pour effectuer différentes rencontres et visites protocolaires dans le contexte de la rénovation et de la restauration de l'hôtel de ville de Montréal. Montant estimé : 400 $.

d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. François Limoges, leader de la majorité et conseiller de ville, du 27 au 29 octobre 2019, à Québec, pour effectuer différentes rencontres et visites protocolaires dans le contexte de la rénovation et de la restauration de l'hôtel de ville de Montréal - montant estimé : 400 $;

1. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-19 10:25

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1190843008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. François Limoges, leader de la majorité et conseiller de ville, du 27 au 29 octobre 2019, à Québec, pour effectuer différentes rencontres et visites protocolaires dans le contexte de la rénovation et de la restauration de l'hôtel de ville de Montréal. Montant estimé : 400 $.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville de Montréal est actuellement en travaux majeurs de rénovation et de restauration. Il s'agit d'une opportunité pour amener l'édifice au XXIe siècle et faciliter une transition écologique et numérique à la maison des citoyennes et des citoyens. Des bâtiments à vocation politique ou culturelle ont récemment été rénovés à la Ville de Québec et une mission permettrait d'échanger les expertises et meilleures pratiques en matière de sécurité, d'architecture, d'environnement, de préservation du patrimoine, d'espace d'exposition et d'appropriation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de M. François Limoges à Québec pour participer à diverses rencontres et visites dans le contexte de la rénovation et de la restauration de l'hôtel de ville de Montréal. M. Limoges siège au comité de direction de la restauration de l'hôtel de ville avec M. Benoît Dorais, présidente du comité exécutif, et Mme Cathy Wong, présidente du conseil. Mme Wong prendra part également au déplacement.
Deux jours de visites de lieux récemment rénovés et de rendez-vous avec les personnes clés des projets respectifs sont prévus à Québec. Une visite de l'Assemblée nationale, notamment du nouveau pavillon d'accueil, permettra de découvrir les résultats des travaux majeurs et d'observer leurs meilleures pratiques en termes d'architecture, signalisation, mesures de sécurité, parcours citoyen et mise en valeur de contenu portant sur la démocratie par l'utilisation des nouvelles technologies. Une visite à l'hôtel de ville de Québec avec la personne responsable de la sécurité est prévue afin de découvrir les récentes mises à jour des mesures de sécurité (technologies, architecture, formation), une rencontre avec le directeur général du Grand Marché de Québec permettra de comprendre la place octroyée aux citoyen.nes dans un espace public et une visite de la Maison de la

littérature avec l'architecte principale du projet conclue la mission à Québec afin de constater les mesures de conversion de l'édifice.

JUSTIFICATION

Les travaux de rénovation et de mise à niveau de l'hôtel de ville constituent une opportunité pour moderniser et actualiser nos pratiques; il est important de s'inspirer des récents travaux de rénovation des institutions à fonctions politiques, administratives, citoyennes et touristiques de la Ville de Québec afin de nourrir nos réflexions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2019
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	400 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Visite de nouvelles constructions inspirantes

- Partage d'expertise et de bonnes pratiques
- Réseautage

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mary-Ann BRETON, Service du greffe
Marie-Eve GAGNON, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

Tél : 514 872-2798
Télécop. : 514 872-4059

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-18

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

Tél : 514-872-1063
Télécop. : 514 872-4059

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-09-19

ANNEXE D

Montréal

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT

Absence, voyage et frais

NOM DU VOYAGEUR (employé)	FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)
NOM : M. François Limoges, leader de la majorité Sommaire #1190843008	**NOM :**
UNITÉ D'AFFAIRES : Division du soutien aux élus (unité assumant les frais)	**# FOURNISSEUR :**
# MATRICULE : 100017580	**# BON DE COMMANDE :**
OBJET DU DÉPLACEMENT : Visites et rencontres (contexte réno hôtel de ville)	***OU* # ENGAGEMENT DE GESTION :** n/a
LIEU DU DÉPLACEMENT : Québec	Québec [x] Hors Québec [ ]
DATE(S) DU DÉPLACEMENT : 27 au 29 octobre 2019	

	PARTIE 1 — ESTIMÉ DES DÉPENSES		PARTIE 2 — DÉPENSES RÉELLES	
	Employé	**Fournisseur ou carte corporative**	**Employé**	**Fournisseur ou carte corporative**
Frais de transport				
Transport en commun	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Avion - Train (classe économique)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Taxi	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Stationnement	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Transport km (compléter et joindre le formulaire «Déplacements ponctuels - Suivi du kilométrage»)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Frais de repas				
Déplacement Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte)	**130,00 $**	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Déplacement extérieur Amérique du Nord (selon max révu à l'Annexe D du Conseil national mixte)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Frais d'hébergement				
Établissement hôtelier - logements commerciaux -	**270,00 $**	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 $/nuit)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Frais médicaux	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Autres frais				
Frais d'inscription - colloque/congrès	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Faux frais : téléphone personnel; nettoyage de vêtements, utilisation d'Internet, etc. (forfaitaire prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte seulement si un coucher dans un établissement hôtelier)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Divers (visa, téléphone affaires, chèques de voyage, etc.)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Frais de représentation (selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» - compléter et joindre le formulaire)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Sous-total (incluant taxes)	**400,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**
TOTAL DES COÛTS	**400,00 $**		**0,00 $**	

AVANCE À L'EMPLOYÉ

Avance versée incluant tous les frais payés à des tiers (à noter que l'avance ne peut dépasser le total estimé en frais de transport, de repas, d'hébergement et de faux frais)	**0,00 $**

IMPUTATION BUDGÉTAIRE

ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
						0000	000000	000000	00000	00000	- $
ENTITÉ	**SOURCE**	**CENTRE RESP.**	**ACTIVITÉ**	**OBJET**	**SOUS-OBJET**	**INTER-OPÉR.**	**PROJET**	**AUTRE**	**CAT. ACTIFS**	**FUTUR**	**MONTANT BRUT**
						0000	000000	000000	00000	00000	- $

IMPUTATION COMPTABLE POUR L'AVANCE

ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
2101	0000000	000000	00000	16000	000000	0000	000000	000000	00000	00000	- $

Solde à rembourser ou à recevoir de l'employé : **0,00 $**

Remise de l'employé : 0,00 $	**Remboursement réclamé : 0,00 $**	**Facture à payer : 0,00 $**
# reçu général :	M. François Limoges	Visa corporative_Division

Requérant : **Date :**

Nom (en lettres moulées) **:** M. François Limoges **Signature :**

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT

Responsable : **Date :**

Nom (en lettres moulées) **:** **Signature :**

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL

Responsable : **Date :**

Nom (en lettres moulées) **:** Brigitte McSween **Signature :**

ANNEXE D

PARTIE 3

DÉPENSES QUOTIDIENNES DÉTAILLÉES

Nom : M. François Limoges **Matricule :** 100017580

Mois	Jour	Transport	Stationnement	Taxis	Repas	Hébergement	Inscription	Faux frais	Frais de représentation	Divers	TOTAL
10	27										0,00 $
10	28										0,00 $
10	29										0,00 $
											0,00 $
											0,00 $
											0,00 $
											0,00 $
											0,00 $
											0,00 $
											0,00 $
											0,00 $
											0,00 $
TOTAL		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.007

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1190132005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de monsieur Peter Jacobs, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un deuxième mandat de 3 ans à compter du 23 novembre 2019

Il est recommandé :
de renouveler le mandat de monsieur Peter Jacobs, professeur, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un second mandat de trois (3) ans à compter du 23 novembre 2019.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-19 13:08

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190132005**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de monsieur Peter Jacobs, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un deuxième mandat de 3 ans à compter du 23 novembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Une part importante de son mandat consiste à rendre des avis et émettre des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis.
Le conseil est constitué de 9 membres, dont un président, un vice-président et un deuxième vice-président. Le conseil de la Ville nomme les membres du conseil et désigne parmi eux le président, le vice-président et le deuxième vice-président.

Les membres sont choisis en fonction de leur expertise professionnelle ou académique en patrimoine et de leur connaissance du milieu montréalais.

Les mandats sont d'une durée de trois (3) ans et ne peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois. À la fin de leur mandat, les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 01291 - 22 novembre 2016 : Nomination de monsieur Peter Jacobs, professeur, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans.

DESCRIPTION

Monsieur Peter Jacobs a été nommé pour un premier mandat à l'issue d'un processus de sélection réalisé au mois de juin 2016. Il a été choisi en fonction de son intérêt et de sa grande expérience à l'égard du patrimoine.
Il agit à titre de président du Conseil du patrimoine depuis novembre 2016. Il nous a fait part de son intérêt à renouveler son mandat pour une seconde période de 3 ans.

JUSTIFICATION

Au cours des 3 dernières années, l'engagement de monsieur Jacobs quant à la conservation et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel de la Ville de Montréal et sa

contribution au Conseil du patrimoine de Montréal ont été fort appréciés et, en regard de son intérêt à poursuivre pour un second mandat, il est recommandé :

- de renouveler le mandat de monsieur Peter Jacobs à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, à compter du 23 novembre 2019 et ce, pour une période de 3 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour couvrir la rémunération du président du Conseil du patrimoine de Montréal sont prévus au budget de fonctionnement du Service du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-18

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-09-19

PETER JACOBS
CURRICULUM VITAE

Professeur Emérite
Université de Montréal
École d'architecture de paysage
C.P. 6128 – Succursale Centre-Ville
Montréal QC Canada H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7119
peter.jacobs@umontreal.ca

PETER JACOBS was Professor of Landscape Architecture, École d'architecture de paysage, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal. He has served as Professor at the Graduate School of Design, Harvard University and lectured widely in North America, Europe and Latin America. He was a recipient of the A.H. Tammsaare Environment Prize and the Governor General's medal on the 125e Anniversary of the Confederation of Canada. He Chaired the College of Senior Fellows and was the first Beatrix Farrand Distinguished Fellow, Landscape and Garden Studies, Dumbarton Oaks, Washington, D.C. and is a member of the Royal Canadian Academy of Arts. Following his early practice in architecture, he has focussed on landscape planning and urban design.

He is a Fellow and Past president of the Canadian Society of landscape Architects (CSLA), Fellow of the American Society of Landscape Architects (ASLA), an Honorary Member of the Columbian Society of Landscape Architects, and has served as Canada's delegate to the International Federation of Landscape Architects (IFLA) for ten years. He was awarded the President's Prize of the Canadian Society of Landscape Architects and the Frederick Todd Prize of l'association des architectes paysagistes de Québec.

He is Emeritus Chairman of the Environmental Planning Commission, International Union for Conservation of Nature and Natural Resources (IUCN) and has chaired the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) for more than 36 years. He has been nominated to numerous Canadian Committees, Commissions and public hearings concerned with environmental issues and sustainable development, and Chaired the Public Advisory Committee on Canada's State of Environment Report, 1980-1990.

He has served on numerous scientific and professional editorial advisory committees, and has written and edited publications related to sustainable and equitable development, landscape perception, and planning theory. Current studies focus on the idea of landscape, the meanings assigned to landscape in different cultural settings and how these inform management strategies and actions over time.

He has been a member of numerous design jurys and acted as a consultant to the City of Montreal for the development of urban open space systems, the restoration of Mount-Royal Park; the re-design of Parc Jean Drapeau, the former site of Expo '67; and the design of Place Émilie Gamelin. He continues to collaborate on planning and design projects and received the "Pierre Angulaire" Prize, awarded by Héritage Montréal and the "Prix Mont-Royal", awarded by the Friends of the Mountain and the City of Montréal.

PETER JACOBS a été professeur à l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Il a agi comme professeur invité au Graduate School of Design, Harvard University ainsi que comme conférencier en Amérique du Nord, en Europe et en Amérique latine. Il a reçu le prix A.H. Tammsaare pour l'environnement et la médaille commémorative du Gouverneur Général à l'occasion du 125e anniversaire de la Confédération du Canada. Président du Collège des « Senior Fellows », il a été le premier récipiendaire du « Beatrix Farrand Distinguished Fellow» à Dumbarton Oaks, Washington D.C. et a été élu membre de l'Académie royale des arts du Canada. Suite à sa pratique en architecture, il s'est consacré à la planification du paysage et au design urbain.

Il est Fellow et ancien président de la Société canadienne des architectes paysagistes (AAPC), Fellow de l'American Society of Landscape Architecture (ASLA), membre honoraire de la Société des architectes paysagistes de la Colombie et a agi comme délégué sénior du Canada au sein de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP) pendant dix ans. Il a reçu le « Prix du président » de la Société canadienne des architectes paysagistes ainsi que le prix Frederick-Todd de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

Il est président émérite de la Commission de la planification environnementale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN) et président de la Commission de la qualité environnementale Kativik au Nouveau-Québec (KEQC) depuis plus de 36 ans. Il siège à plusieurs comités canadiens traitant des problématiques de l'environnement et du développement durable et a présidé le Comité public aviseur sur l'état de l'environnement au Canada de 1980 à 1990.

Membre de nombreux comités aviseurs de revues scientifiques et professionnelles, il a rédigé et publié des textes sur la perception du paysage, les théories et méthodes liées à la planification du territoire ainsi que sur le développement viable. Ses études actuelles portent sur l'idée du paysage, le sens accordé au paysage de cultures variées et comment celles-ci forment les stratégies de gestion et d'actions.

Il a participé à de multipes jurys de design et fut consultant auprès de la Ville de Montréal pour le développement des réseaux d'espaces libres, incluant la restauration du parc Mont-Royal; la réhabilitation des îles Ste-Hélène et Notre-Dame et le design de la place Émilie Gamelin au centre-ville de Montréal. Il a collaboré à plusieurs projets de planification et design, dont certains ont été reconnus et primés. Il a été nommé Pierre Angulaire d'Héritage Montréal et a reçu le « Prix du Mont-Royal » des Amis de la Montagne et de la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.008

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1194689001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Martin Savard, directeur de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de monsieur Benoit Dagenais, pour une période de 3 ans se terminant le 30 septembre 2022

Il est recommandé de :

Nommer monsieur Martin Savard, directeur de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de monsieur Benoit Dagenais, pour une période de 3 ans se terminant le 30 septembre 2022.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-09-20 14:29

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1194689001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Martin Savard, directeur de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de monsieur Benoit Dagenais, pour une période de 3 ans se terminant le 30 septembre 2022

CONTENU

CONTEXTE

L'article 203 de la l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal stipule que la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSÉM) est composée de cinq membres dont deux sont nommés par la Ville de Montréal pour une période de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1277 (27 septembre 2017) - de nommer Mme Isabelle Cadrin, directrice de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal pour une période de trois ans, se terminant le 12 juin 2020.

CM16 0153 (26 janvier 2016) - de nommer M. Jacques Ulysse, directeur général adjoint - Développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une période de trois ans se terminant le 25 janvier 2019, en remplacement de M. Marc Blanchet; de nommer M. Benoit Dagenais, directeur général adjoint - Services institutionnels, à titre de membre de la CSEM, pour une période de trois ans, à compter du 10 avril 2016, se terminant le 10 avril 2019, en remplacement de M. Alain Dufort.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à :
- Nommer monsieur Martin Savard, directeur de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de monsieur Benoit Dagenais, pour une période de 3 ans se terminant le 30 septembre 2022.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire de procéder à cette nomination compte tenu de la fin du mandat de monsieur Benoit Dagenais à la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-20
Mélanie BEAUDRY Adjointe	Normand LAPOINTE Directeur - adjoint au directeur général
Tél : 514.872.2573 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-6943 **Télécop. :** 514 872-2896

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.009

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1190649009

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement des frais d'aménagement d'un local au 4305 rue Hogan, à la firme Les Investissements Dalu inc. (CM15 0060), au montant de 77 547,39 $ (taxes incluses)

Il est recommandé :
1. d'autoriser le paiement des frais d'aménagement d'un local au 4305 rue Hogan, à la firme Les Investissements Dalu inc. au montant de 77 547,39 (taxes incluses)

2. d'autoriser le président de la CSEM à signer les documents requis pour et au nom de la Ville

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-09-17 13:46

Signataire : Serge A BOILEAU

_____

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190649009**
Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement des frais d'aménagement d'un local au 4305 rue Hogan, à la firme Les Investissements Dalu inc. (CM15 0060), au montant de 77 547,39 $ (taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

En août 2018, la CSEM a été informé, par le propriétaire (Les Investissements Dalu inc), de l'opportunité d'agrandissement des locaux à notre bureau du 4305 rue Hogan.
La CSEM a profité de cette proposition et demande l'autorisation de procéder au paiement des frais d'aménagement à Les Investissements Dalu inc., au montant de 77 547,39 $ (taxes incluses) à même le fonds de stabilisation.

Le bail en vigueur nous permet d'effectuer des travaux d'aménagement. (Article 6 - Travaux d'aménagement additionnels)
6.2 Travaux sous la responsabilité du Locateur:
«Si le Locateur demande au Locateur d'effectuer ces Travaux d'aménagement additionnels, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Locateur devra fournir au Locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.
À défaut d'entente sur le prix, le Locateur s'engage à remettre au Locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenue par le Locateur.
Dans tous ces cas, le Locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix soumis. Dans ce dernier cas, le Locateur pourra majorer d'au plus cinq pour cent (5%) ce prix, incluant les Frais d'administration et de gestion ainsi que les profits.
Le Locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Locataire.»

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0060 - 26 janvier 2015 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc. pour une période de 9 ans et 170 jours, à compter du 15 juillet 2014, un espace industriel, d'une superficie de 1 076,70 mètre carrés, situé au 4305 rue Hogan, Montréal- Dépense totale de 2 426 640,89 $ (taxes incluses) sommaire 1145323006

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation le 19 juillet 2019 (résolution 43.T.01)

DESCRIPTION

Ce projet avait pour but:
- de déménager les bureaux de nos surveillants de chantier actuellement situés dans une roulotte de chantier dans un local adjacent de nos installations sur la rue Hogan;
- de relocaliser nos archives d'un entrepôt public dans nos propres locaux;
- d'entreposer certains équipements et fournitures;
- de sous-louer une partie de la superficie à l'APSAM afin qu'il y aménage une salle de formation.

APSAM: Association paritaire pour la Santé et sécurité au travail, secteur «affaires municipales»

Le présent bail permet la sous-location (Article 7.21- Sous-location et cession) «permettre et par les présentes, permet au Locataire de sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie...»

Les travaux payés sont pour la construction de murs, de portes d'accès, de deux salles de bain, pour l'aménagement d'une petite cuisine pour l'installation d'un système d'alarme et de cartes d'accès, etc.)

L'APSAM assumera les coûts d'aménagement de leur salle de formation et 50 % des coûts des aires communes du local.

Me Daphney St-Louis travaille présentement sur l'avenant du bail ainsi que de la sous-location du bail.

JUSTIFICATION

L'occupation des lieux permettra aux surveillants de chantier d'avoir une place de travail, d'entreposer les archives, équipements et fournitures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	CSEM	APSAM	Total
Location actuelle superficie (pi.ca)	11 527		
Coût du pi.ca = 11,70 $			
Superficie de l'ajout (pi.ca)	2 495	754	3 348
Coût du pi.ca = 13,50 $	24 842 $	10 179 $	35 019 $
Coût aménagement (taxes incluses)	128 775,46 $	51 228,07	
Montant de l'aménagement à payer			**77 547,39 $**

Il faut noter également les économies pour la CSEM. telles que la relocalisation d'employées dans des locaux à 13,50 $ pi.ca plutôt qu'à 26,29 $ pi.ca au 50 boul. Crémazie ouest et à laa récupération des coûts de location de la roulotte de chantier à 950,00 $ par mois et des espaces d'entreposage des archives et équipements à 500,00 $ par mois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette location permettra à la CSEM de diminuer les coûts pour la location d'une roulotte de chantier ainsi que les frais de location d'un entrepôt public pour les archives.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue par le CE du 2 octobre 2019 et du CM le 22 octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-08-19
Sylvie - Ext DAGENAIS Adjointe administrative au président		Serge A BOILEAU Président	
Tél :	514 384-6840	**Tél :**	514-384-6840
Télécop. :	514 384-7298	**Télécop. :**	514 384-7298

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 30.010

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1194281040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel de revenu et dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal (CM19 0423) dans le cadre de l'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M$ à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve, dans le cadre du projet de la Plage de l'Est

Il est recommandé :
Autoriser un budget additionnel de revenu et dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal (CM19 0423) dans le cadre de l'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M$ à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve, dans le cadre du projet de la Plage de l'Est.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-23 12:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 3 septembre 2019	Résolution: CA19 30 09 0302

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - AUGMENTATION - BUDGET PTI DE REVENU/DÉPENSE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - CORRECTION - COMPÉTENCE RELATIVE AU PRÉCÉDENT DOSSIER DÉCISIONNEL AUTORISÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De demander au conseil municipal :

D'augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal (CM19 0423).

ADOPTÉ

30.05 1194281040

Charles-Hervé AKA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 septembre 2019

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.010

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1194281040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demande au conseil municipal d'augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal.

il est recommandé,
De demander au conseil municipal:

D''augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal. (voir 1197934002 (CM19 0423).

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2019-08-29 09:35

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1194281040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demande au conseil municipal d'augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 avril dernier, le conseil municipal autorisait un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent à la subvention attendue de 5M$ pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve. Cette subvention a été déposée dans un compte de compétence municipale alors qu'il aurait dû l'être dans un compte de compétence d'arrondissement en raison de l'échéance du 31 mars 2019 (exercice financier 2018-2019) accordée par le décret ministériel 235-2019 pour l'octroi de la subvention de 5M$.
L'objectif de l'entente vise la restauration des sédiments contaminés du projet de la Plage de l'Est dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de même que l'utilisation de technologies de traitement pour la restauration, le traitement et la valorisation des sédiments dragués et gérés en milieu terrestre. La restauration des sédiments contaminés correspond à la zone de baignade prévue située sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec ou à proximité dans le fleuve Saint-Laurent. La superficie à restaurer est estimée à 2 700 $m^{2.}$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0423: Autoriser en 2019, un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent à la subvention attendue de 5M$ pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à demander au conseil municipal d'augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal. (voir 1197934002 (CM19 0423).

JUSTIFICATION

La modification est rendue nécessaire afin que l'arrondissement puisse utiliser la subvention de 5M $ exclusivement dédiée aux fins prévus à l'entente. Tout montant de la subvention qui n'aura pas été dépensé par la Ville devra être remboursé à l'expiration de la présente entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour la restauration des sédiments de la Plage de l'Est devront être versés au sous-projet 2032019086 - Plage de l'Est : Réhabilitation du littoral (Simon 180275).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Charles-Hervé AKA, 27 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
C/D Ingénierie

Tél : 514-868-4322
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-27

Abdelwahid BEKKOUCHE
En remplacement de M. Coutu - Directeur

Tél : 514-868-4322
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1194281040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Objet :	Demande au conseil municipal d'augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Imputation_revenu_dépense_Plage_de_l'est_1194281040.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Martine HÉBERT
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514 868-4385

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-28

Anne-Marie RIZZO
Chef de division ressources financières et matérielles
Tél : 514 868-4383
Division : Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1194281040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Objet :	Demande au conseil municipal d'augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Dossier décisionnel 1194281040.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources finacières
Tél : (514) 872-3087

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-28

Mélanie BEAUDOIN
Conseillère en planification budgétaire
Tél : 514 872-1054
Division : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.011

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1197862005

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 650 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 650 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-16 08:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1197862005

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 650 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

CONTENU

CONTEXTE

La Société du parc Jean-Drapeau doit réaliser le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement afin de livrer une vision claire, précise et harmonieuse du Parc pour les dix (10) prochaines années. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre des travaux importants d'infrastructures soit l'Espace 67 et les Paddocks, lesquels ont été inaugurés au début de l'été 2019.
Ce mandat s'inscrit dans la convention entre la Ville de Montréal et la Société du parc des îles, laquelle convient que la Société assurera la mise à jour du Plan directeur. La dernière version du plan directeur a été adoptée en 1993.

Amorcées au début de l'année 2017, les premières démarches du Plan auront permis la tenue de chantiers de réflexions menées par le Parc et une consultation publique dirigée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'avenir du Parc. Ces initiatives ont servi à alimenter le processus de réalisation du plan, lequel est réalisé par étapes, dont entres autres un diagnostic physique du site et une série d'idéations pour différents secteurs du Parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1365 Séance du 9 août 2017. Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner la SPJD dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation afin d'élaborer le prochain plan directeur de conservation, d'aménagement et

de développement du parc Jean-Drapeau.

CE16 0566 Séance du 13 avril 2016 : Mandater le conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau afin de réaliser le Plan directeur d'aménagement et de développement 2016-2026 du parc Jean-Drapeau.

CE04 1201 Séance du 16 juin 2004 : Mandater le conseil d'administration pour entreprendre la mise à jour du Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des îles et le soumettre à la Ville pour approbation.

CO93 00740 Séance du 5 avril 1993 : Adopter le document intitulé "Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles, juin 1993".

DE93 00054 Séance du 24 février 1993 : Approuver la teneur du document "Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles, juin 1993".

DESCRIPTION

Le projet vise à mandater une firme en architecture de paysage afin de réaliser :

- le concept d'aménagement;
- le plan d'ensemble;
- les stratégies d'intervention;
- les orientations de conservation;
- le phasage et le cadre financier.

L'ensemble de ces données incluant la mise en contexte, l'état des lieux, le cadre stratégique et le modèle d'affaires, constitueront le plan de conservation, d'aménagement et de développement de la Société du parc Jean-Drapeau.

JUSTIFICATION

La mission du Parc doit être appliquée conformément aux orientations du Plan directeur. Le plan directeur de 1993 a été partiellement réalisé et l'actualisation du plan en 2007 n'a pas été complétée et adoptée. La mise à jour du plan directeur est requise. La réalisation de grands projets structurants, Espace 67 et Espace Paddocks, a également mis en lumière la nécessité d'une planification d'ensemble du Parc. La dégradation de plusieurs portions du Parc et éléments patrimoniaux, la faible fréquentation des citoyens,le contexte des changements climatiques et de la transition écologique sont autant d'aspects justifiant le plan d'aménagement du Parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte sur le virement budgétaire de 650 000 $ pour l'exercice 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation du plan de conservation, d'aménagement et de développement de la Société et contreviendrait aux recommandations à la suite des consultations publiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation du comité exécutif : 2 octobre 2019
Séance visée pour approbation du conseil municipal : 22 octobre 2019
Séance visée pour approbation du conseil d'agglomération : 24 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel D DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-07-26
Jean-François J MATHIEU Directeur de l'administration	Ronald CYR Directeur	
Tél : 514 872-7326 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-5574 **Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-07-26

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-07-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197862005

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 650 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197862005 virement contingences vers BF.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-5597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-23

Yves COURCHESNE
Directeur de service - Finances et trésorier
Tél : (514) 872-6630
Division : Service des finances

CE : 30.012

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.013

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.014

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.015

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.001

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1198475001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Approuver l'ordonnance au Règlement sur les tarifs d'agglomération de Montréal (RCG 16-0684) pour accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, d'une valeur de 5 475,00 $, à Excellence sportive de l'île de Montréal, le 1er novembre 2019, dans le cadre de la Soirée des Lauréats montréalais

Il est recommandé :

- D'approuver l'ordonnance au Règlement sur les tarifs d'agglomération de Montréal (RCG 16-0684) pour accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, d'une valeur de 5 475,00 $, à Excellence sportive de l'île de Montréal, le 1er novembre 2019, dans le cadre de la Soirée de reconnaissance des Lauréats montréalais.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-20 11:36

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1198475001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Approuver l'ordonnance au Règlement sur les tarifs d'agglomération de Montréal (RCG 16-0684) pour accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, d'une valeur de 5 475,00 $, à Excellence sportive de l'île de Montréal, le 1er novembre 2019, dans le cadre de la Soirée des Lauréats montréalais

CONTENU

CONTEXTE

La 34e Soirée des Lauréats montréalais aura lieu le vendredi 1er novembre 2019. Une fois de plus, l'événement se déroulera au Chalet du Mont-Royal. Cet événement regroupera plus de 250 représentants du milieu sportif montréalais (organisations, clubs sportifs, arrondissements, athlètes, bénévoles, entraîneurs, organisateurs d'événements).
Les objectifs de cette soirée de reconnaissance selon Excellence sportive de l'île de Montréal (ESIM), sont de :

- Stimuler les athlètes de l'île de Montréal dans leur recherche d'excellence;
- Souligner les performances accomplies;
- Souligner et stimuler la qualité des interventions dans le domaine du sport sur l'île de Montréal;
- Favoriser la reconnaissance sociale des athlètes, bénévoles, entraîneurs, officiels, organisateurs d'événements, etc., en organisant une fois l'an, un événement au cours duquel seront honorés les meilleur(e)s représentant(e)s du sport montréalais.

ESIM demande à la Ville l'accès gratuit au Chalet du Mont-Royal pour cette soirée de reconnaissance. La valeur estimée de la location du Chalet du Mont-Royal pour la tenue de la Soirée des Lauréats montréalais est de 5 475 $ incluant les taxes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1896 - 14 novembre 2018
Accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, d'une valeur de 5 362,50 $, à Excellence sportive de l'île de Montréal, le 16 novembre 2018, dans le cadre de la 33e édition de la Soirée de reconnaissance des Lauréats montréalais.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal accepte de soutenir l'événement en assumant les frais de location du chalet du Mont-Royal. Ce soutien permet à ESIM de concentrer ses actions autour des aspects organisationnels (candidatures, sélection des méritants, logistique, déroulement, etc.).

JUSTIFICATION

Ce soutien permet à ESIM le maintien de cet événement en 2019. Tous les organismes sportifs de l'Île de Montréal pourront déposer une candidature et être reconnus pour leur contribution au développement du sport.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune contribution ne sera versée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a sensibilisé ESIM à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

34e Soirée des Lauréats montréalais - 1er novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François-Olivier LANCTÔT
conseiller(ere) en planification

Tél : 5148721617
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-05

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 5148724720
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2019-09-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-09-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198475001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Approuver l'ordonnance au Règlement sur les tarifs d'agglomération de Montréal (RCG 16-0684) pour accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, d'une valeur de 5 475,00 $, à Excellence sportive de l'île de Montréal, le 1er novembre 2019, dans le cadre de la Soirée des Lauréats montréalais

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1198475001 - Ordonnance Chalet du Mont-Royal Lauréats Sportifs.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-18

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transacations financières

ORDONNANCE

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (EXERCICE FINANCIER 2019) (RCG 18-039)
(Article 76)

ORDONNANCE ÉMISE DANS LE CADRE DE LA 34E ÉDITION DE LA SOIRÉE DES LAURÉATS MONTRÉALAIS

À la séance du 2019, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. La location du chalet du parc du Mont-Royal à l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, pour la réception qui se tiendra le 1er novembre 2019, à l'occasion de la 34e édition de la Soirée des Lauréats montréalais, est autorisée à titre gratuit.

GDD 1198475001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.002

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1194501001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle, située au nord-ouest de la rue L.-O.-David entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-1863-02

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement intitulé : « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O.-David entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 6 204 823 à 6 204 827 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDA, le tout, tel qu'identifiés au plan L-376 Saint-Denis, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 3 mai 2019, sous le numéro 528 de ses minutes, dossier 22715 ci-après le «Plan».
2. créer une servitude d'utilités publiques pour des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 204 823 à 6 204 827 du cadastre du Québec, délimitée par les lettres ABCDA sur le Plan.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-13 11:09

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194501001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle, située au nord-ouest de la rue L.-O.-David entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005 -1863-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une requête d'un citoyen pour acquérir sa partie de ruelle qui est déjà occupée par notamment des cabanons et des clôtures dans le but de régulariser ses empiètements sur le domaine public. De ce fait, le processus prévu en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, ci-après (la « Charte ») a été enclenché et une pétition a été transmise aux cinq (5) propriétaires concernés.
Ladite ruelle faisant l'objet du processus est illustrée sur les plans ci-joints. Les formulaires de pétition (se référer aux pièces jointes) mettent en évidence que les propriétaires sont unanimement favorables au projet. Il est à noter que le reliquat de la ruelle, portant le numéro de lot 6 204 828 du cadastre du Québec, demeurera dans le domaine public pour s'assurer de la conformité des trois (3) bâtiments dont les adresses se situent entre les numéros 2415 et 2439 de la rue L.-O.-David (se référer au plan en pièce jointe). Ainsi, la pétition est conforme aux articles de la Charte, car au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle.

Le présent dossier décisionnel est requis pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro L-376 Saint-Denis ci-joint, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O.-David entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 6 204 823 à 6 204 827 du

cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDA, le tout, tel qu'identifiés au plan L-376 Saint-Denis, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 3 mai 2019, sous le numéro 528 de ses minutes, dossier 22715 . De plus, sur le même plan, il est requis de créer une servitude d'utilités publiques pour des fins de télécommunication et de distribution d'énergie, à cet effet le fonds servant est délimité par les lettres ABCDA.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

· Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation;

· Il y a de l'occupation (cabanons, clôtures) par les riverains;

· Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés;

· L'ensemble des intervenants municipaux étant favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville. Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Sophie BROUILLARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie BLAIS, 9 septembre 2019
Sophie BROUILLARD, 26 août 2019
Jocelyn JOBIDON, 20 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2149
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-24

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

Tél : 514 872-0069
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-13

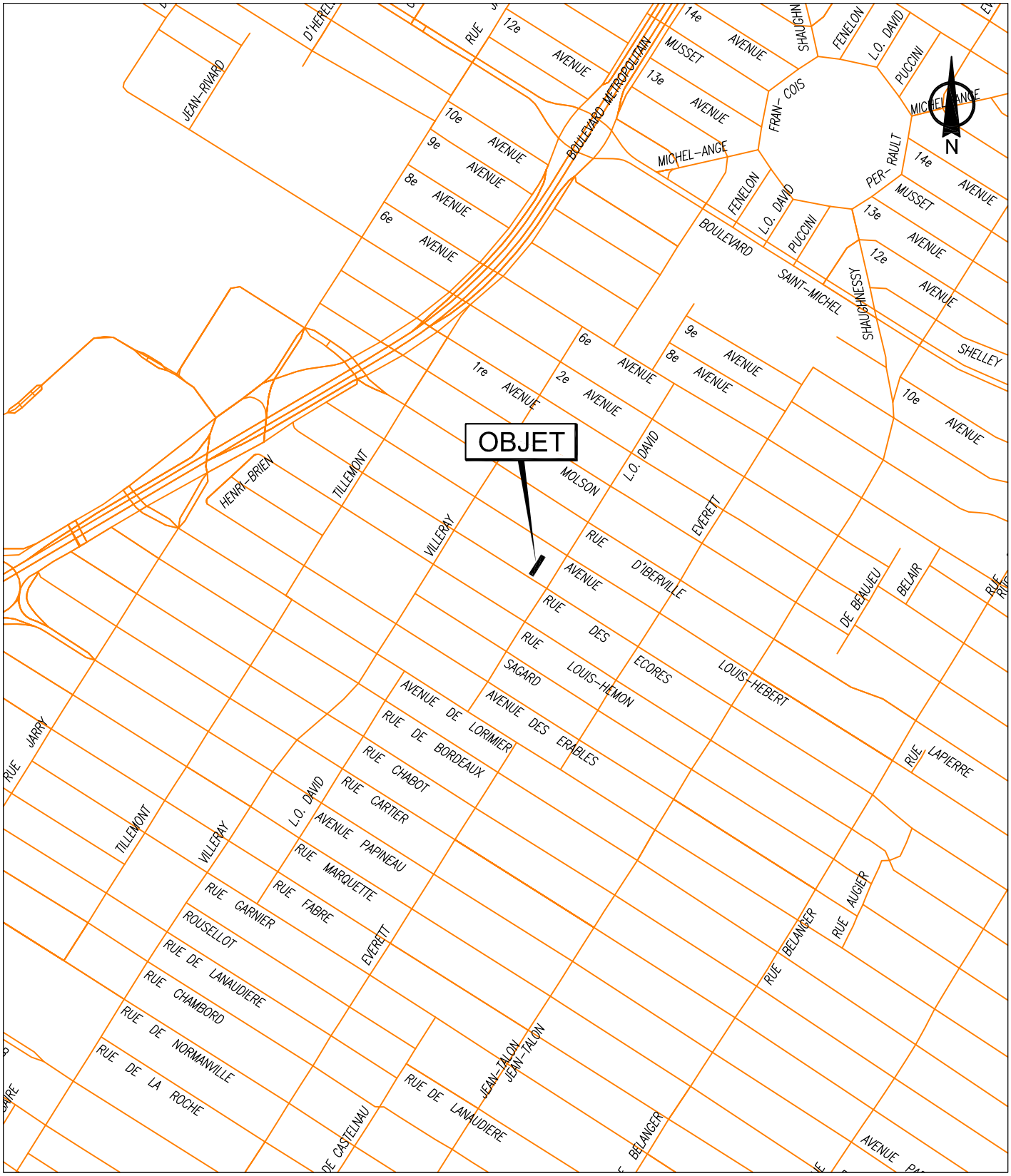

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-1863-02
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 03-11-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

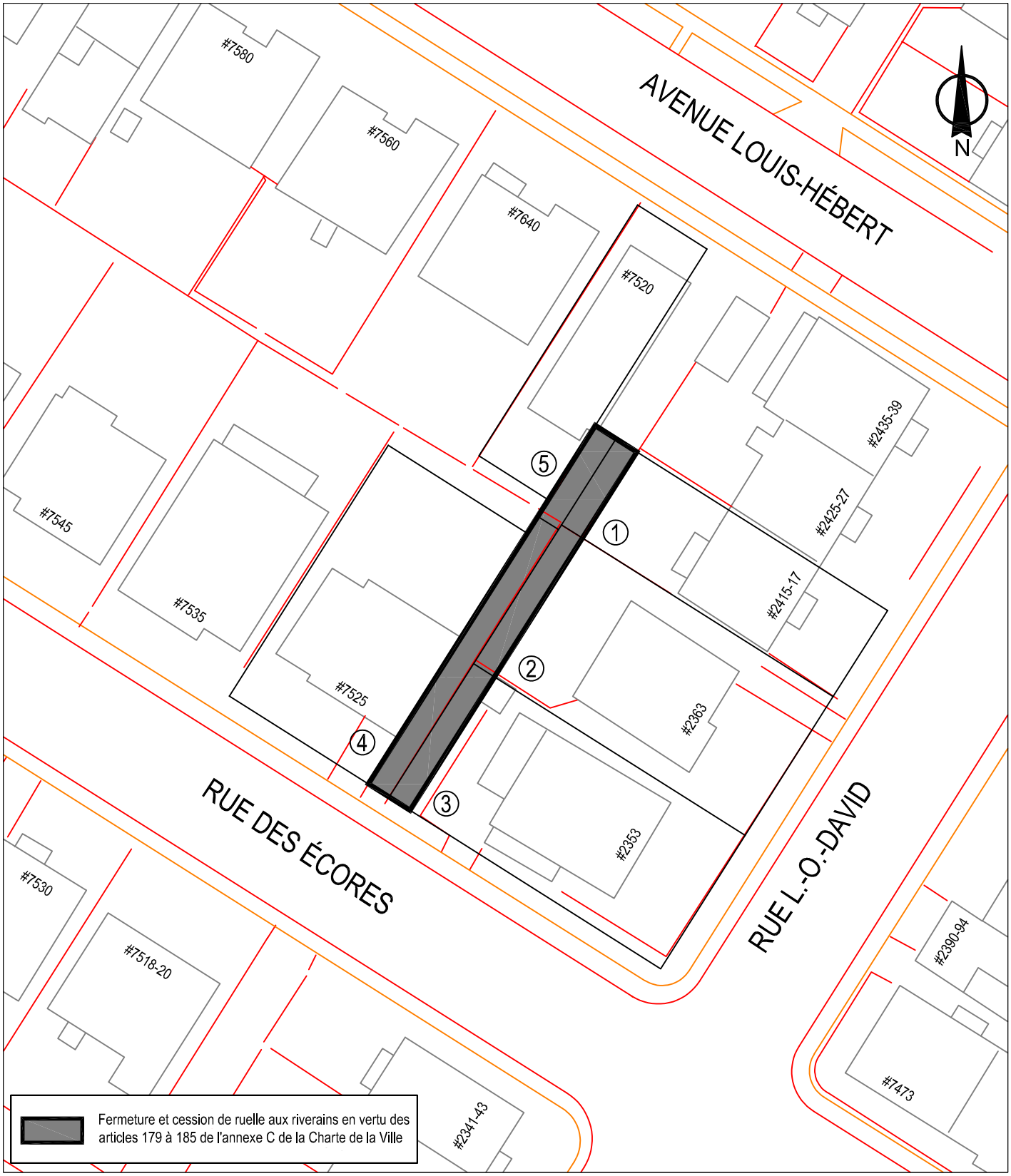

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Montréal

Plan B: plan de l'utilisation du sol
Dossier: 31H12-005-1863-02
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:500
Date: 03-11-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

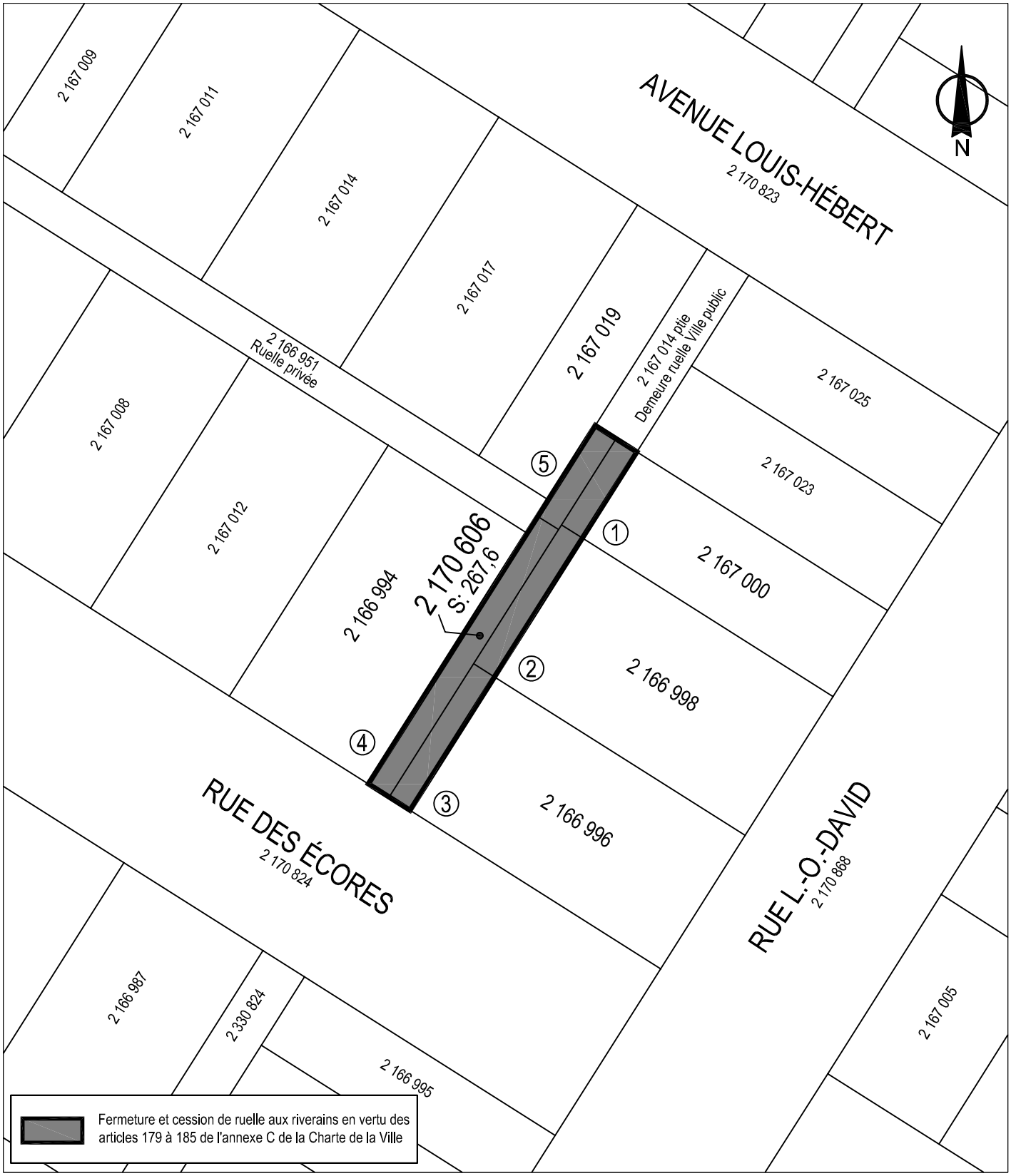

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Montréal

Plan C: plan de cadastre
Dossier: 31H12-005-1863-02
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:500
Date: 03-11-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

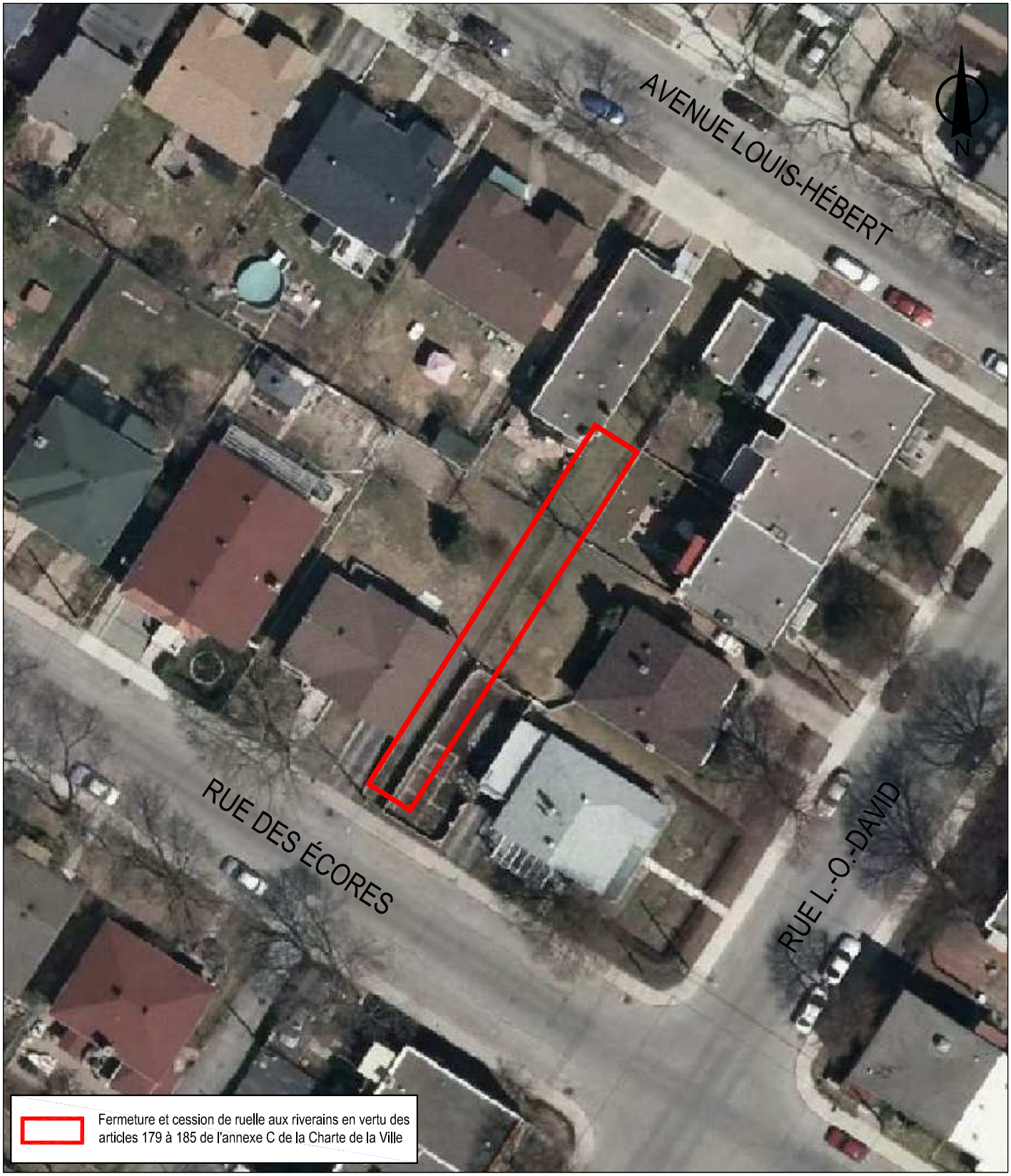

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Montréal

Plan P: photo aérienne
Dossier: 31H12-005-1863-02
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:500
Date: 03-11-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

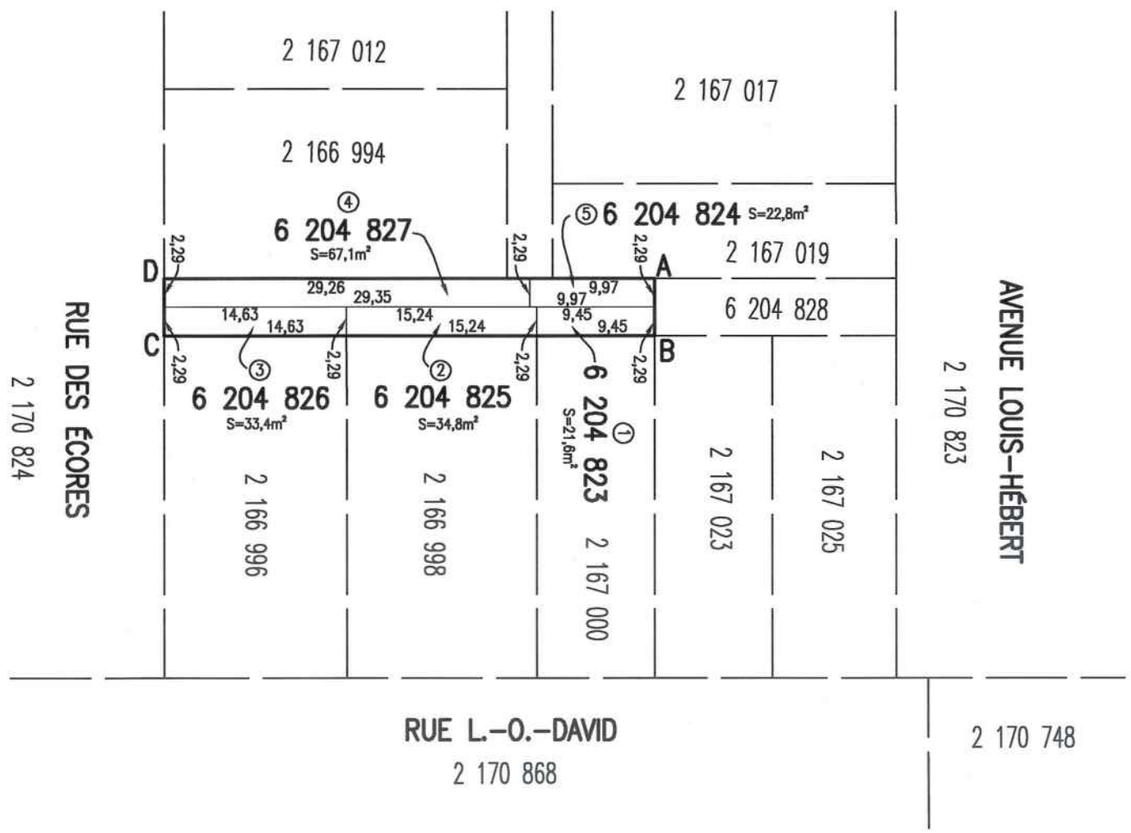

LÉGENDE

— — — : limites des lots bornants

——— : limites de bien-fonds

code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500 (0 5 mètres)

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 6 204 823, 6 204 824, 6 204 825, 6 204 826 et 6 204 827

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au nord-ouest de la
RUE L.-O.-DAVID
entre
L'AVENUE LOUIS-HÉBERT
et la
RUE DES ÉCORES

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES: 1- Les lettres ABCDA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

2- Les mesures et les superficies indiquées au plan sont fournies à titre d'information. Elles sont issues de celles apparaissant au cadastre du Québec et sont sujettes à un arpentage complet.

3- Les biens-fonds indiqués par les articles 1 à 5 délimités par les lettres ABCDA devront être grevés d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 3 mai 2019

Préparé par: GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Minute Nº 528

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____

Arpenteur(e)-géomètre

Sceau

Références:
Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-1863 (31h12-010-1863) Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 22715 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Arpenteure-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

PLAN Nº L-376 SAINT-DENIS

22715D.DWG

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 6 204 823 à 6 204 827 du cadastre du Québec, et située
Entre la rue des Écores et l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David
DOSSIER : 31h12-005-1863-02 MANDAT : 17-0185-T

Nos	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Madame Hayette Rahmouni Madame Mehana Igueblalene 2417, rue L.-O.-David Montréal, H2E 1M2	2 167 000	6 204 823	21,6	672926-00	2415 à 2417, rue L.-O.-David Montréal, H2E 1M2	9,45	**OUI**
2	Monsieur Jean Pronovost Monsieur Richard Pronovost et al 2363, rue L.O.-David Montréal, H2E 1M2	2 166 998	6 204 825	34,8	672928-00	2363, rue L.O.-David Montréal, H2E 1M2	15,24	**OUI**
3	Madame Isabelle Brosseau Monsieur Charles Darby 2353, rue L.-O.-David Montréal, H2E 1M2	2 166 996	6 204 826	33,4	672930-00	2353, rue L.-O.-David Montréal, H2E 1M2	14,63	**OUI**
4	Madame Lucia Minchillo-Durbano Monsieur Nicola D. Urbano 7525, rue des Écores Montréal, H2E 2W5	2 166 994	6 204 827	67,1	651307-00	7525, rue des Écores Montréal, H2E 2W5	29,26	**OUI**
5	Monsieur Stephan Boucher 7520, avenue Louis-Hébert Montréal, H2E 2X7	2 167 019	6 204 824	22,8	651674-00	7520, avenue Louis-Hébert Montréal, H2E 1M2	9,97	**OUI**
				179,7			78,55	

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 6 204 823 à 6 204 827 du cadastre du Québec, et située
Entre la rue des Écores et l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David
DOSSIER : 31h12-005-1863-02 MANDAT : 17-0185-T

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote

Nombre total de propriétaires:	5
Nombre minimum de signatures	4

Total des votes favorables	5
Total mesure en front	78,55 m
Front requis 66.6%	52,31 m
Dimension du front obtenu	78,55 m
Superficie totale à transférer	179,70 m²

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 13 décembre 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-1863-02
Mandat : 17-0185-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 217 261 du cadastre du Québec, laquelle est située au Entre la rue des Écores et l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
1	Madame Hayette Rahmouni Mr Madame Mehana Igueblalene 2417, rue L.-O.-David Montréal, H2E 1M2 Votre n° tél. : 514. 727. 6147 Inscrire votre adresse de courriel : Mehaigueb@gmail.com Compte de taxes : 672926-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 2415 à 2417, rue L.-O.-David. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

3 novembre 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-1863-02
Mandat : 17-0185-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 217 261 du cadastre du Québec, laquelle est située au Entre la rue des Écores à l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
2	Monsieur Léopold Pronovost VERSO 2363, rue L.O.-David Montréal, H2E 1M2 Votre n° tél. : 450-585-3199 Inscrire votre adresse de courriel : PRONOTECH@VIDEOTRON.CA Compte de taxes : 672928-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 2363, rue L.O.-David. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

3 novembre 2017

JEAN PRONOVOST Jean Pronovost

RICHARD PRONOVOST Richard Pronovost

SYLVIE PRONOVOST Sylvie Pronovost

JOSÉE PRONOVOST Josée Pronovost

PIERRE PRONOVOST

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-1863-02
Mandat : 17-0185-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 217 261 du cadastre du Québec, laquelle est située au Entre la rue des Écores à l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
3	Isabelle Brosseau Madame Isabelle Brosseau Charles Darby Monsieur Charles Darby 2353, rue L.-O.-David Montréal, H2E 1M2 Votre n° tél. : 514-831-3941 Inscrire votre adresse de courriel : cdarby@gmail.com Compte de taxes : 672930-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 2353, rue L.-O.-David. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, <u>et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir</u> en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **<u>Note</u>** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **<u>AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.</u>**

3 novembre 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-1863-02
Mandat : 17-0185-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 217 261 du cadastre du Québec, laquelle est située au Entre la rue des Écores à l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
4	Madame Lucia Minchillo-D. Urbano Monsieur Nicola D. Urbano Madame Antonietta Anna D Urbano Monsieur Guido D. Urbano 7525, rue des Écores Montréal, H2E 2W5 Votre n° tél. : 514-836-7000 Inscrire votre adresse de courriel : n.durbanodesign@gmail.com Compte de taxes : 651307-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 7525, rue des Écores. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, <u>et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir</u> en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **<u>Note</u>** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **<u>AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.</u>** 3 novembre 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-1863-02
Mandat : 17-0185-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 217 261 du cadastre du Québec, laquelle est située au Entre la rue des Écores à l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
5	Stephan Boucher Monsieur Stephan Boucher 7520, avenue Louis-Hébert Montréal, H2E 2X7 Votre n° tél. : 514-236-1862 Inscrire votre adresse de courriel : stephan.boucher@videotron.ca Compte de taxes : 651674-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 7520, avenue Louis-Hébert. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, <u>et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir</u> en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **<u>Note</u>** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **<u>AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.</u>**

3 novembre 2017

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194501001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle, située au nord-ouest de la rue L.-O.-David entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-1863-02

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

19-001958

FICHIERS JOINTS

Règlement.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-20

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUELLE SITUÉE AU NORD-OUEST DE LA RUE L.-O. DAVID, ENTRE L'AVENUE LOUIS-HÉBERT ET LA RUE DES ÉCORES, DANS L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 2019, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O. David, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue Des Écores, dans l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, formée des lots 6 204 823, 6 204 825, 6 204 826, 6 204 827 et 6 204 824 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDA sur le plan L-376 SAINT-DENIS, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 2 167 000, 2 166 998, 2 166 996, 2 166 994 et 2 167 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan L-376 SAINT-DENIS, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, le 3 mai 2019, sous le numéro 528 de ses minutes (dossier : 22715), dont copie est jointe en Annexe.

4. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

5. L'emprise de cette partie de ruelle, composée des lots 6 204 823, 6 204 825, 6 204 826, 6 204 827 et 6 204 824 et délimitée par les lettres ABCDA sur le plan L-376 SAINT-DENIS, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de distribution d'énergie y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

6. La Ville est propriétaire de la ruelle formée des lots susmentionnés, aux termes d'un avis selon l'article 36a de l'ancienne *Charte de la Ville de Montréal*, 1959-1960 c. 102 et ses modifications, donné par Maurice Brunet, greffier de la Ville de Montréal, reçu devant Me Jean-Paul Langlois, notaire, le 6 mars 1985, sous le numéro 10 381 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 18

mars 1985, sous le numéro 3 566 748.

7. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée, ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de tout propriétaire d'un fonds dominant ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE
PLAN L-376 SAINT-DENIS, PREPARE PAR GABRIEL BELEC DUPUIS, ARPENTEUR-GEOMETRE, LE 3 MAI 2019, SOUS LE NUMERO 528 DE SES MINUTES (DOSSIER : 22715).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 2019.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.003

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1194520001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

Il est recommandé:

D'adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement du plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2018 » par le plan «Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2019» joint en annexe au règlement.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-18 16:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194520001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er janvier 2015 est entrée en vigueur une nouvelle version du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) modifiant le règlement portant sur le réseau artériel de la Ville (02-003). Au moment de son adoption, l'Administration de la Ville a prévu qu'un processus de modification devait être mis en place afin de refléter les ajustements et l'évolution normale du réseau routier au premier mai de chaque année.
À la demande du Service des finances, la présente proposition de modification au règlement permet donc de refléter les ajustements en fonction de l'évolution du réseau routier depuis la dernière modification du règlement en date du 18 septembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1163 - 18 septembre 2018 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CM17 1271 - 25 septembre 2017 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CM16 0984 - 23 août 2016 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CM14 1272 - 16 décembre 2014 – Adoption du règlement modifiant le Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

CM01 00098 - 20 décembre 2001 – Adoption du Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'exercice financier de mise à jour et d'ajustement des transferts destinés aux arrondissements, la présente modification au règlement vise à ajuster la carte annexée au Règlement 02-003 afin de tenir compte de l'évolution du réseau routier de la Ville. Cette révision se base sur les données fournies par la Division de la géomatique, en fonction des

données répertoriées en date du 1er mai 2019.
Il est à noter que la révision ne tient compte que des ajouts ou suppressions de superficies de chaussée (ex. : ouverture ou prolongement de rues, suppressions de rues ou variation de surface de la chaussée liée à l'implantation de saillies ou l'élargissement de trottoirs par exemple). La révision ne tient donc pas compte d'une mise à jour de l'application des critères qui permettent de déterminer les catégories A,B,C,D,E de tronçons (voir section justification). À titre d'exemple, la création d'une nouvelle piste cyclable sur une rue locale ne confère pas automatiquement à ce tronçon le statut «artériel» lors de la révision annuelle du RAAV.

La carte mise à jour du RAAV est jointe à l'intervention du Service des Affaires juridiques.

Un tableau présentant les superficies de chaussées artérielles et locales par arrondissement pour les années 2018 et 2019 est fourni en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le RAAV est un outil essentiel à l'attribution des budgets aux arrondissements. Sa mise à jour périodique est nécessaire afin de s'assurer que les modifications du réseau routier soient prises en compte dans la répartition des ressources financières.
Le SUM est responsable de l'élaboration et de l'application des critères qui permettent de définir si un tronçon du réseau routier est de responsabilité locale ou centrale. Chaque tronçon de rue composant le RAAV est catégorisé selon cinq classes (A, B, C, D et E) en fonction de son importance relative. Les tronçons catégorisés A,B,C et D composent le réseau artériel, alors que la catégorie E représente les tronçons du réseau local. Cette classification découle d'une analyse approfondie de chaque segment de chaussée en fonction de critères précis, qui sont :

I. Hiérarchie fonctionnelle (artère principale, artère secondaire, collectrice ou locale)
II. Prolongement des voies numérotées
III. Lignes d'autobus express
IV. Lignes d'autobus – voies réservées
V. Routes stratégiques – accès à un pont
VI. Routes stratégiques – urgence
VII. Route de transit de camionnage
VIII. Lignes d'autobus – service régulier
IX. Zones commerciales
X. Zones industrielles
XI. Voies cyclables
XII. Routes à caractère touristique/événementiel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour du RAAV a pour seul impact financier de permettre des ajustements aux transferts destinés aux arrondissements suite à l'ajout ou au retrait de nouveaux tronçons de voirie selon le modèle établi dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements (RFA).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification du règlement visé par le présent dossier décisionnel est requise aux fins de préparation de l'exercice budgétaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: séance du conseil municipal : Octobre 2019
Adoption: séance du conseil municipal : Novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : ; Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Parties prenantes

Gildas S. GBAGUIDI, Service des finances

Lecture :

Gildas S. GBAGUIDI, 12 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-07-11
François NIRO Conseiller en planification	Isabelle MORIN Chef de division	
Tél : 514-868-5055 **Télécop. :** 514-872-4494	**Tél :** 514 872-3130 **Télécop. :** 514 872-4494	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean CARRIER
Chef de division
Tél : 514 872-0407
Approuvé le : 2019-07-17

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-07-18

Évolution de la superficie de chaussées du Réseau artériel administratif de la Ville entre 2018 et 2019

RAAV 2018

Arrondissement / Catégorie du plan d'intervention	Catégorie Administration centrale (m²) A	B	C	D	Total	Catégorie Administration locale (m²) E	total 2017	Autres catégories parc Jean-Drapeau	Ruelles	Autoroute
Ahuntsic-Cartierville	650 941,67	453 448,21	265 683,81	212 028,81	1 582 102,50	1 869 150,35	3 451 252,85	-	109 202,66	324 996,88
Anjou	286 479,66	330 521,01	224 725,11	151 201,69	992 927,47	509 666,18	1 502 593,65	-	-	279 017,92
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	218 845,38	719 321,41	350 051,75	122 057,16	1 410 275,70	1 220 553,82	2 630 829,52	-	85 091,12	229 137,60
Lachine	165 674,68	239 675,60	294 917,32	112 715,60	812 983,20	564 395,59	1 377 378,79	-	35 998,76	437 158,43
LaSalle	272 382,41	305 845,82	479 182,79	70 657,03	1 128 068,05	1 090 929,17	2 218 997,22	-	17 774,72	63 759,45
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	104 480,19	111 504,74	25 909,47	6 514,45	248 408,85	626 784,93	875 193,78	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	480 954,37	480 097,19	385 790,14	198 296,34	1 545 138,04	1 755 214,07	3 300 352,11	-	411 334,31	196 299,31
Montréal-Nord	414 723,89	179 584,71	118 923,15	155 599,93	868 831,68	961 786,44	1 830 618,12	-	22 724,75	-
Outremont	-	114 459,64	39 109,99	58 336,10	211 905,73	215 546,32	427 452,05	-	55 291,09	-
Pierrefonds-Roxboro	361 195,64	116 894,29	196 744,47	37 591,88	712 426,28	1 689 112,85	2 401 539,13	-	-	36 990,29
Plateau-Mont-Royal	277 524,69	318 174,15	136 842,90	177 917,98	910 459,72	554 111,99	1 464 571,71	-	227 291,58	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1 034 451,29	426 106,39	194 693,73	331 719,53	1 986 970,94	2 238 313,79	4 225 284,73	-	22 336,34	327 539,93
Rosemont-Petite-Patrie	383 859,07	511 063,19	239 257,01	202 563,76	1 336 743,03	1 100 820,93	2 437 563,96	-	378 581,69	-
Saint-Laurent	657 317,65	940 654,56	521 064,70	346 832,21	2 465 869,12	1 310 597,96	3 776 467,08	-	19 453,75	736 861,80
Saint-Léonard	212 730,36	311 221,11	227 135,64	144 461,07	895 548,18	1 151 496,71	2 047 044,89	-	-	104 841,79
Sud-Ouest	192 067,31	555 632,22	116 459,78	196 473,28	1 060 632,59	726 876,61	1 787 509,20	-	178 004,60	471 230,66
Verdun	10 376,41	236 496,87	231 938,68	19 749,54	498 561,50	586 989,22	1 085 550,72	-	126 687,05	127 425,33
Ville-Marie	665 389,73	553 433,47	150 226,37	225 762,21	1 594 811,78	441 376,48	2 036 188,26	136 103,99	110 166,44	170 667,19
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	438 453,28	352 066,84	212 776,39	180 411,55	1 183 708,06	1 181 653,48	2 365 361,54	-	327 824,91	120 729,55
Total	**6 827 847,68**	**7 256 201,42**	**4 411 433,20**	**2 950 890,12**	**21 446 372,42**	**19 795 376,89**	**41 241 749,31**	**136 103,99**	**2 127 763,77**	**3 626 656,13**

RAAV 2019

Arrondissement	Catégorie Administration centrale (m²) A	B	C	D	Total	Catégorie Administration locale (m²) E	total 2018	Autres catégories parc Jean-Drapeau	Ruelles	Autoroute
Ahuntsic-Cartierville	647 611,56	452 497,94	263 583,60	211 762,81	1 575 455,91	1 869 253,90	3 444 709,81	-	108 351,07	312 967,93
Anjou	286 294,94	330 534,30	232 591,75	146 207,90	995 628,89	509 533,99	1 505 162,88	-	-	279 017,93
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	213 117,29	705 701,47	349 879,49	120 488,24	1 389 186,49	1 219 836,64	2 609 023,13	-	85 088,62	229 144,51
Lachine	165 621,87	239 395,72	295 978,99	110 333,37	811 329,95	563 143,63	1 374 473,58	-	36 003,01	391 175,29
LaSalle	272 661,63	306 370,60	478 912,65	70 657,03	1 128 601,91	1 089 323,66	2 217 925,57	-	17 528,81	56 502,03
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	104 475,35	111 407,05	25 909,47	6 515,84	248 307,71	626 529,37	874 837,08	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	480 905,29	480 700,41	385 627,72	198 208,29	1 545 441,71	1 754 756,60	3 300 198,31	-	411 334,80	195 679,36
Montréal-Nord	414 857,30	179 555,19	118 893,32	155 598,34	868 904,15	961 291,69	1 830 195,84	-	22 724,75	-
Outremont	-	114 446,96	39 109,99	58 336,10	211 893,05	215 404,64	427 297,69	-	55 291,09	-
Pierrefonds-Roxboro	359 826,92	116 838,19	195 407,59	37 591,88	709 664,58	1 688 540,95	2 398 205,53	-	-	36 990,29
Plateau-Mont-Royal	277 456,32	318 745,48	136 788,04	177 479,58	910 469,42	551 770,35	1 462 239,77	-	227 293,70	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1 040 277,83	421 953,37	194 711,01	336 167,38	1 993 109,59	2 238 159,29	4 231 268,88	-	22 336,35	327 185,82
Rosemont-Petite-Patrie	387 169,79	510 513,59	238 970,97	202 477,34	1 339 131,69	1 092 835,31	2 431 967,00	-	378 583,82	-
Saint-Laurent	645 938,45	939 957,22	512 224,02	346 832,21	2 444 951,90	1 305 453,06	3 750 404,96	-	19 453,75	701 746,54
Saint-Léonard	212 742,79	310 909,76	226 913,20	144 533,90	895 099,65	1 151 042,17	2 046 141,82	-	-	104 841,79
Sud-Ouest	192 079,55	553 891,69	116 413,63	196 298,95	1 058 683,82	726 677,71	1 785 361,53	-	177 986,39	471 066,08
Verdun	10 376,41	236 346,11	231 837,18	19 734,74	498 294,44	586 870,71	1 085 165,15	-	126 685,76	94 825,35
Ville-Marie	670 189,74	552 009,88	150 028,82	223 585,83	1 595 814,27	441 495,17	2 037 309,44	136 103,99	110 163,32	170 667,19
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	438 499,33	350 844,91	212 489,14	180 377,07	1 182 210,45	1 181 286,22	2 363 496,67	-	327 825,44	120 761,91
Total	**6 820 102,36**	**7 232 619,84**	**4 406 270,58**	**2 943 186,80**	**21 402 179,58**	**19 773 205,06**	**41 175 384,64**	**136 103,99**	**2 126 650,68**	**3 492 572,02**

Différence de superficie (m²) entre 2018 et 2019

Arrondissement	Catégorie Administration centrale A	B	C	D	Total	Catégorie Administration locale E		Autres catégories parc Jean-Drapeau	Ruelles	Autoroute
Ahuntsic-Cartierville	(3 330,11)	(950,27)	(2 100,21)	(266,00)	(6 646,59)	103,55	(6 543,04)	-	(851,59)	(12 028,95)
Anjou	(184,72)	13,29	7 866,64	(4 993,79)	2 701,42	(132,19)	2 569,23	-	-	0,01
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	(5 728,09)	(13 619,94)	(172,26)	(1 568,92)	(21 089,21)	(717,18)	(21 806,39)	-	(2,50)	6,91
Lachine	(52,81)	(279,88)	1 061,67	(2 382,23)	(1 653,25)	(1 251,96)	(2 905,21)	-	4,25	(45 983,14)
LaSalle	279,22	524,78	(270,14)	-	533,86	(1 605,51)	(1 071,65)	-	(245,91)	(7 257,42)
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	(4,84)	(97,69)	-	1,39	(101,14)	(255,56)	(356,70)	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	(49,08)	603,22	(162,42)	(88,05)	303,67	(457,47)	(153,80)	-	0,49	(619,95)
Montréal-Nord	133,41	(29,52)	(29,83)	(1,59)	72,47	(494,75)	(422,28)	-	-	-
Outremont	-	(12,68)	-	-	(12,68)	(141,68)	(154,36)	-	-	-
Pierrefonds-Roxboro	(1 368,72)	(56,10)	(1 336,88)	-	(2 761,70)	(571,90)	(3 333,60)	-	-	-
Plateau-Mont-Royal	(68,37)	571,33	(54,86)	(438,40)	9,70	(2 341,64)	(2 331,94)	-	2,12	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	5 826,54	(4 153,02)	17,28	4 447,85	6 138,65	(154,50)	5 984,15	-	0,01	(354,11)
Rosemont-Petite-Patrie	3 310,72	(549,60)	(286,04)	(86,42)	2 388,66	(7 985,62)	(5 596,96)	-	2,13	-
Saint-Laurent	(11 379,20)	(697,34)	(8 840,68)	-	(20 917,22)	(5 144,90)	(26 062,12)	-	-	(35 115,26)
Saint-Léonard	12,43	(311,35)	(222,44)	72,83	(448,53)	(454,54)	(903,07)	-	-	-
Sud-Ouest	12,24	(1 740,53)	(46,15)	(174,33)	(1 948,77)	(198,90)	(2 147,67)	-	(18,21)	(164,58)
Verdun	-	(150,76)	(101,50)	(14,80)	(267,06)	(118,51)	(385,57)	-	(1,29)	(32 599,98)
Ville-Marie	4 800,01	(1 423,59)	(197,55)	(2 176,38)	1 002,49	118,69	1 121,18	-	(3,12)	-
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	46,05	(1 221,93)	(287,25)	(34,48)	(1 497,61)	(367,26)	(1 864,87)	-	0,53	32,36
Total	**(7 745,32)**	**(23 581,58)**	**(5 162,62)**	**(7 703,32)**	**(44 192,84)**	**(22 171,83)**	**(66 364,67)**	**-**	**(1 113,09)**	**(134 084,11)**

Différence de superficie en % entre 2018 et 2019

Arrondissement	Catégorie Administration centrale A	B	C	D	Total	Catégorie Administration locale E		Autres catégories parc Jean-Drapeau	Ruelles	Autoroute
Ahuntsic-Cartierville	(0,01)	(0,00)	(0,01)	(0,00)	0,00	0,00	(0,00)		(0,01)	(0,04)
Anjou	(0,00)	0,00	0,03	(0,03)	0,00	(0,00)	0,00			0,00
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	(0,03)	(0,02)	(0,00)	(0,01)	0,02	(0,00)	(0,01)		(0,00)	0,00
Lachine	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,02)	0,00	(0,00)	(0,00)		0,00	(0,12)
LaSalle	0,00	0,00	(0,00)		0,00	(0,00)	(0,00)		(0,01)	(0,13)
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	(0,00)	(0,00)		0,00	0,00	(0,00)	(0,00)			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)		0,00	(0,00)
Montréal-Nord	0,00	(0,00)	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)			
Outremont		(0,00)			0,00	(0,00)	(0,00)			
Pierrefonds-Roxboro	(0,00)	(0,00)	(0,01)		0,00	(0,00)	(0,00)			
Plateau-Mont-Royal	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)		0,00	
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,01	(0,01)	0,00	0,01	0,00	(0,00)	0,00		0,00	(0,00)
Rosemont-Petite-Patrie	0,01	(0,00)	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,01)	(0,00)		0,00	
Saint-Laurent	(0,02)	(0,00)	(0,02)		0,01	(0,00)	(0,01)			(0,05)
Saint-Léonard	0,00	(0,00)	(0,00)	0,00	0,00	(0,00)	(0,00)			
Sud-Ouest	0,00	(0,00)	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)		(0,00)	(0,00)
Verdun		(0,00)	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)		(0,00)	(0,34)
Ville-Marie	0,01	(0,00)	(0,00)	(0,01)	0,00	0,00	0,00		(0,00)	
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,00	(0,00)	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)		0,00	0,00
Moyenne	**(0,00168)**	**(0,00221)**	**(0,00013)**	**(0,00374)**	**0,00250**	**(0,00122)**	**(0,00133)**	**-**	**(0,00115)**	**(0,03592)**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194520001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement et son annexe afférente.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. le règlement 02-003.docAnnexe_RAAV_2019-07-15.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-16

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT IDENTIFIANT LES RÉSEAUX DE VOIRIE ARTÉRIELLE ET LOCALE (02-003)

Vu l'article 105 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'annexe 1 du Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) est modifiée par le remplacement du plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2018 » par le plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2019 » joint en annexe au présent règlement.

ANNEXE
RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF, VILLE DE MONTRÉAL, 2019

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1194520001

LAVAL
LONGUEUIL
LAC DES-DEUX-MONTAGNES
LAC SAINT-LOUIS
RIVIÈRE DES PRAIRIES
FLEUVE ST-LAURENT
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
Pierrefonds-Roxboro
Saint-Laurent
Lachine
Outremont
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Montréal-Nord
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Ahuntsic-Cartierville
Rosemont–La Petite-Patrie
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Ville-Marie
CARTE DU RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE MONTRÉAL
Montréal
Réseau de voirie artérielle
Réseau de voirie locale
Ruelle
Réseau routier du parc Jean-Drapeau
Réseau autoroutier
Ville de Montréal
Service de l'urbanisme et de la mobilité
Direction de la mobilité
Division du développement des projets et intégration des réseaux
Note: Le réseau autoroutier ne représente pas toutes les modifications qui sont en cours dans les projets Turcot et du pont Champlain.
0
600
1 200
1 800
2 400
juin 2019

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.004

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1193438019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 $ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

ll est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 $ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-03 07:09

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193438019**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 $ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) comporte plusieurs bâtiments et équipements qui ont été construits il y a plus de 30 ans. Les équipements sont de nature mécanique, hydraulique et électrique. Les infrastructures de la Station sont constituées de la station de pompage, de la centrale d'énergie, des dégrilleurs, des dessableurs, des décanteurs, du bâtiment de traitement des boues et écumes, des filtres presses, des incinérateurs et des unités de séchage et de traitement des écumes et ont une valeur de remplacement de l'ordre de 1,5 G $.
La Station traite la totalité des eaux usées provenant de l'ensemble de l'île de Montréal. Le débit d'eaux usées à traiter est de l'ordre de 30 mètres cubes par seconde ou 2,5 millions de mètres cubes par jour. Elle doit également atteindre les objectifs environnementaux de rejets établis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Ces objectifs visent à récupérer une grande partie des matières en suspension et du phosphore contenus dans les eaux usées arrivant à la Station.

Afin d'assurer la pérennité des installations, près d'une centaine de projets sont réalisés chaque année visant différents secteurs tels que: infrastructures, équipements de procédé et systèmes de contrôle. La disponibilité et la fiabilité des équipements sont des enjeux majeurs pour la Station.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0514 - 21 février 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 $ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des

eaux usées Jean-R.-Marcotte

CG17 0028 - 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 $ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

CG16 0164 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 464 000 $ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CG14 0383 - 21 août 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées.

CG14 0228 - 1er mai 2014 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ).

DESCRIPTION

Les principaux travaux qui seront effectués à la Station sont:

- la mise à niveau des moteurs de la station de pompage;
- l'aménagement d'une salle de commande;
- la mise à niveau des infrastructures électriques (disjoncteurs, démarreurs, sous-station électrique);
- le remplacement de 25 démarreurs 4.16kV de la station de pompage;
- le remplacement des disjoncteurs des génératrices;
- le système d'analyse de vibrations des groupes motopompes à la station de pompage;
- la mise aux normes des équipements électriques;

JUSTIFICATION

La Station est en opération 365 jours par année, 24 heures sur 24 depuis 30 ans. Certains équipements ont atteint la fin de leur vie utile et beaucoup de pièces de remplacement n'existent plus sur le marché. La désuétude des équipements nécessite des travaux majeurs, afin d'assurer la continuité des opérations et de maintenir les coûts d'opération les plus bas possibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme « station d'épuration des eaux usées » qui figureront au programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'agglomération de Montréal.
L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de

remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de mettre à niveau les infrastructures vieillissantes liées aux intercepteurs pris en charge par la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU).
Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1) Avis de motion : 24 octobre 2019;
2) Adoption : 21 novembre 2019;
3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-02

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-08-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193438019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 $ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT & HP - 1193438019 - Station Jean-R.-Marcotte TECQ.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 43 683 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX ET L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN–R.-MARCOTTE

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement, le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2017) 149 G.O. II, 3530.

2. Un emprunt de 43 683 000 $ est autorisé pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;

2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1er alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1193438019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 $ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

reglement emprunt GDD1193438019.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Anna CHKADOVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.005

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1193438018

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 $ pour le financement de travaux sur les collecteurs d'égouts.

ll est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 $ pour le financement de travaux sur les collecteurs d'égouts.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-03 07:06

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193438018**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 $ pour le financement de travaux sur les collecteurs d'égouts.

CONTENU

CONTEXTE

L'île de Montréal compte deux bassins versants (nord et sud) et 93 sous-bassins de drainage. Chaque sous-bassin est desservi par des réseaux d'égouts secondaires (locaux) et primaires. Le réseau primaire d'égouts est composé d'intercepteurs et de collecteurs qui interceptent et transportent les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal vers la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte.
Le programme vise la réfection du réseau de 550 km de collecteurs. Ces conduites sont faites de divers matériaux selon les époques d'installation. Les matériaux qui constituent les collecteurs sont : béton armé (79 %), brique (18 %), autres matériaux (3 %). Bien que la majorité des conduites ait été installée il y a moins de 65 ans, certaines d'entre elles sont en place depuis plus de 100 ans. Plus précisément, l'âge des collecteurs se traduit comme suit : 300 km (0-65 ans), 31 km (65-79 ans), 75 km (80-120 ans), 144 km (plus de 120 ans). Ce programme vise donc à assurer la pérennité des collecteurs en corrigeant des problématiques tant structurales qu'hydrauliques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0512 - 10 octobre 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 $ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts;
CG17 0026 - 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 $ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts;

CG16 0162 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 225 000 $ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CG14 0383 - 21 août 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000$

afin de financer des travaux d'infrastructure , de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées;

CG14 0228 - 1er mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ).

DESCRIPTION

À ce jour, certains projets ont déjà été priorisés et d'autres seront pris en charge ultérieurement dont la reconstruction du collecteur William, le contrôle des odeurs du collecteur du boulevard LaSalle, les travaux sur les collecteurs Gonthier, Smith et Bouchard, l'égout pluvial du lac de retenue Anjou ainsi que la réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine entre l'avenue De Lorimier et la rue Atateken. Il est aussi prévu de construire un nouveau collecteur (collecteur Industriel) dans l'est de Montréal et d'intervenir au niveau des collecteurs Fullum et Chambly qui montrent des signes importants de détérioration.
Ce programme servira également à la mise à niveau des structures de dérivation et de chute Alepin de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et par conséquent, à limiter les dommages causés par les inondations comme celles connues en 2017 et 2019.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires professionnels pour la réalisation d'études, la conception d'ouvrages, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

Les collecteurs véhiculent les eaux usées produites par l'ensemble de la population et en raison de leur diamètre et de leur rôle stratégique, toute anomalie dans un segment du système peut avoir d'importantes répercussions sur la sécurité des citoyens (refoulements d'égouts, inondations) et sur l'environnement (surverses). Un programme d'auscultation débuté en 2012 (plus de 300 km du réseau de collecteurs inspectés à ce jour) permet une planification plus efficace des réhabilitations du réseau à réaliser.
La Direction de l'épuration des eaux usées favorise la réhabilitation sans tranchée, lorsque possible, plutôt que le remplacement des conduites pour diminuer les impacts socio-économiques, la production de gaz à effet de serre et l'impact sur les sites d'enfouissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement de différents travaux du programme « Collecteurs d'égouts » qui figureront au programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'agglomération de Montréal.
L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, il prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale

d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au programme de subvention Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles aux programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de mettre à niveau les infrastructures vieillissantes liées aux collecteurs d'égouts pris en charge par la DEEU. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1) Avis de motion : 24 octobre 2019;
2) Adoption : 21 novembre 2019;
3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 2 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-02

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-08-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193438018

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 $ pour le financement de travaux sur les collecteurs d'égouts.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT & HP - 1193438018 - Collecteurs d'égouts TECQ FAAC.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 78 272 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX SUR LES COLLECTEURS D'ÉGOUTS

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement, le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530.

2. Un emprunt de 78 272 000 $ est autorisé afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts de la Ville de Montréal.

3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au programme de subvention Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;

2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1er alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1193438018

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438018

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 $ pour le financement de travaux sur les collecteurs d'égouts.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

reglement emprunt GDD1193438018.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-23

Anna CHKADOVA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.006

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1193438020

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 $ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal

ll est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 $ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-03 07:12

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193438020**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 $ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'île de Montréal compte deux bassins versants (nord et sud) et 93 sous-bassins de drainage. Chaque sous-bassin est desservi par des réseaux d'égouts secondaires (locaux) et primaires (d'agglomération). Le réseau primaire d'égouts est composé d'intercepteurs et de collecteurs qui interceptent et transportent les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal vers la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station).
Directement reliés aux intercepteurs, 68 ouvrages de raccordement dont 36 avec des structures de régulation, servent à acheminer les eaux usées des égouts collecteurs via les intercepteurs jusqu'à la Station. Ces ouvrages de raccordement sont constitués d'une structure de dérivation et d'une structure de chute à l'intercepteur. Ce réseau primaire intercepte et transporte les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal en tout temps. Ce programme vise la réfection du réseau de 90 km d'intercepteurs.

Le réseau d'intercepteurs comprend trois sections:

- l'intercepteur nord, mesurant 41 km, capte les eaux qui autrefois étaient déversées dans la rivière des Prairies et le lac des Deux Montagnes;
- l'intercepteur sud-ouest, qui totalise 18 km, recueille les eaux usées des secteurs longeant le lac Saint-Louis et est raccordé à l'intercepteur nord;
- l'intercepteur sud, mesurant 30,5 km, reçoit les eaux usées du secteur sud-est, qui se déversaient autrefois directement dans le fleuve Saint-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0513 - 21 février 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 $ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

CG17 0027 - 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 $ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

CG16 0163 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 247 000 $ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CG14 0383 - 21 août 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées;

CG14 0228 - 1er mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ);

CG10 0419 - 25 novembre 2010 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec.

DESCRIPTION

Les principaux travaux prévus sont la mise à niveau des structures à Alepin, de stations de pompage, de la station d'épuration de l'île Notre-Dame, l'installation de vannes manuelles sur le réseau d'intercepteurs, la construction de système d'extraction et de traitement des odeurs et la mise aux normes des systèmes des ouvrages de surverse des eaux usées.

JUSTIFICATION

Le réseau des intercepteurs (béton, acier) est exposé depuis 30 ans à des gaz très corrosifs et toxiques tel que le sulfure d'hydrogène (H2S). Certaines structures présentent des risques d'effondrement ou deviennent non fonctionnelles. Ce vieillissement nécessite des travaux et des mises à niveau puisque les équipements de contrôle, les modes de communication et les diverses pièces sont désuets.
L'entrée en vigueur le 11 janvier 2014 du Règlement provincial sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) a introduit de nouvelles normes à respecter en regard des systèmes de suivi des ouvrages de débordement lesquelles ont une incidence sur les travaux.

Le système CIDI (contrôle intégré des intercepteurs) permet de contrôler en temps réel les intercepteurs de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) avec l'objectif de minimiser la fréquence et le nombre de débordements en temps de pluie à la rivière des Prairies et au fleuve Saint-Laurent. Le CIDI devra être actualisé, afin de tenir compte de la construction et de la mise en service de plusieurs nouveaux ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et la protection contre les inondations et les refoulements d'égouts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme " Intercepteurs " qui figureront au programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'agglomération de Montréal.
L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de mettre à niveau les infrastructures vieillissantes liées aux intercepteurs pris en charge par la DEEU.
Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1) Avis de motion : 24 octobre 2019;
2) Adoption : 21 novembre 2019;
3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 2 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-02

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél :	514 280-3706	**Tél :**	514 280-4260
Approuvé le :	2019-08-26	**Approuvé le :**	2019-08-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193438020

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 $ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT & HP - 1193438020 - Intercepteurs TECQ.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 19 681 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR LES INTERCEPTEURS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement, le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530.

2. Un emprunt de 19 681 000 $ est autorisé pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal.

3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;

2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1er alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1193438020

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438020

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 $ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

reglement emprunt GDD1193438020.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Anna CHKADOVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 40.007

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 60.001

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1197128006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019

De prendre acte, conformément au Règlement 07-053, du dépôt du rapport semestriel 2019 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-23 11:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Ville-Marie
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 10 septembre 2019	Résolution: CA19 240404

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1197128006

Domenico ZAMBITO

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 12 septembre 2019

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.001

2019/10/02
08:30

Dossier # : 1197128006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019

De prendre acte, conformément au Règlement 07-053, du dépôt du rapport semestriel 2019 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-29 15:33

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197128006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du Règlement 07-053, le conseil de la Ville subdélègue au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien du parc du Mont-Royal. Le présent dossier décisionnel a pour but de présenter la reddition de comptes relative à cette activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0574- 4 Avril 2019- Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018;
CE18 1588 - 26 Septembre 2018 - Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018;

CE18 0422 - 14 Mars 2018 - Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2017 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

L' article 2 du règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal prévoit que le conseil d'arrondissement doit tenir une comptabilité distincte de façon à permettre un suivi complet des activités qui y sont reliées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le rapport semestriel relatif aux dépenses d'entretien du parc du Mont-Royal pour la période au 1er janvier au 31 décembre 2019 est présenté en pièce jointe.
Les dépenses relatives à l'entretien du Mont-Royal s'élèvent à 1 170 904 $ pour le premier semestre de 2019.

La projection de dépenses au 31 décembre 2019 s'établit à 2 405 196 $, cela permet d'anticiper un déficit de près de 30 000 $ par rapport au budget original.

Au cours de l'année 2019, un exercice rigoureux a été effectué au niveau de la rémunération, les budget ont notamment été révisés de façon à s'assurer que les fonctions occupées par les employés affectés à l'entretien du Mont-Royal soient celles utilisées pour la confection du budget.

En 2020, notre analyse sera axée sur les autres familles de dépenses. Au terme de cet exercice, des représentations seront faites, s'il y a lieu, afin d'obtenir la dotation suffisante pour la réalisation des activités d'entretien qui sont déléguées à l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-08-29

Nathalie N HÉBERT
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514 868-4567
Télécop. : 514 868-3330

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et matérielles

Tél : 514 872-2995
Télécop. : 514 868-3330

Ville-Marie Montréal

RAPPORT SEMESTRIEL 2019

ENTRETIEN DU PARC DU MONT-ROYAL [1]

	2019				
	BUDGET ORIGINAL	BUDGET MODIFIÉ	RÉEL 30-06-2019	PROJECTION AU 31-12-2019	ÉCART
DÉPENSES					
CR 306118					
▸ Rémunération	1 449 000	1 449 000	566 697	1 419 000	30 000
▸ Charges sociales	461 500	461 500	189 063	452 500	9 000
Total CR 306118	**1 910 500**	**1 910 500**	**755 760**	**1 871 500**	**39 000**
CR 306119 act 07167					
▸ Rémunération	-	-	-	-	-
▸ Charges sociales	-	-	-	-	-
Total CR 306119	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Sous-Total - RÉMUNÉRATION	**1 910 500 $**	**1 910 500 $**	**755 760 $**	**1 871 500 $**	**39 000 $**
CR 306118					
▸ Transport et communications	-	-	-		-
▸ Services professionnels, techniques et autres	21 400	29 400	10 417	40 000	(10 600)
▸ Location, entretien et réparation	68 600	64 600	39 197	60 000	4 600
▸ Biens non durables	29 700	90 900	47 157	111 500	(20 600)
▸ Biens durables	-	15 000	17 596	17 596	(2 596)
▸ Autres objets	80 200	-	-	-	-
Total CR 306118	**199 900**	**199 900**	**114 367**	**229 096**	**(29 196)**
CR 306119					
▸ Transport et communications	-	-	-	-	-
▸ Services professionnels, techniques et autres 2-	267 600	304 600	300 777	304 600	-
▸ Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-
▸ Biens non durables	-	-	-	-	-
▸ Biens durables	-	-	-	-	-
Total CR 306119	**267 600**	**304 600**	**300 777**	**304 600**	**-**
Sous-total - AUTRES FAMILLES	**467 500 $**	**504 500 $**	**415 144 $**	**533 696 $**	**(29 196) $**
TOTAL	**2 378 000 $**	**2 415 000 $**	**1 170 904 $**	**2 405 196 $**	**9 804 $**

1 - Les données de l'entretien du parc du Mont-Royal sont issues de la balance de vérification du centre de responsabilité (CR) 306118 et de celle de l'activité 07167 (exploitation des parcs et terrains de jeux) pour le CR 306119.

CE : 60.002

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 60.003

2019/10/02 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS